



La Polynésie française en 2007

Photographie de couverture : Tiare Apetahi

(Association Tui Hana, Fred Jack)

Le Tiare Apetahi est une fleur endémique qui pousse exclusivement sur les hauteurs de l'île de Raiatea. Elle est aujourd'hui en voie de disparition. On ne recense aujourd'hui qu'une dizaine de pieds et fait partie de la liste des 180 espèces florales protégées.

Une association polynésienne, Tui Hana, œuvre pour la sauvegarde de cette espèce.

Plusieurs légendes courent sur l'origine du Tiare Apetahi, dont celle-ci :

« Il y a bien longtemps vivait un couple.

Voulant aller à la pêche, le mari décide de laisser son épouse au fare.

Une dispute éclate.

Le calme revient, le mari part à la pêche.

La femme, du nom de Apetahi, décide d'aller au sommet du Temehani.

Là, sa tristesse est grande malgré le splendide panorama.

L'idée de la mort lui traverse l'esprit.

Elle creuse un trou, appuie son bras gauche sur une pierre, le coupe, met celui-ci dans le trou avant de mourir.

Bien des années après, à l'endroit où la femme avait enterré son bras, un arbuste avait poussé portant de jolies fleurs blanches.

Un jour, des gens de Tevaitoa à la recherche de bambous passèrent la nuit près de l'arbuste. Au matin, ils furent réveillés par des bruits secs.

C'étaient les fleurs qui éclataient avant de laisser apparaître des pétales qui formaient une main.

Ils comprirent que c'était la main d'Apetahi et baptisèrent la fleur « Tiare Apetahi ».

Averti, le mari alla dans la montagne casser une branche, planta celle-ci devant son fare en souvenir de sa femme mais rien ne poussa.

Depuis ce jour, bien des gens essayèrent de planter le Tiare Apetahi mais sans résultat.

Le Tiare Apetahi est pour toujours sur le Temehani. »

INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER

ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

SIÈGE SOCIAL

5, rue Roland Barthes 75598 PARIS CEDEX 12

Polynésie française

Rapport Annuel

2007

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

SOMMAIRE

	Pages
APERCU GEOGRAPHIQUE	9
RAPPELS HISTORIQUES	10
SYNTHESE	13
CHAPITRE I - L'EVOLUTION ECONOMIQUE	19
SECTION 1 - LES PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES	20
§ 1. La population	20
1. L'évolution de la population	20
2. Les caractéristiques de la population	21
<hr/>	
§ 2. L'emploi	22
1. L'emploi et la formation	22
2. Les relations du travail	25
<hr/>	
§ 3. Les salaires et les prix	27
1. Les salaires	27
2. Les prix	28
<hr/>	
§ 4. Le commerce extérieur	33
1. Les importations	33
2. Les exportations	37
3. La balance commerciale	39
<hr/>	
§ 5. La balance des paiements en 2005	40
1. Le compte des transactions courantes	40
2. Le compte financier	42
<hr/>	
SECTION 2 - LES SECTEURS D'ACTIVITE	43
§ 1. L'agriculture	43
1. Présentation générale	43
2. Le coprah	45
3. Les autres productions agricoles	47
4. L'élevage	52
5. La forêt	55
<hr/>	
§ 2. La pêche, l'aquaculture et la perliculture	57
1. La pêche	57
2. L'aquaculture	61
3. La perliculture	62

§ 3. Le bâtiment et les travaux publics	70
1. Le poids du secteur	70
2. Le bâtiment	70
3. Le génie civil et les travaux publics	73

§ 4. L'industrie et l'artisanat	74
1. Le secteur industriel	74
2. L'artisanat	79

§ 5. La distribution	83
1. La place et la composition du secteur du commerce	83
2. L'évolution de l'activité des entreprises du commerce	84

§ 6. Le tourisme	87
1. Synthèse et perspectives	87
2. L'activité du secteur en 2007	89
3. Bilan et perspectives de la capacité d'accueil	95
4. L'action des pouvoirs publics	101

§ 7. Les activités portuaires et aéroportuaires	103
1. Les activités portuaires	103
2. La desserte aérienne	105

§ 8. L'énergie, l'eau et l'environnement	110
1. L'énergie	110
2. L'eau	113
3. L'environnement	116

§ 9. Les nouvelles technologies de l'information	120
1. Internet	120
2. La télévision par satellite	121
3. La téléphonie portable	121

§ 10. Les services non marchands	122
1. L'éducation	122
2. La santé	126
3. La protection sociale	130

SECTION 3 - LA VIE ECONOMIQUE DES ARCHIPELS ELOIGNES	133
§ 1. Présentation générale	133
§ 2. Les aides au développement des archipels	134
1. Les aides de la Collectivité d'Outre-mer	134
2. Les aides de l'Etat	135

§ 3. Les activités économiques des archipels	135
1. Les Australes	136
2. Les îles Marquises	137
3. Les Tuamotu-Gambier	139
4. Les îles Sous-le-Vent	141

CHAPITRE II - L'EVOLUTION MONETAIRE ET FINANCIERE **143**

SECTION 1 - LE SYSTEME BANCAIRE **144**

§ 1. L'organisation du système bancaire	144
1. Organisation du système bancaire	144
2. La densité du système bancaire	147
3. Les moyens de paiements	149

§ 2. Les conditions d'exercice de l'activité bancaire	151
1. Les taux d'intérêt	151
2. La situation agrégée des banques et l'analyse des risques	154
3. La situation financière des banques locales	160

SECTION 2 – L'EVOLUTION DE LA SITUATION MONETAIRE **164**

§ 1. Les avoirs financiers des agents économiques	164
1. L'ensemble des actifs financiers	164
2. Les dépôts collectés par les établissements de crédit locaux	165

§ 2. Les crédits à la clientèle	167
1. L'ensemble des concours de caractère bancaire accordés sur la place	167
2. Les concours accordés par les établissements de crédit situés dans la zone d'émission	169

§ 3. La masse monétaire et ses contreparties	171
1. Les composantes de la masse monétaire	171
2. Les contreparties de la masse monétaire	172
3. La position extérieure nette	172

SECTION 3 - LES FINANCES PUBLIQUES **173**

§ 1. Vision d'ensemble des finances publiques en Polynésie française	173
--	-----

§ 2. Le budget de la Polynésie française	174
1. Les prélèvements fiscaux	174
2. Le budget global de la Polynésie française	176
3. Les régimes d'exonération fiscale locale	178

§ 3. Les interventions de l'Etat en Polynésie française	180
1. Les dépenses globales de l'Etat en 2006	181
2. Les dépenses civiles de l'Etat	184

§ 4. Le Fonds européen de développement	188
<hr/>	
PERSPECTIVES 2008	190
LES MISSIONS DE L'IEOM	193
Annexe 1 : Lexique des principaux sigles mentionnés dans ce fascicule	194
Annexe 2 : Liste des publications disponibles réalisées par l'IEOM	196

APERCU GEOGRAPHIQUE

1. SITUATION ET SUPERFICIE

La Polynésie française occupe, dans le Pacifique sud, une vaste zone maritime d'une superficie comparable à celle de l'Europe (2,5 millions de km²), comprise entre 7° et 28° de latitude sud et 134° et 155° de longitude ouest.

Centre économique et administratif de la Polynésie française, l'île de Tahiti est distante de 18.000 km de Paris, 8.800 km de Tokyo, 6.600 km de Los Angeles, 6.000 km de Sydney, 5.000 km de Nouméa. Elle fait partie du fuseau horaire GNU - 10. Le décalage horaire entre Tahiti et Paris est donc de 11 heures en hiver et 12 heures en été.

Les 118 îles que compte la Polynésie française, ne représentent qu'une superficie émergée d'environ 3.600 km². Elles sont regroupées en cinq archipels :

- **l'archipel de la Société**, 1.600 km², à l'ouest de cet ensemble, réunit les îles du Vent (Tahiti, Moorea, Tetiaroa, Maiao et Mehetia), et plus à l'ouest, les îles Sous-le-Vent (Raiaatea, Tahaa, Huahine, Bora Bora et Maupiti) ;
- **l'archipel des Tuamotu**, 690 km² se compose de 80 atolls coralliens répartis sur une vaste bande orientée nord-ouest - sud-est, dont les plus vastes sont Rangiroa, Fakarava, Makemo et Hao ;
- **l'archipel des Marquises**, 1.040 km², situé au nord, compte quatorze îles dont six sont habitées : Nuku Hiva, Ua Pou, Hiva Oa, Tahuata, Ua Huka et Fatu Hiva ;
- **l'archipel des Gambier**, 40 km², prolonge au sud-est l'archipel des Tuamotu et comprend cinq îles hautes et quelques îlots à l'intérieur d'une ceinture corallienne. Seule Mangareva, l'île principale, est habitée ;
- **l'archipel des Australes**, au sud, comporte cinq îles couvrant une surface de 150 km² : Tubuai, Rurutu, Raivavae, Rimatara et Rapa.

Les îles de la Société ainsi que les Marquises, les Australes et certaines îles des Gambier sont des îles « hautes » d'origine volcanique. Le plus haut sommet est le mont Orohena, à Tahiti, qui atteint 2.241 mètres. Les îles « basses », situées essentiellement dans les archipels des Tuamotu et des Gambier, sont des atolls d'origine madréporique : une étroite couronne de corail, sans relief, qui entoure plus ou moins complètement un lagon.

2. CLIMAT

La Polynésie française bénéficie d'un climat chaud et humide, tempéré par les alizés du sud-est, dont les caractéristiques varient sensiblement selon la latitude, le relief et l'exposition aux vents dominants. L'alternance de saisons humides et de saisons sèches est relativement peu contrastée : le climat, chaud et pluvieux de novembre à avril, est relativement frais et sec de mai à octobre. La température moyenne annuelle est de 27°C à Papeete.

RAPPELS HISTORIQUES

1. ORIGINE ET DECOUVERTE

Venant sans doute des côtes d'Asie du sud-est, le peuple polynésien a forgé son identité, en particulier sa langue, ses croyances et ses techniques, vers 1500 avant J.C. dans les îles Samoa, Fidji et Tonga avant de s'implanter, beaucoup plus tard, aux îles Marquises (300 après J.C.), à l'île de Pâques (300 ou 400), aux îles de la Société et à Hawaii (vers 500), puis en Nouvelle-Zélande (vers l'an 800).

L'origine de ces mouvements migratoires, qui s'effectuaient sur de grandes pirogues doubles et supposaient une grande maîtrise de la mer ainsi qu'une connaissance précise des astres et des courants, est attribuée à la surpopulation et aux guerres intestines. Ils prirent fin au XIV^{ème} siècle.

Puka Puka, dans l'archipel des Tuamotu, se présente comme la première île polynésienne découverte par les Européens en 1521 (Magellan), suivi des Marquises par l'Espagnol Mendana en 1595, puis des Tuamotu par de Queiros en 1606. Les îles de la Société n'entrèrent dans l'histoire que bien plus tard, lorsque le 19 juin 1767, le capitaine anglais Wallis aborda à Tahiti. Il fut suivi, un an après, par Bougainville, qui la baptisa « *Nouvelle Cythère* », puis par Cook qui y vint à trois reprises, en 1769, 1773 et 1777. En 1788, le *Bounty* fit escale à Tahiti avant d'être le théâtre d'une célèbre mutinerie.

2. LE RATTACHEMENT A LA FRANCE

Au début du XIX^{ème} siècle, une famille de seigneurs (Arii) installés à Tahiti dès 1797, les Pomare, supplanta progressivement celle des Teva de Papara avec l'aide des missionnaires de la "London Missionary Society". Les Pomare s'imposèrent non seulement à Tahiti, mais aussi aux Tuamotu d'où ils étaient originaires et aux îles Sous-le-Vent.

Le long règne de la reine Pomare IV Vahine (1827-1877) fut marqué par des rivalités religieuses entre protestants et catholiques, implantés depuis 1836, que sous-tendait en réalité la lutte entre la France et l'Angleterre pour la possession de la Polynésie. En 1842, la reine et les grands chefs de Tahiti sollicitèrent la protection du roi de France et le 29 juin 1880, le roi Pomare V céda à la France sa souveraineté sur toutes les îles dépendant de la couronne de Tahiti. En 1887, les îles Sous-le-Vent furent, à leur tour, rattachées à la France.

Les Tahitiens participèrent à la première guerre mondiale et constituèrent, avec les Néo-Calédoniens, le premier bataillon du Pacifique. En 1940, Tahiti se rallia à la France libre, le second bataillon du Pacifique prenant part aux combats en Afrique (notamment à Bir-Hakeim et à El Alamein). Au cours de la seconde guerre mondiale, Bora Bora servit de base aéronavale à l'armée américaine.

3. LA PERIODE CONTEMPORAINE

Territoire d'outre-mer de la République depuis la création de l'Union française en 1946, les Etablissements Français d'Océanie (EFO) prennent le nom de « Polynésie française » en 1957. Le rattachement à la France fait l'objet d'une confirmation par référendum en 1958.

L'année 1960 marque le lancement de la construction de l'aéroport de Tahiti-Faa'a et surtout, le début de l'installation du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP), qui va transformer profondément l'économie et la société polynésienne. Près de vingt ans plus tard, en juillet 1977, est adopté un statut conférant au Territoire une autonomie de gestion, complété en 1984 par le statut d'autonomie interne, qui restera en vigueur jusqu'en 1996.

L'année 1996 est une date charnière dans l'histoire de la Polynésie française, marquée par l'arrêt définitif des essais nucléaires et par l'entrée en vigueur d'un nouveau statut d'autonomie qui reconnaît la personnalité propre de la Polynésie française au sein de la République et lui accorde des pouvoirs élargis. Conformément à l'article 5 de la loi organique n° 96-312 du 12 avril 1996¹, « les autorités de la Polynésie française sont compétentes dans toutes les matières qui ne sont pas dévolues à l'Etat ». Ce dernier exerce donc des compétences d'attribution recentrées sur ses missions de souveraineté : relations extérieures, contrôle de l'entrée et du séjour des étrangers, dessertes maritime et aérienne entre la Polynésie et les autres parties du territoire de la République, monnaie, crédit, change, défense, ordre public, nationalité, régime des libertés publiques, principes fondamentaux des obligations commerciales, principes généraux du droit du travail, droit civil, fonction publique d'État, administration communale, enseignement supérieur et communication audiovisuelle.

En application de cet article, le Territoire peut, à travers les actes de l'Assemblée de la Polynésie française et de sa commission permanente, définir ses propres règles dans la plupart des autres domaines, y compris dans les matières qui, en Métropole et dans les départements d'outre-mer, relèvent du législateur.

Dotée depuis presque trente ans d'un régime original d'autonomie, la Polynésie française a vu récemment son statut évoluer vers un élargissement de ses responsabilités et un renforcement de son identité. Le Journal officiel de la République française a publié, dans son édition du 2 mars 2004, la loi organique n° 2004 – 192 du 27 février 2004, qui renforce cette autonomie. La Polynésie française est donc désormais un Pays d'Outre-mer au sein de la République. Elle se gouverne librement et démocratiquement, par ses représentants élus et par la voie du référendum local, et constitue une Collectivité d'outre-mer dont l'autonomie, garantie par la République, est régie par l'article 74 de la Constitution. La Polynésie française peut désormais disposer de représentations auprès de tout Etat reconnu par la République française (représentations non diplomatiques). En outre, le statut transfère aux autorités polynésiennes des compétences dans de nombreux domaines touchant notamment au droit civil, au droit du travail et à la fiscalité.

Cette loi organique a, en outre, porté de 49 à 57 membres, le nombre des représentants à l'Assemblée de la Polynésie française, élus pour 5 ans au suffrage universel direct. Ces modifications ont conduit à la dissolution de l'Assemblée et à l'organisation d'élections anticipées. Le résultat de ces dernières fut inattendu. En effet,

¹ Publiée au JOPF le 23 avril 1996.

le 23 mai 2004, la liste de l'Union pour la démocratie (UPLD), menée par Oscar Temaru, emporta, avec une très faible majorité, 29 sièges contre 28 pour le Tahoeraa Huiraatira de Gaston Flosse. Cette alliance ne tint qu'un peu plus de quatre mois, une motion de censure déposée par le Tahoeraa Huiraatira, adoptée par 29 voix contre 28, faisant chuter le gouvernement Temaru en octobre 2004. Quinze jours plus tard, la nouvelle majorité Tahoeraa composait un nouveau gouvernement avec, à sa tête, Gaston Flosse.

Dans cette situation complexe et tendue, alors que l'UPLD réclamait la dissolution de l'Assemblée et la tenue de nouvelles élections générales et que des négociations étaient engagées en ce sens à Paris, sous l'égide du ministère de l'Outre-mer, le Conseil d'Etat a annulé, début novembre, le scrutin de mai 2004 aux îles du Vent. Le jeu politique ainsi éclairci, les électeurs de cette seule circonscription, la plus importante par sa population, ont été renvoyés aux urnes le 13 février 2005. Ce scrutin a vu l'UPLD l'emporter à nouveau ; Oscar TEMARU a été réélu Président de la Polynésie française le 3 mars 2005.

Mais la modification du mode de scrutin, introduite dans la loi organique de 2004, modification instaurant une prime majoritaire destinée à permettre la constitution, après chaque scrutin, d'une majorité stable à l'Assemblée de Polynésie Française, n'a pas rempli son objectif. Une motion de censure déposée le 14 décembre 2006 par l'opposition a été adoptée par l'Assemblée territoriale avec 29 voix contre 28. Gaston Tong Sang, avec le soutien d'une plate-forme autonomiste, a été élu Président de la Polynésie française le 21 décembre 2006, amenant la formation du 4^e gouvernement depuis mai 2004. Cette évolution a conduit à l'abandon de la prime majoritaire, entériné par l'article 8 de la Loi organique n°2007-223 du 21 février 2007.

En août 2007, une motion de censure déposée par le groupe UPLD avec le soutien du Tahoeraa est votée. Le gouvernement de Gaston Tong Sang est renversé, et un nouveau gouvernement présidé par Oscar Temaru est formé.

En raison de cette instabilité politique chronique, le Ministre de l'Outre-Mer, Christian Estrosi, propose un projet de loi organique visant à améliorer le fonctionnement des institutions polynésiennes, à accroître la transparence de la vie politique et à renforcer les contrôles juridictionnels, financiers et budgétaires. Cette loi est adoptée le 7 décembre 2007. Pour assurer l'application rapide du nouveau dispositif, de nouvelles élections territoriales sont organisées à partir du 27 janvier. A l'issue de ce scrutin à deux tours, aucun groupe n'obtient la majorité absolue. Afin de contrer l'ascension du nouveau groupe autonomiste To Tatou Aia, dirigé par Gaston Tong Sang, l'UPLD de Oscar Temaru et le Tahoeraa de Gaston Flosse s'unissent pour former un gouvernement.

Celui-ci ne durera que peu de temps, puisque dès le mois d'avril 2008, une motion de défiance, déposée par le groupe To Tatou Aia, emporte l'adhésion d'une majorité d'élus, ce qui souligne une nouvelle fois la difficulté de restaurer un fonctionnement équilibré des institutions polynésiennes.

L'évolution de l'économie polynésienne en 2007

La croissance économique en 2007 a bénéficié d'un effet de rattrapage après une année 2006 de quasi-stagnation du PIB réel, mais elle reste insuffisante pour réduire, voire même stabiliser le taux de chômage. La probabilité d'une reprise, escomptée par les chefs d'entreprises jusqu'au troisième trimestre 2007, s'est en effet considérablement amenuisée avec les événements de la vie politique. En outre, le climat international de récession américaine, de dépréciation du dollar et de fébrilité sur les cours des matières premières n'ont pas été pour rassurer l'ensemble des agents économiques polynésiens.

Le chiffre d'affaires déclaré par les entreprises soumises à la TVA de janvier à septembre 2007 a augmenté de 3,8 % en francs constants, contre 3,1 % en 2006 sur la même période. Les importations en francs CFP courants ont augmenté de 3 % (- 5 % en 2006), ce qui compte tenu de l'inflation importée, reste très modeste. La consommation d'électricité moyenne tension, considérée comme un indicateur d'activité industrielle et commerciale, n'a crû que de 4 % en 2007 contre 2 % en 2006.

L'ensemble de ces indicateurs font état d'une croissance plus élevée qu'en 2006, mais insuffisante puisque la création nettes d'emplois salariés n'a été que de 1.591 entre septembre 2006 et septembre 2007, alors que chaque année environ 2.500 emplois devraient être créés pour stabiliser le taux de chômage.

L'inflation a légèrement ralenti en 2007. **L'indice des prix à la consommation (IPC)** a augmenté de 1,9% en glissement annuel en décembre 2007 (contre + 2,4 % en 2006), sous l'influence des services (+ 3,3%) et des produits alimentaires (+ 3%).

Les prix des produits manufacturés, pour leur part, ont continué de baisser (- 0,5 % sur la période), notamment la composante « combustible, énergie » (- 4,3%), en dépit de la flambée des **cours mondiaux** des hydrocarbures. En effet, les prix des carburants, réglementés en Polynésie française, n'ont pas été ajustés à la hausse mondiale. Mais le gouvernement ne pourra faire l'économie d'une inévitable révision que la longue période électorale rendait jusque-là inopportune politiquement.



Deux variables ont été principalement à l'œuvre dans la croissance économique : la consommation des ménages (70 % du PIB), dont une part croissante serait financée par l'endettement, et l'investissement, notamment des ménages et des administrations publiques.

La bonne orientation des dépenses de consommation des ménages est tout d'abord confirmée par les dirigeants du **commerce de détail**, interrogés dans le cadre des enquêtes de conjoncture de 2007, qui se sont montrés relativement satisfaits de l'année passée.

Dans les faits, cela s'est traduit par de bons résultats pour le marché de l'automobile qui a renoué avec la croissance en 2007 : les immatriculations de véhicules neufs ont crû de 3,7 %, après un recul de 0,6% l'année précédente (7.996 contre 7.710 en 2006 et 7.755 en 2005). Les importations de biens d'équipement ménagers ont progressé tant en valeur (+ 2,1 % ; 10,5 milliards de F CFP contre 10,3) qu'en volume (+ 12,7 %). Il en a été de même pour les importations agroalimentaires (+ 9,8 % ; 31,1 milliards de F CFP contre 28,3 milliards en 2006)¹.

L'accélération de l'encours des crédits à la consommation en décembre 2007 (+ 12% en rythme annuel après + 6,6 % l'année précédente), indique qu'une part croissante de la consommation des ménages a été financée par le crédit.

Les ménages ont continué à investir dans l'immobilier comme le montre la progression de l'encours des crédits à l'habitat de + 9,2 % en glissement annuel en 2007, après + 6,5 % l'année précédente.

L'investissement des entreprises, quant à lui, est resté en panne. D'après les soldes d'opinions des enquêtes de conjoncture, les entreprises sont restées beaucoup plus circonspectes en matière d'investissement. D'ailleurs, l'encours des crédits à moyen terme, déclarés au Service central des risques, n'a progressé que de 1,8 % en glissement annuel (79,2 milliards de F CFP à fin décembre 2007 contre 77,8 un an plus tôt), avec dans le détail, un repli important pour le transport (- 8,1 %), l'hôtellerie (- 5,3 %) et l'industrie (- 3,1 %), mais une expansion conséquente pour le BTP (+ 26,8 %) et les services aux entreprises (+ 15,9 %). Quant aux importations de biens d'équipement, elles ont atteint 29 milliards de F CFP en 2007 contre 28,3 en 2006, soit + 2,6 % en glissement annuel. Parmi celles-ci, on a pu observer une contraction de 5,5 % des importations de matériel électrique et électronique (11,3 contre 12 milliards de F CFP en 2006).

L'investissement public, enfin, qui s'était inscrit en retrait depuis deux ans, s'est nettement redressé. En effet, les dépenses liquidées par l'Aviation Civile (2,6 milliards de F CFP en 2007 contre 1,6 en 2006) et par la Direction de l'équipement (11,1 milliards de F CFP contre 8,1) ont augmenté de respectivement 63,3 % et 37 % en rythme annuel.

Le déficit commercial s'est sensiblement creusé. Il s'est établi à - 143,9 milliards de F CFP, soit une hausse de 5 % par rapport à l'année précédente (- 136,8 milliards de F CFP en 2006), sous l'effet cumulé de la progression des importations de 3,3 % (160,6 milliards de F CFP contre 155,5) et du reflux des exportations de 10,4 % (16,7 milliards de F CFP contre 18,7). Le taux de couverture des importations par les exportations de biens a également fortement baissé de 12 % à 10,4 %.



La croissance économique s'est accompagnée d'une certaine fragilisation de la santé financière des agents économiques, particulièrement des ménages dont l'encours des crédits représente 51 % de l'encours total des crédits du secteur bancaire polynésien (49 % au 31 décembre 2006).

¹ En volume, elles ont enregistré + 4,4 % (152.731 tonnes contre 146.323 en 2006).

Si le ratio des créances douteuses brutes est demeuré stable, aux alentours de 5,5 %, d'autres indicateurs font effectivement état d'une plus grande vulnérabilité financière des ménages. Ainsi, la multiplication des **interdictions bancaires** (+ 8,2 % en 2007, soit 4 227 en décembre 2007 contre 3 905 en décembre 2006) a plutôt été le fait des personnes physiques (3 796 contre 3 478, soit + 9,1 %) que des personnes morales. De même, la progression des **incidents de paiement** a été relativement forte sur l'année passée : + 18,2 % pour les chèques, + 22,7 % pour les effets et + 55,1 % pour les retraits de cartes bancaires.



L'analyse des **soldes d'opinions** des enquêtes trimestrielles indique que l'optimisme qui avait prévalu à la fin du premier semestre 2007 a fait long feu. Seuls les responsables du commerce de détail disent avoir échappé à la morosité ambiante au dernier trimestre 2007.

L'année 2007, dynamisée par la reprise des dépenses publiques, s'est achevée sur une note moins positive pour les trois derniers mois selon les responsables du **BTP**. Sur l'année, les importations de ciment se sont inscrites en hausse de 9,1 % en volume (142.044 tonnes contre 130.255 en 2006), celles de bois transformé de 1,3 % (36.914 tonnes contre 36.454) et celles de carrelage de 1,2 % (10.144 tonnes contre 10.027).

Les enquêtes de conjoncture, toutes empreintes de pessimisme en 2007, ont été validées dans les faits. En effet, la **fréquentation touristique** a baissé de 1,5 % en 2007 (218.241 visiteurs contre 221.549 l'année précédente). La faiblesse du dollar américain vis-à-vis de l'euro n'est pas étrangère à cette contre-performance puisque le nombre d'Américains a reculé de 9,4 % (64.910 contre 71.621 en 2006), alors que les Japonais (23.240 contre 21.739) et les Européens (85.205 contre 82.580) ont crû de respectivement 6,9 % et 3,2 %.

C'est le tourisme terrestre qui a supporté cette désaffection (- 4 %), le nombre de croisiéristes ayant enregistré + 10,5 %. Ainsi, le **coefficient moyen d'occupation** des chambres de l'hôtellerie classée s'est établi à 60 % contre 66,4 % en 2006.

Grâce au redressement de la consommation des ménages, les industries tournées vers le marché intérieur ont bénéficié d'un courant favorable. En revanche, il n'en a pas été de même pour les **exportations de produits agroalimentaires** qui ont régressé de 15,2 % en glissement annuel (10.226 tonnes contre 12.057 en 2006). Cette évolution tient essentiellement au noni dont les ventes à l'étranger ont continué de baisser, - 39 % en 2007 comme en 2006 (2.578 tonnes en 2007 contre 4.208 en 2006 et 6.955 en 2005)¹. A contrario, les exportations de monoï ont connu un franc succès, 355 tonnes en 2007 contre 261 en 2006, soit + 36 % en rythme annuel.

¹ En janvier 2008, les exportations de noni se sont établies à 17 tonnes contre 124 en janvier 2007, soit - 86 %. Il n'y a eu aucune vente de purée et celles de jus ont été divisées par deux.

Le secteur primaire est resté également relativement déprimé au cours de l'année comme l'illustre le repli de 6,4 % en glissement annuel de la **production de coprah** (9.047 tonnes en 2007 contre 9.662 en 2006). Les exportations de **vanille**, pour leur part, ont enregistré + 20 % en volume (11 tonnes en 2007 contre 9,2 en 2006) mais à des cours modestes.

La **pêche** a profité du retour de la ressource halieutique et les exportations de poissons sont passées à 858 tonnes contre 635 l'an passé, soit + 35 % sur la période. Mais le retournement de tendance n'a pas encore été véritablement confirmé.

La **perliculture**, de son côté, peine à assurer ses recettes. En 2007, les exportations de perles ont rapporté 10,7 milliards de F CFP contre 11,1 en 2006, soit - 3,5 % en glissement annuel, alors que les volumes ont augmenté de 1,3 % (7,8 tonnes contre 7,7)¹.



L'incertitude quant aux perspectives économiques a conduit globalement les agents économiques à augmenter plus sensiblement leur épargne que leur endettement.

En effet, les actifs financiers ont augmenté de 6,1 % en glissement annuel à fin 2007 (467,7 milliards de F CFP), évolution qui s'inscrit dans une tendance manifeste à l'accumulation d'avoirs monétaires depuis 2005, notamment sur des comptes à terme dont l'encours a gagné 29 milliards en 12 mois, soit une progression de 20 %.

Quant à l'épargne à long terme, la faible progression, de 86,7 à 87,5 milliards de F CFP, provient d'une somme d'évolutions diverses : d'un côté, l'engouement toujours réel pour l'assurance-vie, et de l'autre, le déclin des PEL, des portefeuilles de titres et des OPCVM non monétaires, moins rémunérateurs.

Enfin, l'épargne hors zone d'émission (hors assurances), c'est-à-dire placée à l'extérieur du territoire polynésien, n'a progressé que de 1,4 milliard de F CFP (89,1 à 90,5 milliards de F CFP entre décembre 2006 et décembre 2007).

L'encours des crédits n'a crû que de 4,1 %, après + 6,5 % en 2006, pour atteindre 511,2 milliards de F CFP (créances douteuses brutes comprises), confirmant une tendance au ralentissement de l'endettement global des agents économiques polynésiens.

Certes, cette tendance correspond à une moyenne de comportements, différents selon le type d'agents économiques et selon la nature des crédits accordés. Ainsi, **les ménages continuent à s'endetter pour devenir propriétaires de leurs logements**, ou procéder à des aménagements grâce à l'incitation apportée par le prêt à l'habitat bonifié. L'encours des crédits à l'habitat des ménages (57 % de leur encours total) est passé de 130,9 à 143,8 milliards de F CFP. De même, l'encours de leurs crédits à la consommation a augmenté de 9 %.

¹ Le prix moyen au gramme a donc accusé un retrait de 4,7 % (1.372 F CFP contre 1.440).

Celui des crédits d'investissement des entreprises s'est également sensiblement accru, de l'ordre de 14 %. Cette augmentation vient plutôt rompre avec une évolution très mesurée des crédits d'équipement depuis quelques années. Mais, plus que le signe d'un regain généralisé de l'investissement de l'ensemble des entreprises, il s'agit en réalité de crédits accordés dans le cadre d'opérations en défiscalisation de grande envergure.

Les collectivités locales, quant à elles, ont préféré la voie du désendettement en matière de crédits d'équipement puisque leur encours est passé de 56,9 à 49 milliards de F CFP de décembre 2006 à décembre 2007.

Malgré la mollesse de la croissance économique en 2007, **la masse monétaire**, portée par l'accroissement des dépôts à terme (+ 25,1 % en glissement annuel), mais également par une inflation encore relativement élevée (1,9 % en décembre 2007, glissement annuel), a enregistré + 7,6 %, contre + 7,2 % en 2006.

Le différentiel de croissance entre l'épargne et le crédit s'est traduit par un moindre besoin de ressources financières extérieures. Ainsi les engagements hors zone du système bancaire sont passés de 87 à 81 milliards de F CFP entre décembre 2006 et décembre 2007. Conjuguée à une augmentation des avoirs hors zone (+ 8,7 %), la baisse des engagements a ainsi permis à **la position extérieure nette du système bancaire polynésien de redevenir positive**, passant de - 6,3 milliards de F CFP en décembre 2006 à + 6,7 milliards un an plus tard.



La Polynésie française en quelques chiffres

Evolution des principaux indicateurs économiques et financiers

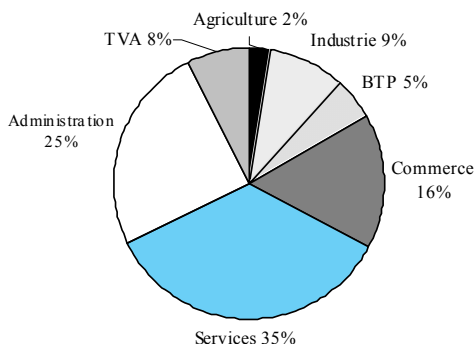
	2004	2005	2006	2007	Var 2007/06
Indicateurs démographiques et économiques					
PIB / habitant (<i>million de F CFP</i>)	2,040	nd	nd	nd	nd
Indice des prix à la consommation (base 100 en août 2003)	101,0	103,3	105,8	108	1,9%
Population, fin d'année (estimations et RP 2002 et 2007)	252 900	253 586	256 573	259 596	1,2%
Consommation d'énergie électrique (<i>millions de kWh</i>)	544	571	595	614	3,2%
Importation de ciment (<i>tonnes</i>)	143 302	131 020	130 255	142 000	9,0%
Création nettes d'entreprises	586	1 163	1 354	1 422	5,0%
Immatriculations de véhicule de tourisme	7 183	7 755	7 710	7 967	3,3%
Chiffres d'affaires tous secteurs confondus (<i>milliards de F CFP</i>)	701,7	741,6	785,3	831,6	5,9%
Salariés déclarés à la CPS (2)	63 375	66 093	68 228	68 936	1,0%
Taux de chômage	nd	nd	nd	nd	-
Nombre de conflits sociaux	12	14	23	18	-21,7%
Nombre de jours de grève	2 328	4 024	8 696	25 954	198,5%
Personnes physiques en interdit bancaire	3 623	3 542	3 478	3 796	9,1%
Nombre de passagers à l'aéroport : trafic international	708 077	714 386	761 611	700 022	-8,1%
Nombre de passagers à l'aéroport : trafic intérieur	786 415	809 048	855 550	828 660	-3,1%
Nombre de touristes	211 893	208 067	221 549	218 241	-1,5%
Taux d'occupation des hôtels	62,8%	62,5%	66,4%	60,0%	- 6,4 pts
Exportations de perles (millions de F CFP)	10 970	12 346	11 061	10 677	-3,5%
Exportations de produits de la pêche (millions de F CFP)	393	427	416	488	17,4%
Importations totales (millions de F CFP)	142 046	163 613	155 346	160 640	3,4%
Exportations totales (millions de F CFP)	17 736	20 169	18 652	16 719	-10,4%
Indicateurs financiers au 31 décembre (encours en millions de F CFP)					
Crédits bancaires des établissements locaux	344 826	374 211	403 151	428 920	6,4%
Ménages	172 770	190 130	204 319	222 743	9,0%
Entreprises	141 012	148 005	158 348	168 851	6,6%
Autres agents	13 380	17 391	18 482	13 952	-24,5%
Créances douteuses brutes	17 665	18 686	22 003	23 375	6,2%
Taux de créances douteuses brutes	5,1%	5,0%	5,5%	5,4%	- 0,1 pt
Actifs financiers des agents économiques	394 341	414 140	440 819	467 668	6,1%
Ménages	265 327	278 264	296 867	315 364	6,2%
Sociétés	91 140	99 959	95 590	103 520	8,3%
Autres agents	37 874	35 917	48 362	48 784	0,9%
Transferts financiers de l'Etat	150 500	148 600	159 100		
Balance des paiements					
Solde du compte de transactions courantes	17 856	854	3 594		
Solde du compte financier	-12 045	-3 102	-1 009		

(1) chiffre provisoire

(2) chiffres révisés

en italique, chiffre estimé

Répartition du PIB de la Polynésie française en 2004



CHAPITRE I

L'évolution économique

Section 1

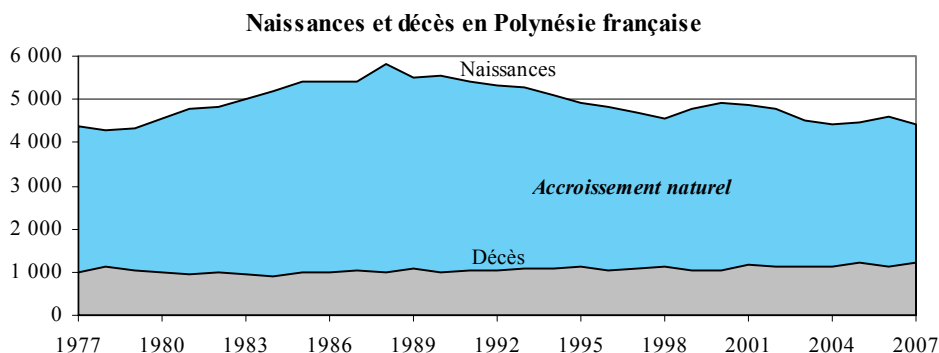
Les principaux indicateurs économiques

§ 1. LA POPULATION ET LE CADRE SOCIAL

1. L'EVOLUTION DE LA POPULATION

La natalité polynésienne a renoué avec une évolution baissière après deux années de regain observées en 2005 et 2006. En 2007, 4.437 naissances ont été recensées sur l'ensemble de la Polynésie française. Le nombre de nouveaux-nés se situe au même niveau qu'en 2004 (4.431) mais est inférieur à celui atteint en 2005 (4.467) et en 2006 (4.591).

Dans le même temps, le nombre de décès s'est inscrit en recrudescence de 6,6 % en 2007 et s'est établi à 1.221.



En 2007, les naissances en baisse et les décès plus nombreux ont entraîné la baisse du taux d'accroissement naturel, ce dernier passant à 12,4 ‰, contre 13,4 ‰ en 2006. Il est ainsi comparable à celui de la Nouvelle-Calédonie, mais demeure toutefois nettement supérieur à celui de la métropole.

Indicateurs démographiques comparés en 2006

	Polynésie française	Nouvelle-Calédonie	Métropole
Taux de natalité (‰)	17,8	17,2	12,7
Indicateur conjoncturel de fécondité (‰) (1)	2,20	2,20	1,9
Taux de mortalité (‰)	4,4	4,9	8,6
Taux de mortalité infantile (‰)	6,8	6,4	3,6
Espérance de vie à la naissance :			
- globale	74,9	75,2	80,3
- hommes	73,0	71,9	76,8
- femmes	76,9	78,6	83,8
Taux d'accroissement naturel (‰)	13,4	12,3	4,1

Sources : ISPF - ISEE - INSEE

(1) Nombre d'enfants par femme en âge de procréer.

2. LES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

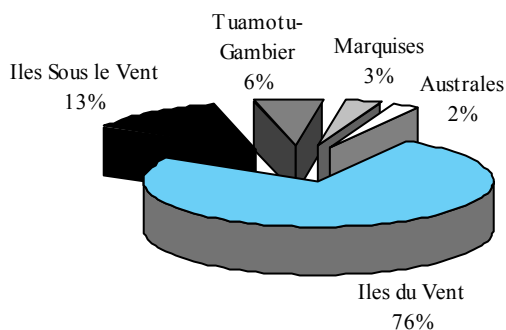
Un recensement général de la population a été entrepris en août 2007 par l'Institut national de la statistique des études économiques (INSEE) et son exécution a été confiée à l'Institut de la statistique de la Polynésie Française (ISPF).

Les premiers résultats connus font état d'une population de 259.596 habitants. Entre 2002¹ et 2007, la population s'est accrue de 14.750 habitants, résultant d'un excédent naturel de 16.000 personnes et d'un déficit migratoire de 1.250 personnes. Sur cette période, la croissance de la population a été de 1,2 % en moyenne par an, en ralentissement continu depuis le début des années 80².

La répartition de la population par archipel montre une grande concentration des Polynésiens aux îles du Vent. Avec 178.133 habitants en 2007, Tahiti a regroupé 69 % de la population de la Polynésie française, proportion qui est restée sensiblement la même que lors du recensement de 2002. L'archipel de la Société a rassemblé à lui seul 88 % des habitants (227.807). Les îles-sous-le-vent ont enregistré la plus forte progression de leur population, 1,9 % en moyenne par an entre 2002 et 2007, stimulée par l'attractivité de Bora Bora (+ 4 % par an).

Aux Tuamotu-Gambier, la population a suivi un rythme de croissance semblable à celui de l'ensemble de la Polynésie, traduisant un réel dynamisme démographique probablement fondé sur une activité économique liée à la perliculture. Quant aux habitants des Marquises, leur nombre est resté stable, l'excédent naturel compensant le déficit migratoire.

Répartition de la population de la Polynésie française en 2007



¹ 2002 est l'année du précédent recensement général de la population polynésienne.

² + 3 % entre 1977 et 1983, + 2,6 % entre 1983 et 1988, + 1,9 % entre 1988 et 1996 et + 1,8 % entre 1996 et 2002.

§ 2. L'EMPLOI

1. L'EMPLOI ET LA FORMATION

1.1 La situation du marché de l'emploi

1) La population active totale

L'emploi salarié a connu une hausse en 2007, comme en attestent les statistiques de la Caisse de prévoyance sociale (CPS). Entre décembre 2006 et septembre 2007, le nombre de salariés est passé de 68.248 à 68.849¹ (+ 0,9 % en 9 mois). Les personnels rémunérés par l'Etat ont également vu leur nombre croître à 11.988 en décembre 2007, contre 11.806 en 2006 (+ 1,5%).

Répartition par secteur des emplois déclarés à la CPS au 31 décembre (1)

	2006	2007 (2)	Part 2007	Variations 2007/2006
Agriculture et pêche	2 820	2 812	4,1%	-0,3%
Industrie et énergie	5 368	5 406	7,9%	0,7%
BTP	5 978	6 434	9,3%	7,6%
Commerce	10 286	10 091	14,7%	-1,9%
Autres services marchands (2)	21 540	21 441	31,1%	-0,5%
Services non marchands (3)	22 256	22 665	32,9%	1,8%
Total	68 248	68 849	100%	0,9%

Source : ISPF

(1) Ces données peuvent toutefois être différentes de celles du Répertoire territorial des entreprises diffusées par l'ISPF.

(2) Données au 30 septembre 2007.

(3) Comprend les transports, les communications, l'intermédiation financière, l'immobilier, la location, les activités de services aux entreprises et les ménages privés employant du personnel domestique.

(4) Comprend l'administration publique, la défense, l'éducation, la santé, l'action sociale et les autres activités de services collectifs, sociaux et personnels.

Personnels rémunérés par l'Etat

	2003	2004	2005	2006	2007 (3)	Variations 2007/2006
Forces armées (1)	2 294	2 345	2 432	2 455	2 485	1,2%
Personnel civil (2)	9 270	9 409	9 432	9 351	9 503	1,6%
Total	11 564	11 754	11 864	11 806	11 988	1,5%

Source : Haut-Commissariat de la République en Polynésie française

(1) Militaires uniquement.

(2) Y compris personnels civils des Forces armées.

(3) Chiffres provisoires.

La répartition des emplois par secteur a peu évolué ; le secteur tertiaire (47,3 %) et l'administration publique (32,4 %) sont demeurés les principaux employeurs de Polynésie française.

¹ Il s'agit de la moyenne annuelle du nombre de salariés déclarés mensuellement à la CPS.

2) Le marché du travail

Les statistiques d'offres et de demandes d'emploi ne présentent qu'une image partielle du marché du travail en Polynésie française dans la mesure où elles ne recensent que les données collectées par le Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles (SEFI) à Papeete. En outre, tous les employeurs ne respectent pas l'obligation légale qui leur incombe de déposer systématiquement leurs offres de recrutement auprès du SEFI.

Evolution de l'emploi (1)

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Offres d'emploi enregistrées	6 363	5 181	5 330	5 882	7 474	27,1%
- dont offres d'emploi normal	3 342	3 224	3 788	3 414	3 800	11,3%
- dont offres d'emploi aidé (secteur marchand)	3 021	1 957	1 542	2 468	3 674	48,9%
Offres de stage de formation	1 981	2 856	4 280	4 767	4 230	-11,3%
Offres d'insertion (secteur non marchand)	3 571	3 975	3 217	1 880	2 915	55,1%
Effectifs des demandeurs d'emploi actifs	4 236	4 113	3 746	5 029	5 988	19,1%
Demandes d'emploi (2)	18 869	17 486	19 347	21 289	27 468	29,0%

Source : Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles.

(1) Chiffres rectifiés.

(2) Nombre total de demandes faites au cours de l'année.

Le SEFI a recueilli 7.474 offres d'emploi en 2007, contre 5.882 en 2006, soit une hausse de 27,1 % sur l'année. Cette activité plus intense s'explique notamment par la mise en place, depuis fin 2005, de nouveaux dispositifs d'intervention destinés à faciliter l'accès à l'emploi des Polynésiens et à mettre en adéquation l'offre et la demande.

Ainsi, les offres d'emploi aidé du secteur marchand ont augmenté de 48,9 %, sous l'impulsion des conventions pour l'insertion par l'activité (CPIA). En outre, le SEFI a recensé un nombre accru d'offres d'emploi normales par rapport à 2006 (+ 11,3 %).

Les offres de formation se sont inscrites en retrait de 11,3 % en raison d'une nette diminution des formations en faveur des salariés. En revanche, les offres d'insertion du secteur non marchand se sont multipliées (+ 55,1 %) grâce au succès des nouveaux dispositifs d'insertion. Quant aux demandes d'emploi enregistrées sur l'année 2007, elles se sont accrues de 29 % par rapport à l'année précédente.

Le dernier recensement effectué en 2002 fait état d'un taux de chômage de 11,7 % (11.655 personnes), au sens du Bureau international du travail (BIT)¹, contre 13,2 % en 1996 (11.525 personnes). Supérieur à celui de la métropole, il demeure néanmoins inférieur à celui observé dans les autres départements ou collectivités d'outre-mer.

¹ Selon la définition internationale du chômage adoptée en 1982 par le B.I.T., les chômeurs sont les personnes en âge de travailler qui satisfont simultanément aux quatre critères suivants : être sans emploi, disponible pour travailler, à la recherche d'un emploi et avoir fait des démarches effectives pour en trouver un.

1.2 Les mesures en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle

Le SEFI est le principal opérateur pour l'emploi en Polynésie française. Il est un intermédiaire actif entre l'offre et la demande et propose un dispositif complet d'aide à l'emploi, à la formation et à l'insertion professionnelles.

Le gouvernement a institué en novembre 2005 le Contrat pour l'emploi durable (CED)¹, dispositif initié pour favoriser la création d'emplois stables. Le CED permet de soutenir financièrement les créations d'emplois prenant la forme d'un contrat à durée indéterminée (CDI), par le biais d'une aide financière de 125.000 F CFP par trimestre durant deux ans. En 2007, 664 CED ont été conclus et ont bénéficié à 728 salariés.

La Convention pour l'insertion par l'activité (CPIA)², inscrite dans le cadre de la lutte contre l'exclusion, a pour objectif de permettre à toute personne à la recherche d'un emploi depuis au moins six mois d'acquérir un savoir-faire par la pratique tout en percevant un revenu de subsistance. Le bénéficiaire est placé pendant huit à douze mois dans un organisme d'accueil pour y apprendre ou exercer une activité de 30 heures par semaine en contrepartie d'une indemnité mensuelle pouvant atteindre 85.000 F CFP³. En 2007, 3.922 personnes ont bénéficié de cette convention, soit plus du double par rapport à 2006 (1.867).

La mesure d'Insertion par la création ou la reprise d'activité (ICRA)⁴ a pour objet de favoriser l'insertion professionnelle en soutenant la création ou la reprise d'une entreprise individuelle ou sous forme sociale. Le bénéficiaire de l'ICRA dispose d'une aide financière mensuelle de 90.000 F CFP durant un an et d'une prime de transition de 200.000 F CFP à l'issue du dispositif. En 2007, l'ICRA a été à l'origine de 364 créations d'entreprises (253 en 2006).

Afin d'inciter les entreprises à augmenter de manière pérenne leurs effectifs salariés, les pouvoirs publics ont instauré une Incitation fiscale pour l'emploi durable (IFED)⁵. Cette dernière prend la forme d'une réduction d'impôt accordée aux entreprises qui recrutent et qui maintiennent ces emplois sur plusieurs exercices. Ce mécanisme a pour vocation de soutenir la création de tout type d'emploi quel que soit le niveau de qualification et la durée du contrat. En 2006, l'IFED avait accompagné fiscalement la création de 450 emplois en permettant une réduction d'impôt totale de l'ordre de 270 millions de F CFP.

2. LES RELATIONS DU TRAVAIL

2.1 Les principales modifications du droit du travail en 2007

L'entrée en vigueur en mars 2004 des nouvelles dispositions statutaires de la Polynésie française a renforcé ses compétences en matière de droit du travail puisque cette

¹ Loi du Pays n°2005-4 du 29 novembre 2005 relative au Contrat pour l'emploi durable.

² Loi du Pays n°2006-7 du 20 février 2006 relative à la Convention pour l'insertion par l'activité (C.P.I.A.).

³ Initialement fixé à 55.000 F CFP, le revenu mensuel des bénéficiaires de ce dispositif a été revalorisé depuis le 1^{er} mars 2007 : il est désormais de 65.000 F CFP pour les personnes de moins de 26 ans et de 85.000 F CFP pour les personnes âgées de plus de 26 ans.

⁴ Loi du Pays n°2006-8 du 6 mars 2006 relative à l'Insertion par la création ou la reprise d'activité.

⁵ Loi du Pays n°2006-5 du 3 février 2006 relative à l'Incitation fiscale pour l'emploi durable.

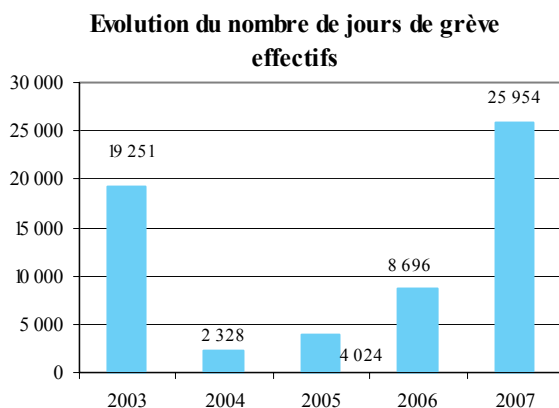
dernière a désormais la possibilité de modifier, abroger ou compléter la loi du 17 juillet 1986 qui en fixe les principes généraux.

En 2007, les autorités publiques ont renforcé leur politique en faveur de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés. Depuis avril 2007, une loi de Pays¹ contraint les entreprises de 50 salariés et plus d'employer des travailleurs handicapés, dans la proportion de 4 % de l'effectif total de ses salariés. Toute entreprise qui entre dans ce champ d'application dispose d'un délai de deux ans pour se mettre en conformité avec cette obligation d'emploi. Les contrevenants s'exposent à une sanction financière dissuasive².

Ce dispositif législatif a été complété en août 2007 par la promulgation d'une loi³ définissant le cadre de l'activité des « entreprises adaptées ». Ces entités économiques permettent à des travailleurs handicapés d'exercer une activité professionnelle salariée dans des conditions appropriées à leur situation. L'entreprise adaptée, qui peut avoir soit une production propre soit une activité de sous-traitance, bénéficie d'une aide au démarrage au cours des deux premières années de fonctionnement.

2.2 Les conflits sociaux

L'année 2007 a été émaillée par de nombreux conflits sociaux ayant paralysé plusieurs entreprises locales. Si leur nombre s'est réduit en un an, passant de 23 à 18, celui des jours de grève effectifs⁴ a triplé, atteignant 25.954 en 2007.



Source : Inspection du Travail

¹ Loi du Pays n°2007-02 du 16 avril 2007 relative à l'emploi des travailleurs handicapés.

² Le montant de la participation financière est fixé à 2.500 fois le SMIG horaire en vigueur au 31 décembre de l'année d'assujettissement pour chacun des travailleurs handicapés manquant.

³ Loi du Pays n°2007-08 du 27 août 2007 relative aux entreprises adaptées (...), aux conditions et modalités d'agrément des entreprises (...) et autres organismes assurant l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés et autres dispositions relatives aux travailleurs handicapés.

⁴ Correspond au cumul du nombre d'heures de grève par salarié rapporté à une base journalière.

§ 3. LES SALAIRES ET LES PRIX

1. LES SALAIRES

1.1 Le salaire minimum interprofessionnel garanti

Evolution du SMIG en fin d'année

en F CFP

	2003	2004	2005	2006	2007
Salaire horaire	627,13	739,65	775,15	810,65	828,4
Salaire mensuel	105 985	125 000	131 000	137.000	140.000
Progression annuelle	0,0%	17,9%	4,8%	4,6%	2,2%
<i>Variations de l'indice des prix de détail</i>	<i>0,7%</i>	<i>0,7%</i>	<i>2,3%</i>	<i>2,4%</i>	<i>1,9%</i>

Sources : Inspection du travail et ISPF

Le Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) est fixé en fonction des fluctuations de l'indice des prix de détail. Lorsque la hausse de cet indice est supérieure à 2 % par rapport à la précédente modification, le SMIG est relevé dans la même proportion.

D'un montant de 137.000 F CFP depuis janvier 2007, le SMIG a été revalorisé en janvier 2008, passant à 140.000 F CFP¹.

Afin d'accompagner les employeurs dans la mise en œuvre de cette revalorisation, le gouvernement a également adopté en janvier 2008 les nouvelles modalités du Dispositif d'aide à la revalorisation du SMIG et de l'emploi (DARSE). La participation de la Polynésie française s'élève à hauteur de 2/3 du surcoût de la masse salariale, le dernier tiers étant supporté par les entreprises. Ce dispositif, fruit des concertations entre les partenaires sociaux en réunions tripartites, a pour objectif de consolider l'emploi dans les secteurs d'activité dans lesquels les effets du surélèvement du SMIG sont les plus importants.

L'aide consentie au titre du DARSE est calculée sur le salaire de base mensuel, auquel est appliqué un taux d'aide dégressif² afin de réduire « l'effet domino » sur les salaires supérieurs au SMIG nouvellement fixé. Une nouvelle grille du DARSE a été mise en place avec la distinction de trois secteurs³. La gestion du DARSE est confiée à la Caisse de prévoyance sociale (CPS), qui est chargée du versement de l'aide aux employeurs, par compensation sur les charges dues par ces derniers.

1.2 Les salaires conventionnels

Le relèvement du SMIG consenti en 2007 a grandement bénéficié aux travailleurs des secteurs dont les salaires minima conventionnels correspondaient au SMIG. Ainsi, les employés de 1^{ère} catégorie des banques, commerces, industrie, bâtiment et hôtellerie ont vu

¹ Arrêté n°1800 CM du 31 décembre 2007 portant relèvement du salaire horaire minimum interprofessionnel garanti (S.M.I.G.) pour compter du 1^{er} janvier 2008.

² L'aide est calculée à partir d'un salaire de base mensuel compris entre 125.000 F CFP (à un taux de 10 %) et 150.000 F CFP. Des tranches successives entre les deux salaires sont prévues avec des taux dégressifs.

³ Secteurs du gardiennage et du nettoyage, secteur de l'administration publique et tous secteurs d'activité économique.

leur rémunération augmenter de 2,2 % en l'espace d'un an. En revanche, les catégories de salaires plus élevés ont bénéficié de revalorisations moins importantes.

Salaires mensuels par secteurs d'activité

	Janvier 2004	Janvier 2005	Janvier 2006	Janvier 2007	Janvier 2008	Variations 2008/2007
1. Salaires conventionnels						
Industrie						
Ouvrier 1ère catégorie	116 416	125 000	131 000	137 000	140 000	2,2%
Employé 1er échelon	119 512	127 373	133 373	137 000	140 000	2,2%
Bâtiment						
Manœuvre	115 520	125 934	132 314	137 000	140 000	2,2%
OS 1	120 464	128 389	134 769	137 000	141 000	2,9%
OP 1	145 938	152 577	158 957	158 957	161 182	1,4%
Chef d'équipe 1er échelon	164 404	170 214	176 594	176 594	178 537	1,1%
Commerce						
Employé 1ère catégorie - échelon A	109 668	125 000	131 000	137 000	140 000	2,2%
Agent de maîtrise 1ère catégorie	145 316	148 900	154 900	154 900	154 900	0,0%
Hôtellerie (1)						
1ère catégorie	118 395	125 000	131 000	137 000	140 000	2,2%
10e catégorie	150 979	156 314	162 314	163 814	164 314	0,3%
Banque						
Employé 1ère catégorie	105 925	125 000	131 000	137 000	140 000	2,2%
Gradé	150 060	150 812	152 050	152 962	153 650	0,4%
Cadre	246 355	247 589	249 629	251 120	252 250	0,4%
2. Salaires du secteur public						
Agent de bureau FPT (2)	117 000	125 000	131 000	137 000	140 000	2,2%
Contractuel ANFA (3)	190 629	190 629	199 187	205 975	209 975	3,4%

Sources : Inspection du travail - Service des finances et de la comptabilité

(1) Grande hôtellerie de Tahiti.

(2) Fonction publique territoriale 1er échelon INM 125.

(3) Agent non fonctionnaire de l'administration 4e catégorie 1er échelon.

2. LES PRIX

2.1. Evolution de l'indice des prix

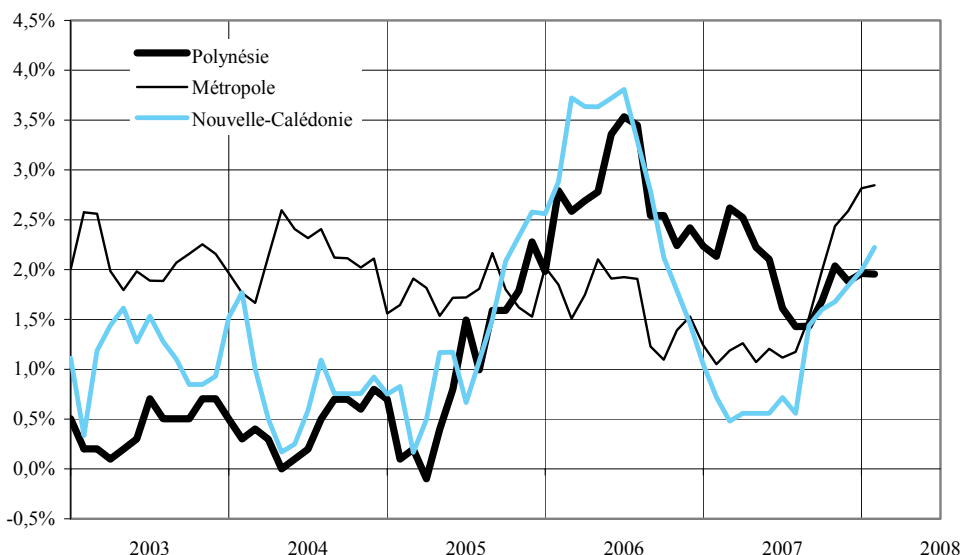
La Polynésie française a connu un léger mouvement de désinflation en 2007. Initié en 2006, il s'est toutefois interrompu à partir d'août 2007. Au total sur l'année, le taux d'inflation ressort à 1,9 % en glissement annuel, c'est-à-dire au même niveau que celui mesuré en Nouvelle-Calédonie (1,8 %), mais en dessous de celui enregistré en Métropole (2,6 %).

Taux d'inflation en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et en Métropole

	2003	2004	2005	2006	2007
<i>Glissement annuel (déc. à déc.)</i>					
Polynésie	0,7%	0,8%	2,3%	2,4%	1,9%
Métropole	2,2 %	2,1 %	1,5 %	1,5%	2,6%
Nouvelle-Calédonie	1,0 %	0,9 %	2,6 %	1,5%	1,8%
<i>Moyenne mensuelle</i>					
Polynésie	0,4 %	0,4 %	1,0 %	2,7%	2,0%
Métropole	2,1 %	2,1 %	1,7 %	1,7%	1,5%
Nouvelle-Calédonie	1,1 %	0,8 %	1,2 %	2,9%	1,0%

Sources : ISPF, INSEE, ISEE

Evolution de l'indice des prix en glissement annuel (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie et Métropole)

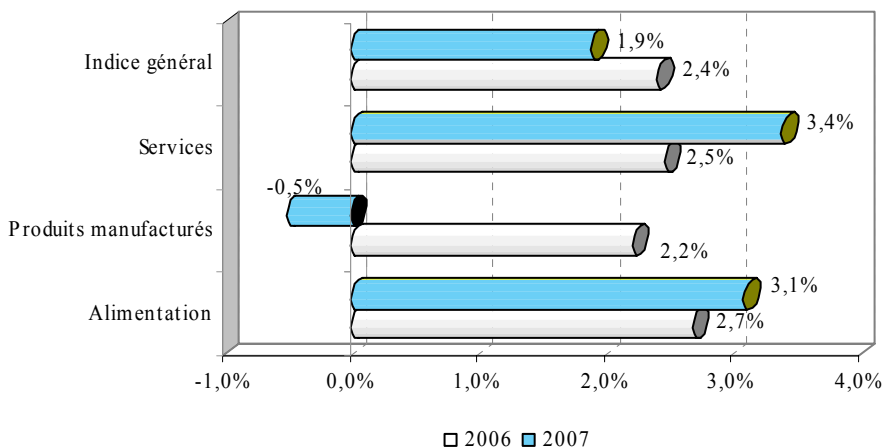


Sources : ISPF, INSEE, ISEE

En moyenne annuelle¹, cette comparaison n'est pas à l'avantage de la Polynésie française en raison d'une désinflation plus progressive et plus faible, notamment par rapport à la Nouvelle-Calédonie : 2 % en Polynésie française, 1,5 % en Métropole et 1 % en Nouvelle-Calédonie.

¹ Cette façon de calculer l'inflation est plus indiquée pour mesurer la diminution du pouvoir d'achat sur l'année.

**Augmentation des indices de prix en glissement annuel (2007 et 2006)
par grands groupes de biens**



Source : ISPF

Evolution générale des prix en 2007 selon les principaux postes de dépenses

	Pondération	Glissement annuel	
		2006/05	2007/2006
1. Alimentation	240	2,7%	3,1%
<i>dont</i> : - boulangerie, pâtisserie	33	0,7%	2,5%
- boissons alcoolisées	24	11,0%	2,2%
- autres boissons	25	4,1%	0,4%
- produits de la pêche	20	-4,5%	1,8%
- légumes	20	1,1%	1,0%
- viandes de boucherie	17	0,6%	4,8%
2. Produits manufacturés	373	2,2%	-0,5%
2.1 Habillement et articles textiles	36	-5,1%	-3,1%
2.2 Autres produits manufacturés	336	3,0%	-0,2%
<i>dont</i> : - véhicules	102	1,0%	2,0%
- combustibles, énergie	96	5,9%	-4,3%
3. Services	387	2,5%	3,4%
<i>dont</i> : - hôtels et restaurants	82	2,9%	2,3%
- loyers d'habitation, eau	105	2,8%	2,5%
- transport public	38	12,9%	13,1%
- Postes et télécommunications	52	-2,4%	-0,8%
Indice général	1 000	2,4%	1,9%

Source : ISPF

Ce sont surtout les services et les produits alimentaires qui ont nourri l'inflation en 2007, avec respectivement +3,4 % et +3,1 %, alors que les produits manufacturés ont diminué de 0,5 %.

Le plus fort écart d'inflation entre 2007 et 2006 a été observé sur le groupe des produits manufacturés (2,2 % contre - 0,5 % l'année précédente), même si les produits alimentaires et les services ont connu une accélération de l'inflation.

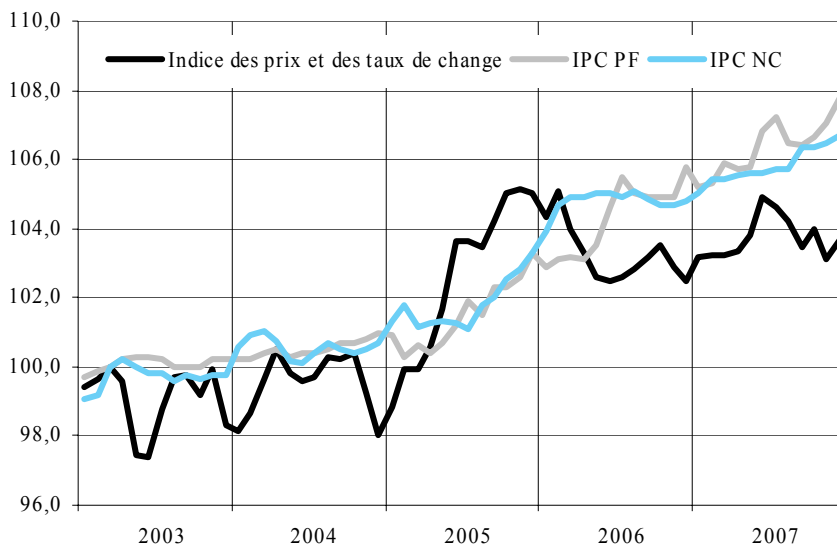
Plus précisément, à partir du tableau ci-dessus, on constate en 2007 que la plus forte progression est imputable aux prix des transports publics (+ 13,1 %), et en particulier aux tarifs du transport aérien (+ 14,9 %) en raison de l'augmentation du prix du kérosène, alors que le prix des hôtels et des restaurants a crû en moyenne au taux de 2,3 %.

Parmi les prix des produits alimentaires, ce sont ceux de la viande de boucherie qui ont le plus augmenté (+ 4,8 %).

2.2. Les causes extérieures de l'inflation

Du fait de sa petite taille et de son appartenance à une zone monétaire qui contraint sa politique monétaire, la Polynésie française importe l'essentiel de son inflation. On remarque en effet une forte corrélation entre l'indice des prix en Polynésie française et la moyenne des indices de prix des principaux partenaires à l'importation corrigé des évolutions de taux de change. Le coefficient de corrélation entre les deux indices est en effet de 0,8, ce qui signifie que les prix à l'étranger et les taux de change expliquent une grande part de l'inflation en Polynésie française, du moins sur longue période, comme cela paraît être également le cas pour la Nouvelle-Calédonie.

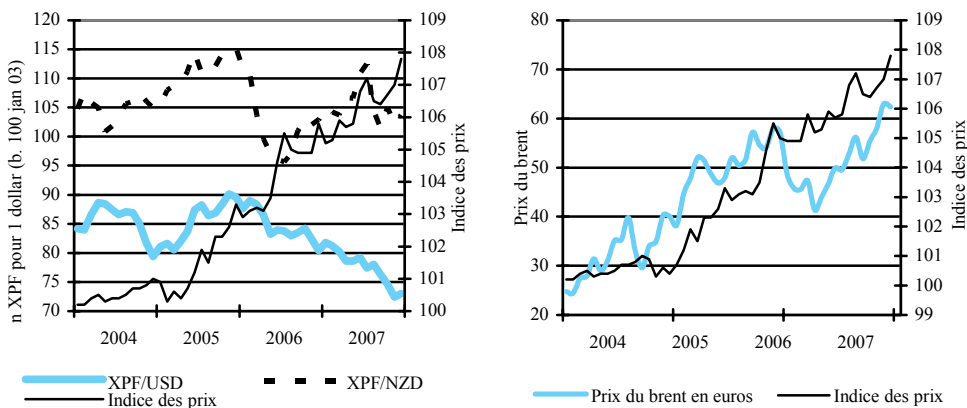
Evolution comparée des prix à l'étranger en F CFP et des prix en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie



A court terme, les facteurs locaux ne sont cependant pas à négliger et peuvent retarder la transmission de l'inflation importée. Ainsi, les marges peuvent-elles s'ajuster pour compenser temporairement une variation de taux de change ou du prix des hydrocarbures. Néanmoins, on remarque que l'indice des prix à l'étranger convertis en F CFP n'a augmenté que de 1,2 % alors que l'IPC polynésien a, quant à lui, varié de 1,9 %¹.

¹ En 2006, les variations étaient respectivement de - 2,4 % et + 2,4 %.

Evolution comparée de l'indice des prix, du cours des dollars US et néo-zélandais contre F CFP (base 100, janvier 2003) et du prix du baril de pétrole (brent) en Euros



En réalité, la forte augmentation du prix du pétrole en 2007 (+ 46% en dollars et + 32% en euros) s'est d'autant plus répercutée sur l'économie polynésienne que les distances sont importantes¹, et ce, même si elle a été compensée par une forte dépréciation du dollar. C'est notamment pour cette raison que l'indice des prix du transport international a augmenté si fortement sur l'année (+ 14,9 %).

On remarquera que, malgré l'isolement géographique de la Polynésie française et l'accroissement du prix des matières premières en F CFP, l'augmentation générale des prix en Polynésie française n'a pas été très forte, du moins en comparaison de ce qui s'est passé en Métropole au cours du second semestre de l'année.

En effet, des spécificités locales, notamment la réglementation des prix, sont à l'œuvre en Polynésie française et ont particulièrement joué en 2007, permettant d'atténuer les tensions inflationnistes extérieures et donc les effets négatifs sur le pouvoir d'achat des ménages.

2.3. La réglementation des prix²

Malgré l'augmentation de la valeur CAF du pétrole et du gaz importé, les prix des hydrocarbures vendus en Polynésie française n'ont pas augmenté en 2007. Le poste « combustibles et énergie » de l'IPC qui pèse pour 10 % dans le « panier de la ménagère » a même diminué de 4,3 % en glissement annuel. L'ajustement devra probablement s'opérer au cours de l'année 2008.

Pour ce qui concerne l'évolution de ce dispositif réglementaire, on retiendra que le gouvernement a entrepris en avril 2007 le réaménagement de la liste des produits de première nécessité (PPN) et des produits de grande consommation (PGC). Désormais classés en trois catégories, produits alimentaires secs, produits alimentaires frais et produits

¹ Même si le prix des produits pétroliers n'a pas augmenté en Polynésie française, la forte hausse du prix des hydrocarbures a impacté l'économie polynésienne via le coût du transport maritime et aérien international.

² Une présentation détaillée de la réglementation des prix en Polynésie française a été publiée dans le Rapport annuel 2001 de l'IEOM.

non alimentaires, les PPN accueillent treize nouveaux produits¹. Quant à la liste des PGC, elle s'est allongée par l'ajout de plusieurs produits (piles alcalines, couches pour adultes, poulet local, coquelet local), et les marges de certains produits (articles scolaires) ont été harmonisées dans l'ensemble de la Polynésie française afin de les rendre plus accessibles aux consommateurs des archipels éloignés. Cette dernière mesure, présentée en Conseil des ministres début avril, repose sur une exonération de taxes et une prise en charge publique des coûts de transport dans les îles.

Autres mesures notables intervenues en 2007 :

- à la suite des demandes formulées par les professionnels, le gouvernement a accordé en octobre une revalorisation respectivement de 10% et de 12 à 15 % du prix des carcasses et des morceaux de porcs locaux ;

- depuis le 1^{er} janvier 2008, le riz blanc non parfumé est soumis à un régime spécifique de prix taxé soutenu par le « Fonds de soutien des produits de première nécessité ». De même, la marge de commercialisation du riz blanc parfumé est réduite à 18 F CFP le kg, contre 30 F CFP auparavant.

§ 3. LE COMMERCE EXTERIEUR

1. LES IMPORTATIONS

Le volume des importations de la Polynésie française s'est inscrit en hausse de 5,1 % en rythme annuel, 892.864 tonnes en 2007 contre 849.277 en 2006. L'ensemble des catégories de biens a été concerné, notamment les biens d'équipement (+ 20,1 %), les biens de consommation (+ 8,9 %) et les biens intermédiaires (+ 7,3 %), illustrant un léger regain de confiance des agents sur la première partie de l'année écoulée.

Les importations de produits alimentaires (+ 4,5 %) et minéraux (+ 4,9 %) ont été les postes les plus importants, représentant 75 % du volume total.

¹ Tomates fraîches locales, thon frais en morceaux, petits pots pour bébé, cuisses de poulet congelé en conditionnement de 30 lbs, riz blanc parfumé, savon de ménage ordinaire, eau de javel, papier hygiénique, liquide pour vaisselle, préservatifs, lessive en poudre en baril de 5 kg, sucre blanc en sachet de 1 kg et lait concentré sucré.

Importations par catégorie de biens en volume

en tonnes

	2005	2006	2007	Variations 2007/2006	Part relat. 2007
Produits alimentaires	169 951	164 771	172 190	4,5%	19,3%
Produits minéraux	476 315	466 631	489 531	4,9%	54,8%
Produits chimiques	23 723	23 800	24 961	4,9%	2,8%
Produits en caoutchouc et plastiques	14 493	14 838	16 196	9,2%	1,8%
Bois et ouvrages en bois	35 841	39 325	40 057	1,9%	4,5%
Papier et ouvrages en papier	14 005	14 296	13 290	-7,0%	1,5%
Textiles	5 523	5 243	5 075	-3,2%	0,6%
Métaux et ouvrages en métaux	49 741	43 810	48 382	10,4%	5,4%
Machines, appareils, matériels électriques	20 151	17 406	18 607	6,9%	2,1%
Matériel de transport	20 307	17 011	20 267	19,1%	2,3%
Autres produits	44 550	42 148	44 309	5,1%	5,0%
Total	874 600	849 277	892 864	5,1%	100,0%

Sources : ISPF - Douanes

La progression des importations de produits minéraux tient à celles de ciment, + 9,1 % (142.044 tonnes en 2007 contre 130.255 en 2006), et de gazole, + 7,2 % (161.588 tonnes contre 150.779). Celles d'essence, en revanche, ont stagné (48.516 tonnes contre 48.185).

Parmi les denrées alimentaires, les achats de viande (25.518 tonnes en 2007 contre 23.636 en 2006, soit + 8 %), de riz (9.908 tonnes contre 8.250, soit + 20,1 % en glissement annuel) et de produits laitiers (11.929 tonnes contre 10.536, soit + 13,2 %) ont influé sur la tendance.

Signe de reprise dans le BTP en 2007, les importations de métaux se sont accrues de 10,4 % en glissement annuel (48.382 tonnes en 2007 contre 43.810 en 2006), mais sont restées en deçà de leur niveau de 2005, 49.741 tonnes. De même, les importations de matériels et équipements divers ont enregistré + 6,9 % en rythme annuel, 18.607 tonnes en 2007 contre 17.406 l'année précédente.

Quant à l'augmentation de 19,1 % des importations de matériel de transport, elle s'explique par l'arrivée de deux bateaux pour le transport de personnes et de marchandises (2.255 tonnes).

Importations par catégorie de biens en valeur

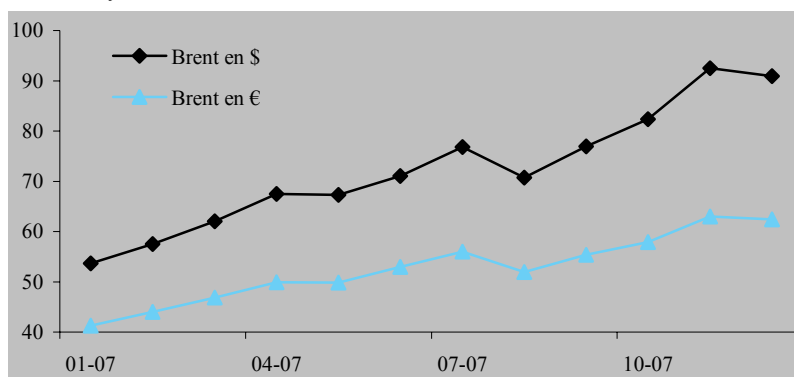
en millions de F CFP

	2005	2006	2007	Variations 2007/2006	Part relat. 2007
Produits alimentaires	31 284	30 886	33 743	9,3%	21,0%
Produits minéraux	17 337	21 452	20 665	-3,7%	12,9%
Produits chimiques	11 698	12 675	13 158	3,8%	8,2%
Produits en caoutchouc et plastiques	5 717	5 936	6 134	3,3%	3,8%
Bois et ouvrages en bois	3 139	3 587	3 400	-5,2%	2,1%
Papier et ouvrages en papier	4 415	4 635	4 488	-3,2%	2,8%
Textiles	5 171	4 912	4 951	0,8%	3,1%
Métaux et ouvrages en métaux	10 061	9 100	10 523	15,6%	6,6%
Machines, appareils, matériels électriques	27 476	26 555	27 101	2,1%	16,9%
Matériel de transport	31 625	19 470	20 252	4,0%	12,6%
Autres produits	15 627	16 256	16 226	-0,2%	10,1%
Total	163 549	155 462	160 640	3,3%	100,0%

Sources : ISPF - Douanes

La facture pétrolière de la Polynésie française a profité d'un effet US\$ favorable ainsi que le montre le graphique ci-après. Alors qu'entre décembre 2006 et décembre 2007, le cours du Brent s'est apprécié de près de 50 %, la valeur du US\$ vis-à-vis de l'euro a diminué d'environ 10 %.

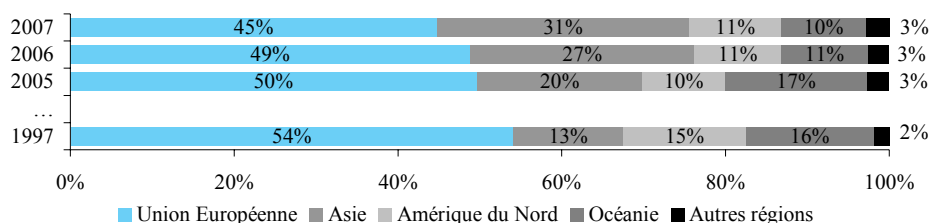
Cours moyen mensuel du baril de Brent



A l'inverse, les produits agroalimentaires, pour la plupart payés en euros ou devises autres que le US\$, ont progressé en valeur de 9,3 %, en raison de la flambée des cours mondiaux des matières premières agricoles.

En 2007, la percée des pays asiatiques s'est poursuivie, 31 % de la valeur totale des importations polynésiennes contre 27 % l'année précédente, au détriment de l'ensemble des autres fournisseurs, aux premiers rangs desquels, l'Union Européenne, qui a vu sa part rétrograder à 45 % contre 49 % précédemment, et l'Océanie (10 % contre 11 %).

Evolution des parts de marchés des fournisseurs de la Polynésie française



Sources : ISPF - Douanes

Avec près d'un tiers des importations, la France métropolitaine est restée le fournisseur de référence de la Polynésie française, en légère progression (+ 1,5 %), à l'inverse des autres membres de l'Union Européenne, dont les ventes se sont contractées de 6,8 %, sans doute pénalisées par la force relative de l'euro.

Importations par pays de provenance

en millions de F CFP

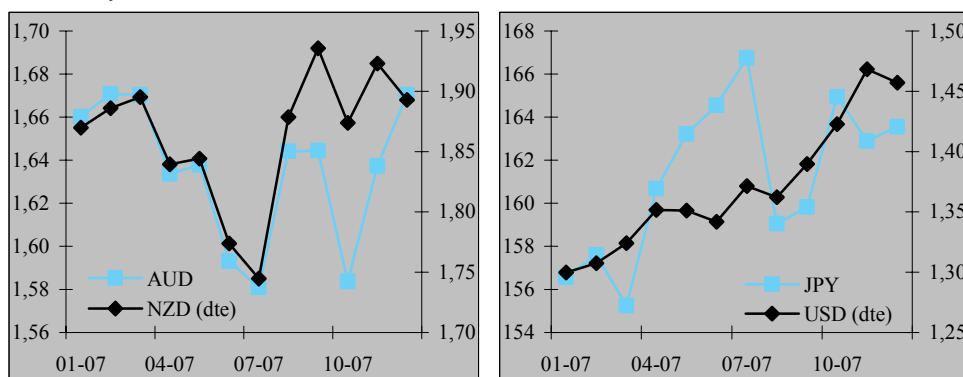
	2005	2006	2007	Variations 2007/2006	Part relat. 2007
France métropolitaine	58 076	48 124	48 823	+1,5%	30,4%
Autres pays de l'UE	22 774	22 470	20 937	-6,8%	13,0%
Etats-Unis	16 300	16 162	15 617	-3,4%	9,7%
Australie	5 299	4 938	5 775	+16,9%	3,6%
Nouvelle-Zélande	11 247	10 301	12 268	+19,1%	7,6%
Chine	10 426	10 382	12 772	+23,0%	8,0%
Japon	4 703	4 116	4 580	+11,3%	2,9%
Singapour	15 234	19 451	18 392	-5,4%	11,4%
Thaïlande	5 494	5 008	4 860	-3,0%	3,0%
Autres pays	14 063	14 471	16 617	+14,8%	10,3%
Total	163 549	155 462	160 640	+3,3%	100%

Sources : ISPF - Douanes

A contrario, les importations en provenance du Japon ont progressé de 11,3 %, notamment grâce à un effet de change favorable¹. Celles de Chine ont affiché une hausse de 23 %, alors que celles de Singapour, qui procure l'essentiel des hydrocarbures consommés localement, ont reculé de 5,4 %.

¹ Le Yen a perdu environ 6 % par rapport à l'euro entre décembre 2006 et décembre 2007.

Cours moyens mensuels contre Euro du Yen et des \$ US, australien et néo-zélandais



Source : BDF

2. LES EXPORTATIONS

En 2007, les exportations de la Polynésie française se sont tassées de 9,9 % en volume en glissement annuel, 20.404 tonnes contre 22.637 en 2006, à cause de l'effondrement des ventes de noni.

Le désengagement du principal acheteur de la récolte de noni polynésien, la société Morinda¹, a causé un recul significatif des exportations depuis deux ans, - 38,7 % en 2007, après - 39,5 % en 2006, que ne peuvent combler les quelques producteurs locaux de purée et de jus.

Evolution du tonnage exporté

en tonnes

	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Produits perliers	8,4	7,7	7,8	1,6%
Huile de coprah	5 703	5 262	5 640	7,2%
Préparations de type monoï	238	261	355	35,9%
Nacres	2 878	2 410	2 200	-8,7%
Vanille	10	9	11	17,2%
Poissons, crustacés	588	635	857	35,1%
Noni (jus et purée)	6 955	4 209	2 578	-38,7%
Bières	711	636	552	-13,2%
Divers	4 397	7 809	6 758	-13,5%
Total exportations locales	21 488	21 239	18 959	-10,7%
Réexportations	500	1 399	1 445	3,3%
Total Général	21 989	22 637	20 404	-9,9%

Sources : ISPF - Douanes

Alors que les exportations de produits perliers ont crû (+ 1,6 %), celles de nacres se sont repliées de 8,7 % en comparaison annuelle (2.200 tonnes en 2007 contre 2.410 en 2006).

¹ Voir chapitre 1 section 2 §1.3 les autres productions agricoles.

Les exportations de poissons et crustacés ont continué de bénéficier d'une conjoncture favorable, accélérant leur progression, + 35,1 % en 2007, après + 8 % en 2006 (857 tonnes contre 635 en 2006 et 588 en 2005).

La plus forte augmentation, + 35,9 % en glissement annuel (355 tonnes en 2007 contre 261 en 2006) a concerné les exportations de monoï, dynamisées par un gros producteur local. De même, les exportations d'huile de coprah se sont accrues de 7,2 % (5.640 tonnes contre 5.262), en dépit du repli de la production locale en 2007.

Le recul en valeur des exportations locales, - 1,1 %, a été inférieur à celui du tonnage (- 10,7 %). Le principal poste touché a été les produits perliers (- 3,8 %). En effet, la progression des quantités de perles cédées à l'étranger s'est accompagnée d'une nouvelle dépréciation du prix moyen au gramme des perles brutes, 1.395 F CFP en 2007 contre 1.465 en 2006 et 1.500 en 2005 (- 4,9 % en 2007 et - 2,3 % en 2006). En outre, les exportations de noni ont rapporté 410 millions de F CFP de moins en 2007 qu'en 2006, soit - 35,3 % en rythme annuel.

Evolution des exportations en valeur

en millions de F CFP

	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Produits perliers	12 395	11 098	10 681	-3,8%
Huile de coprah	292	257	371	44,6%
Préparations de type monoï	164	191	257	34,1%
Nacres	395	398	335	-15,8%
Vanille	202	182	230	26,4%
Poissons, crustacés	358	416	488	17,3%
Noni (jus et purée)	1 424	1 161	751	-35,3%
Bières	123	113	94	-16,9%
Divers	1 851	1 973	2 406	22,0%
Total exportations locales	17 204	15 789	15 612	-1,1%
Réexportations	2 965	2 863	1 108	-61,3%
Total Général	20 169	18 651	16 719	-10,4%

Sources : ISPF - Douanes

De ce fait, l'accroissement des exportations de poissons (+ 17,3 %), de vanille (+ 26,4 %), de monoï (+ 34,1 %) et d'huile de coprah (+ 44,6 %), soit un surplus de près de 300 millions de F CFP, n'a pas suffi à compenser la perte en valeur sur les perles et le noni.

En tant qu'intervenants majeurs sur le marché de la perle, le Japon et Hong-Kong, sont restés les plus gros clients de la Polynésie française. Mais leurs achats de perles brutes ont baissé de respectivement 3,2 % en rythme annuel (4,5 milliards de F CFP en 2007 contre 4,7 en 2006) et 6,6 % (4,9 milliards de F CFP contre 5,3).

Les autres partenaires de la Polynésie française ont également restreint leurs importations : - 37,8 % pour la France métropolitaine, - 45 % pour les Etats-Unis, freinés non seulement par la faiblesse de leur monnaie, mais aussi par l'abandon des achats de noni.

Exportations par pays de destination

en millions de F CFP

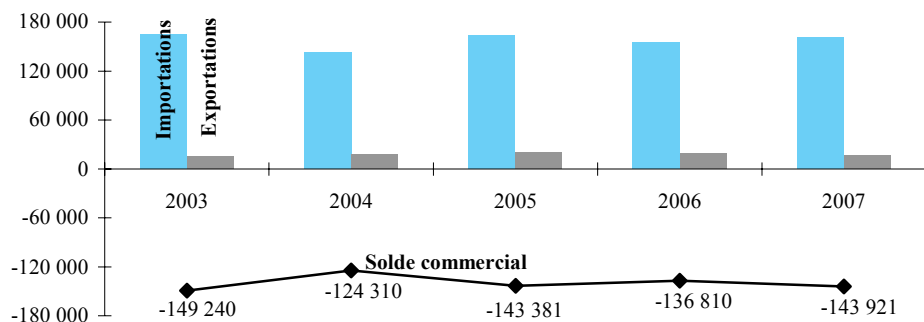
	2005	2006	2007	Variations 2007/2006	Part relative 2007
Japon	5 723	5 179	5 298	+2,3%	32%
Hong-Kong	5 662	5 994	5 688	-5,1%	34%
France métropolitaine	2 772	2 462	1 531	-37,8%	9%
Etats-Unis	2 767	2 260	1 243	-45,0%	7%
Autres pays de l'UE	613	698	639	-8,4%	4%
Autres pays	2 632	2 059	2 320	+12,7%	14%
Total	20 169	18 651	16 719	-10,4%	100%

Sources : ISPF - Douanes

3. LA BALANCE COMMERCIALE

Evolution de la balance commerciale

en millions de F CFP



Sources : ISPF - Douanes

Le creusement du déficit du commerce extérieur polynésien en 2007 de 5,2 % s'explique par le cumul de l'accroissement des importations de 5,2 milliards de F CFP et de la contraction de 1,9 milliard de F CFP des exportations. Le taux de couverture en a été nettement affecté, passant de 12 % en 2006 à seulement 10,4 % en 2007.

Comme l'année précédente, la Polynésie française a obtenu un solde commercial positif avec un seul pays, le Japon, quoique fortement dégradé, 718 millions de F CFP en 2007 contre 1,1 milliard en 2006.

Déficitaire avec tous ses autres partenaires de poids, elle a vu son solde commercial se détériorer fortement avec la zone Océanie (20 %), l'Asie (5,8 %), l'Amérique du nord (3,4 %) et, plus faiblement, avec l'Union européenne (1,6 %).

La Polynésie française est extrêmement dépendante de l'extérieur pour les produits énergétiques et alimentaires. En outre, le développement de productions locales de substitution aux importations ou compétitives à l'exportation, est entravé par la petitesse de son territoire et de son marché intérieur ainsi que par le niveau élevé des salaires et des charges sociales. Il apparaît donc difficile de réduire de façon conséquente le déficit du commerce extérieur.

Solde commercial par zone

en millions de F CFP

	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Amérique du Nord	-14 149	-14 989	-15 502	+3,4%
<i>dont Etats-Unis</i>	-13 533	-13 902	-14 373	+3,4%
Union Européenne	-76 434	-66 519	-67 591	+1,6%
<i>dont France métropolitaine</i>	-55 301	-45 673	-47 293	+3,5%
Asie	-32 201	-36 011	-38 115	+5,8%
<i>dont Japon</i>	1 059	1 063	718	-32,4%
Océanie	-16 599	-14 993	-17 985	+20,0%
Autres régions	-3 998	-4 299	-4 729	+10,0%
Total	-143 381	-136 810	-143 921	+5,2%

Sources : ISPF - Douanes

§ 5. LA BALANCE DES PAIEMENTS EN 2006

En 1998, le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie a chargé l'Institut d'émission d'outre-mer d'établir, conjointement avec la Banque de France, une balance des paiements de la Polynésie française. En raison des délais de collecte des données, les résultats de l'année 2007 seront postérieurs à la publication de ce rapport annuel, qui présente donc la balance des paiements 2006.

1. LE COMPTE DES TRANSACTIONS COURANTES

L'excédent du compte de transactions courantes, qui s'était contracté à 0,9 milliard de F CFP en 2005 après 17,9 milliards en 2004, s'est redressé à 3,6 milliards en 2006 (soit 0,7 % du PIB estimé de 2006). Cette amélioration résulte de la progression notable de l'excédent des services (en hausse de 3,5 milliards de F CFP) et de celle de l'excédent des revenus (en hausse de 4,5 milliards), qui ont plus que compensé le creusement du déficit des échanges de biens et la réduction de l'excédent des transferts courants. La répartition géographique montre que 60 % des flux de transactions courantes (crédits + débits) sont réalisés avec la France métropolitaine.

Le déficit des échanges de biens, principal poste du compte de transactions courantes, s'est creusé de 2,1 milliards de F CFP (- 134,6 milliards, contre - 132,5 milliards de F CFP). Les importations ont été stables, à 153,4 milliards de F CFP, en raison d'une demande interne peu porteuse en 2006, tandis que les exportations de biens se sont repliées de 7,8 %, à 18,7 milliards.

Selon la répartition géographique des échanges de biens de la Polynésie française avec l'extérieur (exportations + importations) en 2006, 31 % des flux ont été effectués avec la France métropolitaine, 27 % avec les États-Unis et 7 % avec la Nouvelle-Zélande.

**Répartition géographique des échanges de biens et de
(crédits + débits)**

Année 2006

Principaux partenaires	Biens	Transactions courantes
France métropolitaine	31%	60%
États-Unis	27%	16%
Japon	3%	2%
Nouvelle-Zélande	7%	4%
Australie	5%	2%
Autres (répart. non disponible)	27%	16%
Total	100 %	100 %

N. B. — Total et France métropolitaine : balance en transactions ; autres partenaires : balance en règlements.

Pour la troisième année consécutive, le taux de couverture FAB/FAB¹ des importations par les exportations, en données douanières, s'est établi à 13 %.

L'excédent des échanges de services s'est accru de 3,5 milliards de F CFP, à 36,5 milliards. Cette évolution résulte notamment de la progression de l'excédent des voyages, qui traduit l'augmentation de 6,5 % du nombre de touristes en Polynésie française (en 2006), et de l'allègement de moitié du déficit des « autres services aux entreprises », à - 1,6 milliard, en liaison avec le ralentissement de l'activité économique.

L'excédent des revenus a augmenté sensiblement, de 4,5 milliards de F CFP, à 54,5 milliards, essentiellement du fait de l'accroissement de l'excédent des rémunérations des salariés.

Les transferts courants nets de l'extérieur, principalement versés par la métropole sous forme de transferts des administrations publiques, se sont contractés de 3,1 milliards de F CFP.

Versements publics en provenance de la Métropole

en millions de F CFP

	2004	2005	2006	Variations 2006/05
Versements publics	128 609	127 057	132 388	4%
Services des administrations publiques	15 388	13 388	11 917	-11%
Rémunération des salariés du secteur public	49 504	50 817	50 975	0%
Transferts courants (secteur des APU)	61 927	64 404	64 165	0%

Sources : IEOM - Banque de France

Globalement, les versements publics en provenance du budget métropolitain ont augmenté de 4 %. Ils représentent environ 25 % du produit intérieur brut polynésien.

Lorsque l'on tient compte de ces transferts, inscrits dans la balance courante, il apparaît que la France métropolitaine compte pour 60 % dans les relations économiques et financières de la Polynésie française avec l'extérieur.

¹ FAB : franco à bord.

2. LE COMPTE FINANCIER

Le compte financier a fait apparaître en 2006 des sorties nettes de capitaux de 1 milliard de F CFP, après 3,1 milliards en 2005.

Le solde des investissements directs est devenu créditeur, à 1,9 milliard de F CFP, contre - 0,8 milliard en 2005 et - 0,3 milliard en 2004, en raison d'un accroissement sensible des investissements directs métropolitains en Polynésie française.

Les investissements de portefeuille ont dégagé des entrées nettes de 0,4 milliard de F CFP après trois années de sorties nettes, les résidents ayant procédé à des ventes nettes de titres émis par les non-résidents (principalement des valeurs métropolitaines).

Les autres investissements, qui retracent notamment les opérations de dépôt et de crédit, vis-à-vis de l'extérieur, de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM), des administrations publiques, du secteur bancaire et des « autres secteurs », ont abouti en 2005 à des sorties nettes de capitaux de 3,4 milliards de F CFP, contre des entrées nettes de 4 milliards en 2005.

Les erreurs et omissions nettes ont été négatives de 2,6 milliards de F CFP et ont représenté 0,5 % du PIB.

Résultats de la balance des paiements 2006

en millions de F CFP

	Crédits	Débits	Solde
COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES	259 779	256 185	3 594
BIENS dont :	18 736	153 367	-134 631
marchandises générales	18 610	147 328	-128 718
SERVICES dont :	104 817	68 273	36 544
transports	23 150	20 791	2 359
voyages	53 050	28 383	24 667
REVENUS	61 503	6 995	54 508
Rémunération des salariés	55 765	1 422	54 343
Revenus des investissements	5 739	5 573	166
TRANSFERTS COURANTS	74 724	27 549	47 175
Secteur des administrations publiques	67 771	12 907	54 864
Autres secteurs	1 373	14 643	-13 270
COMPTE DE CAPITAL	0	31	-31
COMPTE FINANCIER	377 082	378 091	-1 009
INVESTISSEMENTS DIRECTS	3 503	1 559	1 944
Polynésie à l'extérieur	404	1 376	-972
Extérieur en Polynésie	3 098	183	2 915
INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE	54 951	54 553	398
Avoirs (rés. sur titres émis par des non-rés.)	54 951	54 461	490
Engagements (non-rés. sur titres émis par des rés.)	0	92	-92
AUTRES INVESTISSEMENTS	318 629	321 980	-3 351
Avoirs	214 042	205 476	8 566
- autorités monétaires	164 656	132 467	32 189
- administrations publiques	0	0	0
- secteur bancaire	25 896	42 570	-16 674
- autres secteurs	23 490	30 440	-6 950
Engagements	40 239	116 503	-76 264
- autorités monétaires	0	0	0
- administrations publiques	40 239	77 008	-36 769
- secteur bancaire	60 202	37 820	22 382
- autres secteurs	4 146	1 675	2 471
ERREURS ET OMISSIONS NETTES	0	2 555	-2 555
TOTAL GENERAL	636 862	636 862	0

Sources : IEOM - Banque de France

Section 2

Les secteurs d'activité

§ 1. L'AGRICULTURE

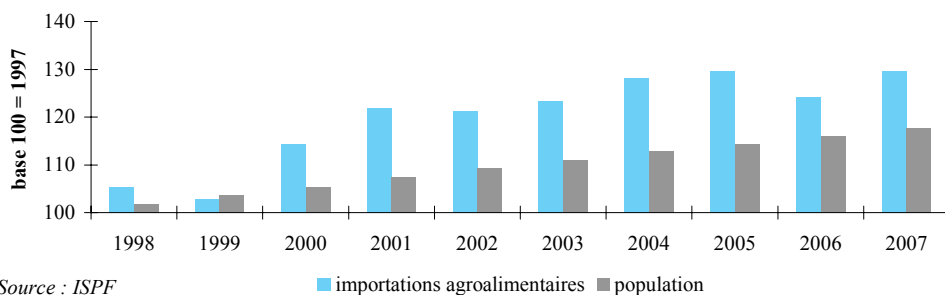
1. PRESENTATION GENERALE

Si l'agriculture polynésienne réalise un chiffre d'affaires annuel de plus de 18 milliards de F CFP¹ et emploie environ 30.000 personnes, la production commercialisée n'atteignait en 2006 que 7,7 milliards de F CFP et la profession déclarait à peine 1 % des salariés recensés par la CPS. Difficile à appréhender, le secteur écoule une partie de sa production hors des circuits formels (magasins, grossistes, hôtels...).

Encore traditionnelle, dominée par la polyculture, l'agriculture est exercée au sein d'exploitations familiales de taille réduite (3 hectares en moyenne). Son développement est entravé par le manque de formation des agriculteurs et surtout de terres cultivables². En effet, la Surface agricole utilisée, qui n'occupe que 5 % des terres émergées (18.534 hectares), est pour les trois quarts laissée en friche.

Dépassée par la croissance démographique, l'agriculture n'est plus en mesure de répondre aux besoins de la population et le recours aux importations agroalimentaires est devenu une nécessité. En 2007, celles-ci ont atteint 152.731 tonnes, en hausse de 4 % par rapport à l'année précédente (146.323 tonnes en 2006).

Evolution de la population et des importations agroalimentaires sur dix ans

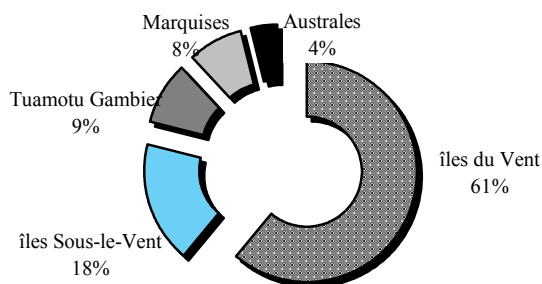


L'archipel de la Société, première région agricole de Polynésie française, a des productions plutôt diversifiées. A l'inverse, les autres archipels sont plus spécialisés : les Tuamotu et les Marquises sont les plus importants producteurs de coprah, tandis qu'aux Australes dominent les cultures vivrières et maraîchères.

¹ D'après une estimation du SDR en 2005 de la production agricole finale, c'est-à-dire en intégrant la production vendue hors des circuits formels (autoconsommation, vente en bord de route...).

² En Polynésie française, les problèmes d'indivision foncière sont un frein à la mise en valeur des terres agricoles.

Répartition de la production agricole commercialisée en 2006 (en valeur)



Source : SDR

La politique agricole tente de concilier trois objectifs : l'amélioration de la couverture des besoins alimentaires, le maintien des populations dans les îles éloignées et la promotion des exportations. Elle est mise en œuvre par le Service du développement rural (SDR), avec la caution scientifique du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD).

Ses ressources proviennent de la Dotation au développement de l'agriculture (DDA), à titre principal, puis du Fonds pour l'environnement et l'agriculture (FEA)¹, du Fonds de développement des archipels (FDA) et du Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (FIDES).

La formation des professionnels du secteur est assurée par l'Etablissement public territorial d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPTEFPA)² qui prépare à des diplômes comme le Brevet d'enseignement professionnel agricole (BEPA)³ ou le Bac professionnel. Il propose divers stages et formations diplômantes pour adultes. Par ailleurs, les Maisons familiales rurales (MFR) montent des formations en alternance menant au Certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA).

En 2006⁴, la production agricole commercialisée a diminué de 12 % (8,7 milliards de F CFP en 2006), en raison de fortes intempéries qui ont altéré les cultures. On observe par ailleurs une tendance nouvelle, le timide développement de l'agriculture biologique, notamment dans la récolte de noni (16 % du volume en 2006) et, accessoirement quelques fruits et légumes⁵.

¹ Le FEA est alimenté par une taxe de 2 %, assise sur la valeur en douane des marchandises importées, sauf les hydrocarbures et les produits de première nécessité.

² Il comprend le Lycée professionnel agricole d'Opunohu (Moorea), le Centre de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA) et l'Exploitation agricole (EA).

³ Il existe trois filières de BEPA : agriculture des régions chaudes, aménagements et travaux paysagers, vente de produits horticoles et jardinage.

⁴ Dernières données disponibles à la date de parution de cet ouvrage.

⁵ 450 kgs de légumes et 6 tonnes de fruits.

2. LE COPRAH

2.1 La culture du coprah

Originaire des régions tropicales d'Asie, le cocotier, « *cocos nucifera* », de la famille des arécacées, est le palmier le plus cultivé au monde. A l'aise sur les terrains sableux et salins, il nécessite une pluviosité régulière ainsi qu'un ensoleillement important.

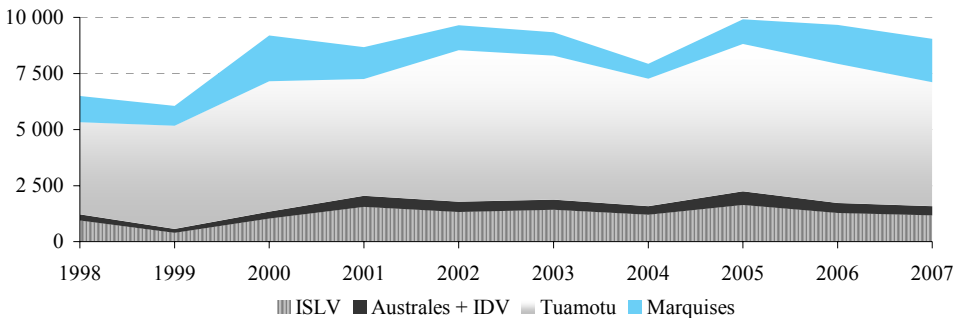
Présent sur les cinq archipels de Polynésie française, il couvre les deux tiers de la surface agricole utilisée. Il prédomine aux Tuamotu dont il a longtemps constitué la seule ressource. De nos jours, il procure encore du travail à plus de 10.000 personnes, contribuant ainsi au maintien des populations dans les îles éloignées.

A ce titre, la coprahculture fait l'objet d'une politique de soutien actif de la part des pouvoirs publics depuis de nombreuses années. L'achat de la récolte est centralisé : l'Huilerie de Tahiti est tenue de l'acquérir en totalité à un prix fixé par le gouvernement et reçoit en contrepartie une subvention de la Caisse de Soutien des Prix du Coprah (CSPC)¹ visant à combler la différence par rapport au cours mondial. A partir de 1993, deux prix ont été appliqués, afin de favoriser le coprah de premier choix, seul admis pour la fabrication de l'huile brute pour l'exportation. Enfin, depuis fin 2007, la répartition du prix entre le producteur et le propriétaire foncier a été amendée en faveur du premier afin de garantir ses revenus².

Le SDR apporte un soutien logistique à la coprahculture, notamment à travers le plan de régénération de la cocoteraie (fourniture de plants, entretien des cocotiers, administration des engrais, subventions à l'équipement...). Par ailleurs, il participe au programme Cocotier³, mené par le CIRAD.

Evolution de la production de coprah sur dix ans

en tonnes



Source: SDR

¹ Etablissement public créé en 1967 et doté de l'autonomie financière.

² Le prix du coprah de premier choix a été revalorisé, à 110 F CPF le kilo contre 100 précédemment (le second choix reste à 55 F CFP et à 65 aux Marquises). Sur celui-ci, 20 F CFP sont désormais réservés au coprahculteur et le solde est réparti avec le propriétaire de la cocoteraie.

³ Il s'agit d'un programme de recherche visant à accroître la productivité de la coprahculture et à diversifier les usages du cocotier. Le CIRAD a réalisé une cartographie génétique pour améliorer les croisements.

Le recul de la production de coprah s'est accentué en 2007, - 6,5 %, après - 2,5 % en 2006 (9.038 tonnes contre 9.668 et 9.913 précédemment). La tendance observée en 2006 s'est confirmée en 2007 : la baisse a concerné l'ensemble des archipels à l'exception des Marquises où le tonnage a progressé de 10,3 % (1.920 en 2007 contre 1.740 en 2006).

Coprah en silo

en tonnes

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Iles du Vent	348	230	422	305	300	-1,6%
Iles Sous-le-Vent	1 423	1 201	1 632	1 280	1 174	-8,3%
Marquises	1 041	651	1 097	1 740	1 920	10,3%
Australes	108	144	187	139	109	-21,6%
Tuamotu Gambier	6 412	5 697	6 575	6 204	5 535	-10,8%
Total	9 332	7 923	9 913	9 668	9 038	-6,5%
<i>dont première qualité</i>	95%	98%	96%	97%	97%	+1 point
<i>dont deuxième qualité</i>	5%	2%	4%	3%	3%	-1 point

Source : SDR

2.2 La transformation du coprah

L'Huilerie de Tahiti est chargée de la transformation du coprah local. Equipée d'une usine de traitement du coprah d'une capacité de 25.000 tonnes, elle produit du coprah trituré, de l'huile raffinée absorbée par les fabricants de monoï polynésiens, de l'huile brute et des tourteaux.

Consécutivement à la baisse de la récolte de coprah, l'Huilerie de Tahiti a vu ses principales productions se contracter entre 2006 et 2007 : - 4,3 % pour le coprah trituré (9.246 tonnes en 2007 contre 9.662 en 2006), - 6 % pour l'huile brute (5.285 contre 5.624) et - 4,5 % pour les tourteaux (2.756 contre 2.885). En revanche, face à la demande accrue de l'industrie du monoï, elle a dû augmenter les quantités d'huile raffinée de 35,7 % (426 tonnes contre 314).

Production d'huile et de tourteaux de coprah

en tonnes

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Coprah trituré	9 627	8 087	9 624	9 662	9 246	-4,3%
Huile brute	5 611	4 608	5 661	5 624	5 285	-6,0%
Huile raffinée	303	317	310	314	426	35,7%
Tourteaux	2 798	2 396	2 836	2 885	2 756	-4,5%

Source : Huilerie de Tahiti

2.3 Le monoï

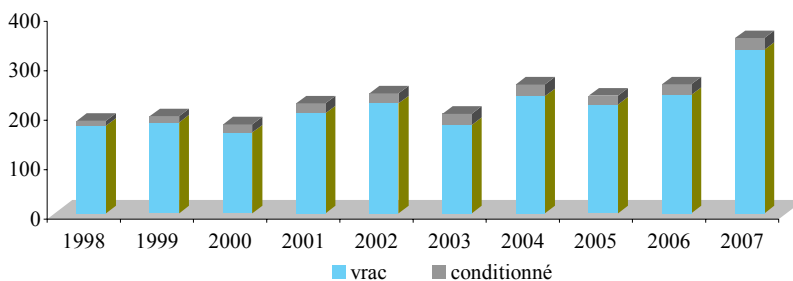
Le monoï, « huile parfumée » en reo maohi, provient de la macération d'une fleur endémique, le « tiare » ou gardenia taitensis, dans de l'huile de coprah raffinée. Utilisé en Polynésie française depuis des temps immémoriaux comme produit de beauté, il tend à devenir une base de référence par l'industrie cosmétique grâce à ses propriétés émollientes, antiseptiques et antifongiques.

Dans les années 80, alors que pullulent de mauvaises copies qui jettent l'opprobre sur le monoï polynésien, la profession cherche à rassembler ses forces pour s'en protéger ; c'est ainsi que le Groupement interprofessionnel du monoï (GIMT) voit le jour. Sous son impulsion, le gouvernement français édicte le décret 92-340 du 1er avril 1992 relatif à l'appellation d'origine contrôlée « monoï de Tahiti » qui définit à la fois les matières premières et le processus de sa fabrication¹.

Désormais, le GIMT et son Institut du monoï ont la responsabilité de la promotion du monoï de Tahiti auprès du grand public, mais surtout de l'industrie cosmétique. Pour cela, ils sont présents sur les principaux salons professionnels à travers le monde tels que HBA², In Cosmetics ou PCIA³, établissent des cahiers d'inspiration pour les laboratoires et organisent chaque année depuis 2004 un concours de formulation. Par ailleurs, ils mènent à bien des programmes de recherche.

Le fonctionnement du GIMT est financé par une taxe sur les exportations de monoï⁴, qui lui procure un budget annuel de 50-60 millions de F CFP. En 2007, les exportations de monoï ont véritablement décollé, enregistrant 36 % de plus en volume que l'année précédente (355 tonnes contre 261 en 2006).

Evolution des exportations de monoï sur dix ans (en tonnes)



Sources : Douanes, ISPF

3. LES AUTRES PRODUCTIONS AGRICOLES

Pour ce type de produits, les importations concernent surtout les produits que l'on ne cultive pas ou peu localement, comme les pommes ou les poires.

¹Art.1^{er} « L'appellation d'origine « Monoï de Tahiti » est réservée au produit fabriqué en Polynésie française conformément aux usages locaux, loyaux et constants, par macération de fleurs de *Gardenia taitensis* (flore de Candolle, famille des rubiacées) d'origine polynésienne, ci-après dénommée tiaré, dans de l'huile de coprah raffinée. Les fleurs de tiaré et les noix de coco utilisées pour la fabrication du produit doivent être exclusivement récoltées dans l'aire géographique définie dans l'annexe au présent décret. »

Art.7 « Le monoï de Tahiti est obtenu conformément aux usages locaux, loyaux et constants, par macération d'au moins dix fleurs de tiaré par litre d'huile raffinée, pendant au moins dix jours. »

² Health & beauty America.

³ Personal care ingredients Asia.

⁴ 200 F CFP par kilo sur le vrac et 50 F CFP sur les produits finis.

Importations

en tonnes

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Fruits	4 064	4 005	4 140	4 204	3 981	4 064	2,1%
Légumes	6 315	7 085	7 313	6 775	7 869	8 437	7,2%

Source : ISPF

Globalement, la production locale permet une bonne couverture des besoins alimentaires ; ainsi, la Polynésie française est autosuffisante pour les produits vivriers.

En 2006, les productions ont été affectées par la surabondance des pluies et aussi par le changement de méthode de collecte des informations opéré aux îles du Vent. De ce fait, la récolte de fruits a enregistré - 32,3 %, celle de légumes - 12,2 % et celle de produits vivriers - 13,7 %.

Production agricole commercialisée

en tonnes

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Fruits*	9 657	8 770	8 892	11 851	8 026	-32,3%
Légumes	6 950	6 353	6 517	6 388	5 611	-12,2%
Produits vivriers	1 197	961	1 014	1 142	986	-13,7%
Vanille mûre	37	31	44	49	25	-48,6%

* hors noni

Source : SDR

Néanmoins, le phénomène de rareté a concouru à l'augmentation des prix de vente, qui a permis d'améliorer les recettes de 8,7 % pour les fruits (1,7 milliard de F CFP en 2006 contre 1,6 en 2005), de les maintenir pour les légumes 1,6 milliard de F CFP et de limiter la baisse pour les produits vivriers (206 millions de F CFP contre 214).

3.1 Les productions fruitières

1) Les fruits

Pris ensemble, l'ananas (îles du Vent), les agrumes (îles du Vent, Marquises) et la pastèque (îles Sous-le-Vent) représentent les deux tiers de la production de fruits. Mais une infinité d'autres variétés sont aussi cultivées comme la papaye, la mangue ou le litchi. Néanmoins, la présence de la mouche des fruits handicape fortement les possibilités d'échanges entre les îles.

L'année 2006 a été marquée par un repli du melon (492 tonnes contre 753 en 2005) et du litchi (29 tonnes contre 56) et une poussée de la mandarine (157 tonnes contre 102).

Production de fruits

en tonnes

	2004	2005	2006	Variations 2006/2005	Part relative 2006
ananas	3 931	4 346	2 704	-38%	33,7%
banane	859	972	558	-43%	6,9%
citron	535	624	503	-19%	6,3%
orange	313	379	594	57%	7,4%
pamplemousse	524	553	352	-36%	4,4%
melon	527	753	492	-35%	6,1%
pastèque	1 095	2 169	1 140	-47%	14,2%
papaye	440	484	669	38%	8,3%
divers	668	1 541	1 014	-34%	12,6%
Total	8 892	11 820	8 026	-32%	100%

Source : SDR

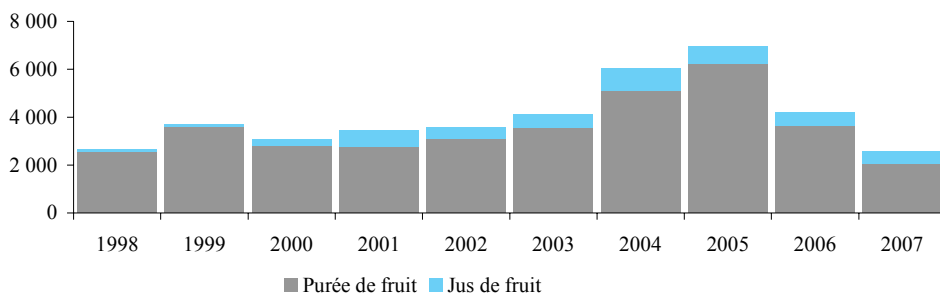
2) Le noni

L'engouement pour le noni, « morinda citrifolia », doit beaucoup à la promotion menée aux Etats-Unis, en Europe et au Japon par une société américaine, Tahitian Noni International. En collaboration avec les agriculteurs concernés, Morinda, son représentant en Polynésie française, organise le ramassage de la récolte jusqu'à son usine de transformation de Papara (Tahiti). La principale région productrice est l'archipel des Marquises (49 % du total en 2006, soit 3.120 tonnes), suivi des îles de la Société (40 %)¹.

Ainsi, grâce à Morinda, la production locale a connu un essor rapide ; les exportations ont démarré en 1998 avec 2.651 tonnes pour culminer à 6.955 en 2005. Mais, depuis quelques années, Tahitian Noni International a trouvé des sources d'approvisionnement beaucoup moins onéreuses (Mexique, Costa Rica...) et l'on craint qu'il ne se maintienne en Polynésie française que de façon marginale afin de conserver le droit à l'appellation « Tahitian noni ».

Exportations de noni

en tonnes



Source: ISPF

¹ En 2006, les îles du Vent ont produit 1.267 tonnes et les îles Sous-le-Vent 1.306.

De ce fait, les exportations se sont inscrites en baisse de 39 % en 2006 et en 2007 (2.578 tonnes en 2007 après 4.208 en 2006). Le recul a été plus marqué pour la purée (2.037 tonnes contre 3.648, soit - 41 %) que pour le jus (541 tonnes contre 560)¹.

3.2 Les productions maraîchères et vivrières

1) Les productions maraîchères

Les deux principales régions maraîchères sont Tahiti, proche du plus grand marché de consommation de Polynésie française, et les Australes, spécialisées dans les cultures tempérées (pommes de terre, carottes). En 2006, elles ont fourni respectivement 76 % et 14 % de la production totale.

Production de légumes

en tonnes

	2004	2005	2006	Variations 2006/2005	Part relative 2006
tomate	1 156	1 172	1 342	15%	23,9%
salade	868	898	647	-28%	11,5%
concombre	843	897	749	-17%	13,3%
chou vert	817	801	750	-6%	13,4%
chou de Chine	577	515	347	-33%	6,2%
pomme de terre	693	696	529	-24%	9,4%
carotte	239	313	239	-24%	4,3%
navet	307	271	159	-41%	2,8%
divers	1 018	822	849	3%	15,1%
Total	6 517	6 386	5 611	-12%	100%

Source : SDR

2) Les productions vivrières

La production vivrière est dominée par le taro, 65 % du volume produit en 2006, concentrée aux îles du Vent et, dans une moindre mesure aux îles Sous-le-Vent et aux Australes. Les autres produits vivriers d'importance, fei et patate douce, se trouvent surtout aux îles du Vent.

Produits vivriers

en tonnes

	2004	2005	2006	Variations 2006/2005	Part relative 2006
taro	604	651	639	-1,8%	64,8%
patate douce	174	201	85	-57,7%	8,6%
banane fei	122	154	150	-2,1%	15,3%
divers	114	137	111	-18,9%	11,3%
Total	1 014	1 142	986	-13,7%	100%

Source : SDR

En 2006, la production vivrière a reculé de 13,7 %, surtout à cause de la patate douce (- 57,7 %).

¹ Il existe d'autres producteurs de jus que Morinda.

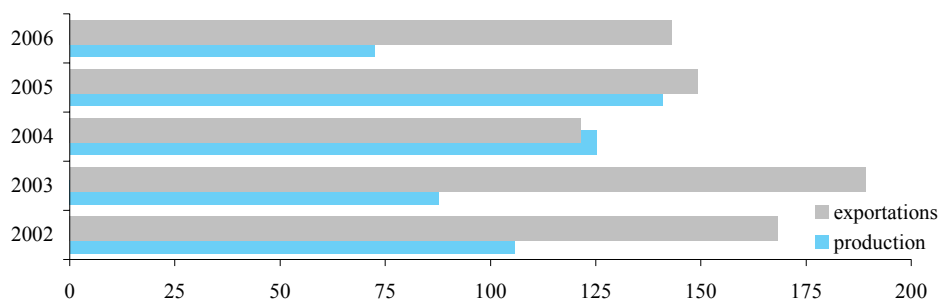
3.3 La vanille

Producteur de premier plan dans les années soixante avec 200 tonnes par an, la Polynésie française est plus aujourd'hui cantonnée sur un marché de niche, celui de la gastronomie, grâce à la saveur particulière de la vanille de Tahiti.

Les pouvoirs publics se sont intéressés à la vanille depuis une dizaine d'année avec le premier plan Vanille, anéanti par les cyclones de 1998. En 2003, de nouvelles mesures de relance ont été engagées, avec comme maître d'œuvre l'EPIC¹ Vanille créé ad hoc. L'établissement s'occupe de la partie technique (formation, support matériel, fourniture de lianes et des ombrières aux agriculteurs) et du financement en prenant part aux investissements de départ en partenariat avec la Banque Socredo.

A l'origine, la vanille provenait surtout des îles Sous-le-Vent. Mais le plan Vanille 2003 a contribué à son développement vers les Marquises. En 2006, la production s'est effondrée, 25 tonnes contre 49 en 2005, en raison de conditions climatiques défavorables. Néanmoins, les exportations n'en ont pas été affectées (9,3 tonnes contre 9,7 précédemment)².

Evolution de la production et des exportations de vanille (base 100 = 2000)



Sources : ISPF, SDR

3.4 Les autres productions

1) Les fleurs

La production horticole est dominée par le « tiare Tahiti », gardenia taitensis, fleur emblématique de la Polynésie française. D'autres espèces sont également cultivées comme les oiseaux de paradis (psitacorum heliconia), les « opuhi » (alpinia), et plus récemment les cultures sous serres d'orchidées et d'anthuriums. Aux Australes, on fait aussi pousser des variétés des zones tempérées comme les lys ainsi que les roses et les chrysanthèmes.

D'après le SDR, la forte baisse du chiffre d'affaires en 2006, 0,4 milliard de F CFP contre 1,3 en 2005, tient au vieillissement des plantations et à la concurrence des fleurs artificielles. Les exportations, pour leur part, n'ont diminué que de 4 % en valeur (4,7 millions de F CFP contre 4,9).

¹ Etablissement public à caractère industriel et commercial.

² En 2007, les exportations se sont montées à 10,9 tonnes et ont rapporté 230 millions de F CFP.

2) Le café

Les plantations de café, installées aux Australes dans les années 90, ont vu leur production péricliter peu à peu, parallèlement à l'effondrement des cours mondiaux¹. En 2006, elle a atteint seulement 1,8 tonne contre 8,7 l'année précédente.

La baisse a été significative à Rapa, qui n'a rien vendu (4,2 tonnes en 2005) et à Rurutu (0,4 tonnes en 2006 contre 2,3 précédemment).

Dans le même temps, les importations de café non torréfié ont progressé de 18 % (120 tonnes en 2006 contre 101 en 2005)².

3) Les produits végétaux pour l'artisanat et la construction

La culture du pandanus est surtout localisée aux îles de la Société pour les toitures végétales et aux Australes pour la matière première des ouvrages de vannerie. En 2006, elle a rapporté 200 millions de F CFP contre 229 l'année précédente, soit - 13 % en valeur, en raison de la baisse de la demande de panneaux de toits pour l'hôtellerie, surtout à Bora Bora (- 31 %) où les chantiers des nouveaux établissements ont pris fin. A l'inverse, la production a augmenté de 23 % aux îles du Vent (Moorea, Maïao).

De même, aux Australes, où la production est destinée aux ouvrages de vannerie, les recettes se sont accrues de 25 % (13,8 millions de F CFP en 2006 contre 11 en 2005), l'écoulement étant facilité par l'ouverture d'une nouvelle desserte aérienne (Rimatara).

4. L'ELEVAGE

Représentant un quart du chiffre d'affaires de l'agriculture, l'élevage répond partiellement à la demande du marché local et doit être complété par des importations. Celles-ci se sont élevées à 25.518 tonnes en 2007, en hausse de 8 % par rapport à l'année précédente (23.636 tonnes).

Importations de viande

en tonnes

	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2005	Part relative 2007
Viande bovine	7 332	7 608	6 821	8 378	22,8%	32,8%
Viande porcine	1 585	1 599	1 702	1 584	-6,9%	6,2%
Volaille	13 145	11 946	12 370	13 155	6,3%	51,6%
Autres	2 610	2 483	2 370	2 401	1,3%	9,4%
Total	22 718	24 671	23 636	25 518	8,0%	100%

Source : ISPF

Les neuf dixièmes des productions animales proviennent de Tahiti où se trouve le seul abattoir industriel de Polynésie française, géré par la SAEM³ Abattage de Tahiti à Pajara (côte ouest de Tahiti).

¹ L'effondrement du marché mondial du café, amorcé en 1998, s'est accéléré en 2000 où les cours ont reculé de 50 %.

² En 2007, elles se sont montées à 122 tonnes, soit + 2 %.

³ Société anonyme d'économie mixte.

A ce jour, il semblerait que l'abattoir ne soit plus aux normes, sans moyens financiers pour rémunérer une équipe de maintenance des équipements et que la subvention pour investissements de 40 millions de F CFP reçue en 2007 ait été épuisée dans le règlement de divers conflits judiciaires.

Entre les problèmes de fonctionnement de l'abattoir et l'envol du prix des céréales qui a pesé sur ses marges, l'élevage n'a pas connu une période favorable.

4.1 L'élevage porcin

Le cheptel porcin, qui compte environ 30.000 bêtes, est réparti entre une multitude de petites exploitations et une vingtaine à l'échelle industrielle.

Dans un passé récent, il a souffert d'une épizootie de brucellose qui a fragilisé la capacité de production. En 2006, la production s'est établie à 944 tonnes, en repli de 10 % par rapport à 2005 (1.044 tonnes). Néanmoins, le soutien des pouvoirs publics¹ devrait faciliter le redressement de la branche².

La production locale, vendue au rayon frais, est protégée par des quotas à l'importation et une réglementation visant à la promotion de la qualité³.

En fait, les importations servent à approvisionner l'industrie agroalimentaire. En 2007, elles se sont montées à 1.584 tonnes contre 1.702 en 2006, soit - 7 % en glissement annuel.

Consommation de viande porcine

en tonnes



Sources : SDR, SAEM d'abattage de Tahiti

¹ En 2005, le gouvernement a lancé un plan de relance de la filière porcine visant à soutenir financièrement l'abattage de l'ensemble des bêtes malades, étalé sur deux ans, et leur remplacement par des animaux sains. La Collectivité d'outre-mer a apporté 16 millions de F CFP à son financement, estimé à 43 millions au total.

² Selon les professionnels, la production 2007 devrait avoisiner les 1.200 tonnes.

³ Les prix payés aux éleveurs sont fixés par arrêtés ministériels et différenciés selon la qualité des carcasses, classées par des lettres (A, B, C ou D).

4.2 L'aviculture

1) La production d'œufs

La production d'œufs est la seule activité du secteur qui permette, bon an mal an, l'autosuffisance à la Polynésie française. L'élevage de poules pondeuses, 140.000 bêtes, est l'affaire d'une petite dizaine d'entreprises situées à Tahiti¹.

En 2007, 3,7 millions de douzaines ont été vendues, en baisse par rapport à 2006 (près de 4 millions de douzaines). Depuis quelques années, les importations se sont avérées nécessaires, mais dans de très faibles proportions (environ 21.000 douzaines par an depuis 2005).

2) La production de poulets de chair

La production locale, en déclin depuis des années, a reculé de 13 % en 2006 (47 tonnes contre 54 en 2005) et se résume désormais à une unique exploitation à Tahiti (Papara). Les importations, au contraire, se sont inscrites en hausse de 4 % (12.370 tonnes contre 11.946) et de 6 % en 2007 (13.155 tonnes).

Parmi celles-ci, les morceaux de poulets congelés, classés en PPN² ont des prix très avantageux pour le consommateur sur lesquels l'élevage local ne peut s'aligner.

4.3 L'élevage bovin

1) La production de lait

La production laitière tient à une exploitation d'envergure à Tahiti (plateau de Taravao) et une plus petite, à Nuku Hiva (Marquises), qui fournit le lait consommé sur l'île.

Soumise à la concurrence des laits stérilisés longue conservation d'importation qui ne sont pas soumis à la taxe de développement local (TDL), la production locale est vendue au rayon frais. Elle s'élève à environ 1,1 millions de litres par an.

Volume de lait consommé

en litres

	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Lait importé	5 755 942	5 795 125	4 998 106	5 460 897	9,3%
dont lait UHT	5 728 876	5 782 135	4 893 991	5 379 677	9,9%
Lait local*	1 071 586	1 096 158	1 107 780	1 100 000	-0,7%
Lait consommé	6 827 528	6 891 283	6 105 886	6 560 897	7,5%
Taux de couverture	17,2%	17,7%	18,1%	16,8%	-7,6%

* estimation

Sources : SDR - ISPF

¹ Comme pour la viande porcine, le prix des œufs est fixé en Conseil des ministres.

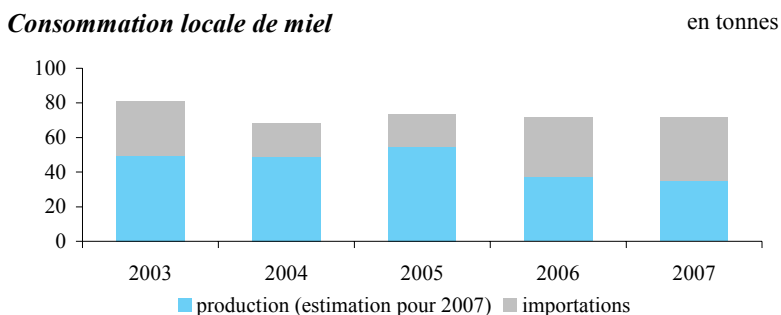
² Voir chapitre I section 1 § 3.2 Les prix.

2) La production de viande bovine

La dernière estimation du cheptel bovin, en 2000, recensait environ 6.500 têtes, dont la moitié de vaches reproductrices, avec un troupeau moyen d'une trentaine de bêtes. Mais 80 % des exploitations étaient en dessous de cet effectif moyen.

En 2006, la production de viande bovine s'est stabilisée à 129 tonnes et devrait être à un niveau similaire en 2007. Ecoulée sur le marché de Papeete, elle est complétée par des importations. Celles-ci se sont élevées à 8.378 tonnes en 2007, en progression de 23 % par rapport à 2005 (6.821 tonnes).

4.4 L'apiculture



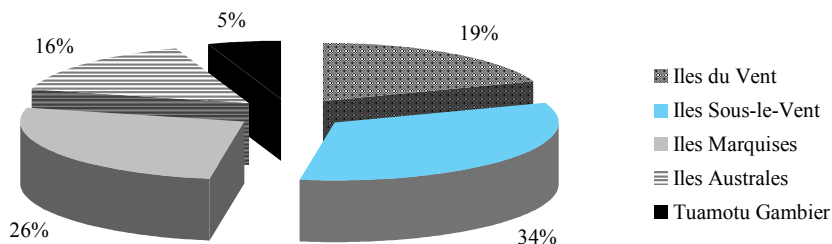
Sources : ISPF, SDR

En 2006, la production de miel a atteint 37 tonnes, en repli par rapport à l'année précédente (55 tonnes) sur l'ensemble des archipels. Dans le même temps, les importations ont quasiment doublé, 34 tonnes en 2006 contre 19 en 2005, pour satisfaire la demande intérieure.

5. LA FORET

Nichée dans les vallées et sur les flancs des montagnes des îles hautes, la forêt polynésienne s'est enrichie en essences tout au long des vagues d'immigrations humaines. Aux espèces endémiques (aito ou arbre de fer, badamier, fara ou pandanus...), se sont ajoutés des arbres importés pour leurs fruits (manguiers, arbres à pain...), pour leurs propriétés médicinales (tamanu, santal, kava...) ou encore pour leur contribution à la préservation des sols contre l'érosion éolienne (falcata...). Parmi ceux-ci, certains se sont révélés de véritables pestes végétales, comme le myconia.

Répartition géographique de la forêt polynésienne



Source : FOGER

La politique de la forêt répond à plusieurs impératifs, de la gestion durable de la ressource à sa mise en valeur. Elle est mise en œuvre par le FOGER¹, département du SDR, et se traduit par l'entretien du massif forestier existant, des plantations et de leurs voies d'accès. Le FOGER contribue également aux projets relatifs à la filière bois et aux programmes de recherche développés avec le concours du CIRAD ou de l'UPF.

Evolution des plantations forestières

en hectares

Archipels	Plantations de protection		Pin des Caraïbes		Bois précieux		TOTAL		Variations 2007/2006
	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	
Iles du Vent	344	344	1 427	1 427	79	79	1 850	1 850	0,0%
Iles Sous-le-Vent	1 473	1 473	1 580	1 580	109	107	3 162	3 160	-0,1%
Iles Marquises	276	276	2 065	2 065	159	179	2 500	2 520	0,8%
Iles Australes	808	808	700	700	18	18	1 526	1 526	0,0%
Tuamotu Gambier	344	344	144	144	2	3	490	491	0,2%
TOTAL	3 245	3 245	5 916	5 916	366	386	9 527	9 547	0,2%
Variations 2007/2006		0,0%		0,0%		5,4%		0,2%	

Source : FOGER

Le programme forestier de la Polynésie française a débuté en 1977 avec le plan de reboisement en pin des Caraïbes², sélectionné pour sa croissance rapide et la qualité de son bois comme matériau de construction. A partir de 1996, on a privilégié une approche plus qualitative en favorisant l'entretien des parcelles existantes et en plantant des essences plus nobles (miro, tamanu, tou). Entre 2006 et 2007, seules les plantations de bois précieux ont été étendues (+ 5,4 %).

Le programme de sauvegarde du santal mené conjointement par le CIRAD³, le Laboratoire des substances chimiques naturelles (LSCN) de l'Université de Polynésie française et le FOGER, a pour objectif la protection et la réinstallation d'une essence

¹ FOGER : Département de la forêt et de la gestion de l'espace rural.

² Il n'y pas eu de plantation de pin depuis 2004.

³ CIRAD : Centre de coopération international en recherche agronomique pour le développement.

menacée de disparition. En outre, une réglementation visant à limiter les abattages a été édictée¹.

Par ailleurs, le FOGER souhaite démarrer un programme de plantation de tamanu pour améliorer l'approvisionnement en fruits des producteurs d'huile de tamanu².

La valorisation des produits forestiers est encore limitée (artisanat, sciage à façon...). En 2007, les travaux d'éclaircies réalisés aux Marquises ont permis de récolter un peu de bois précieux et de pins. A Tahiti, les coupes de pins ont alimenté une scierie.

§ 2. LA PÊCHE, L'AQUACULTURE ET LA PERLICULTURE

1. LA PECHE

1.1 Les infrastructures

1) Le développement de la flotte

a) La flotte industrielle

Evolution de la flotte palangrière depuis 2003

	2003	2004	2005	2006	2007
Bonitiers palangriers	5	1	0	1	0
Thoniers de pêche fraîche	37	41	40	38	38
Thoniers congélateurs	18	24	26	26	23
Thoniers mixtes	4	6	6	6	4
Total	64	72	72	71	65

Source : Service de la pêche

En 2007, le nombre d'unités de pêche s'est sensiblement réduit. Ainsi, sur l'ensemble de l'année, 65 palangriers ont réalisé au moins une campagne de pêche, contre 71 en 2006. Ce chiffre masque cependant la réelle activité du secteur puisque seuls une cinquantaine de navires ont été actifs simultanément chaque mois. En outre, moins de 60 % des thoniers l'ont été plus de dix mois dans l'année.

La faiblesse des rendements observés depuis plusieurs années a contribué à fragiliser la santé financière des compagnies locales, dont un grand nombre n'est plus en mesure d'assurer l'activité des navires. Dans ces conditions, la Société d'économie mixte local Tahiti Nui Rava'ai (SEML TNR), créée en 2000 afin de financer la construction de

¹ Les arrêtés 296/CM du 18 mars 1996 et 471/CM du 10 avril 2003 ont totalement prohibé l'abattage de certaines variétés et, dans la pratique, aucune autorisation administrative d'abattage n'est délivrée pour les autres.

² Les exportations d'huile de tamanu ont démarré en 2005 (3,3 tonnes) pour monter à 4,9 tonnes en 2006 et 4 tonnes en 2007.

thoniers pour les mettre à disposition des marins-pêcheurs sous forme de location-vente, se trouve en grande difficulté financière. L'effort consenti par le Pays, principal actionnaire à hauteur de 82 % du capital, s'élève à ce jour à près de 2 milliards de F CFP. En 2008, la SEML TNR a pour mission prioritaire de remettre en pêche des navires, sous régime de défiscalisation, afin d'éviter au Pays de rembourser 2 milliards de F CFP d'avantage fiscal. Afin de satisfaire aux obligations de la Direction générale des impôts (DGI), les pouvoirs publics ont décidé la remise en état des thoniers. Les besoins pour l'année 2008 ont été estimés à 129 millions de F CFP.

Le système de rémunération des pêcheurs, basé sur les volumes pêchés, ne leur permet pas toujours de s'assurer un revenu suffisant. Ce manque d'attractivité financière de la filière pêche tarit les vocations, d'autant plus que les marins-pêcheurs ne disposent pas de statut professionnel qui leur permette de bénéficier d'une couverture sociale satisfaisante.

b) La flottille artisanale

La pêche artisanale bénéficie également du soutien des pouvoirs publics, matérialisé par les nombreuses aides financières octroyées par le Fonds d'investissement à la mer (FIM) ou encore le Fonds de développement des archipels (FDA). Elles ont contribué à la modernisation de l'outil de production et à l'amélioration des équipements.

Depuis plusieurs années, la flottille artisanale a subi une baisse continue du nombre de bonitiers. Le développement de la pêche hauturière, dont les rendements sont plus élevés, est à l'origine de l'abandon progressif de cette activité. Afin de soutenir la pêche artisanale, le régime d'aides au développement des activités marines finance les grosses réparations de ses navires. Après une période faste, les « poti marara »¹ commencent également à être victimes de la concurrence directe des thoniers de pêche fraîche.

De nombreux Dispositifs de concentration de poissons (DCP)² ont été mis à l'eau autour des îles de Tahiti et Moorea afin d'améliorer la production de la pêche côtière³. La pose de ces DCP a été programmée dans le cadre du deuxième Contrat de développement, une enveloppe de 80 millions de F CFP lui a été consacrée. En 2007, 18 DCP ont été ancrés au large des côtes des îles-du-Vent.

2) Les mesures d'accompagnement

a) Les infrastructures portuaires

Afin de se doter d'infrastructures à la hauteur des objectifs fixés par les pouvoirs publics en termes de production et d'exportation de la pêche industrielle, la Société

¹ Embarcations de petite taille (3 à 6 mètres) employées à l'origine pour la pêche nocturne des poissons volants.

² Dispositifs d'action de concentration des poissons pélagiques, dont les thonidés. Les DCP sont constituées de bouées immergées au-delà de la bande côtière. Rapidement, la partie inférieure des DCP est colonisée par des algues, à l'origine de l'apparition d'un écosystème autour duquel il est possible de venir pêcher régulièrement.

³ Selon le Service de la pêche, 20 à 40 % de la production des « poti marara » proviennent de l'exploitation des dispositifs de concentration de poissons.

d'économie mixte du Port de pêche de Papeete (SEM3P) a entamé depuis quelques années un programme d'agrandissement et d'équipement du port.

La construction d'un deuxième bâtiment de mareyage s'est achevée en mars 2007. Abritant six ateliers de mareyage et équipé de deux chambres froides, ce bâtiment a été mis aux normes sanitaires européennes pour un coût total de 350 millions de F CFP.

b) Le dispositif de soutien à la pêche

Face aux difficultés rencontrées par les professionnels de la pêche hauturière, les pouvoirs publics ont décidé de prêter main forte à cette filière par la mise en place d'un dispositif de soutien à la pêche, rassemblant un certain nombre de mesures :

- la compensation de la perte de change constatée sur les transactions à l'exportation des produits de la pêche réalisées en dollar US, entre une parité de référence fixée à 110 F CFP et le cours réel ;
- la baisse du prix du fret aérien de 50 % pour les exportations sur l'Europe et les Etats-Unis ;
- la baisse du prix de la glace de 10 F CFP/kg à 7 FCP/kg ;
- la baisse du prix du carburant qui passe de 32 F CFP à 28 F CFP le litre.

Les ressources de ce train de mesures proviennent d'une partie des recettes de la taxe de l'environnement, de l'agriculture et de la pêche.

1.2 Les résultats de la pêche en 2007

Evolution de la production et des exportations des produits de la pêche (1) en tonnes

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Production de la pêche hauturière et côtière	8 429	7 412	7 233	8 164	8 693	6,5%
- Pêche hauturière (1)	6 530	5 298	4 733	5 357	6 321	18,0%
- Pêche côtière (2)	1 899	2 114	2 500	2 807	2 372	-15,5%
- Exportations	1 154	723	540	598	830	38,9%

Source : Service de la pêche

(1) Bonitiers palangriers, thoniers de pêche fraîche, thoniers congélateurs.

(2) Poti marara et bonitiers classiques.

1) La production

Après quelques signes annonciateurs en 2006, l'année 2007 a confirmé la reprise de la production de la pêche hauturière. Le volume de captures de la pêche hauturière a progressé de 18 %, passant de 5.357 tonnes en 2006 à 6.321 tonnes en 2007.

Après plusieurs années de pénurie de la ressource, les pêcheurs assistent au retour des thonidés, notamment celui du thon germon, dans les zones de pêche accessibles aux palangriers polynésiens. En outre, les professionnels du secteur disposent d'outils de plus en plus performants pour localiser la ressource halieutique et identifier les zones de pêche.

Ce contexte favorable a contribué à une amélioration sensible des rendements : pour 100 hameçons lâchés en 2006, 27,4 kilogrammes de poissons étaient pêchés. Ce même volume est passé à 34,9 en 2007.

2) Les exportations des produits de la pêche

Soutenue par la hausse de la production, les exportations de poissons se sont accrues en 2007. Elles se sont établies à 830,4 tonnes pour des recettes de 474,6 millions de F CFP, en augmentation de 38,9 % en volume (597,8 tonnes en 2006) et de 18,2 % en valeur (401,4 millions de F CFP).

La France est demeurée le premier pays acheteur de produits de la pêche polynésienne, à la faveur d'une hausse sensible des ventes en Métropole. Les volumes exportés ont augmenté de 13,8 % et les recettes de 14,4 %, représentant 353,7 tonnes et 277,8 millions de F CFP, soit près de 60 % du chiffre d'affaires généré à l'export.

Les exportations à destination des Etats-Unis ont également connu une hausse significative en un an, passant de 22 tonnes exportées en 2006 à 34,7 tonnes en 2007, soit + 57,8 %. Quant aux recettes générées, elles ont enregistré une croissance de 41,6 %, à 15,8 millions de F CFP. Malgré la baisse sensible du taux de change du dollar américain en 2007, la vente des produits de la pêche vers les Etats-Unis a pu se poursuivre grâce aux aides locales (compensation du taux de change, prise en charge partielle du fret aérien).

Avec ce redressement des ventes des produits de la pêche à l'étranger, le secteur s'est maintenu au troisième rang parmi les exportateurs de produits locaux en valeur. Ses recettes ont ainsi représenté 3 % de la valeur totale des exportations locales en 2007 (2,6 % en 2006). Les exportations de poissons répondent à la demande de deux marchés distincts, le poisson frais et le poisson congelé, qui obéissent à des logiques et des stratégies de commercialisation différentes.

La reprise de la production de la pêche hauturière a permis un regain des ventes de filets de poisson, congelés ou frais. En effet, le tonnage exporté s'est inscrit en hausse de 33,4 % et leurs recettes de 37 %. Avec 415,1 tonnes et 313,8 millions de F CFP, leurs ventes ont représenté 50 % en volume et 66 % en valeur du total des exportations.

En revanche, les ventes à l'export de poissons frais se sont inscrites en baisse, de 3 % en volume (222,8 tonnes en 2007) et de 10 % en valeur (124 millions de F CFP). En raison d'un marché local plus rémunérateur en termes de prix de vente, une partie grandissante de la production de pêche fraîche est destinée aux consommateurs polynésiens.

Exportations des produits de la pêche

en tonnes et en millions de F CFP

	2005		2006		2007		Variations 2007/2006	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
Poissons entiers frais	155,2	95,7	229,6	137,8	222,8	124,0	-3,0%	-10,0%
dont : - Etats-Unis	147,3	87,1	208,7	113,3	218,4	119,1	4,6%	5,1%
- France	6,3	7,3	20,8	24,4	4,4	4,9	-78,8%	-79,9%
- Japon	1,5	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
Poissons entiers congelés	11,8	1,4	46,4	9,1	191,1	34,9	311,8%	282,3%
dont : - Samoa américaines	11,0	1,2	30,4	5,7	120,6	21,7	297,3%	282,3%
- Samoa occidentales	0,0	0,0	14,7	3,3	67,2	12,9	357,1%	285,2%
Filets de poisson congelé ou frais	363,7	204,1	311,1	229,1	415,1	313,8	33,4%	37,0%
dont : - France	271,5	160,4	286,5	214,2	348,7	272,4	21,7%	27,2%
- Etats-Unis	81,4	36,4	22,0	11,2	34,1	15,1	55,0%	35,5%
- Pays-Bas	0,0	0,0	0,0	0,0	23,3	12,9	-	-
Poissons séchés ou fumés	9,6	41,3	10,6	25,4	0,8	1,2	-92,2%	-95,2%
dont : - Singapour	4,3	24,3	1,5	9,0	0,0	0,0	-100,0%	-100,0%
- France	2,2	3,7	3,5	4,3	0,5	0,5	-85,5%	-87,7%
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,7	-	-
Total	540,3	342,5	597,8	401,4	830,4	474,6	38,9%	18,2%

Sources : Service des douanes - Institut statistique de Polynésie française - Service de la pêche

(1) Autres chairs de poisson de haute mer (même hachées), fraîche, réfrigérée ou congelée.

Les perspectives de la pêche en 2008 semblent incertaines. En raison de la raréfaction des thonidés dans les eaux polynésiennes depuis plusieurs années, les entreprises exportatrices locales avaient perdu certains marchés européens, dont français, qu'elle n'a pu fournir en longues congelées. Avec la réapparition de la ressource, les marchés à l'export connaissent des difficultés à être rétablis, en raison d'un approvisionnement toujours déficient.

2. L'AQUACULTURE

2.1 La production de crustacés

L'élevage de crustacés est assuré par des fermes privées, situées pour l'essentiel à Tahiti et à Moorea. Ces dernières années, l'amélioration des techniques d'élevage des post-larves de l'Ecloserie polyvalente territoriale, qui assure l'approvisionnement des fermes, a permis la croissance constante de la production.

Evolution de la production locale et des importations de crustacés

en tonnes

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Production locale	47,6	60,4	58,5	49,1	44,5	-9,2%
dont : - crevettes	47,0	60,4	58,5	49,1	44,5	-9,2%
- chevrettes	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Importations de crustacés (1)	523	512	624	595	742	24,8%
dont : - crevettes	433	441	530	496	662	33,5%
Total	571	573	683	644	787	22,2%

Sources : Service de la pêche - ISPF

(1) Non compris les produits préparés (salés, séchés, en conserve ou en saumure).

En 2007, la production locale de crevettes s'est repliée de 9,2 %, s'établissant à 44,5 tonnes. A l'inverse, la consommation de crevettes s'est accrue : en 2007, les importations se sont inscrites en hausse de 33,5 %, à 662 tonnes.

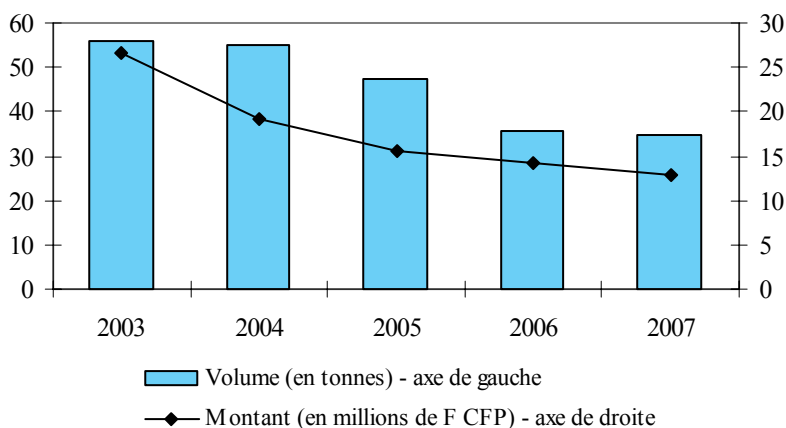
2.2 La pisciculture

A la fin des années 90, la maîtrise des techniques de reproduction des alevins en éclosérie a permis le développement de la pisciculture, qui a connu sa meilleure année en 2001. Toutefois, depuis cette date, la production piscicole est en net repli. En 2007, la production a été quasi-inexistante, à 1,5 tonne (14,9 tonnes en 2006).

La capture de larves de poissons lagunaires près des récifs coralliens est une activité émergente présentant des perspectives multiples. Les larves collectées, vouées pour la plupart à mourir avant l'âge de la reproduction, sont élevées au sein de structures appropriées et les post-larves obtenues sont utilisées pour le repeuplement des lagons, à l'aquaculture ou l'aquariophilie.

Entre 2006 et 2007, les poissons d'ornement exportés ont baissé de 1,8 % en volume et de 10,1 % en valeur, à respectivement 34,9 tonnes et 12,8 millions de F CFP (35,5 tonnes et 14,3 millions de F CFP en 2006). Les principaux acquéreurs de poissons d'ornement provenant de Polynésie française ont été les Etats-Unis (12,8 millions de F CFP).

Evolution des exportations de poissons d'ornement



3. LA PERLICULTURE

Tout d'abord recherchée pour sa nacre, la *pinctada margaritifera*, huître perlière locale, est devenue une des principales ressources économiques de la Polynésie française grâce à sa perle.

Dès les années soixante, un vétérinaire du Service de la pêche, avait fait appel à des spécialistes japonais pour tenter de greffer la nacre aux lèvres noires. Mais ce n'est que bien des années plus tard, grâce à la persévérance de quelques passionnés que la perliculture a pris son véritable essor.



Saumon des dieux, port de pêche, Papeete Photo : Ch. Durocher (Tahitipresse)



Vendeur de taros.

Photo : Vladimir Brouillet (Tahitipresse)



Plantation d'ananas à Moorea

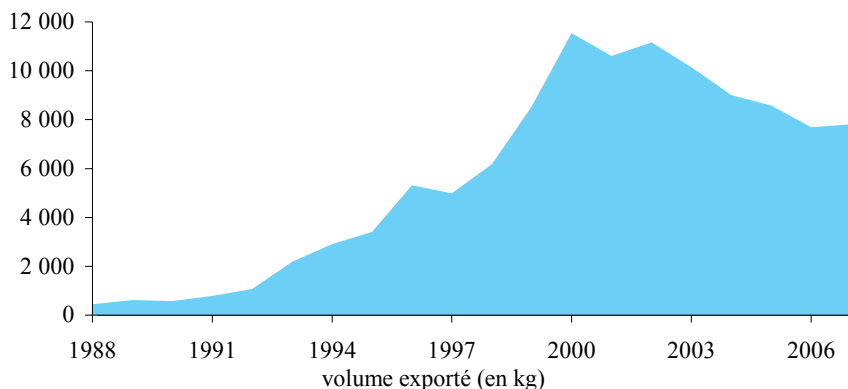
Photo : Christian Durocher (Tahitipresse)



Tapa aux motifs marquisiens et artisanes des Marquises

Photo : Christian Durocher (Tahitipresse)

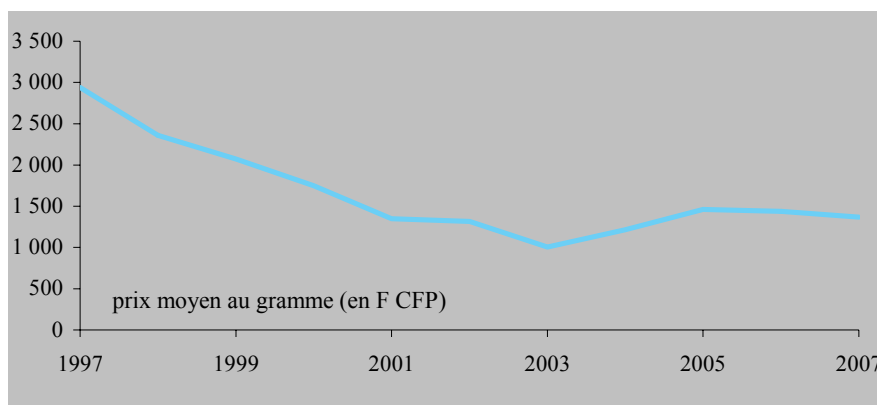
Evolution des exportations de perles brutes ⁽¹⁾ sur longue période



(1) incluent biwas, keshi, mabe

En l'espace d'une vingtaine d'années, la perliculture est devenue un produit phare de l'économie : elle emploie aujourd'hui près de 5.000 personnes, surtout dans les archipels éloignés (Tuamotu, Gambier), contribuant ainsi à l'équilibre démographique du territoire, et procure plus des trois quarts des recettes d'exportations polynésiennes. Néanmoins, le secteur traverse depuis quelques années une crise que les différentes mesures gouvernementales semblent insuffisantes à enrayer.

Evolution des exportations de perles brutes 1997-2007



3.1 Les résultats de la perliculture polynésienne en 2007

a) L'évolution des exportations

On estime que la production de perles est exportée pour les neuf dixièmes. Par conséquent, la mesure des exportations déclarées¹ est un bon indicateur de la santé du secteur. En 2007, les ventes à l'étranger de perles brutes ont atteint 7,6 tonnes contre 7,5

¹ Une partie des exportations de perles passe la douane en fraude (20 % environ selon les professionnels du secteur).

l'année précédente, soit + 1,6 %. Mais leur valeur globale a enregistré un recul de 3,3 % (10,6 milliards de F CFP contre 10,9 en 2006), occasionnant un nouveau repli du prix moyen au gramme (1.393 contre 1.465, soit - 4,9 %).

Evolution des exportations de produits perliers (1)

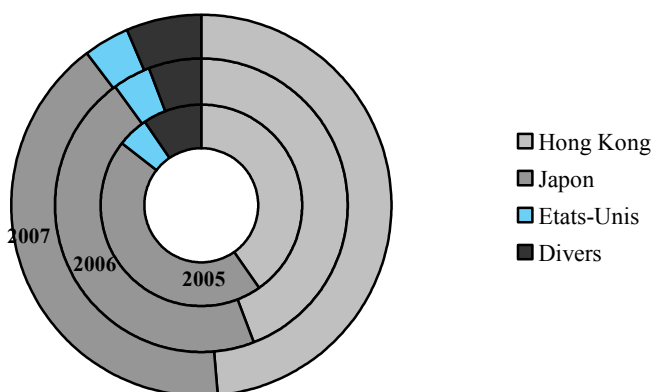
	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Poids (en kg)	10 115	9 145	8 426	7 690	7 816	1,6%
- dont perles de culture brutes	9 951	8 853	8 104	7 470	7 591	1,6%
Valeur (en millions de F CFP)	10 226	11 160	12 395	11 098	10 681	-3,8%
- dont perles de culture brutes	10 107	10 960	12 156	10 943	10 577	-3,3%
Prix moyen (en F CFP/g) perles de culture brutes	1 016	1 238	1 500	1 465	1 393	-4,9%

Sources : Service des douanes - ISPF

(1) Comprend les biwas, keshi, mabe, autres perles de culture brutes et travaillées.

En termes de parts de marché, deux clients majeurs se partagent les premiers rangs depuis plusieurs années, Hong Kong et le Japon. En 2007, Hong Kong a absorbé 49 % du volume des perles brutes exportées et le Japon 41 %. Le dixième restant a été réparti entre les Etats-Unis (4 %), l'Australie (2 %), la Nouvelle-Calédonie (1 %), la France (1 %) et quelques autres pays moins significatifs (Suisse, Thaïlande, Nouvelle-Zélande...).

Evolution des parts de marché -exportations de perles brutes en volume



Sources : Service des douanes - ISPF

En 2007, la baisse des recettes d'exportations de produits perliers a concerné les principaux acheteurs : les achats de Hong Kong ont diminué de 6,6 % (4,9 milliards de F CFP contre 5,3 en 2006), ceux des Japonais de 4,1 % (4,6 milliards de F CFP contre 4,8) et ceux des Américains de 24,7 % (335 millions de F CFP contre 445).

Pour ce qui est des exportations d'ouvrages en perles, à plus forte valeur ajoutée, les résultats se sont avérés beaucoup plus satisfaisants comme le montre le tableau ci-après :

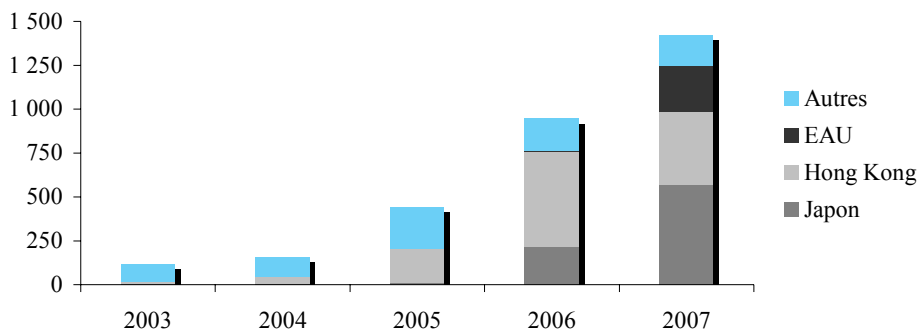
Evolution des exportations d'ouvrages en perles

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Poids (en kg)	111	171	685	1 527	1 668	9,2%
Valeur (en millions de F CFP)	119	157	444	945	1 422	50,6%

Sources : Service des douanes - ISPF

Comme pour les perles brutes, les exportations sont majoritairement destinées au Japon (40 % de la valeur totale en 2007, soit 566 millions de F CFP) et à Hong Kong (29 %, soit 415 millions de F CFP). Néanmoins, est apparu un nouveau venu, les Emirats Arabes Unis (266 millions de F CFP contre à peine 2 en 2006), qui entend retrouver une place de premier plan sur le marché international de la perle¹.

Exportations d'ouvrages en perles (en M F CFP) et par pays



Sources : Service des douanes - ISPF

Le développement récent de ce type de produits a été facilité par l'aménagement de zones franches pour la fabrication d'ouvrages en perles de Tahiti². Les entreprises concernées sont exonérées des droits et taxes à l'importation sur les produits et matériels entrant dans leur processus industriel ainsi que du Droit spécial sur les perles exportées (DSPE). A l'usage, cependant, elles déplorent le manque de souplesse des modes de transport ; les transporteurs rapides refusant la prise en charge de leurs colis trop sujets à des vols, elles doivent se tourner vers des solutions plus onéreuses et peu pratiques eu égard au faible volume de leurs expéditions (fret maritime, colis postaux fractionnés en fonction de leur valeur...).

b) L'évolution des modes de vente

La perliculture polynésienne se caractérise par une multitude de petits producteurs, à côté d'exploitations de taille plus importante qui ont un accès aisé aux marchés extérieurs.

¹ Lors du dernier salon annuel ADIJEX de Abu Dhabi en novembre 2007, a été organisée une importante vente aux enchères de perles naturelles.

² Délibération n° 2004-29 APF du 12 février 2004 relative au régime des entreprises franches dans le secteur de la perliculture en Polynésie française.

Pour pallier leur isolement, les premiers ont choisi de regrouper leur force de vente au sein de groupements d'intérêt économique (GIE)¹ qui organisent plusieurs ventes aux enchères par an, généralement trois en Polynésie française et, depuis 2006, sur les marchés internationaux (Shanghai, Hong Kong). En novembre 2007, une vente mise sur pied à Tahiti par le GIE Perles de Tahiti a donné des résultats relativement décevants ; seulement les trois quarts des perles auraient trouvé preneur, dont une partie en dehors du cadre des enchères, à un prix inférieur au prix de départ. La suivante, en mars 2008, semble avoir été meilleure en termes de recettes, les lots invendus n'ayant pas été bradés après les enchères.

En marge, le plus important perliculteur de Polynésie française, Robert Wan, mène ses propres ventes sur les marchés de Hong Kong et Kobe, à raison de six manifestations annuelles.

3.2 Les mesures d'accompagnement au développement du secteur

D'incitative, la politique des pouvoirs publics à l'égard de la perliculture est devenue plus contraignante, pour assurer le professionnalisme des protagonistes du secteur. Dès 1991 a été créé à Rangiroa le Centre des métiers de la nacre et de la perle (CMNP) qui propose deux types de formations courtes de moins d'un an, technicien de la perle et greffeur.

Puis, les réglementations sur les concessions, les professions en cause (perliculteurs, greffeurs, négociants...) et la qualité des perles ont été consolidées.

a) L'encadrement du secteur du côté de l'offre

De 2002 à 2003, le Service de la perliculture a effectué le recensement de toutes les surfaces perlières exploitées sur une trentaine d'atolls. Un système informatique géographique (SIG)² est, de toute évidence, un plus, pour gérer au plus fin, les parcelles dispersées sur l'espace maritime immense que couvre l'archipel des Tuamotu-Gambier.

Selon la délibération n°2002-51 APF du 27 mars 2002, pour exercer en tant que perliculteur, il faut être titulaire à la fois d'une autorisation d'occupation d'une parcelle du domaine public maritime d'au moins un hectare à des fins perlicoles et d'une carte de producteur délivrée par le Service de la perliculture. En outre, celle-ci n'est accordée qu'aux personnes dotées d'aptitudes et d'équipement pour la perliculture, et doit être renouvelée tous les cinq ans.

La délibération n°98-63 APF du 11 juin 1998, relative au négoce de perles, exige de tout négociant la détention d'une carte, délivrée pour une durée de deux ans et soumise à des conditions d'aptitude, ainsi qu'une garantie financière³.

¹ Poe o Tahiti Nui, Poe Rava Nui.

² Un SIG est un outil informatique qui permet d'organiser des ensembles de données référencées dans l'espace pour, entre autres, créer des plans ou des cartes.

³ Cautionnement à consigner au Trésor Public ou caution obtenue d'un établissement de crédit local ou d'une compagnie d'assurances de la place.

b) La réglementation relative à la perle de Tahiti

La première réglementation¹ relative à la perle de Tahiti retenait trois critères de classification, la forme, la taille et la qualité. Ce dernier critère a ensuite été renforcé à plusieurs reprises². Dès 2001, on a introduit l'obligation de respect d'une couche minimale de nacre de 0,6 puis 0,8 millimètres d'épaisseur. Ensuite, les catégories ont été affinées pour en conserver cinq, de « top gem » ou perle parfaite, à A, B, C, D par qualité décroissante, en fonction du lustre et de la quantité d'imperfections en surface. S'y ajoutent les rebuts, interdits à la vente et indemnisés au producteur à hauteur de 50 F CFP le gramme dans la limite de 500g par an et par hectare de nacres greffées (arrêté n°1027 CM du 17 novembre 2005). Préalablement à toute exportation, les perles doivent être examinées, conditionnées en sacs scellés par le Service de la perliculture, qui délivre un certificat de qualité d'exportation.

Pour stimuler la demande et assurer la promotion internationale de la perle de Tahiti, l'action du gouvernement local s'est résumée à la création dès 1993 d'un GIE dont le budget est prélevé sur une partie des recettes du droit spécifique sur les perles exportées (DSPE)³. Composé de représentants des professionnels et du gouvernement, le GIE s'est attaché à positionner la perle de Tahiti sur le segment du luxe, privilégiant les marchés majeurs (Europe, Etats-Unis, Japon) et à fort potentiel (pays arabes...). En 2005, le budget du GIE a été de 540 millions de F CFP.

c) Evolutions récentes et perspectives

Alors que les régularisations de concessions maritimes et de cartes professionnelles ont à peu près été achevées, les autorités publiques ont souhaité diminuer le recours à des greffeurs étrangers et leur substituer des travailleurs locaux qualifiés. Pour cela, a été envisagée une réforme de l'enseignement au CMNP.

En avril 2008, le ministre en charge de la perliculture a présenté devant l'Assemblée de Polynésie française un plan de relance de la filière financé par le IX^e Fonds européen de développement à hauteur de 435 millions de F CFP pour une durée de trois ans. Il comprend trois volets, la formation, la recherche et la commercialisation. Au cœur de ce projet figure la création d'une Maison de la perle qui réunirait l'ensemble des acteurs de la perliculture, permettant, entre autres, de simplifier les démarches administratives à l'exportation.

Mais la mise en place d'une politique à moyen terme sur la perliculture reste paralysée par l'instabilité gouvernementale et le manque de coordination des professionnels du secteur.

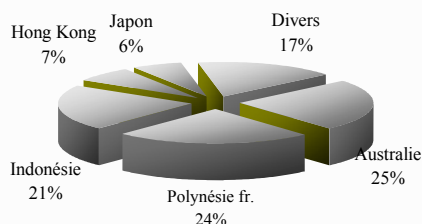
¹ Délibération n° 98-62 APF du 11 juin 1998.

² Délibération n° 2005-42 APF du 4 février 2005 portant définition des produits tirés de l'activité de la perliculture en Polynésie française et fixation des règles relatives à la classification, au transport, à la commercialisation et aux formalités d'exportation de la perle de culture de Tahiti, des ouvrages et des articles de bijouterie en comportant.

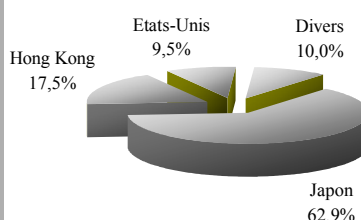
³ Le DSPE est de 200 F CFP au gramme et 40 % de ses recettes sont affectées au budget du GIE Perles de Tahiti. Celles-ci se sont élevées à 1,5 milliard de F CFP en 2007.

Le marché mondial de la perle de culture brute en 2006 (en valeur)

Répartition de l'offre



Répartition de la demande



Source : Ubifrance

En 2006, l'Australie est devenue le premier producteur mondial de perles de culture brutes en termes de recettes à l'exportation (25 % du total), devant la Polynésie française (24 %) et l'Indonésie (21 %).

L'offre mondiale de perles de culture brutes

en millions de US\$

	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 2006/2002
Australie	75 913	76 949	80 404	102 464	114 745	51%
Polynésie française	99 628	105 494	110 885	106 868	111 608	12%
Indonésie	84 584	99 314	97 235	90 420	100 177	18%
Hong Kong	20 386	27 961	28 890	26 790	33 093	62%
Japon	28 733	38 650	22 515	22 894	28 794	0%
Divers	75 969	70 755	73 424	78 825	79 194	4%
Total	385 213	419 123	413 353	428 261	467 611	21%

Source : Ubifrance

Alors que la valeur globale des ventes de perles brutes cédées sur le marché international s'est accrue de 21 % en cinq ans, les ventes de l'Australie ont enregistré + 51 %, contre seulement + 18 % pour l'Indonésie et + 12 % pour la Polynésie française. Le Japon, pour sa part, a vu les siennes stagner.

Concentré au niveau de l'offre, le marché de la perle de culture brute l'est encore plus du côté de la demande. En 2006, 63 % de la valeur totale des perles échangées l'a été au Japon, dont la position dominante s'est affirmée : les achats y ont progressé de 41 % entre 2002 et 2006.

De même, les cessions de perles ont progressé de 27 % aux Etats-Unis sur la période. Au contraire, elles ont reculé de 2 % à Hong Kong, deuxième plaque tournante du marché mondial de la perle.

La demande mondiale de perles de culture brutes

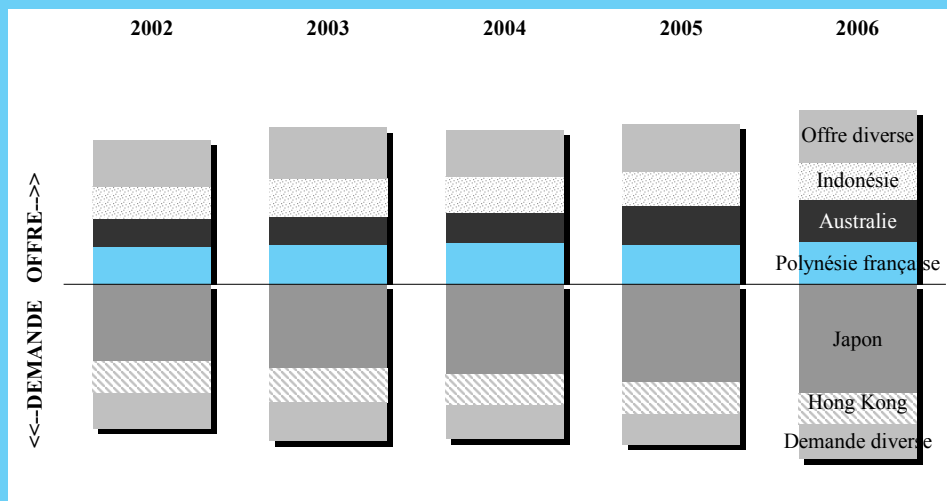
en millions de US\$

	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 2006/2002
Japon	208 467	225 712	240 902	262 866	294 139	41%
Hong Kong	83 341	90 189	82 231	84 641	82 038	-2%
Etats-Unis	35 066	39 234	29 602	27 254	44 494	27%
Divers dont :	58 339	63 988	60 618	53 500	46 940	-20%
-Australie	6 942	3 956	4 159	5 708	6 805	-2%
-France	7 730	4 310	4 960	5 580	6 544	-15%
-Canada	4 536	3 450	4 509	5 261	4 892	8%
Total	385 213	419 123	413 353	428 261	467 611	21%

Source : Ubifrance

Evolution du marché mondial de la perle de culture brute

en millions de US\$



Source : Ubifrance

§ 3. LE BATIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

1. LE POIDS DU SECTEUR

Contribuant à hauteur de 5 % du Produit intérieur brut de la Polynésie française et regroupant 8 % de l'emploi salarié, le bâtiment et les travaux publics constituent le troisième secteur d'activité en termes de richesse produite.

En 2007, le BTP est resté un secteur actif en termes d'inscriptions et de radiations d'entreprises. Le Répertoire territorial des entreprises (RTE) a recensé 3.594 entreprises du BTP, contre 3.400 en 2006. Toutefois, la création nette d'entreprises (+ 5,7 %) n'a pas été suivie d'une hausse comparable des effectifs déclarés (+ 2,8 %).

Le secteur du BTP se caractérise par une très forte atomocité, étant composé d'une multitude d'unités de petite taille : 93,7 % des entreprises du secteur emploient moins de cinq personnes et 97,5 % d'entre elles comptent moins de dix salariés. Ces unités artisanales ont pour principale activité l'exécution de travaux de second oeuvre (travaux d'installation et de finition). Elles dépendent fortement des grands chantiers puisqu'elles travaillent souvent en sous-traitance pour les grandes entreprises.

Répartition des entreprises du BTP par secteur d'activité au 31 décembre 2007

	0 à 4	5 à 9	10 à 19	20 à 49	50 et +	Total entreprises		Effectifs	
						Nombre	Variations 2006/2005	Nombre	Variations 2006/2005
Préparation des sites	174	11	4	6	1	196	12,0%	527	7,3%
Construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil	1 174	98	27	22	12	1 333	9,7%	4 290	3,4%
- Travaux de construction	1 147	97	27	20	8	1 299	9,6%	3 773	3,6%
- Construction de chaussées et de sols sportifs	27	1	0	2	4	34	13,3%	517	1,6%
Travaux d'installation	505	17	5	2	1	530	2,7%	1 079	0,7%
Travaux de finition	1 513	11	6	3	2	1 535	2,7%	1 902	1,7%
Total	3 366	137	42	33	16	3 594	5,7%	7 798	2,8%

Source : Institut statistique de Polynésie française

2. LE BATIMENT

2.1 L'activité du secteur en 2007

Le secteur a souffert une nouvelle fois de la faiblesse de la commande publique. Les liquidations des dépenses de la Direction de l'équipement en matière de constructions publiques n'ont cessé de diminuer depuis 2002, où elles avaient atteint 5,5 milliards de F CFP. En 2007, les dépenses réalisées se sont établies à 535 millions de F CFP (hors chantier du nouveau Centre hospitalier de Taaoone), en baisse de 9 % par rapport à 2006 (591 millions de F CFP), en dépit d'un taux de consommation des crédits supérieur (58 % contre 43 %).

En 2007, un grand nombre d'ouvrages a porté sur la construction de hangars portuaires dans les îles éloignées (Hakahau, Hakatao, Kaukura). A Taravao, les travaux de construction d'un Centre de formation professionnelle des adultes (CFPA), regroupant divers ateliers ainsi que d'un bâtiment administratif et un réfectoire ont démarré en début d'année.

Sous la maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement des grands travaux (EGT), les travaux du nouvel hôpital du Taaoone se sont poursuivis. Le coût global de ce chantier est estimé à 32 milliards de F CFP¹. Livrable en fin d'année 2008, le nouveau centre hospitalier devrait être opérationnel en 2009.

A Taravao, les travaux de la zone industrielle de Faratea, futur second pôle économique de Polynésie française, ont été lancés en avril 2007 sous l'égide de l'EGT. Cette première phase d'aménagement, dont le coût financier est estimé à 1 milliard de F CFP, devrait s'achever fin 2008, date à laquelle les entreprises de construction et de réparation navale pourront débiter leurs activités. Ce grand projet prévoit également à terme l'aménagement d'une zone portuaire ainsi que d'une plateforme logistique destinée aux navires de pêche locaux et internationaux.

Les dépenses de la Direction de l'enseignement secondaire en matière de constructions scolaires se sont élevées à 265,4 millions de F CFP en 2007, contre 510,5 millions de F CFP l'année précédente, soit - 48 %.

Le Port autonome de Papeete (PAP) a poursuivi la mise en œuvre de son schéma directeur 2000-2009, programme de grands travaux destinés à répondre aux besoins des usagers portuaires comprenant 19 opérations d'investissement d'un montant global de 13,7 milliards de F CFP. Afin de faire face à une activité toujours croissante, l'effort d'investissement s'est poursuivi en 2007, à hauteur de 1,5 milliard de F CFP. En août 2007, le PAP a procédé à des travaux de déroctage dans la passe de Papeete. Ce chantier avait pour but de sécuriser l'entrée du port par l'approfondissement de la passe par dynamitage. Grâce à ses travaux, le tirant d'eau autorisé pour les navires accostant à Papeete a été porté à 11 mètres, contre 10,37 mètres auparavant. En outre, le PAP a également achevé la mise en place de deux lignes de pontons destinées à l'accueil des yachts et offrant une plus grande sécurité d'accès.

Confronté au recul de l'investissement public, le secteur du bâtiment s'appuie en revanche sur une demande privée encore en expansion, surtout portée par les ménages dans la construction de leur maison : en 2007, les crédits à l'habitat des particuliers ont progressé de 10 % pour atteindre 143,8 milliards de F CFP.

Du côté des entreprises privées, les investisseurs ont semblé faire preuve d'un certain attentisme dans un climat d'instabilité politique. Dans ce contexte, les perspectives de relance du bâtiment demeurent incertaines en l'absence de projets immobiliers d'envergure.

¹ 25 milliards de F CFP pour le bâtiment et 7 milliards de F CFP pour les équipements.

2.2 Le logement social

Les logements sociaux regroupent toutes les constructions, en habitat groupé et en habitat dispersé, réalisées par l'Office polynésien de l'habitat (OPH), chargé de leur construction et de leur aménagement. Son action vise à résorber l'habitat insalubre et à faire face aux besoins nés de la croissance démographique.

Afin d'assurer l'élaboration d'un schéma directeur de l'habitat pour les ménages polynésiens pour les dix prochaines années, le gouvernement a décidé la tenue d'états généraux du logement réunissant l'ensemble des acteurs publics et privés qui y participent. La réflexion menée autour de ce thème a permis de dresser un état des lieux de la situation actuelle. Il en ressort que le marché du logement connaît une inadéquation entre l'offre et la demande : alors que cette dernière est grandissante, une pénurie d'offres de logements adaptés aux besoins et aux ressources des Polynésiens est constatée.

Outre cette insuffisance de l'offre¹, l'OPH, éprouve, depuis plusieurs années, des difficultés à recouvrer les loyers des occupants de logements sociaux. La situation n'a cessé de se dégrader au cours des dernières années, le passif de cet organisme passant de 1,1 milliard de F CFP fin 2000 à 2,1 milliards fin 2007. Devant ce constat, l'OPH souhaite mettre en place une action en recouvrement ferme mais ciblée en privilégiant, dans un premier temps, une phase amiable.

Les pouvoirs publics envisagent également une refonte de l'Aide familiale au logement (AFL). Ce dispositif mis en place en 2000 permet aux locataires du parc immobilier de diminuer leur participation financière au paiement de leur loyer en fonction de leur situation familiale et de leur niveau de revenus. En novembre 2007, celle-ci a été ramenée à 7.000 F CFP par mois, contre 18.310 F CFP auparavant.

2.3 Le financement de la construction de logements

En 2007, le gouvernement a décidé de reconduire l'aide à la construction de logements individuels en étendant cette aide à l'acquisition de logements neufs. Ce dispositif a pour objectif d'aider les familles, notamment les jeunes ménages, à réaliser leur projet de construction individuelle à usage d'habitation principale. L'aide, destinée aux ménages disposant d'un revenu moyen mensuel inférieur ou égal à 450.000 F CFP², est fixée forfaitairement à 20.000 F CFP par mètre carré de surface habitable et est plafonnée à 2 millions de F CFP.

En avril 2007, les pouvoirs publics ont décidé la prorogation des dispositifs des Prêts à l'aménagement bonifiés (PAB) et des Prêts à l'habitat bonifiés (PHB) afin de relancer à court terme l'économie polynésienne par le biais de la consommation et de l'investissement des ménages. Le PAB et le PHB sont arrivés à terme le 31 décembre 2007.

Le PAB avait été lancé en 2005 afin de relancer le secteur du BTP, et plus particulièrement d'apporter un soutien aux entreprises de second œuvre. Première mesure d'aide à l'amélioration de l'habitat, le PAB a permis, grâce à la bonification des intérêts par

¹ L'objectif gouvernemental de construire 1.500 habitations en moyenne par an pour répondre à la hausse de la demande n'a jamais été atteint.

² 350.000 F CFP pour les ménages composés d'une seule personne.

le Pays, d'abaisser les taux consentis par les banques locales à 1 % ou 2 %, selon les niveaux de revenus des foyers. La prolongation de ce dispositif en 2007 a stimulé l'octroi de prêts au titre d'aménagements ou de réparations de l'habitat, au nombre de 1.277 (+ 68 %) pour une valeur de 5,1 milliards de F CFP (+ 7 %).

Autre mesure de soutien au logement, le PHB a pour but de favoriser l'accès à la propriété des ménages pour la construction de leur première habitation. La prise en charge de la bonification des intérêts est assurée par le Pays à hauteur de 2,5 % pour des prêts d'un montant maximum de 15 millions de F CFP, pour une durée de remboursement de 20 ans au plus. La nouvelle forme du PHB, adoptée en 2007, a été étendue à l'achat de logements anciens et est cumulable avec l'aide à la construction. Par ailleurs, le seuil d'éligibilité pour les ménages a été ramené de 750.000 F CFP à 650.000 F CFP de revenus mensuels. Le succès du PHB s'est confirmé en 2007 puisque l'enveloppe de 5 milliards de F CFP allouée par les pouvoirs publics a été entièrement consommée avant la fin de l'année.

Evolution des octrois de prêts des établissements de crédit locaux en millions de F CFP

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Habitat personnel						
Nombre de prêts	703	661	738	937	903	-4%
Montant des prêts	8 695	8 559	9 133	14 314	11 823	-17%
Aménagements, réparations						
Nombre de prêts	757	595	1 728	759	1 277	+68%
Montant des prêts	2 828	2 168	6 909	4 758	5 075	+7%

Sources : IEOM et établissements de crédit

3. LE GENIE CIVIL ET LES TRAVAUX PUBLICS

En constante diminution sur le secteur du bâtiment depuis plusieurs années, la commande publique s'est nettement orientée vers le génie civil et les travaux publics en 2007. Les opérations liquidées par la Direction de l'équipement pour les infrastructures routières et fluviales se sont inscrites en augmentation de 40 % par rapport à l'année précédente, s'élevant à 6,9 milliards de F CFP (contre 5 milliards de F CFP en 2006). Celles relatives aux ouvrages portuaires, maritimes et aéroportuaires ont connu une hausse de 48 % pour atteindre 4,3 milliards de F CFP, soit la plus forte dépense dans ce secteur depuis dix ans.

Conséquence de cet effort d'investissement, les importations de bitume, très liées à la commande publique dans le domaine de la voirie ont doublé en un an (6,5 tonnes en 2007 contre 3,2 tonnes en 2006).

Les principales réalisations de la Direction de l'équipement ont concerné le réseau routier. A Tahiti, de nombreux aménagements ont été effectués sur les routes (Pamatai, piste traversière, route territoriale de la côte Est). Dans d'autres îles, d'importants travaux de bitumage et de réfection des chaussées ont été exécutés (Bora Bora, Moorea, Raiatea, Nuku Hiva).

Les opérations liquidées par la Direction de l'aviation civile se sont élevées à 2,6 milliards de F CFP en 2007 (1,6 milliard de F CFP en 2006), dont 1,2 milliard a été

consacré à la construction d'un radar sur les hauteurs de Tahiti, dont la mise en service est prévue en septembre 2008. Des travaux d'extension et d'aménagement du bloc technique de la tour de contrôle de l'aéroport de Tahiti – Faa'a ont également été réalisés.

§ 4. L'INDUSTRIE ET L'ARTISANAT

1. LE SECTEUR INDUSTRIEL

La Polynésie française connaît des contraintes structurelles fortes : un marché intérieur restreint qui limite les économies d'échelle pour les activités tournées vers le marché local, un coût de main d'œuvre relativement élevé qui nuit à la compétitivité des produits polynésiens, tant vis-à-vis des importations que sur les marchés à l'exportation, et un manque de matières premières qui contraint à des importations conséquentes de biens de consommation intermédiaires.

Elle a pourtant réussi à faire naître une industrie fondée sur trois pôles majeurs, l'agroalimentaire, la construction navale et la fabrication de biens intermédiaires destinés au bâtiment, ainsi que diverses activités de transformation. Aujourd'hui, grâce à l'existence d'une protection douanière, le secteur industriel (hors construction) représente 16 % du PIB marchand¹ (chiffre des comptes économiques de 2003, ISPF), alors que dans les autres économies ultramarines françaises hors Guyane, ce secteur compte pour 11 % maximum du PIB marchand.²

Chiffre d'affaires sur les 9 premiers mois dégagés par les entreprises industrielles (1)

<i>En milliards de F CFP</i>	2006	2007	<i>Variations 2007/2006</i>
Industrie manufacturière	47,11	50,06	6%
Industrie extractives	1,44	1,38	-5%
Production et distribution d'électricité, gaz et eau	17,80	18,75	5%
Total	66,36	70,18	6%
Part dans CA total déclaré par les entreprises	11,8%	11,8%	0%

Sources : ISPF - Service des contributions

(1) Ensemble des entreprises (y compris l'artisanat industriel) assujetties à la déclaration de TVA du régime réel

Le secteur industriel, hors construction, représente 12 % du chiffre d'affaires total des entreprises assujetties à la déclaration de TVA du régime réel et 15 % de l'emploi salarié du secteur marchand enregistré à la CPS (5.406 salariés fin septembre 2007). Dominée par les petites structures, l'industrie polynésienne a dégagé un chiffre d'affaires de 70,2 milliards de F CFP³ sur les trois premiers trimestres de 2007 contre 66,4 milliards l'année précédente, soit une croissance de 6 % en valeur. Parallèlement, l'emploi a augmenté de 3 % entre septembre 2006 et septembre 2007, diminué de 2 % un an auparavant.

¹ Et 9 % du PIB total (marchand et non marchand).

² En métropole, le secteur industriel représente 25 % du PIB marchand.

³ Donnée provisoire, ainsi que toutes les évolutions des chiffres d'affaires énoncées dans la note.

Evolution de l'emploi salarié dans le secteur industriel

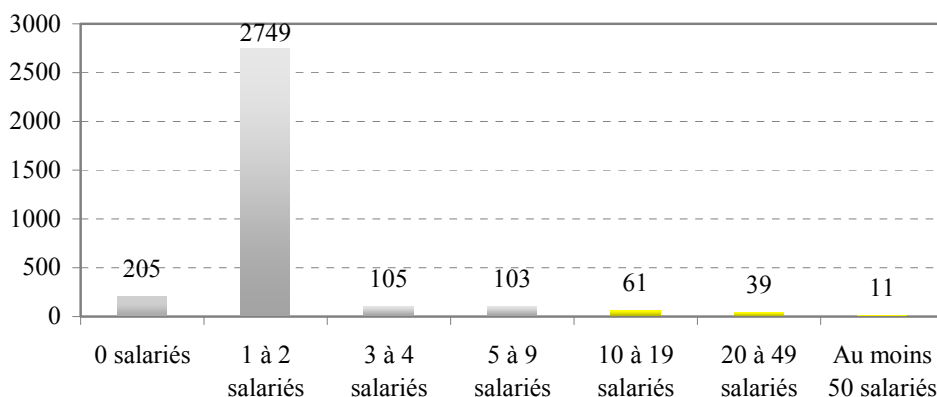
	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Total industrie	5 204	5 358	5 255	5 406	3%
dont agroalimentaire	1 417	1 444	1 488	1 551	4%
Part dans secteur marchand	16%	16%	15%	15%	-

Sources : ISPF - CPS

1.1 Le tissu des petites et moyennes entreprises du secteur industriel en Polynésie française

Le tissu industriel polynésien est composé essentiellement de petites unités. En effet, 90 % des 3.273 entreprises industrielles recensées dans le Répertoire territorial des entreprises de l'ISPF fin 2007 employaient deux salariés au maximum¹. C'est le secteur manufacturier qui concentre l'essentiel de ces entreprises (98 %) parmi lesquelles l'industrie agroalimentaire (36 %) et l'industrie textile et habillement (16 %) représentent 50 % du nombre d'entreprises du secteur industriel.

Répartition par effectif des entreprises industrielles fin 2006



Source : ISPF

Leur nombre global a progressé de 3 % sur l'année 2007 (3.190 fin 2006), avec notamment + 8 % pour l'industrie du papier et du carton, + 4 % pour l'industrie chimique².

¹ La répartition du nombre de salariés selon la taille d'entreprises offre une autre vision de l'importance relative des grandes entreprises. Sans que l'on puisse disposer de données spécifiques pour le secteur industriel, les entreprises (de tous secteurs) de plus de 50 salariés sont, certes, peu nombreuses dans l'économie (3 % du nombre d'entreprises), mais elles emploient environ 50 % de l'ensemble des salariés enregistrés à la CPS.

² L'agroalimentaire (légère diminution du nombre d'entreprises), 40 % des sociétés, est surtout représenté dans la boulangerie, la pâtisserie, la charcuterie, la laiterie, la conserverie et les boissons. Quant aux industries auxiliaires du BTP, elles regroupent la fabrication de biens intermédiaires tels que charpentes, parpaings, ouvrages métalliques ou de bois.

Effectifs et nombre d'entreprises par nature d'activité (1)

	Nombre d'entreprises		
	2006	2007	Variations 2007/2006
Industrie manufacturière, dont	3 133	3 206	2%
Industries agroalimentaires	1 190	1 174	-1%
Industrie textile et habillement	530	522	-2%
Industries auxiliaires du bâtiment (bois et métaux)	242	248	2%
Industrie du papier et carton	191	207	8%
Fabrication de matériel de transport	123	123	0%
Industrie chimique	46	48	4%
Autres industries manufacturières	811	884	9%
Industrie extractive	45	47	4%
Production et distribution d'électricité, gaz et eau	12	20	67%
Total	3 190	3 273	3%

(1) Ensemble des entreprises y compris l'artisanat industriel.

Source : ISPF-RTE

1.2 L'activité des entreprises du secteur industriel en 2007

D'après les commentaires recueillis auprès des dirigeants d'entreprises tout au long de l'année, l'agroalimentaire a connu une relativement bonne année 2007, après un second semestre 2006 particulièrement médiocre. Ces opinions sont corroborées par la bonne orientation des indicateurs de consommation des ménages. En revanche, les entreprises des autres industries interrogées dans le cadre des enquêtes trimestrielles de conjoncture ont bénéficié d'un redressement moindre et plus tardif sur l'année.

Sur l'année, le chiffre d'affaires dans le secteur manufacturier (71 % du chiffre d'affaires total dégagé par les entreprises industrielles assujetties à la déclaration de TVA du régime réel) a augmenté de 6 %. Cette évolution est confirmée par l'augmentation de 10 % en valeur des exportations de produits alimentaires. Les exportations de monoï ont connu un franc succès, 355 tonnes en 2007 contre 261 en 2006, soit + 36 % en rythme annuel.

A l'exception de ce produit, les productions industrielles tournées vers l'extérieur ont connu une conjoncture défavorable : les exportations en volume de produits alimentaires, de bière et de savon ont respectivement diminué de 15 %, de 13 % et de 35 %. La production d'huile de coprah a baissé de 6 %. Quant aux exportations de *noni*, produit à succès ces dernières années, elles ont à nouveau diminué de 39 % en 2007 (2.578 tonnes en 2007 contre 4.208 en 2006 et 6.955 en 2005)¹.

Comme l'année précédente, la construction navale a connu une conjoncture défavorable en 2007 à l'image de celle de la pêche². Depuis 3 ans, certaines entreprises en mal de commandes se sont reconverties temporairement dans d'autres activités telles que la métallurgie ou la réparation.

¹ En janvier 2008, les exportations de noni se sont établies à 17 tonnes contre 124 en janvier 2007, soit - 86 %. Il n'y a eu aucune vente de purée et celles de jus ont été divisées par deux.

² Voir chapitre I section 2 §2 1. La pêche.

1.3 Les soutiens à l'industrie

1) Le soutien de la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers de Polynésie française (CCISM)

Comme ses homologues métropolitaines, la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers de Polynésie française (CCISM) permet de faciliter le dialogue entre les entreprises, dont elle représente les intérêts, et les pouvoirs publics. La Chambre est donc appelée à donner son avis sur les questions concernant directement les entreprises, notamment sur les dispositions réglementaires, qu'elles soient commerciales, douanières ou tarifaires. La CCISM s'attache à représenter et à défendre le point de vue des entreprises et à assurer le montage et le suivi des dossiers d'aide, quelles que soient leurs activités.

Avec son Centre de formalités pour les entreprises, la Chambre est le point focal de toutes les déclarations ou modifications d'activité que doivent effectuer les entreprises. Elle les conseille en matière de gestion, de diversification d'activité ou de recherche de débouchés à l'étranger par l'intermédiaire de son département « Export ». Elle participe notamment, entre autres manifestations, au Salon international de l'alimentation à Paris qui accueille en moyenne 5.000 exposants et 100.000 visiteurs.

A l'instar des Chambres de commerce métropolitaines, celle de la Polynésie française assume des responsabilités de gestion directe pour certains équipements d'intérêt public (elle exploite, outre des chambres froides à l'aéroport de Faa'a, le Port de pêche de Papeete où elle organise notamment la criée au poisson). De même, elle gère les ateliers relais qui accueillent, pour une durée inférieure à 2 ans, une quarantaine de petites entreprises au développement prometteur et réparties à Tipaerui, Moorea et Taravao.

La CCISM consacre une part importante de ses ressources (provenant essentiellement des centimes additionnels sur les droits de patente) à la formation professionnelle, qu'il s'agisse de formation à la gestion, de formations linguistiques ou de la préparation à des techniques très spécialisées comme celle des marins pêcheurs, des fleuristes ou des bijoutiers.

2) Les divers soutiens financiers

Le Fonds de développement des petites et moyennes industries (FDPMI), qui dépend de l'Etat, encourage les PMI dans l'acquisition de nouvelles technologies et dans leur recherche de compétitivité. Il apporte des ressources financières sous forme d'une aide directe à l'investissement, en complément du financement de l'entreprise sur fonds propres ou sur ressources bancaires. Toutes les industries sont éligibles.

La Société de financement du développement de la Polynésie française (SOFIDEP) a pour objectif d'aider au renforcement des fonds propres des PME grâce à des prises de participations directes ou des prêts à redevances, et facilite l'accès aux crédits bancaires. Elle soutient ainsi les petites entreprises créatrices d'emplois, exportatrices ou de substitution aux importations.

Le fonds de garantie SOGEFOM (Société de gestion de fonds de garantie d'outre-mer, gérée par l'Agence française de développement) apporte des garanties aux établissements bancaires lorsqu'il s'agit de financer des entreprises dont l'activité comporte des risques trop importants. Grâce à cela, les banques sont en mesure de prêter à des taux

qui ne sont pas dissuasifs pour l'entreprise. En 2007, 146 garanties ont été accordées pour une valeur totale d'investissements s'élevant à 925 millions de F CFP, soit une progression de 40 % en volume et une réduction de 2 % en valeur par rapport à 2006 (104 dossiers pour une enveloppe totale de crédits s'élevant à 941 millions de F CFP).

De manière complémentaire à la SOGEFOM, l'AFD intervient dans le financement de projets par l'intermédiaire du Prêt Aidé à l'Investissement (PAI). Grâce à des ressources bonifiées par l'AFD, les banques sont en mesure de proposer des taux préférentiels de 1,5 % en dessous du taux du marché. En 2007, l'enveloppe était de 2.983 millions de F CFP et les décaissements se sont élevés à 2.088 millions de F CFP.

Les prêts bonifiés de la Banque Européenne d'Investissement peuvent financer des projets participant au développement économique de la Polynésie. Il peut s'agir de prêts directs à long terme ou d'opérations de capital risque avec bonification de taux d'intérêt.

Le gouvernement de la Polynésie a établi un dispositif d'incitations fiscales et de soutiens financiers très varié en fonction des activités, de la taille de l'entreprise et de sa localisation. Le code des impôts prévoit pour certaines activités industrielles¹ des aides fiscales à l'investissement² (« délibération Flosse ») et à l'exploitation, ainsi qu'un régime fiscal particulier pour les bénéficiaires réinvestis³. Le soutien des pouvoirs publics se matérialise également par l'exonération de droits de douane frappant l'importation de matières premières et de biens de consommation intermédiaires et par des aides à l'exportation⁴.

Le Service de Développement de l'industrie et des métiers (SDIM) gère l'Aide à la création et au développement des entreprises (ACDE) qui soutient le démarrage et le développement des PME par le biais de subventions (plafonnées à 2,5 millions de F CFP). Les secteurs d'activité éligibles sont les activités de transformation, l'artisanat, les activités de tourisme et les services.

Par ailleurs, le Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle peut prendre en charge une partie des coûts salariaux lors de l'embauche de certaines personnes (apprentissage, handicapés, stages d'insertion ou de reconversion, ...). En cas d'établissement dans les îles autres que Tahiti ou Moorea, certaines activités peuvent également bénéficier des aides dispensées par le Fonds de Développement des Archipels (FDA)⁵.

¹ Industries extractives, construction de navires de pêche et de navires de croisière, industrie agroalimentaire. Sont éligibles également l'aquaculture et la pisciculture, et les projets de construction à vocation d'habitat ou hôtelière.

² Voir Section 3 sur les finances publiques.

³ Les PME peuvent en effet bénéficier d'une réduction de l'impôt sur les transactions ou de l'impôt sur les sociétés pour un montant égal à 35 % du prix de revient hors taxe des investissements réalisés. Cet avantage n'est cependant pas cumulable avec le crédit d'impôt pour investissement, les aides fiscales à l'exploitation. Il est par contre cumulable avec le crédit d'impôt foncier sur les propriétés bâties.

⁴ Le dispositif prévoit d'accorder un abattement du taux de l'impôt sur les sociétés proportionnel à la part du chiffre d'affaires réalisée à l'exportation (délibération n°99-173 AFP du 14 octobre 1999 modifiant le code des impôts).

⁵ Voir le chapitre sur « La vie économique des Archipels éloignés ».

Enfin, le Syndicat des industriels de la Polynésie française (SIPOF), de son côté, assure la promotion des produits industriels « made in Tahiti ».

2. L'ARTISANAT

A la fois facteur de cohésion sociale et moyen d'expression culturelle, le secteur¹ est dominé par l'artisanat traditionnel et participe au maintien des populations dans les archipels, grâce aux emplois qu'il procure.

Le service de l'artisanat a créé quatre labels, classés par ligne de produits (bijouterie d'art et tifaifai²) et par archipel (Australes et Marquises), afin de garantir l'authenticité des objets.

2.1 La structure du secteur

La Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers (CCISM) a enregistré une augmentation de 4 % du nombre d'entreprises artisanales entre 2006 et 2007 (8.592 contre 8.224 précédemment). Le tableau ci-dessous montre que cette évolution a concerné tous les archipels ainsi que tous les secteurs.

Répartition des entreprises artisanales par secteur d'activité et par archipel

	Alimentation		Bâtiment		Bois-ameubl.		Métaux-mécanique-électricité		Vêtement, Cuir-textile		Hygiène et divers		Total		Δ 2007/2006
	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	
Iles du Vent	722	692	2006	2157	273	267	854	897	434	453	2144	2276	6 433	6 742	5%
Iles Sous-le-Vent	199	203	259	270	34	36	123	130	78	81	262	293	955	1 013	6%
Australes	45	45	11	16	8	9	16	18	10	13	27	33	117	134	15%
Marquises	119	111	43	50	14	14	29	30	25	24	76	76	306	305	0%
Tuamotu-Gambier	165	142	61	62	8	9	46	47	18	14	115	124	413	398	-4%
Total	1 250	1 193	2 380	2 555	337	335	1 068	1 122	565	585	2 624	2 802	8 224	8 592	4%
Δ 2007 / 2006		-5%		7%		-1%		5%		4%		7%		4%	

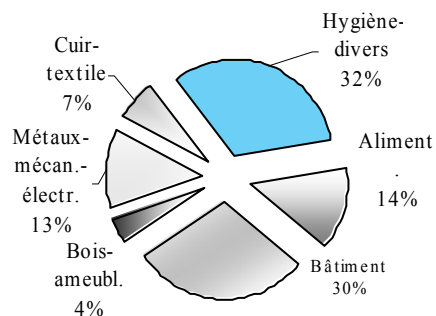
Source : CCISM

Comptant 30 % des entreprises recensées, le nombre d'entreprises artisanales dans le bâtiment a augmenté de 7 %. La branche « hygiène et divers » (32 % des entreprises) a également connu une forte augmentation du nombre d'entreprises (+ 7 %).

¹ L'artisanat concerne aussi bien des activités industrielles (dont on a parlé indirectement dans le chapitre précédent) que des activités de service (artisan d'art, plombier, jardinier, pâtissier, etc.). L'activité artisanale consiste en l'extraction, la production, la transformation des biens et/ou prestations de services grâce à des procédés techniques dont la maîtrise requiert une formation, notamment par la pratique. Le mode de production artisanale est principalement manuel. Il peut cependant inclure l'utilisation des machines et outillages mécaniques qui n'occasionnent pas une production en série. Sont réputées entreprises artisanales, les petites unités d'extraction, de production, de transformation et/ou de prestation de services n'employant pas plus de dix ouvriers artisans salariés permanents et dont le mode de production est artisanal.

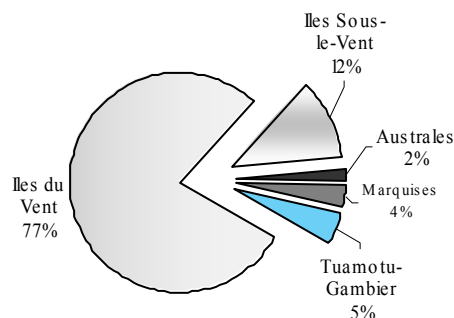
² « Patchworks » locaux aux motifs végétaux ou ethniques cousus à la main.

Répartition par secteur d'activité en 2007



Source : CCISM

Répartition par zone géographique en 2007



Source : CCISM

La répartition géographique s'est légèrement modifiée au profit des Australes (+ 15 % d'entreprises supplémentaires) et au détriment des Tuamotu-Gambier (- 4 % d'entreprises).

L'artisanat traditionnel ou l'artisanat d'art est difficile à appréhender au moyen de cette classification car nombre de ses représentants ne sont pas patentés ou exercent au sein d'associations. D'après le Service de l'artisanat traditionnel, ce secteur représente environ 12.000 personnes, soit près de 10 % de la population en âge de travailler. 92 % des effectifs sont regroupés sous forme associative. L'âge moyen des artisans est relativement élevé puisque la moitié des effectifs a plus de 40 ans. Enfin, 81 % des artisans d'art traditionnel sont des femmes.

A l'instar des agriculteurs et des pêcheurs, les artisans de Polynésie française sont répartis dans tous les archipels. Les îles de Tahiti et Moorea fédèrent à elles seules la majorité des effectifs (55 %). Mais les archipels éloignés voient le nombre d'artisans augmenter¹. L'artisanat traditionnel contribue ainsi à maintenir un équilibre géographique des populations en leur fournissant un complément de revenu appréciable.

Le chiffre d'affaires de l'ensemble des expositions organisées a légèrement augmenté en 2007 : 324 millions après 323 millions de F CFP en 2006.

Mais le service de l'artisanat traditionnel a noté une moindre adhésion cette année que l'an passé puisque le nombre de participants à l'ensemble des manifestations n'a été que de 1.096 contre 1.125 en 2006. Outre les manifestations régulières, parmi lesquelles le Heiva Rima'i, les 25^e et 26^e Salon des Marquises, Noëra A Te Rima'i, le 9^e Salon du Tifaifai, de nouvelles manifestations ont été organisées : le Salon des Merveilles de la Mer, le Salon de la Mode, le Salon de l'Art de la table, le Tifaifai dans tous ses états, le Salon Chapeaux et Eventails, ainsi que le Salon du Luminaire et du Miroir.

Dans l'ensemble, les financements accordés par le Ministère en charge de l'artisanat² ont augmenté de 60 % par rapport à 2006, de 50,3 millions à 79,9 millions de F CFP en 2007.

¹ 16% aux Tuamotu-Gambier ; 8 % aux Australes ; 9 % aux Marquises ; 12 % aux Iles Sous-le-Vent.

² Subvention de développement à l'artisanat, article 657-550.

2.2 Les soutiens au développement de l'artisanat

L'appui des pouvoirs publics à l'artisanat se déploie dans deux directions complémentaires : la formation et l'aide.

En ce qui concerne la formation, le Centre des métiers d'art, créé en 1980, est un établissement public administratif à caractère éducatif, dont l'enseignement, d'une durée de trois ans, va de l'initiation au perfectionnement, en alliant l'acquisition de connaissances théoriques au savoir-faire¹. L'Université de Polynésie française a mis en place, lors de la rentrée universitaire 2005 et en partenariat avec l'école Boulle, un diplôme de 1^{er} cycle « maître-artisan » avec deux spécialités, « gravure » et « sculpture », dont la durée de formation est de 9 mois. L'école Boulle apporte sa contribution à travers la mise à disposition d'un professeur de sculpture.

Le Service de l'artisanat traditionnel, de son côté, privilégie l'action vers les jeunes auxquels il propose des stages dans le cadre de la Convention pour l'insertion par l'activité (CPIA). La CPIA, créée en février 2005, a succédé aux dispositifs d'insertion des jeunes (DIJ) et aux chantiers d'intérêt général (CIG). Elle accorde à toute personne de 18 à 55 ans sans emploi depuis plus de six mois une allocation en contrepartie d'une tâche dans les domaines économique, social, culturel ou d'utilité publique².

Le Service de l'artisanat apporte un soutien aux collègues, aux CETAD, CJA, et MFR³ qui ont une filière artisanat et participe au carrefour des métiers. Pour les artisans confirmés, il monte des modules spécifiques (techniques de gestion, de vente et de présentation des produits) en partenariat avec l'Association de formation aux métiers de l'hôtellerie (Aformeth).

Quant à la CCISM, son centre de formation spécialisé, le CEFOR, dispense, entre autres, des cours de langues étrangères, de vente ou de gestion et son « Service de développement des entreprises » épaulé les porteurs de projets et les petites entités déjà créées (recherche de financement et de subventions, comptabilité, gestion, marketing...).

Il existe également des programmes d'enseignement destinés aux personnes défavorisées, comme les chômeurs ou les détenus, qui font de l'artisanat un outil de réinsertion sociale.

Pour ce qui est des aides financières accordées par l'Etat et la collectivité d'outre-mer, elles sont variées et bien souvent cumulables. Le dispositif d'aide à la création et au développement d'entreprises (ACDE), mis en place il y a une dizaine d'années, offre un soutien, par le biais de subventions plafonnées à 2,5 millions de F CFP, aux activités de transformation, de service ou d'artisanat. En 2007, le montant global des aides octroyées a augmenté de 12 % par rapport à 2006 (136 millions de F CFP contre 121 en 2006). Sur les 184 dossiers traités, 161 ont reçu un agrément, dont 93 pour création d'entreprise.

¹ Les principaux domaines de formation sont la sculpture, la gravure, la vannerie, la couture et l'impression sur tissu.

² Auparavant fixée à 55 000 F CFP par mois, elle a été plafonnée à 65 000 F CFP pour les jeunes de 18 à 26 ans et à 85.000 F CFP pour les personnes de 26 à 55 ans depuis le 1er mars 2007.

³ CETAD (Centre d'éducation aux technologies appropriées au développement), CJA (Centre pour jeunes adolescents), MFR (Maison familiale rurale).

239 emplois devraient être créés grâce à ces investissements subventionnés à hauteur de 30 %¹.

Ce dispositif veille au respect d'une bonne représentativité géographique puisque 43 % des dossiers acceptés proviennent des archipels hors Iles-du-Vent. 41 % des projets concernent des activités de service et 17 % l'artisanat traditionnel.

Bilan de l'Aide à la Création et au Développement des Entreprises (ACDE)

	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Nombre de dossiers traités	159	180	184	2%
Nombre de dossiers agréés	125	144	161	12%
- pour création d'entreprises	70	81	93	15%
- pour développement ou extension d'entreprises	55	63	68	8%
<i>Taux d'agrément</i>	<i>79%</i>	<i>80%</i>	<i>88%</i>	<i>8%</i>
<i>Répartition géographique du nbre de dossiers</i>				
Archipels hors IDV	39%	43%	29%	-14%
<i>Répartition sectorielle du nbre de dossiers</i>				
Activité manufacturière / Total	18%	17%	16%	-1%
Artisanat / Total	16%	17%	29%	11%
Bâtiment / Total	14%	17%	12%	-6%
Activité services / Total	40%	41%	37%	-4%
Tourisme / Total	12%	7%	6%	-1%
<i>En milliers de F CFP</i>				
Investissements éligibles	482 620	417 026	456 858	10%
Aides octroyées	128 520	120 760	135 655	12%
(par dossier agréé)	1 028	839	843	0%
<i>Taux d'aide moyen</i>	<i>27%</i>	<i>29%</i>	<i>30%</i>	<i>1%</i>
Création d'emplois prévus	160	192	239	24%
Investissements éligibles / Emplois prévus	3 016	2 172	1 912	-12%

Source : SDIM

En 2006, le gouvernement a mis en place l'Insertion pour la création ou la reprise d'activité (ICRA), une aide mensuelle de 90.000 F CFP durant une année. Une prime de 200.000 F CFP est ensuite versée à l'issue de cette année. Elle concerne tous les secteurs d'activités à l'exception des professions libérales.

Le Fonds de développement des archipels (FDA), ex-Fonds d'entraide aux îles (FEI), a pour mission, entre autres, de soutenir l'activité économique (petite hôtellerie familiale, pêche traditionnelle, artisanat...)². Son activité s'est ralentie sur l'année 2006 : il a traité seulement 117 dossiers consacrés au soutien de l'activité économique pour une valeur cumulée de 64,5 millions de F CFP (208 dossiers pour 175,5 millions de F CFP en 2005).

¹ Les taux d'aide les plus importants sont dans les secteurs de l'artisanat traditionnel (56 % des investissements subventionnés) et des services (34 %). Le taux d'aide dans les 3 autres secteurs varie entre 22 et 28 %.

² Voir section 4, la vie économique des archipels éloignés.



Le Méridien de Tahiti, vue sur Moorea



La goëlette *Taporo VII*

Photo : Christian Durocher (Tahitipresse)



Le *Maltese Falcon* à Tahiti

Photo : Louis Laplane



Voitures débarquées du *Wallenius Wilhelmsen*, quai du Commerce, Papeete.

Photo : Christian Durocher (Tahitipresse)

Le « *Défi-jeunes* », transposé de la Métropole, est une aide technique et financière pouvant aller jusqu'à 909.000 F CFP pour les jeunes de 15 à 18 ans. Son attribution est soumise à l'adhésion d'un mécène privé qui intervient dans le projet à hauteur de 30 % du montant de la bourse.

Les ateliers relais gérés par la CCISM sont des locaux loués pour une durée maximale de 23 mois, moyennant une redevance minimale, mais progressive de façon à rapprocher peu à peu l'exploitant des conditions de marché. Il en existe deux à Tahiti (Tipaerui et Taravao) et un à Moorea.

Les micro-crédits de la Banque Socredo¹, montés en partenariat avec la CCISM, sont réservés aux personnes physiques relevant du Régime de solidarité de la Polynésie française (RSPF) et sont limités en termes de montant (500.000 F CFP). Les prêts sont accordés sur une durée maximum de trois ans à un taux d'intérêt de 3 %. Tous les secteurs d'activité y sont éligibles. 8 dossiers ont reçu un accord de financement en 2007 pour une valeur globale de crédits s'élevant à 3,7 millions de F CFP contre 10 dossiers pour une valeur globale de 4,8 millions de F CFP en 2006, soit une baisse de 23 % par rapport à l'année précédente.

Production de micro-crédits en 2007 en milliers de F CFP

	2003	2004	2005	2006	2007
Agriculture	4 200	0	nd	500	0
Pêche	3 500	1 800	nd	450	0
Artisanat	0	900	nd	1 000	1 750
BTP	0	1 150	nd	500	0
Restauration	5 600	500	nd	1 000	500
Autres services	6 100	6 200	nd	1 385	1 450
Total	19 400	10 550	8 395	4 835	3 700
Nombre de dossiers	nd	27	20	10	8

Source : SOCREDO

§ 5. LA DISTRIBUTION

1. LA PLACE ET LA COMPOSITION DU SECTEUR DU COMMERCE

Le secteur du commerce occupe une place importante dans l'économie polynésienne. Premier employeur privé, il contribue à hauteur de 16 % à la formation du produit intérieur brut. En 2007, le Répertoire territorial des entreprises de l'ISPF a recensé 4.073 unités commerciales, un chiffre en progression de 3 % en un an (3.954 en 2006). La croissance du nombre de commerces a concerné l'ensemble des branches du secteur mais dans des proportions diverses : + 5,6 % pour le commerce et la réparation automobile, + 2,8 % pour le commerce de gros et + 2,4 % pour le commerce de détail. Pour ce dernier sous-secteur, seul le commerce non alimentaire a été dynamique (+ 4,8 %), le nombre d'unités de commerce alimentaire s'établissant en léger retrait (- 0,3 %). Pour leur part, les

¹ En 2003 : 42 prêts représentant 19,4 millions de F CFP en 2003.

effectifs déclarés dans le secteur ont stagné sur un an (- 0,1 %), s'élevant à 10.732 au 31 décembre 2007 (10.747 en 2006).

De son côté, la Caisse de prévoyance sociale a dénombré 10.091 emplois déclarés¹ pour le commerce en septembre 2007. Ce secteur, premier employeur privé de Polynésie française, a enregistré une perte de 1,9 % du nombre de ses salariés en neuf mois (10.286 en décembre 2006), soit près de 200 personnes.

Le tableau ci-après regroupe les entreprises selon leur nature d'activité et par classe d'effectif :

Répartition des entreprises par classe d'effectif total (salariés et non salariés) au 31/12/2007

	0 à 4	5 à 9	10 à 19	20 à 49	50 et +	Total entreprises		Effectifs	
						Nombre	Variations 2007/2006	Nombre	Variations 2007/2006
Commerce de gros	1 123	60	28	38	6	1 255	2,8%	3 487	-0,4%
. alimentaire	112	9	10	12	4	147	3,5%	995	0,9%
. non alimentaire	859	31	10	20	2	922	2,9%	1 930	0,4%
. inter-industriel	152	20	8	6	0	186	1,6%	562	-5,2%
Commerce de détail	1 971	147	49	26	4	2 197	2,4%	5 581	-0,3%
. alimentaire :	896	47	24	16	3	986	-0,3%	2 834	1,4%
- grande surface (1)	6	3	10	11	3	33	0,0%	1 107	2,9%
- de proximité (2)	890	44	14	5	0	953	-0,3%	1 727	0,4%
. non alimentaire	1 075	100	25	10	1	1 211	4,8%	2 747	-1,9%
- non spécialisé	13	4	2	1	0	20	5,3%	111	2,8%
- spécialisé	1 062	96	23	9	1	1 191	4,7%	2 636	-2,0%
Commerce et réparation automobile	576	16	18	8	3	621	5,6%	1 664	0,8%
Total général	3 670	223	95	72	13	4 073	3,0%	10 732	-0,1%

Source : Institut statistique de Polynésie française

(1) Comprend les hypermarchés et supermarchés (surface de vente supérieure à 400 m²).

(2) Comprend les commerces d'alimentation générale et les supérettes.

2. L'EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES ENTREPRISES DU COMMERCE

2.1 Les commerces à dominante alimentaire

L'activité des commerces de détail à dominante alimentaire a continué de croître en 2007. Les grandes surfaces ont été le moteur de cette expansion. Signe de leur vigueur, leurs effectifs ont augmenté de 2,9 % en un an, dans un secteur qui a plutôt stagné en matière d'emploi (- 0,1 % sur l'année). Dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat, les grandes surfaces ont élargi la gamme des produits de la marque de leur enseigne, moins coûteux que les marques plus connues.

¹ Il s'agit de la moyenne annuelle du nombre de salariés déclarés mensuellement à la CPS.

Face à cette concurrence, les commerces de petite ou moyenne taille se sont organisés et ont maintenu leur activité, grâce à une stratégie de positionnement des produits destinée à abaisser le montant du panier moyen de la ménagère et à une plus grande diversité de produits conformes aux besoins de leur clientèle.

Le paysage de la grande distribution s'apprête à vivre un bouleversement dans les années à venir. En mars 2006, le conseil des ministres a autorisé l'implantation de deux hypermarchés. Distants de deux kilomètres, les deux projets, sous les enseignes de Géant Casino et de Carrefour, prévoient des surfaces commerciales respectives de 5.000 m² et 4.000 m². L'arrivée de ces deux protagonistes sur le marché de la grande distribution contribuera à doubler en quelques mois la surface de vente actuelle des grandes surfaces de la zone urbaine de Papeete.

2.2 Les commerces spécialisés

En 2007, le Répertoire territorial des entreprises (RTE) a recensé 1.191 commerces de détail spécialisés, contre 1.137 en 2006. Ils sont composés essentiellement d'entités de petite taille, 89,2 % d'entre elles emploient moins de cinq personnes. La création nette d'entreprises (+ 4,7 %) n'a pas eu d'impact apparent sur l'emploi salarié de cette branche, dont les effectifs déclarés se sont inscrits en repli (- 2 %).

L'augmentation des charges de personnel, liée notamment à celle du SMIG, qui concerne un grand nombre de salariés de ce secteur, explique en partie cette situation paradoxale. En outre, de multiples taxes viennent grever la rentabilité de ces commerces. Parmi celles-ci, la taxe d'urbanisme commercial a été abrogée en 2007. Instaurée en 2005, elle était due par des commerces de détail excédant une surface de vente de 300 m², calculée sur la base de leur chiffre d'affaires.

Face à l'expansion de la grande distribution, les commerces traditionnels tentent de s'adapter. Ainsi, les commerçants de différents quartiers se sont regroupés au sein d'une association afin de dynamiser l'activité des magasins du centre ville de Papeete.

En février 2007, le GIE Tahiti Tourisme a lancé l'opération « Papeete ville animée le dimanche », action menée de concert avec une cinquantaine de commerçants et différents partenaires (CCISM, mairie de Papeete...). Cette démarche, qui s'est inscrite dans le cadre de l'arrivée simultanée de plusieurs paquebots de croisière dans le port de Papeete, a eu pour objectif de dynamiser le centre ville la journée du dimanche et de recevoir dans les meilleures conditions les nombreux croisiéristes attendus. Cette initiative a remporté un succès encourageant qui pourrait amener l'organisation d'autres manifestations de ce genre.

Outre la forte concurrence locale illustrée par le très grand nombre de commerces de détail spécialisés, cette branche doit faire face à la frénésie des achats effectués par correspondance ou via Internet, favorisée par l'augmentation récente de la franchise de taxes accordées aux colis, portée à 30.000 F CFP.

Le développement des structures commerciales s'est poursuivi en 2007, comme l'indique le nombre d'avis favorables attribués par la Commission d'implantation des grandes surfaces commerciales (CIGSC). Elle a donné son aval à l'ouverture à Taravao d'une grande surface, dont les 1.345 m² sont dédiés au bricolage. Elle a également autorisé l'implantation d'un grand magasin d'équipement de la personne sur 1.100 m². Ce complexe à usage commercial, dont l'investissement s'établit autour de 2 milliards de F CFP, devrait

généraliser la création de 53 emplois. Enfin, une grande surface non spécialisée a reçu l'agrément de la CIGSC pour l'extension de sa surface commerciale, la portant de 476m² à 776 m².

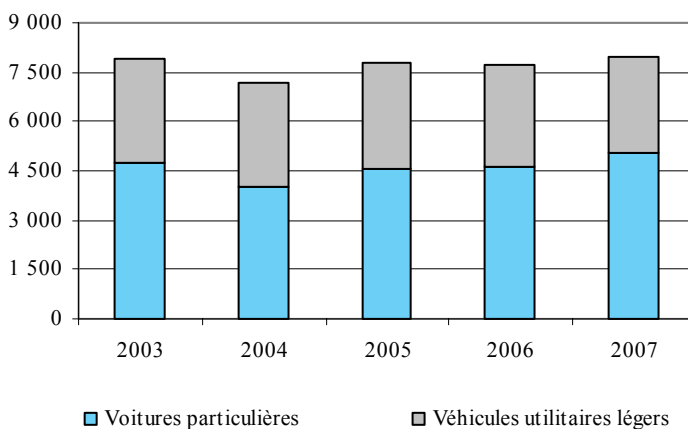
2.3 Le commerce automobile

Le secteur automobile s'est maintenu à un bon niveau d'activité en 2007. Le nombre de nouvelles immatriculations s'est inscrit en hausse de 3,7 % pour s'élever à 7.996, soit le meilleur total depuis 2001, année record.

Les voitures particulières neuves ont connu un vif succès, leurs immatriculations sont passées de 4.602 à 5.601 en un an (+ 10 %), notamment au profit des petites cylindrées, moins onéreuses. Le 4x4 reste néanmoins le véhicule préféré des acheteurs polynésiens, avec près de la moitié du parc automobile (28 % pour les pick-up et 21 % pour les SUV).

L'engouement pour ce type de véhicules pourrait néanmoins s'atténuer en 2008 avec la mise en application d'une nouvelle réglementation dans le domaine de la sécurité routière : désormais, tout transport de personnes dans les bennes de pick-up est interdit sauf si le véhicule prévoit des aménagements à l'arrière garantissant la sécurité des passagers. A l'heure actuelle, les pick-up vendus en Polynésie ne disposent pas de tels équipements, qui supposent des frais supplémentaires sur des voitures déjà coûteuses.

Evolution du nombre d'immatriculations de voitures neuves

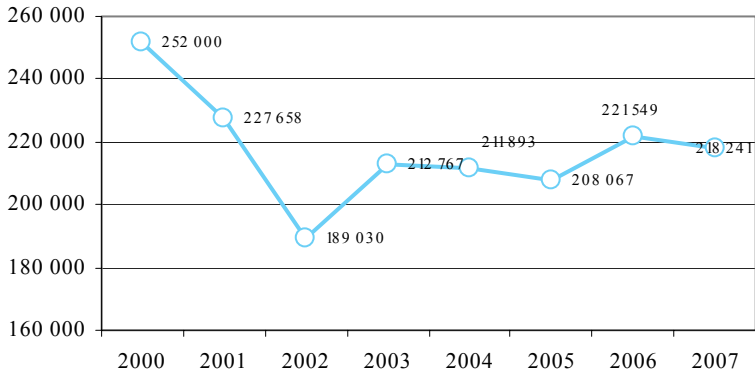


Source : Service territorial des transports terrestres

§ 6. LE TOURISME

1. SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES

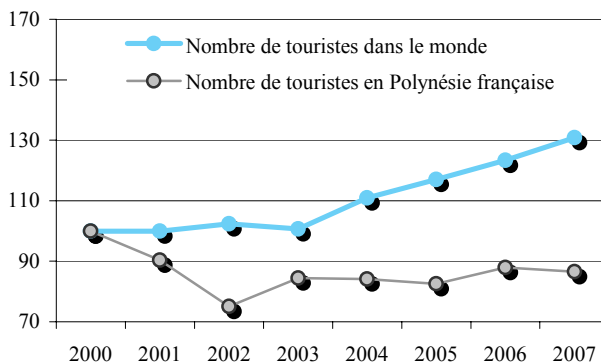
Nombre de touristes internationaux en Polynésie française



Sources : service du tourisme et ISPF

Depuis 2003, le tourisme en Polynésie française stagne et ce, malgré des investissements conséquents en matière de capacité d'accueil. En 2007, la fréquentation a même diminué de 1,5 %. Cette situation pourrait ne pas être si alarmante pour le secteur si le tourisme polynésien suivait une tendance mondiale ou régionale. Mais ce n'est pas le cas puisque le nombre de touristes dans le monde a augmenté de 6,1 % et celui de la zone Asie-Pacifique de 10,3 %¹.

Indice du nombre de touristes en Polynésie française et dans le monde (base 100 en 2000)



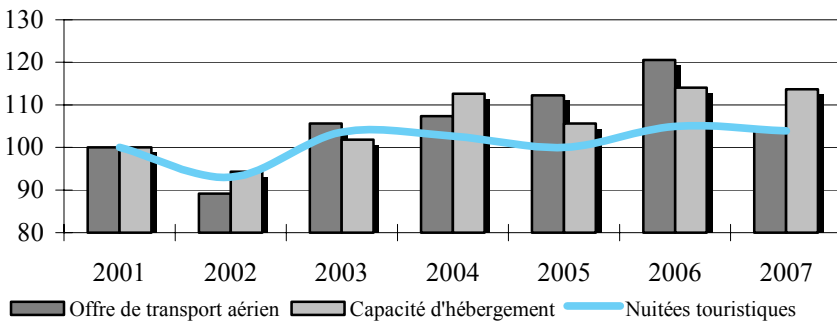
Sources : service du tourisme et ISPF

¹ + 4,2 % sur la zone européenne, + 4,8 % dans la zone nord et sud américaine, + 7,9 % en Afrique et + 13,4 % pour le Moyen-Orient.

Plusieurs éléments peuvent être avancés pour expliquer ces maigres performances, dont notamment une différenciation devenue insuffisante du produit touristique polynésien associé à un problème de compétitivité exacerbé par la dépréciation du dollar. D'autres destinations en effet, comme les Maldives, sont en mesure d'offrir des produits touristiques comparables, et ce, à des prix significativement inférieurs. Mais en plus de ce problème structurel de compétitivité qui s'aggrave, le tourisme polynésien subit également les variations conjoncturelles du dollar vis-à-vis de l'euro, décourageant non seulement la clientèle américaine mais également la clientèle européenne attirée par les pays de la zone dollar.

Premier secteur économique en termes de recettes, avec 42 milliards de F CFP enregistrés en 2005 (source : ISPF), le tourisme polynésien ne parvient pas à améliorer sensiblement ses performances sur longue période, malgré les efforts récents en matière de capacité d'accueil (+ 7,96 % d'unités supplémentaires¹ en 2006). Le taux de remplissage des hôtels classés a ainsi diminué de 6,4 points, passant de 66,4 % à 60 % en 2007.

Evolution des capacités comparées à l'activité touristique (base 100 en 2001)



Sources : SEAC, Service du tourisme

Confrontés à des difficultés financières, les compagnies aériennes internationales ont ajusté leurs coûts notamment par une réduction du nombre de rotations et de la capacité des avions desservant la Polynésie. Le nombre de sièges offerts a ainsi diminué de 13,5 % en 2007, réduisant d'autant les marges de manœuvre des tours opérateurs pour organiser les voyages de clients potentiels.

A court terme, la crise que subit actuellement le secteur touristique polynésien devrait s'intensifier. Conformément à la théorie du cycle de vie du produit, la singularité de la destination s'est épuisée ces dernières années et la baisse de fréquentation pourrait même entraîner de graves difficultés financières pour la plupart des établissements. A partir des réservations enregistrées par les tours opérateurs, les professionnels estiment en effet la baisse de fréquentation pour l'année 2008 aux environs de 8 %. En vue de compenser cette évolution, le GIE Tahiti-Tourisme a renforcé sa promotion interne destinée aux résidents. Un salon du tourisme a ainsi été organisé en avril 2008 à Papeete afin de présenter à la population locale les produits des prestataires, hôteliers et pensions de famille.

A long terme cependant, la diversification des activités proposées aux touristes (golf, spa, écotourisme...), la prospection de nouveaux marchés, une activité

¹ Hôtellerie classée, petite hôtellerie et croisière basée localement.

promotionnelle plus intensive et le développement du tourisme nuptial¹ pourraient renverser la tendance à condition que les problèmes de compétitivité ne soient pas rédhibitoires.

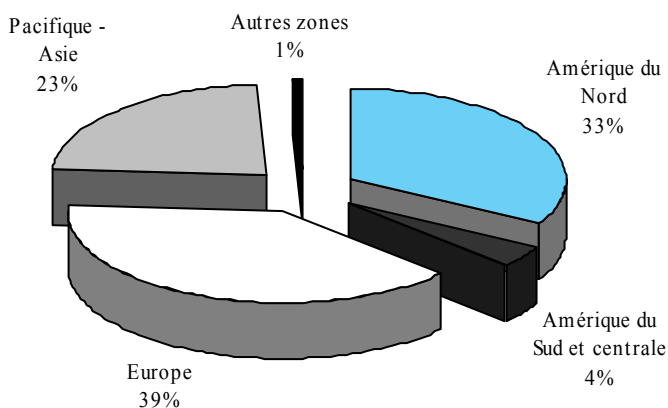
2. L'ACTIVITE DU SECTEUR EN 2007

2.1 La fréquentation touristique

L'année 2007 aura été une année médiocre en termes de fréquentation avec une diminution de 1,5 % (218.241 visiteurs contre 221.549 en 2006).

La répartition par zone émettrice n'a pas fondamentalement changé en 2007. On note cependant une progression de 2 points du marché européen (37 % à 39 %), une diminution de 2 points du marché nord-américain (35 % à 33 %) et une stabilité de la part du marché Asie-Pacifique (23 %). La part de l'Asie est appelée à évoluer favorablement depuis que le gouvernement chinois a accordé à la Polynésie française le statut de destination touristique agréée en mars 2008².

L'importance relative des marchés émetteurs en 2007

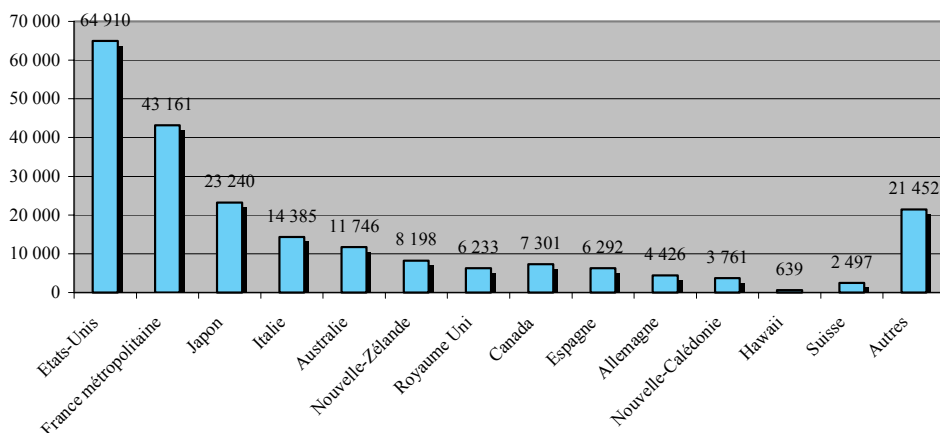


Source : Service du tourisme

¹ Un projet de loi du pays relatif au tourisme nuptial en Polynésie française, transmis au ministère de l'Outre-mer en janvier 2006, n'a finalement pas été approuvé (décret n°2006-579 du 16 mai 2006). L'opportunité pour les touristes étrangers de se marier en Polynésie française est freinée par l'article 74 du Code civil qui impose que l'un des époux réside dans la commune où doit être célébré le mariage depuis un mois au minimum. Un nouveau projet devra être élaboré pour tenter de raccourcir ce délai.

² Le marché chinois présente un potentiel de plus de 20 millions de touristes pour des dépenses qui se sont élevées en 2006 à 25 milliards de dollars (en 2020, ce sont 100 millions de touristes chinois qui sont attendus dans le monde). L'agrément permet notamment aux touristes chinois d'obtenir plus facilement leur visa pour la Polynésie française. Les estimations conduisent au chiffre minimum de 5.000 chinois dans les prochaines années.

Principaux marchés du tourisme polynésien en nombre de touristes (2007)



Le tableau ci-après met en lumière l'évolution sur les cinq dernières années du nombre de visiteurs par nationalité et la progression des principaux émetteurs entre 2006 et 2007.

Répartition des touristes par domicile permanent

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Amérique du Nord	81 131	77 126	71 327	78 352	72 211	-7,8%
Etats-Unis	75 608	71 447	65 773	71 621	64 910	-9,4%
Canada	5 523	5 679	5 554	6 731	7 301	8,5%
Amérique du Sud et centrale	6 163	6 768	6 187	7 802	8 595	10,2%
Europe	79 864	79 504	81 005	82 073	85 205	3,8%
France métropolitaine	48 177	45 069	45 264	42 397	43 161	1,8%
Allemagne	4 165	4 412	3 952	4 440	4 426	-0,3%
Espagne	2 739	3 268	3 976	5 202	6 292	21,0%
Italie	9 213	10 278	10 970	13 697	14 385	5,0%
Royaume Uni	7 204	8 050	7 932	7 090	6 233	-12,1%
Suisse	2 455	2 451	2 392	2 649	2 497	-5,7%
Autres	5 911	5 976	6 519	6 519	8 211	26,0%
Pacifique - Asie	44 457	47 296	48 277	51 297	50 484	-1,6%
Japon	22 882	23 630	21 986	21 739	23 240	6,9%
Nouvelle-Zélande	6 106	7 721	7 587	8 537	8 198	-4,0%
Australie	7 506	7 687	9 609	11 426	11 746	2,8%
Nouvelle-Calédonie	3 640	3 474	3 607	3 717	3 761	1,2%
Hawaii	2 160	2 138	2 553	2 837	639	-77,5%
Autres	2 163	2 646	2 935	3 041	2 900	-4,6%
Autres zones	1 152	1 199	1 271	2 025	1 746	-13,8%
Total	212 767	211 893	208 067	221 549	218 241	-1,5%

Sources : Service du tourisme et ISPF

La diminution du nombre total de touristes est imputable essentiellement au marché nord-américain. Le nombre de touristes américains (30 % du marché) a diminué de 9,4 %, soit près de 7.000 en moins sur l'année. Si on distingue sur ce marché, les touristes de

croisières et les touristes terrestres, les premiers ont progressé d'environ 3.000, alors que les seconds ont diminué de 10.000. En définitive, le tourisme en Polynésie française a perdu près d'un quart de sa clientèle américaine non croisiériste, en raison du ralentissement de l'économie américaine et de la dépréciation du dollar.

Le marché français s'est au contraire raffermi (+ 1,8 %) après la diminution de 6,3 % en 2006 imputable aux tracasseries administratives relatives aux procédures de sécurité à l'escale aux Etats-Unis.

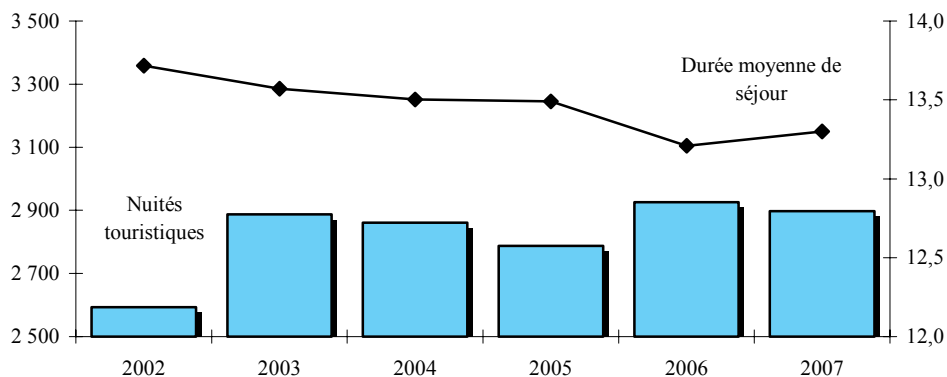
Les Européens hors Français (19 % du marché) et en particulier les Espagnols (+ 21 %) et les Italiens (+ 5 %) ont continué à marquer leur adhésion à la destination polynésienne, avec une progression de 6 % en 2007 après + 11 % en 2006.

Troisième marché du tourisme polynésien, les Japonais ont augmenté de 6,9 %, soit un supplément de 1.501 touristes, malgré la perte de pouvoir d'achat en euros du yen. La zone Pacifique s'est au contraire sensiblement contractée en raison de la diminution de 78 % du nombre de Hawâiens (2.873 à 639), liée manifestement à la forte augmentation des tarifs polynésiens en dollars.

L'expansion de Lan Airlines, compagnie aérienne du Chili, sur le continent sud-américain continue à avoir des retombées favorables pour la Polynésie française qu'elle dessert au départ de Santiago (Chili) deux fois par semaine. Le nombre de visiteurs latino-américains est passé de 7.800 à 8.595, soit + 10,2 %, grâce aux marchés brésilien (+ 15,5 %) et argentin (+ 14,5 %).

Dans l'hôtellerie, le nombre de nuitées touristiques a diminué de 1 %, alors que la durée moyenne de séjour est passée de 13,2 jours en 2006 à 13,3 jours en 2007.

Evolution des nuitées touristiques (en milliers) et de la durée moyenne des séjours



Source : Service du tourisme

2.2 L'activité hôtelière

L'hôtellerie en Polynésie française recouvre deux réalités distinctes : une petite hôtellerie (pensions de famille, chambres d'hôtes, meublés du tourisme...) qui s'appuie environ pour 40 % sur une clientèle de résidents et une hôtellerie classée, le plus souvent

gérée par de grandes chaînes internationales et essentiellement tournée vers les touristes étrangers¹.

Le chiffre d'affaires de la petite hôtellerie est difficilement quantifiable dans la mesure où, n'étant pas assujettie à la redevance de promotion touristique, elle n'est pas astreinte à la déclaration de ses nuitées. Toutefois, sachant que l'activité des pensions de famille s'appuie pour 60 % sur une clientèle de non résidents, dont une moitié d'origine métropolitaine, et que le nombre de touristes provenant de l'hexagone a progressé de 1,8 % en 2007, il est fort probable que l'activité des pensions de famille ait enregistré une stagnation, voire une diminution de son activité.

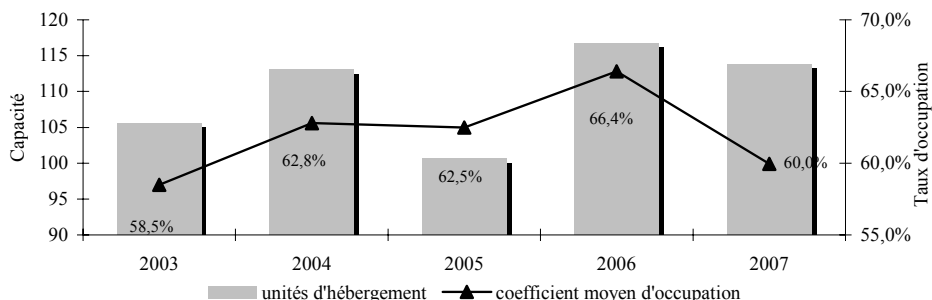
De même, l'activité de l'hôtellerie classée (23 hôtels selon la CPH) a particulièrement souffert de la baisse de fréquentation des touristes terrestres américains, comme l'illustre notamment la diminution de 6,4 points du coefficient moyen d'occupation, de 66,4 à 60,0%, de l'hôtellerie classée.

Coefficients d'occupation de l'hôtellerie classée (23 hôtels en 2007)

	2003	2004	2005	2006	2007	▲ 2007/2006
Bora Bora	60,8%	57,5%	59,3%	66,0%	57,1%	- 8,9 points
Tahiti	64,4%	69,9%	64,7%	63,1%	59,5%	-3,6 point
Moorea	55,2%	63,2%	66,7%	79,5%	68,4%	-11,1 points
Tous hôtels de Polynésie	58,5%	62,8%	62,5%	66,4%	60,0%	-6,4 points

Source : CPH

Evolution indiciaire de la capacité de l'hôtellerie classée (base 100 en 2001)



Sources : Service du tourisme, ISPF

Les unités d'hébergement (capacité de l'hôtellerie classée et des résidences de tourisme international) ont pourtant diminué de 3 % ; mais cet ajustement a été insuffisant pour enrayer la diminution du taux de remplissage imputable au repli de 5 % du nombre de touristes terrestres logés dans un établissement payant².

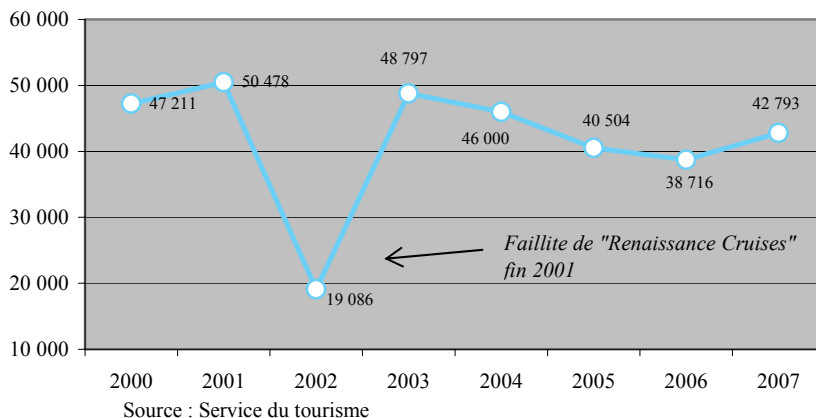
¹ L'ISPF a calculé en 2003 que l'hôtellerie classée avait bénéficié de 74 % des nuitées hôtelières des touristes internationaux sur l'année.

² Parmi les 218 241 touristes dénombrés en 2007, on distingue en effet 42.793 croisiéristes, 28.576 visiteurs logés chez un particulier et 146.872 non résidents logés dans un hôtel ou pension de famille.

2.3 Le tourisme de croisière

Pour la première fois depuis quelques années, la Polynésie française a profité en 2007 du boum de la croisière dans le monde¹. Le nombre de croisiéristes a augmenté de 10 % en 2007, passant de 38 716 à 42 793, ce qui a permis de compenser la réduction du nombre de touristes terrestres. Le nombre de passagers représente à présent 20 % du nombre total de touristes (17 % en 2006).

Evolution du nombre de croisiéristes depuis 2000



Dans la mesure où la capacité d'accueil est restée quasiment identique à l'année dernière, le taux de remplissage des navires de croisière a légèrement augmenté.

La flotte locale était composée de sept unités, dont 3 transportent plus de 90 % des croisiéristes dans l'année : le M/S Paul Gauguin (160 cabines) et le Tahitian Princess (345 cabines), qui vendent des circuits vers les Iles Sous-le-Vent, ainsi que l'Aranui III (86 cabines), cargo mixte dédié aux liaisons avec les Marquises via les Tuamotu.

Les 4 autres navires sont le Tahiti Aggressor (8 cabines), spécialisé dans la plongée sous-marine aux Tuamotu, les yachts d'Archipels Croisières (6 voiliers comprenant 4 cabines) et les navires de Bora Bora Croises, le Haumana (19 cabines) et le Tia Moana (37 cabines). Le Pacific Princess (342 cabines), habitué à réaliser quelques croisières dans l'année, n'a pas fait escale en Polynésie française² en Polynésie française.

En plus des paquebots étrangers qui viennent en Polynésie française depuis 2006, le Spirit of Oceanus (4 croisières début 2006 et deux en début d'année 2007) et le M.S. National Geographic Endeavour (trois croisières entre avril et octobre), le Star Flyer, quatre mâts de la Compagnie Star Clippers d'une capacité de 170 passagers, effectuée depuis

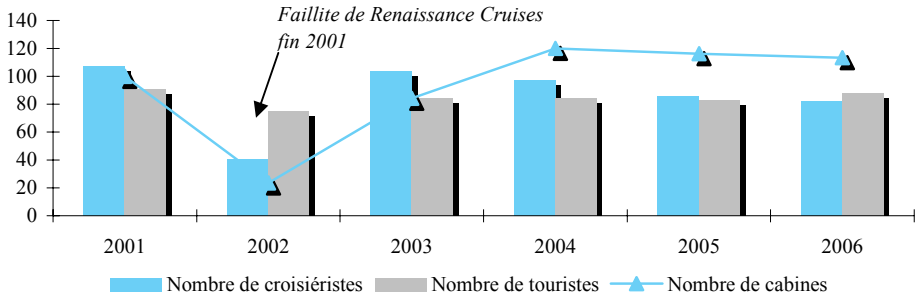
¹La croisière enregistre depuis quelques années la plus forte croissance du marché du tourisme de loisir avec 8,1 % de croissance par an depuis 1980. Le nombre de passagers (12,6 millions) a été en progression de 5 % en 2007 et les perspectives restent très optimistes, tant pour 2008 que pour le moyen terme (34 millions pour 2015). Environ 85% des croisiéristes dans le monde sont Nord-américains (USA - Canada).

² Le Tahitian Princess et le Pacific Princess, ex R3 et R4 de la compagnie Renaissance Cruises, faillie fin 2001 à la suite des attentats du 11 septembre, appartiennent à la société Princess Cruises, filiale de *Carnival Corporation*.

décembre 2007 des croisières aux Iles sous-le-Vent et aux Marquises. Il est prévu que ce navire séjourne dans les eaux polynésiennes pour une durée de 4 ans.

En janvier 2007, la compagnie polynésienne de transport maritime (CPTM) a décidé de commercialiser une croisière aux Australes. L'objectif est de tester le potentiel de croisières vers cet archipel avec l'Aranui 3.

Evolution comparée du nombre de touristes et de croisiéristes (base 100=2000)



Source : Service du tourisme

Afin de consolider l'offre de croisière sur le territoire, le gouvernement a refondu fin 2005 toute sa réglementation en la matière¹. Elle comporte une série de dispositions incitatives (dérogation au monopole de pavillon, exonérations fiscales et douanières, aides à l'emploi, à la formation professionnelle et à la promotion touristique) et ses conditions d'éligibilité sont peu contraignantes. En effet, elle s'applique à toute flotte d'au moins 12 cabines, réparties sur un ou plusieurs bateaux, pour une durée minimale d'exploitation sur le territoire « (...) de trois mois consécutifs par période de douze mois (...) ». Le Spirit Oceanus (114 passagers) de la compagnie Cruise West en a été le premier bénéficiaire en janvier 2006.

Depuis janvier 2008, les équipages étrangers des bateaux de croisière ont la possibilité d'obtenir un visa long séjour leur évitant de sortir du territoire français pour demander un nouveau visa.

Malgré ces efforts, le départ du Tahitian Princess, prévu à la fin du premier trimestre 2009, va entraîner une réduction de près de la moitié du nombre de croisiéristes en Polynésie française.

2.4 Le tourisme de plaisance

La configuration de l'espace polynésien, caractérisé par ses îles en chapelets (Iles Sous-le-Vent, groupes d'atolls aux Tuamotu) et ses lagons balisés, convient parfaitement à la plaisance. Secteur à forte valeur ajoutée, elle jouit d'une clientèle aisée et se partage en deux domaines distincts, les charters nautiques et la grande plaisance.

Le charter nautique propose à la location des bateaux, à voiles ou à moteur, avec ou sans personnel de bord (skipper, cuisinier...) pour des durées d'un à plusieurs jours. Après

¹ Délibération n° 2002-80 APF du 27 juin 2002 modifiée par la délibération n°2005-3 APF du 20 octobre 2005 et par la loi de pays n° 2005-5 LP du 9 décembre 2005.

une mauvaise année 2005 (- 19 %), puis une très bonne année 2006 (+ 14 %), les entreprises locales ont enregistré en 2007 une progression de 3 % du nombre de jours de location, comme du nombre de passagers embarqués¹.

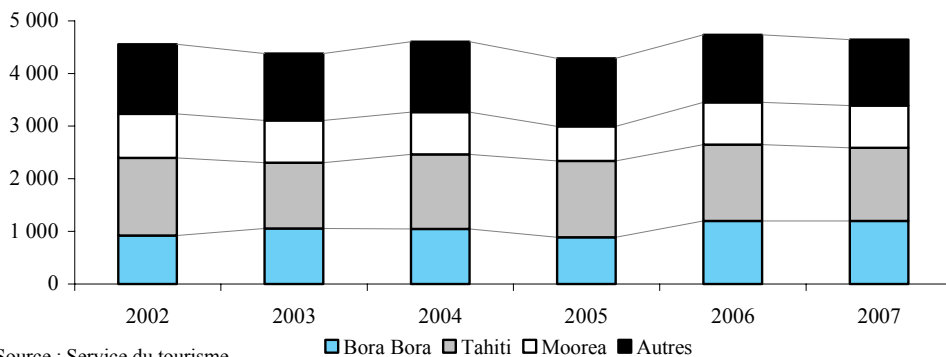
Les professionnels du secteur ont lancé la Tahiti Pearl Regatta en février 2004, afin de promouvoir la plaisance en Polynésie française. La quatrième édition de cette régata dans les Iles du Vent en mai 2007 a réuni une cinquantaine d'équipages (29 en 2006, 19 en 2005 et 10 en 2004), dont des non-résidents (Français de métropole, Néo-zélandais, Néo-calédoniens). Une cinquantaine de participants est attendue pour la cinquième édition qui doit se dérouler du 8 au 12 mai 2008.

Quant à la grande plaisance, elle connaît une croissance soutenue depuis une dizaine d'années². Dans le sillon d'une année 2005 exceptionnelle (augmentation de 28,4 % des commandes de yachts dans le monde), l'exercice 2006 a enregistré une hausse de 7,9 % du nombre de yachts et méga yachts. Marché de niche à haute rentabilité, le yachting de luxe, dont la flotte mondiale compte près de 4.000 navires, attise la convoitise de nombre de marinas et la Polynésie française a récemment revu sa réglementation³ (raccourcissement du délai d'obtention d'une licence, réduction de la fiscalité) pour recueillir une partie de cette manne.

3. BILAN ET PERSPECTIVES DE LA CAPACITE D'ACCUEIL⁴

Les infrastructures d'accueil n'ont pas connu de développement majeur en 2007. En raison de la fermeture d'un hôtel à Papeete, les capacités réceptives ont légèrement décliné de 2 %, passant de 4 737 à 4 643 unités commercialisées.

Evolution de la capacité réceptive de l'hôtellerie depuis 2002 (en unités commercialisées)



¹ Estimation établie à partir des déclarations de Archipels Croisières, Moorings, Sunsail Stardust et Tahiti Yacht Charter.

² Ce marché, qui englobe les navires de plus de 24 mètres de longueur, a plus que triplé depuis 1997.

³ Délibération n° 2004-40 APF du 19 février 2004 portant organisation de la navigation charter en Polynésie française.

⁴ Considérée comme un préalable au décollage du tourisme par les décideurs politiques, l'extension de la capacité d'hébergement de l'hôtellerie a été de 22 % en l'espace de onze ans (4.737 unités commercialisées en 2006 contre 3.890 en 1996).

3.1 Hôtels et résidences de tourisme international

L'hôtellerie internationale rassemble à la fois de grands groupes internationaux comme *Starwood* (Sheraton, Le Méridien, Saint Regis), qui a affermi sa présence en Polynésie française en rachetant la chaîne *Le Méridien* en 2006, *Accor* (Sofitel, Novotel), *Intercontinental*, *Le Radisson* (*Radisson Plaza Tahiti*) ou *Club Méditerranée*, et des entreprises locales, comme South Pacific Management (Pearl Resorts, dont Le Tahaa, labellisé *Relais & Châteaux*) ou Maitai (*Bora Bora, Fakarava*).

Répartition de la capacité d'hébergement de l'hôtellerie classée

	Hôtels				Unités commercialisées			
	2005	2006	2007	▲ 2007/2006	2005	2006	2007	▲ 2007/2006 (%)
Iles du Vent :	19	20	19	-1	1 724	1 867	1 790	-4,1%
Moorea	8	9	9	0	473	619	613	-1,0%
Tahiti	11	11	10	-1	1 251	1 248	1 177	-5,7%
Iles Sous-le-Vent :	18	23	23	0	990	1 311	1 308	-0,2%
Bora Bora	12	16	16	0	814	1 127	1 114	-1,2%
Huahine	2	2	2	0	63	63	73	15,9%
Raiatea	2	2	2	0	44	44	43	-2,3%
Tahaa	2	3	3	0	69	77	78	1,3%
Tuamotu	6	6	5	-1	215	215	209	-2,8%
Marquises	2	2	2	0	34	34	34	0,0%
Australes	-	1	1		0	9	9	0,0%
Total	45	52	50	-2	2 963	3 436	3 350	-2,5%

Source : Service du tourisme

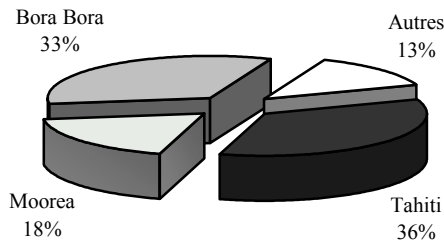
Données à fin mars de l'année correspondante

Après une année 2006 caractérisée par la mise sur le marché de nouveaux hôtels de standing élevé, notamment l'Intercontinental Resort and Thalasso Spa et le Saint Regis Resort à Bora Bora, et du Tahiti Airport Motel, l'année 2007 a plutôt été marquée par une pause en matière de développement des infrastructures hôtelières¹.

En 2008, un nouvel hôtel de luxe, actuellement en construction devrait ouvrir ses portes à Bora Bora, le Four Seasons (une centaine de bungalows sur l'eau et 7 villas sur la plage), pourvu d'un spa. Deux nouveaux établissements devraient également voir le jour à Tahiti, l'un au centre de Papeete, le Tahiti Nui avec 90 chambres, et l'autre à Punaauia avec plus d'une centaine d'unités d'hébergement.

¹ On note toutefois la fermeture de l'hôtel Prince Hinoï et de ses 72 unités à Papeete.

Répartition géographique de l'hôtellerie classée en 2007 (en unités commercialisées)



Source : Service du tourisme

Tetiaroa, atoll appartenant à Marlon Brando, devrait devenir le site d'un nouvel éco-hôtel de luxe qui porterait le nom « The Brando ». Comptant 30 villas de luxe et une vaste réserve naturelle, le projet, supervisé par le Tahiti Beachcomber SA, devrait être inauguré en 2009.

Enfin, de nouvelles orientations se dessinent dans la construction hôtelière. Tout d'abord, un nouveau type de produit devrait être prochainement introduit en Polynésie française, la résidence hôtelière de luxe, notamment à Bora Bora où un groupe américain a racheté l'hôtel Eden Beach pour le transformer en ce sens, et à Moorea où une promotion immobilière de 50 villas est en cours de lancement. Ensuite, des complexes golifiques pourraient voir le jour, notamment sur le parcours de Temae (Moorea), inauguré en 2006, auquel doit être annexé un hôtel d'environ 154 chambres et « fare », ainsi qu'à Huahine et à Tahaa sur le motu Te Hotu.

3.2 La petite hôtellerie

Avec ses 1.293 chambres ou bungalows, la petite hôtellerie offre une meilleure couverture du territoire (34 îles) que l'hôtellerie classée et occupe un millier de personnes, à temps plein ou partiel, ce qui en fait un élément essentiel de la vie économique des archipels polynésiens.

Répartition de la capacité d'hébergement des pensions de famille*

	Hôtels				Unités commercialisées			
	2005	2006	2007	▲ 2007/2006	2005	2006	2007	▲ 2007/2006
Iles du Vent :	72	71	71	0	382	387	403	4,1%
Tahiti	36	35	35	0	202	202	213	5,4%
Moorea	36	36	36	0	180	185	190	2,7%
Iles Sous-le-Vent dont :	74	76	81	5	399	383	387	1,0%
Bora Bora	12	11	13	2	72	72	82	13,9%
Huahine	22	26	27	1	108	122	117	-4,1%
Tuamotu-Gambier dont :	69	67	67	0	336	326	318	-2,5%
Rangiroa	21	21	19	-2	118	116	99	-14,7%
Fakarava	8	13	14	1	40	65	69	6,2%
Marquises	31	30	25	-5	142	137	119	-13,1%
Australes	15	15	15	0	64	68	66	-2,9%
Total	261	259	259	0	1 323	1 301	1 293	-0,6%

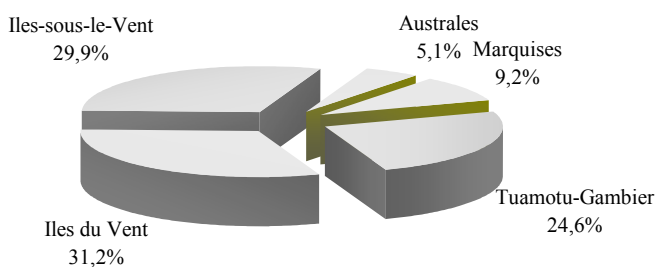
Source : Service du tourisme

* petite hôtellerie familiale et hébergement chez l'habitant

En l'espace d'une décennie, sa capacité s'est accrue de plus de 60 % (815 unités commercialisées en 1996), mais demeure concentrée sur l'archipel de la Société (61 % du total) et aux Tuamotu (25 %).

Les pensions de famille ont profité de l'extension des liaisons aériennes vers les archipels ainsi que de l'élaboration de forfaits alliant vol et hébergement à des tarifs avantageux pour le consommateur, tels les « séjours dans les îles » ou les différents *pass* d'Air Tahiti. En 2007, la progression du nombre d'unités commercialisées a été particulièrement marquée à Bora Bora (+ 13,9 %) et à nouveau à Fakarava (+ 6,2 % après + 62,5 % en 2006). Les Marquises ont, au contraire, été touchées par la réduction du nombre d'unités commercialisées (- 13 % en 2007 après - 4 % en 2006).

Répartition géographique de la petite hôtellerie en 2007 (en unités commercialisées)



Source : Service du tourisme

Afin de satisfaire la clientèle, les efforts doivent désormais porter sur la qualité (accueil, hygiène, sécurité...) ainsi que sur la commercialisation. Depuis 1997, la

fédération Haere Mai¹ essaie de faire signer une Charte de qualité, concept garantissant pour les clients une qualité d'accueil, d'authenticité et de découverte des îles des 5 Archipels de la Polynésie Française. Cette Charte a été validée le 29 mars 2007 lors de l'Assemblée générale de la Fédération Haere Mai qui regroupe environ 160 pensions de famille.

En 2006, la Fédération a entrepris la classification des pensions de famille selon des critères d'accueil, d'hygiène, de sécurité, de respect de l'environnement, de restauration, de confort et de gestion. Un tiaré, deux tiarés ou trois tiarés sont distribués suivant ces critères aux établissements qui le souhaitent. A décembre 2007, 56 petits hôtels ont ainsi fait l'objet d'une classification : 20 ont reçu trois tiarés, 20 deux tiarés, et 16 un tiaré. En mars 2006, la fédération a publié un guide de la petite hôtellerie familiale bilingue français-anglais qui recense 135 établissements répartis sur 23 îles.

3.3 Les activités touristiques

A part la plongée sous-marine qui a joué un rôle moteur dans le développement de la petite hôtellerie dans les îles, le manque d'activités est souvent reproché à la destination polynésienne. C'est la raison pour laquelle les hôtels cherchent à agrémenter leur offre en intégrant des espaces de bien-être (spas, centres de remise en forme...). Les pouvoirs publics, pour leur part, aimeraient développer le tourisme culturel, et ont entrepris de restaurer les monuments, comme le site de la pointe Vénus ou le musée Gauguin à Tahiti. Le besoin de diversification des loisirs est donc patent et le potentiel, tant aquatique que terrestre de la Polynésie française, est réel.

Première activité marine, la plongée a attiré 26.115 adeptes en 2005² dans ses 25 clubs disséminés sur les archipels polynésiens³. La profession est organisée au sein du GIE Plongée de Tahiti et ses îles qui s'occupe de la promotion et de l'information, via son site Internet, ses participations à des salons spécialisés⁴ ainsi que son guide descriptif des divers spots et clubs répertoriés sur une dizaine d'îles⁵. Elle obéit à une charte de qualité qu'elle a elle-même édictée afin de satisfaire les plongeurs (accueil, sécurité, professionnalisme) et de préserver l'environnement.

¹ Haere Mai est une Fédération née le 12 Février 1997, lors du premier Salon et constituée aujourd'hui de 19 Associations représentant 21 îles de Polynésie française

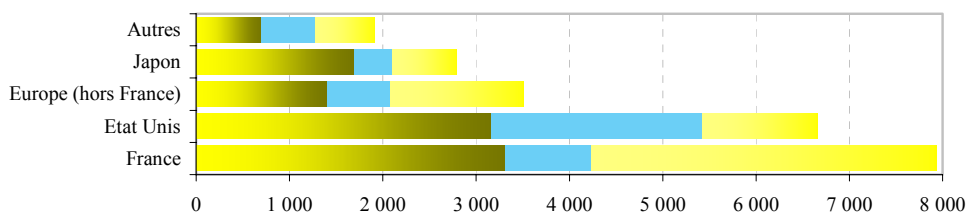
² Dont 7.941 Français de métropole, 6.662 Américains, 3.504 Européens (hors Français), 3.307 résidents et 2.793 Japonais.

³ 11 aux Tuamotu, 7 aux îles Sous-le-Vent, 6 aux îles du Vent et 1 aux Australes.

⁴ Salon annuel de la plongée à Paris, Dema Show (Las Vegas en 2005 et Orlando en 2006), Scuba Show de Long Beach (Californie).

⁵ A noter cependant que les clubs de plongée sur Tahiti ont pour clientèle principale les résidents polynésiens.

Répartition des plongeurs par site et par provenance géographique en 2005



Source : GIE Plongée de Tahiti

■ îles Sous-le-Vent ■ îles du Vent ■ Tuamotu

A côté, d'autres distractions existent, l'observation de la faune marine en bateau à fond de verre ou le « shark feeding »¹, la pêche (sportive ou à la mouche dans les lagons) et les sports de glisse (surf, windsurf, kite surf).

Prestataires d'activités touristiques

	Nombre d'entreprises					% du total
	2003	2004	2005	2006	2007	2007
Activités nautiques	179	179	187	205	217	66%
Clubs de plongée	41	41	41	40	42	13%
Locations de bateaux et divers	44	36	52	77	82	25%
Découverte du milieu marin	47	62	59	57	58	18%
Centres d'activités nautiques	17	13	14	15	17	5%
Pêche	20	17	12	10	9	3%
Sensations extrêmes (surf, flysurf, jet...)	10	10	9	6	9	3%
Activités terrestres	126	111	122	113	111	34%
Excursions en 4x4 ou bus	64	62	59	59	59	18%
Excursions à cheval, équitation	22	16	15	11	12	4%
Golf	2	2	4	4	4	1%
Circuits pédestres	15	19	31	31	28	9%
Circuits éco-touristiques	13	5	6	-	6	-
Divers	10	7	7	8	2	1%
Activités aériennes	nd	nd	nd	6	10	3%
Survol en avion ou hélicoptère	nd	nd	nd	4	8	
Parachute ascensionnel	nd	nd	nd	2	2	
Total	305	290	309	324	328	100%

Source : GIE Tahiti tourisme

Pour ce qui est du tourisme terrestre, la mode de l'écotourisme amène des visiteurs amateurs de randonnée, bien qu'il existe encore peu de sentiers balisés et de refuges. Les excursions à cheval, en véhicules tous terrains ou en hélicoptères ainsi que les sports à sensations (parapente, *canyoning*) peuvent également intéresser les touristes.

Enfin, l'offre polynésienne en termes de golf commence à prendre corps ; néanmoins, avec seulement deux parcours de golf (Tahiti, puis Moorea depuis le 15 avril 2007), la Polynésie française ne peut pas encore prétendre à la qualification de destination golfique car, selon les spécialistes, il faut au minimum trois sites. Des projets sont à l'étude (Huahine, Tahaa) car ce sport a un potentiel immense. En effet, on compte plus de

¹ Le *shark feeding* est interdit depuis 2006 dans les lagons.

60 millions de golfeurs dans le monde, dont 27 millions d'Américains et environ 14 millions d'Asiatiques, et nombre d'entre eux choisissent d'assouvir leur passion au cours de leurs voyages.

4. L'ACTION DES POUVOIRS PUBLICS

Pilier de l'économie locale, le tourisme fait l'objet d'une politique spécifique développée autour de trois thèmes majeurs : la promotion, la formation et l'aide aux investissements. Pour sa mise en œuvre, le ministère compétent s'appuie sur le Service du tourisme, créé en 2002, et le GIE Tahiti tourisme.

4.1 La promotion

Jusqu'en 2005, le GIE Tahiti Manava et le GIE Tahiti Tourisme se répartissaient les rôles. Le premier, fort de ses implantations aux entrées du territoire, à l'aéroport de Tahiti-Faa'a et au quai des paquebots de Papeete, avait pour mission d'informer à la fois les visiteurs étrangers, en collaboration avec les comités du tourisme des îles, et les résidents, pour les sensibiliser au développement du tourisme. Le second, financé par la Redevance de promotion touristique (RPT) et une subvention gouvernementale additionnelle, était dédié à la communication à l'extérieur en direction des professionnels et du grand public. La délibération n°2005-118 APF du 15 décembre 2005, qui a entériné le protocole signé par les représentants des deux GIE susnommés, a opéré leur « fusion-absorption » et le rassemblement de leurs moyens logistiques sous l'égide du GIE Tahiti Tourisme.

Le GIE Tahiti tourisme participe à divers salons internationaux de tourisme¹, à la rédaction d'un guide annuel d'information et à des campagnes publicitaires. En outre, il tisse des liens privilégiés avec les voyageurs à l'occasion des « Rendez-vous Tahiti et ses îles² » à Paris, des séminaires annuels au Japon (Tokyo, Osaka) ou du *Tahiti Travel Exchange* avec les principaux tours opérateurs américains, et leur dispense des formations sur la destination polynésienne avec, à la clé, délivrance d'un label « Tahiti et ses îles ».

Pour 2008, le GIE a été doté d'un budget³ de près de 2.346 millions de F CFP (en ressources)⁴, contre 2.170 millions en 2007, soit une hausse de 8 %. 37 % de ce budget est consacré aux dépenses de fonctionnement du siège, 15 % sert à financer les charges de représentations dans les marchés émetteurs (Italie, Espagne, Allemagne, Royaume-Uni, Australie et Asie) et 54 % sont consacrés au financement des dépenses des branches (Etats-Unis, France, Japon, Nouvelle-Zélande, Amérique du Sud).

¹ A caractère général (Salon mondial du tourisme à Paris en mars 2005 ; salon *Envie de partir du quotidien* le Figaro à Paris, Top Resa à Deauville ; « Roadshow Tahiti et ses îles » organisé à Lille puis à Montpellier en avril 2007 ; Salon des Randonnées, du 30 mars au 1er avril 2007 à la Porte de Versailles, Paris) ou particulier (*Scuba Show* à Long Beach, Californie chaque année en mai ou juin et *Dema Show* à Las Vegas en octobre, tous deux consacrés à la plongée).

² Chaque année, sous l'égide du GIE Tahiti tourisme, ils réunissent des tours opérateurs parisiens et des professionnels polynésiens pour une présentation des nouveaux produits et services disponibles en Polynésie française.

³ 60 % des ressources du GIE proviennent des subventions du Pays et des participations et le reste est constitué par le fruit de la redevance de promotion touristique.

⁴ Rappelons qu'un effort particulier avait été fait en 2006 (augmentation de 40 % du budget), en raison de la fusion des deux GIE.

4.2 La formation

Afin de combler l'insuffisance quantitative et qualitative de personnel dans l'hôtellerie, la Polynésie française s'est dotée en 2003 d'un lycée à vocation hôtelière exclusive, le lycée hôtelier de Tahiti (à Punaauia sur la côte ouest). L'enseignement hôtelier est donc désormais concentré au sein d'un établissement moderne, d'une capacité d'accueil de 750 élèves, équipé d'un internat de 240 places, de deux restaurants d'initiation, de deux restaurants d'application et, depuis la rentrée scolaire 2005, d'un hôtel d'application de 20 chambres pour les travaux pratiques. Les modules qu'il propose vont du CAP au BTS.

A côté du secteur public, existent également des établissements privés comme l'Ecole technique professionnelle de Uturoa (Raiatea, îles Sous-le-Vent) ou le Lycée d'enseignement professionnel Saint Joseph (Tahiti) ainsi que des Centres d'éducation au développement (CED). Ensuite, les hôtels classés eux-mêmes se chargent de la formation de leurs salariés en les envoyant parfois en stages à l'étranger, sur les sites des groupes auxquels ils appartiennent.

Quant à la petite hôtellerie, ses besoins de formation sont satisfaits par les Centres d'éducation aux technologies appropriées au développement (CETAD) et les Maisons familiales rurales (MFR), petites structures polyvalentes et harmonieusement réparties sur le territoire, ainsi que par l'Association de formation aux métiers de l'hôtellerie (AFOMETH), dont les stages se déroulent sur le lieu même du travail du stagiaire, et le Centre de formation (CEFOR) de la CCISM.

4.3 L'aide aux investissements

L'aide aux investissements dans le tourisme est multiple. Une batterie d'aides est proposée à la petite hôtellerie et aux entreprises d'activités touristiques. Pour l'hôtellerie classée, deux dispositifs fiscaux complémentaires sont disponibles.

Pour les premières, aux aides sectorielles spécifiques allouées par le Fonds de développement des archipels (FDA) ou le Service du tourisme, s'ajoutent des aides à caractère général pour les entreprises, comme les aides à la création d'entreprise (exonérations de patente, Aides à la création et au développement d'entreprise -ACDE-, aides à l'emploi des jeunes...), les emprunts à conditions préférentielles (prêts bonifiés de la banque Socredo sur les ressources de la Banque européenne d'investissement, prêts bancaires réescomptables auprès de l'IEOM) ou les aides au renforcement des fonds propres de la SOFIDEP (prises de participation au capital, prêts participatifs).

Quant à l'hôtellerie classée, elle bénéficie de la loi « GIRARDIN »¹, dernier avatar de la défiscalisation métropolitaine, qui, en contrepartie d'investissements dans la construction d'hôtels dans l'outre-mer français, octroie des abattements d'impôts sur le revenu ou sur les sociétés aux personnes physiques ou morales concernées.

Ce dispositif peut être cumulé avec le bénéfice du dispositif de défiscalisation locale dite « Loi Flosse » (délibération n°2004/033 APF du 12 février 2004), qui consiste en

¹Journal officiel de la République française n° 167 du 22 juillet 2003.

crédits d'impôts et aides fiscales pour la construction, la rénovation ou l'agrandissement d'hôtels¹.

§ 7. LES ACTIVITES PORTUAIRES ET AEROPORTUAIRES

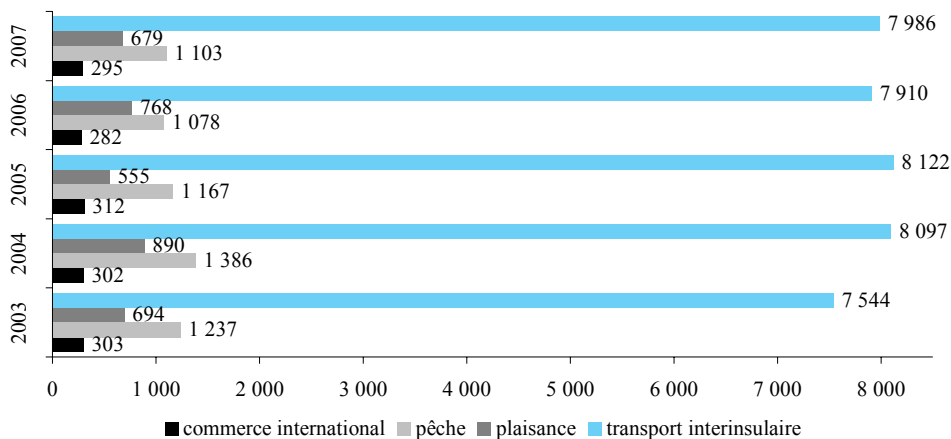
1. LES ACTIVITES PORTUAIRES

Témoignage privilégié des échanges avec le monde extérieur et les îles de la Polynésie française, le Port autonome de Papeete (PAP) a en charge la gestion et la surveillance de la zone portuaire. Etablissement public créé en 1962, le PAP a élaboré un programme ambitieux de grands travaux afin d'accompagner le développement du trafic maritime.

Ce schéma directeur, portant sur la période 2000-2009², prévoit un grand nombre d'opérations visant à améliorer les conditions de développement du commerce international et interinsulaire mais aussi l'accueil des bateaux de croisière et de plaisance. Le montant global de ces investissements s'élève à 13,7 milliards de F CFP.

Après deux années successives de baisse du trafic maritime, la fréquentation du port de Papeete a repris une légère courbe ascendante, + 0,2 %. Le nombre d'escales a augmenté de 4,6 % pour les navires de commerce international, de 2,3 % pour les bateaux de pêche et de 1 % pour le transport interinsulaire. En revanche, les bateaux de plaisance se sont faits plus rares (- 11,6 %).

Trafic des navires dans le port de Papeete (en nombre d'escales)



Source : PAP

¹ En 2004, le total des aides fiscales s'est élevé à 8,9 milliards de F CFP dont 44 % en aides fiscales à l'exploitation et 56 % en crédits d'impôts.

² A été menée à bien l'extension de la zone sous douane, des quais des paquebots, du port de pêche et de plaisance. Parmi les projets qui restent, figure notamment une gare maritime consacrée au trafic interinsulaire.

1.1 Les échanges maritimes internationaux de la Collectivité d'outre-mer

Les échanges maritimes internationaux se sont établis à 1.091.008 tonnes métriques en 2007, soit un chiffre en hausse de 7,6 % par rapport à 2006 (1.013.744).

Fret débarqué et embarqué au port de Papeete

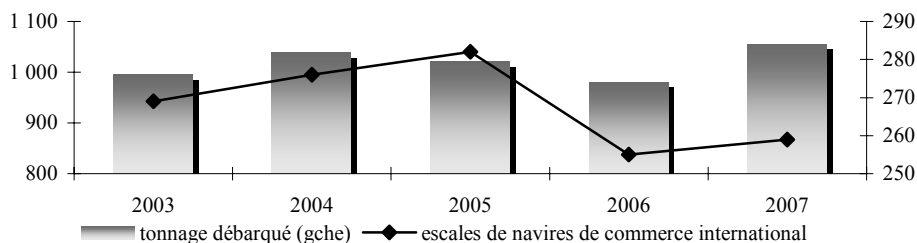
en tonnes métriques

Catégories de marchandises	2005	2006	2007	Part dans le total	Variations 2007/2006
I. Fret débarqué	1 020 662	979 574	1 055 359	97%	7,7%
- dont Hydrocarbures	452 372	428 058	467 868	43%	9,3%
II. Fret embarqué	33 792	34 170	35 649	3%	4,3%
Total général	1 054 454	1 013 744	1 091 008	100%	7,6%

Source : PAP

Le fret débarqué s'est établi à 1.055.359 tonnes métriques en 2007, en progression de 7,7 % en glissement annuel (979.574 en 2006). Les hydrocarbures, qui représentent 43 % du volume de fret débarqué, ont augmenté de 9,3 %.

Evolution des échanges maritimes internationaux



Source : PAP

Quant au fret embarqué il a augmenté de 4,3 % en rythme annuel, 35.649 tonnes métriques en 2007 contre 34.170 l'année précédente.

1.2 La desserte maritime interinsulaire

La desserte interinsulaire est assurée par le secteur privé et, accessoirement, par la flottille administrative. L'essentiel du trafic est opéré entre Tahiti et Moorea pour ce qui concerne les passagers (99 % du total en 2007) et au sein de l'archipel de la Société pour les marchandises (66 % du total).

Trafic maritime interinsulaire de passagers

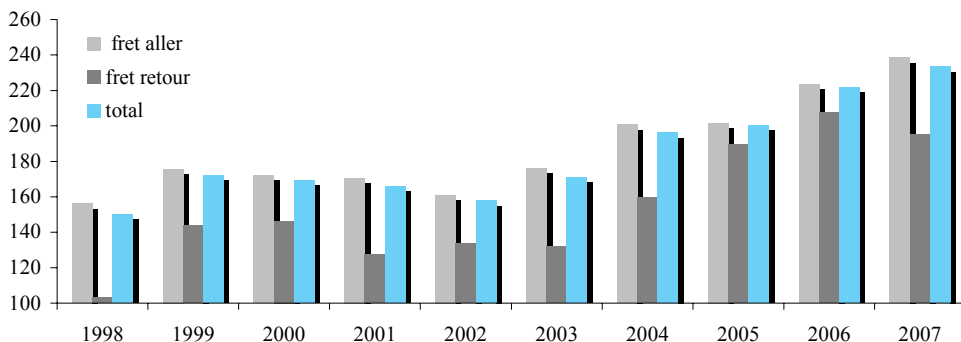
	2005	2006	2007	Part dans le total	Variations 2007/2006
Moorea	1 578 469	1 640 776	1 664 651	99,1%	1,5%
Iles Sous-le-Vent	25 799	12 899	7 820	0,5%	-39,4%
Autres archipels	6 785	7 248	7 197	0,4%	-0,7%
Total	1 611 053	1 660 923	1 679 668	100%	1,1%

Source : STMA

Le transport maritime de personnes s'est inscrit en hausse de 1,1 % en glissement annuel sur l'ensemble du territoire, en raison de l'afflux de passagers entre Tahiti et Moorea (+ 1,5 %). En revanche, la desserte des autres archipels a souffert d'un déficit de passagers (- 39,4 %).

Evolution du fret maritime interinsulaire sur dix ans

Base 100 = 1995



Source : STMA

La croissance du fret s'est poursuivie en 2007, + 5,3 % en rythme annuel, après + 10,7 % l'année précédente (465.414 tonnes en 2007 contre 441.807 en 2006 et 399.228 en 2005). Tandis que le fret aller a augmenté de 6,7 % (421.563 tonnes en 2007 contre 395.202 en 2006), le fret retour a baissé de 5,9 % (43.851 tonnes contre 46.604).

Le trafic de marchandises s'est replié de 2,4 % aux îles du Vent, en raison d'un approvisionnement moindre de l'ensemble des produits en direction de Moorea, hormis des hydrocarbures (+10,5 %). A l'inverse, il a enregistré + 6,1 % aux îles Sous-le-Vent, grâce aux produits pétroliers (+ 6,7 %), aux matériaux de construction (+ 10,5 %) et aux produits alimentaires (+ 6,5 %).

Détaillé par produit, le fret retour révèle un recul des principales productions des archipels : - 15 % pour le coprah (8.438 tonnes en 2007 contre 9.951 en 2006), - 74 % pour le noni (1.289 tonnes contre 5.037). Seul le volume de nacres a connu un acheminement plus important en 2007, de 23,5 % (2.087 tonnes contre 1.690).

2. LA DESSERTE AERIENNE

2.1 Les liaisons internationales

Le trafic aérien international a enregistré une hausse de 7,4 % en 2007, après une croissance de 5,9 % en 2006. Les coefficients d'occupation moyens ont atteint le record de 77 % en 2007, détrônant les résultats enregistrés en 2006 (76 %) et en 2005 (75,1 %). Néanmoins, cette tendance devrait se figer en 2008, selon l'IATA¹, qui prévoit un ralentissement de la hausse du trafic autour de 5 % et une augmentation concomitante de l'offre de sièges du même ordre.

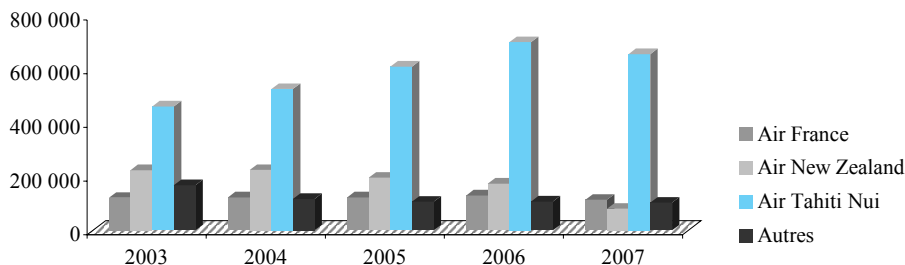
¹L'International air transport association regroupe 260 compagnies aériennes qui assurent 94 % du trafic aérien international.

La progression du transport aérien de passagers a concerné tout le globe ; les meilleures performances ont été enregistrées au Moyen-Orient (+ 18,1 %), en Amérique latine (+ 8,4 %) et en Afrique (+ 8 %). Quant aux compagnies aériennes de la zone Asie Pacifique, elles ont connu une augmentation de leur trafic de 7,3 %, voisine de la moyenne globale, en raison de la forte expansion économique chinoise et indienne.

Ces résultats favorables ont contribué au rétablissement financier de l'industrie du transport aérien. Après plusieurs années de pertes cumulées (4,1 milliards de US dollars en 2005, 500 millions en 2006), l'ensemble des compagnies aériennes a enregistré des bénéfices nets de 5,6 milliards de US dollars en 2007.

En Polynésie française, l'évolution du trafic international n'a pas suivi la tendance mondiale, le transport de passagers subissant même un net recul par rapport à 2006, -8,1 % par rapport à 2006. Dans le même temps, l'offre de sièges a diminué de 13,5 % et le nombre de vols de 8,6 % (3.574 en 2007 contre 3.912 en 2006). Les programmes de vols de 2008 prévoient un nouveau recul de l'offre de sièges de 7%.

Evolution de l'offre de sièges par compagnie aérienne



Source : SEAC

Air Tahiti Nui (ATN) a consolidé sa place de premier transporteur aérien de Polynésie française avec 464.978 passagers (66,5 % des passagers réguliers). En dépit d'un ajustement de son trafic à la baisse (- 6,4 % de sièges offerts), le nombre de passagers transportés par ATN s'est inscrit en hausse de 0,7 %, à la faveur d'un meilleur taux de remplissage (70,8 % en 2007, contre 65,7 % en 2006). Afin d'optimiser la gestion de son réseau¹, ATN a redéployé sa stratégie autour de la mise en place d'un hub à l'aéroport de Tahiti-Faa'a dès la fin du premier trimestre 2006 afin de proposer une plate-forme de correspondance reliant l'Amérique à l'Océanie. En 2007, la compagnie polynésienne a assuré de 5 à 7 vols hebdomadaires vers Paris et Los Angeles, et 3 vers Auckland, New York, Sydney et le Japon (Tokyo et Osaka une fois par semaine).

Depuis de nombreuses années, Air France assure trois vols par semaine entre Papeete et Paris via Los Angeles. En novembre 2006, la compagnie française a décidé d'interrompre le code share avec Air Tahiti Nui et d'ajouter un vol hebdomadaire en remplaçant ses Boeing 747 de 433 sièges par des Airbus A340 de 277 sièges, relayés à Los Angeles par des Boeing 777. Cette réorganisation a réduit son offre globale de transport pour 2007 (- 12,4 % de sièges offerts) mais a eu des retombées positives sur son CMR (84 % en 2007, contre 76,5 % en 2006).

¹ La flotte d'Air Tahiti Nui se compose de 5 Airbus dont le dernier a été acquis en 2005.

Air New Zealand (ANZ) a sensiblement reconsidéré son offre de transport en 2007. Devant les résultats peu convaincants de sa ligne Auckland-Los Angeles via Rarotonga (îles Cook) et Papeete en termes de nombre de passagers (- 15,3 % en 2005 et - 4,1 % en 2006), la compagnie a décidé l'abandon des trois vols hebdomadaires de cette rotation à partir d'avril 2007. Par ailleurs, ANZ s'est engagée dans un code share avec ATN sur le tronçon Auckland-Papeete à raison de 4 vols par semaine (2 par compagnie). Cette nouvelle configuration a diminué le nombre de sièges offerts de 53,7 % et a induit une amélioration de son CMR (72,8 %, soit + 2,6 points par rapport à 2006).

LAN Airlines relie Papeete à Santiago (Chili) via l'île de Pâques deux fois par semaine. La compagnie chilienne a maintenu son offre de sièges (+ 0,3 %) et est parvenue à conserver un CMR quasiment inchangé, à 71,8 %, à la faveur d'une politique commerciale attractive sur le continent sud-américain et de l'engouement des touristes pour l'île de Pâques qu'elle est seule à desservir.

Avec sa liaison hebdomadaire Papeete-Honolulu, Hawaiian Airlines a accueilli un nombre croissant de voyageurs à son bord (+ 3,2 %) en dépit d'une offre de transport moindre (- 1,3 %). Son CMR n'a cessé de s'améliorer depuis cinq ans pour atteindre 81 % en 2007 (+ 3,5 points par rapport à 2006).

Air Calédonie International assure une rotation hebdomadaire entre Nouméa et Papeete. En 2007, le nombre de ses passagers s'est accru de 2,1 % et son CMR a gagné 1,5 point pour s'établir à 66,7 %.

Air Tahiti a ouvert en avril 2007 sa première ligne internationale Papeete-Rarotonga afin d'assurer une continuité de desserte sur cette liaison laissée vacante par Air New Zealand. La périodicité de la desserte aérienne a été fixée à deux rotations par semaine avec une capacité de 60 sièges par vol. En neuf mois d'exploitation, Air Tahiti a transporté 4.672 passagers, pour un CMR de 54,1 %.

Résultats de la desserte aérienne par compagnie (1)

		2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Total compagnies régulières	. Nombre de sièges offerts	977 386	1 033 394	1 110 085	963 223	-13,2%
	. Nombre de passagers	695 440	710 656	757 465	699 007	-7,7%
	. Coefficient de remplissage	71,2%	68,8%	68,2%	72,6%	+4,4 pts
Air France	. Nombre de sièges offerts	123 646	123 206	130 675	114 421	-12,4%
	. Nombre de passagers	98 659	98 380	99 923	96 153	-3,8%
	. Coefficient de remplissage	79,8%	79,9%	76,5%	84,0%	+7,5 pts
Air Calédonie International	. Nombre de sièges offerts	28 226	28 614	28 728	28 661	-0,2%
	. Nombre de passagers	17 375	18 165	18 728	19 117	2,1%
	. Coefficient de remplissage	61,6%	63,5%	65,2%	66,7%	+1,5 pt
Air New Zealand	. Nombre de sièges offerts	225 596	196 954	174 566	80 844	-53,7%
	. Nombre de passagers	150 940	127 831	122 613	58 823	-52,0%
	. Coefficient de remplissage	66,9%	64,9%	70,2%	72,8%	+2,6 pts
Hawaiian Airlines	. Nombre de sièges offerts	27 650	27 152	27 506	27 146	-1,3%
	. Nombre de passagers	20 448	20 922	21 313	21 990	3,2%
	. Coefficient de remplissage	74,0%	77,1%	77,5%	81,0%	+3,5 pts
LAN Airlines	. Nombre de sièges offerts	45 420	46 536	46 196	46 312	0,3%
	. Nombre de passagers	27 915	28 771	33 126	33 274	0,4%
	. Coefficient de remplissage	61,5%	61,8%	71,7%	71,8%	+0,1 pt
Air Tahiti Nui	. Nombre de sièges offerts	526 848	610 932	702 414	657 205	-6,4%
	. Nombre de passagers	380 103	416 587	461 762	464 978	0,7%
	. Coefficient de remplissage	72,1%	68,2%	65,7%	70,8%	+5,1 pts
Air Tahiti	. Nombre de sièges offerts	-	-	-	8 634	-
	. Nombre de passagers	-	-	-	4 672	-
	. Coefficient de remplissage	-	-	-	54,1%	-
Total compagnies non régulières	. Nombre de sièges offerts	16 300	4 843	5 320	1 636	-69,2%
	. Nombre de passagers	12 637	3 730	4 146	1 015	-75,5%
	. Coefficient de remplissage	77,5%	77,0%	77,9%	62,0%	-15,9 pts
Total général	. Nombre de sièges offerts	993 686	1 038 237	1 115 405	964 859	-13,5%
	. Nombre de passagers	708 077	714 386	761 611	700 022	-8,1%
	. Coefficient de remplissage	71,3%	68,8%	68,3%	72,6%	+ 4,3 pts

Source : SEAC

(1) Les coefficients de remplissage ne prennent en compte que les passagers.

2.2 Le trafic intérieur

Le transport aérien entre les différentes îles de la Polynésie française est assuré uniquement par le groupe Air Tahiti, constitué de trois compagnies, Air Tahiti, Air Moorea et Air Archipels. Air Tahiti dispose d'une flotte de 6 ATR72-500 et de 4 ATR42-500, relativement récente¹, et d'un Twin Otter de la Collectivité d'outre-mer. Air Moorea et Air Archipels, pour leur part, sont équipées de respectivement 4 Twin Otter et 3 Beechcraft neufs².

¹ L'âge moyen de la flotte de Air Tahiti est de quatre ans, grâce à l'application de la défiscalisation métropolitaine pour l'acquisition d'aéronefs qui permet une politique dynamique de renouvellement de sa flotte. En juin 2007, la compagnie a reçu un nouvel ATR72-500 en remplacement d'un plus ancien.

² 2 appareils reçus en avril 2005 et 1 en juin 2006.

En 2007, la baisse du nombre de passagers au départ et à l'arrivée de l'aéroport de Tahiti-Faa'a (- 3,1 %) a accompagné celle du nombre de sièges offerts (- 1,1 %). Le coefficient moyen de remplissage a perdu 1,4 point en un an et s'établit à 64,9 %.

Résultats de la desserte aérienne locale par destination (1)

		2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Moorea	. Nombre de sièges offerts	292 771	309 624	303 020	246 808	-18,6%
	. Nombre de passagers	179 205	179 079	181 953	138 741	-23,7%
	. Coefficient de remplissage	61,2%	57,8%	60,0%	56,2%	-3,8 pts
Autres îles	. Nombre de sièges offerts	903 000	939 670	987 783	1 029 669	4,2%
	. Nombre de passagers	607 210	629 969	673 597	689 919	2,4%
	. Coefficient de remplissage	67,2%	67,0%	68,2%	67,0%	-1,2 pt
Total	. Nombre de sièges offerts	1 195 771	1 249 294	1 290 803	1 276 477	-1,1%
	. Nombre de passagers	786 415	809 048	855 550	828 660	-3,1%
	. Coefficient de remplissage	65,8%	64,8%	66,3%	64,9%	-1,4 pt

Source : SEAC

(1) Départs et arrivées à l'aéroport de Tahiti Faa'a.

En réalité, ces mauvais résultats sont imputables à la desserte Tahiti-Moorea assurée par Air Moorea. En août 2007, un Twin Otter de cette compagnie s'est abîmé en mer quelques instants après son décollage de la piste de Moorea. A la suite de ce drame qui a fait 20 victimes, une enquête dans les ateliers de la compagnie a relevé des irrégularités dans les procédures d'entretien et des manquements concernant la traçabilité des pièces détachées. En conséquence, la direction générale de l'Aviation Civile (DGAC) a suspendu l'agrément de maintenance de cet atelier ainsi que les certificats de transports aériens d'Air Moorea et Air Archipels. Cette décision a maintenu la flotte de ces deux compagnies au sol pendant deux semaines, au terme desquelles Air Moorea a mis en œuvre un programme approprié d'actions correctives. Cette succession d'événements a contribué au recul du nombre de passagers transportés entre Tahiti et Moorea (- 23,7 %) et du coefficient de remplissage de ces vols (56,2 %, contre 60 % en 2006).

Hors Moorea, le groupe Air Tahiti a transporté 689.919 passagers, soit 2,4 % de plus qu'en 2006. En revanche, son CMR s'est inscrit en baisse de 1,2 point, à 67 %. La progression du volume global de ses passagers est tributaire de la clientèle résidente, qui représente les deux tiers de ses voyageurs. En 2007, le transport des résidents a augmenté de 6,3 % alors que celui des touristes a régressé de 3 %.

Par archipel, la progression du trafic aérien a été plus marquée sur les Tuamotu (+ 9 %), les Australes (+ 8 %) et les Marquises (+ 5 %). Quant au marché des Iles-sous-le-vent, arrivé à maturité, il est resté stable.

Conscients de l'importance du transport aérien dans le lien entre les îles de Polynésie française, les pouvoirs publics ont toujours soutenu le développement des infrastructures aéronautiques¹ et l'amélioration de la sécurité (Contrats de développement, défiscalisation...). Un radar est actuellement en cours de construction sur les hauteurs de Tahiti, à 1.370 mètres d'altitude. La mise en service opérationnelle de ce radar du Mont Marau est prévue en septembre 2008. Il permettra de surveiller une zone de 250 milles

¹ En 2007, on dénombrait 55 aérodromes en Polynésie française : 4 d'Etat (Bora Bora, Raiatea, Rangiroa et Tahiti-Faa'a), 1 militaire (Moruroa), 6 privés et 44 relevant de la Collectivité d'outre-mer.

nautiques (environ 400 kilomètres) au nord-ouest de Tahiti, représentant 80 % du trafic aérien actuellement géré par le centre de contrôle de l'aéroport. Il contribuera à relever le niveau de sécurité de la navigation aérienne par l'amélioration de la qualité des informations de vol.

En parallèle à la construction du bâtiment abritant ce radar, des travaux d'extension et d'aménagement du bloc technique de la tour de contrôle de l'aéroport de Tahiti – Faa'a sont menés afin d'accueillir les équipements associés.

§ 8. L'ENERGIE, L'EAU ET L'ENVIRONNEMENT

1. L'ENERGIE

Dépourvue de ressources en énergie fossile, la Polynésie française a toujours été fortement dépendante de l'extérieur pour ses approvisionnements. Afin de réduire cette dépendance énergétique, la Polynésie française s'est efforcée de développer, à côté de l'énergie thermique, l'hydroélectricité dans certaines îles hautes, principalement Tahiti et, dans une moindre mesure, les Marquises, qui disposent de sites favorables aux aménagements hydroélectriques. Depuis une dizaine d'années, elle a mis en place une politique de développement de l'énergie solaire par l'intermédiaire du programme PHOTOM.

1.1 La production et la consommation d'électricité

La production et la distribution d'électricité en Polynésie sont de compétence communale. Les municipalités assurent ce service en régie ou le confient, sous forme de concession ou de contrat de gérance, à une entreprise. Sur l'ensemble du territoire, la production thermoélectrique est largement concédée, directement ou par le biais de ses filiales, à l'Electricité de Tahiti (EDT).

En 2007, la Polynésie française a produit environ 677 millions de kwh, contre 650 millions en 2006, soit une croissance annuelle de 4 %. L'énergie électrique délivrée a été principalement d'origine thermique (environ 77 %), les centrales hydrauliques en ayant produit 23 %.

La consommation d'énergie a suivi une courbe ascendante en 2007, avec +4,3 % selon des estimations, croissance légèrement supérieure à celle de 2006. Elle s'est élevée à 614 millions de kwh (estimations), contre 590 millions de kwh en 2006. Pour sa part, le nombre d'abonnés en Polynésie française s'est accru de 3 % environ (76.741 abonnés contre 74.241 abonnés un an plus tôt).

1) A Tahiti

L'hydroélectricité représente entre 30 et 43 % de l'électricité produite sur Tahiti (avec un maximum de novembre à mars, en période de pluies). Trois barrages se situent sur la côte ouest, soit par ordre d'importance : Vaite, Vaihiria et Titaaviri. Deux barrages se

trouvent côte est, dont le plus puissant, celui de la Papenoo qui fournit plus de 50 % de l'électricité hydro-électrique produite sur Tahiti, soit 50 mégawatts.

Le potentiel de développement de l'énergie hydro-électrique est vaste. EDT estime que la production pourrait doubler en exploitant Papeiha (les infrastructures lancées en 2006 produiront 40 millions de kWh par an), Taharuu, Vaitaara, Onohena ou encore Tuauru. L'investissement s'élève à 15 milliards de F CFP.

Production et ventes d'énergie électrique à Tahiti

en millions de kwh

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Production	443,9	471,7	487,2	497,9	514,9	524,0	544,9	4,0%
Thermique	291,5	354,9	364,9	344,6	383,6	376,3	380,3	1,1%
Hydroélectrique	152,4	116,8	122,3	153,3	131,3	157,3	164,6	4,6%
Ventes	390,2	418,0	437,3	443,2	464,8	477,1	496,3	4,0%
Nombre total d'abonnés	47 299	48 857	50 342	51 515	52 951	54 659	56 311	3,0%

Sources : Service de l'énergie et des mines - Electricité de Tahiti

Grâce à des pluies plus abondantes en 2007, Coder Marama Nui, filiale de l'EDT chargée d'assurer la production d'énergie d'origine hydro-électrique, a été en mesure de délivrer 164,6 millions de kwh, soit une progression de 4,6 %. Variable d'ajustement car plus coûteuse en intrants, la production d'origine thermique (70 % de la production totale d'électricité sur Tahiti en 2007) n'a que faiblement progressé de l'ordre de 1,1 % à 380,3 millions de kwh.

La consommation d'énergie électrique a, quant à elle, continué de croître en 2007, les ventes s'élevant à 496,3 millions de kwh, contre 477,1 millions en 2006 (+ 3 %). Pour sa part, le nombre d'abonnés a progressé de 3 % pour atteindre 56.311 fin 2007.

2) Dans les autres îles

La production et la distribution d'électricité dans les archipels éloignés ont été confiées essentiellement à la société Electra, filiale de l'EDT, à laquelle les principales communes ont confié la concession.

En 2006, la consommation d'électricité dans les autres îles que Tahiti avait progressé de 11,2 %, avec une progression plus forte dans les îles Sous-le-Vent (+18,8 %), en raison de l'ouverture de deux grands hôtels de luxe à Bora Bora, consommateur d'électricité moyenne tension. Le nombre d'abonnés avait augmenté de 3,7 %.

Ventes d'énergie électrique dans les îles

	Iles du Vent (Moorea)	Iles Sous-le- Vent	Tuamotu- Gambier	Australes	Marquises	Total
Ventes (millions de kWh)						
2006	33,28	61,10	8,28	5,14	9,80	117,60
2005	32,12	51,43	8,00	4,81	9,36	105,72
% 2006/05	3,6%	18,8%	3,5%	7,0%	4,7%	11,2%
Nombre d'abonnés en 2006	5 324	8 263	1 370	1 633	2 563	19 153
<i>Nouveaux clients en 2006</i>	<i>684</i>	<i>soit une augmentation de 3,7% du nombre d'abonnés</i>				

Source : EDT

1.2 Les énergies renouvelables

La Charte de l'énergie électrique de la Polynésie française (1998-2007) a fait du développement des énergies renouvelables, notamment dans les archipels éloignés, un objectif prioritaire.

Avec l'augmentation du prix des hydrocarbures, la production d'origine thermique coûte de plus en plus cher. L'énergie solaire photovoltaïque offre une alternative aux populations éloignées des réseaux de distribution publique, d'autant plus que la Polynésie française bénéficie d'une importante insolation propice au développement de ces installations. En 1997, le programme PHOTOM¹, regroupant l'ensemble des acteurs économiques concernés, a été lancé pour la distribution d'électricité solaire. Il s'avère relativement coûteux mais le dispositif de défiscalisation de la loi Paul a soutenu sa mise en œuvre en permettant le financement à moindre coût² du contrat de fourniture d'énergie, d'une durée de 15 ans. En 2006, le montant des investissements dans le cadre de ce programme a été évalué à 127,8 millions de F CFP.

En 2006, 85 nouveaux foyers ont bénéficié d'une installation solaire (141 en 2004 et 76 en 2005), portant à 1.334 le nombre total de foyers équipés dans le cadre de ce programme, ce qui représente plus de 5.000 utilisateurs.

Une nouvelle société d'économie mixte, Te Mau Ito Api, a été créée début 2007. Elle est détenue par le Pays, la Société polynésienne des réseaux d'études et de services (SPRES) et par la Société d'études et de développement polynésien (SEDEP). Sa mission est d'exploiter et de produire de l'électricité à travers l'utilisation des énergies renouvelables dans l'archipel des Tuamotu, hormis dans les communes sous concession de la société Electra. Un projet d'installation de 5 éoliennes est en cours de mise en œuvre à Makemo.

L'utilisation de la température dans les eaux profondes à des fins de climatisation pourrait également être développée, à l'instar du système qui a été récemment mis en place dans le récent hôtel de TBSA à Bora Bora. EDT a montré que l'utilisation du système SWAC (Sea Water Air Conditionning) qui utilise une eau à 5°C prélevée à 800 m de profondeur, permettrait de réduire les frais de climatisation du nouvel hôpital du Taone de 250 millions de F CFP par an.

La houlomotricité est également une piste en cours d'exploitation, notamment par la société Ito Are. Cette dernière construit actuellement sur le récif Turipahure de Pajara la première centrale houlomotrice de Polynésie française. Les infrastructures sont relativement lourdes et ont impact non négligeable sur l'environnement qu'il est nécessaire d'estimer. La centrale de Pajara, longue d'une trentaine de mètres, devrait subvenir aux besoins électriques d'environ 600 foyers.

¹ En 1997, une convention a été signée entre la collectivité d'outre-mer, l'Etat, le FEI, le FADIP, l'ADEME et la société Soler énergie pour le développement de l'énergie solaire dans les îles isolées. Depuis 2002, un nouvel opérateur, BP Solar, s'est également vu confier la réalisation d'installations photovoltaïques.

² Les utilisateurs paient au total 1.009.800 F CFP sur 15 ans, au lieu du double.

2. L'EAU

En Polynésie française, la ressource est inégalement répartie. Si les îles hautes, abondamment arrosées par les pluies et riches en réserves naturelles, bénéficient de divers modes d'approvisionnement (forage de nappes souterraines, galeries drainantes, captages de rivières et de sources), ce n'est pas le cas des atolls dont la population est amenée à pomper les lentilles d'eau douce et à thésauriser les eaux pluviales dans des citernes.

En l'espace de quelques décennies, l'eau potable est devenue une denrée rare, les réseaux d'adduction existants, mal entretenus, devenant peu à peu inappropriés face aux besoins d'une population croissante. Les travaux d'aménagements entrepris ces dernières années pour généraliser l'eau potable à l'horizon de 2009 ont privilégié les forages en profondeur au détriment des captages de surface, dont les eaux sont souvent turbides pendant la saison des pluies.

En 10 ans, la qualité des eaux potables s'est légèrement améliorée, avec une évolution de la qualité moyenne de 22 % en 1995 à un peu plus de 40 % aujourd'hui. 10 % de la population polynésienne seulement accès à une eau potable à 100 %.

Quant au traitement des eaux usées, il est encore le plus souvent laissé à l'initiative des particuliers et concourt à la pollution des lagons. La carte des eaux de baignade 2006 en apporte la preuve, mettant en lumière la mauvaise qualité persistante aux embouchures des rivières et de leurs alentours à Tahiti et à Moorea. Certes, des améliorations peuvent être constatées, mais elles sont très fragiles, à l'instar de ce qui se passe à Moorea par exemple dont le pourcentage de points propres à la baignade est passé de 71 % à 39 % entre 2005 et 2006.

Evolution de la qualité des eaux de baignade (1)

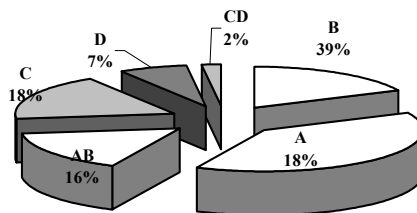
Iles		2002	2003	2004	2005	2006	Amélioration (+) / dégradation (-)
En mer	Tahiti	58	72	68	72	72	0
	Moorea	92	60	50	71	39	-
	Bora Bora	100	100	100	100	100	0
	Huahine	100	100	100	100	100	0
	Raiatea	92	100	100	91	92	+
En eau douce	Tahiti	48	48	39	39	50	+
	Moorea	0	0	0	0	0	0

(1) Pourcentage de points en mer et en eau douce propres à la baignades en cours d'année
Source : CHSP

Qualité des eaux de baignade en mer

A	Bonne qualité
B	Moyenne qualité
AB	Bonne et moyenne
C	Pouvant être momentanément polluée
D	Mauvaise qualité
CD	Pouvant être momentanément polluée ou Mauvaise qualité

	En grisé, le pourcentage de points qui ne respectent pas les critères européens
--	---



Source : CHSP

2.1 La distribution d'eau potable

Le cadre réglementaire concernant l'eau destinée à la consommation humaine date de 1999¹ et sa potabilisation fait l'objet d'un partenariat des pouvoirs publics. Le financement en est assuré par l'Etat et la Collectivité d'outre-mer², ainsi que par le Fonds européen de développement (FED). La réalisation technique des études préalables aux travaux hydrauliques dépend de la Collectivité d'outre-mer. Le Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française (SPCPF), pour sa part, aide les communes à établir leurs schémas directeurs.

La compétence de principe pour la distribution de l'eau appartient à ces dernières. Le plus souvent, elles choisissent d'en confier la gestion à des syndicats intercommunaux, comme à Punaauia (Tahiti), ou à des sociétés privées par concession ou affermage³, comme à Bora Bora, Moorea et Papeete.

La télégestion, qui adapte l'offre à la demande en temps réel, permet d'optimiser la distribution. Quant à la facturation, elle se généralise et contribue à limiter les gaspillages.

La surveillance de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine est réalisée par le Centre d'hygiène et de salubrité publique (CHSP), mais également, conformément à la réglementation en vigueur, par les communes elles-mêmes. Pour l'année 2006, il ressort du rapport du CHSP que, selon les normes de potabilité de l'eau, que seules trois communes – Papeete, Arue et Papara – ont fourni de l'eau potable à leurs administrés. Pirae et Bora Bora sont très proches des normes de potabilité avec un taux de conformité de respectivement 88 % et 85 %. A Bora Bora, ce pourcentage s'explique par un dépassement occasionnel des taux de chlorure de sodium, lié à une forte demande de production d'eau et aux périodes de sécheresse.

¹ Délibération n°99-178 APF du 14 octobre 1999 portant réglementation de l'hygiène des eaux destinées à la consommation humaine, arrêtés n°1639 et 1640 CM du 17 novembre 1999 fixant les normes de potabilité et le programme de contrôle qualité.

² Par exemple, l'achat de citernes par la commune de Maupiti a été subventionné par l'Etat en septembre 2006.

³ Dans le cas de l'affermage, c'est la commune qui conserve la maîtrise de la politique tarifaire.

Les raisons de la mauvaise qualité de l'eau sont liées à l'absence de traitement efficace et adapté des ressources en eau, à la vétusté et à l'insuffisance d'entretien des ouvrages existants, à une mauvaise exploitation des installations due à une carence en personnel technique qualifié.

Si les communes sont dans l'obligation de réaliser elles-mêmes les contrôles, en 2006, seules dix d'entre elles ainsi que le syndicat intercommunal Te Oropaa, ont effectivement réalisé cet auto contrôle.

La distribution d'eau potable n'est pas très développée en Polynésie française. Cependant, chaque année des progrès sont observés grâce à l'installation de nouveaux équipements, comme le montre la très nette amélioration en 2005 de la potabilité de l'eau à Huahine (le taux de conformité étant passé de 31 % à 83 % entre 2004 et 2005). Ces dernières années, les travaux d'aménagement ont avancé, surtout dans les zones fortement urbanisées. A Papeete, la nappe phréatique découverte dans la vallée Sainte Amélie devrait prochainement être mise en valeur. A Faa'a, le principe de la télégestion a été adopté et les premiers compteurs ont été installés en 2004. Paea (Tahiti) a opté pour un programme d'autocontrôle en 2005. A Faa'a et à Moorea, des stations d'ultrafiltration ont été installés en 2005. Aux îles Sous-le-Vent, Maupiti a lancé une étude de faisabilité pour une unité de dessalement de l'eau de mer. Quant à Hao (Tuamotu), la commune a restauré son réseau de distribution et remplacé le matériel militaire préexistant par deux osmoseurs en 2004.

En 2006, le gouvernement polynésien a financé des projets d'adduction d'eau dans des communes de la Presqu'île : à Tairapu Est, pour un montant de 1 milliard de F CFP, à Teva i Uta (900 millions de F CFP), à Tairapu Ouest (1,3 milliard de F CFP) et à Hitiaa O Te Ra (2 milliards de F CFP).

2.2 L'assainissement des eaux usées

L'assainissement des eaux usées constitue un problème majeur pour le développement de la Polynésie Française, dont la santé économique dépend de la qualité de son offre touristique. Cette compétence relève encore du Pays bien que la loi statutaire de 2004 l'ait transférée aux communes, les textes d'application n'ayant pas encore été promulgués.

Les eaux usées des zones urbaines sont encore rejetées directement dans la nature, après passage ou non par une station d'épuration. Une réglementation en matière d'assainissement individuel et collectif existe à présent pour les nouvelles constructions, mais non pour les maisons et immeubles déjà construits.

Une étude préliminaire visant à déterminer un cadre d'orientation pour la collecte et le traitement des eaux usées entre Paea et Arue a été lancée. Il y a en effet entre ces deux communes 124.000 personnes qui rejettent des eaux usées du fait de leurs besoins sanitaires et ménagers. Aujourd'hui, sur l'ensemble de Tahiti, seule une petite partie de la commune de Punaauia (zone touristique) est équipée d'un réseau de collecte des eaux usées. Le raccordement des particuliers de la toute la zone urbaine s'étalant entre Paea et Arue durerait 20 à 25 ans et coûterait plusieurs dizaines de milliards de F CFP.

L'un des grands chantiers en matière d'environnement est le collectage, l'assainissement et le rejet loin des côtes des eaux usées. Trois zones géographiques à forte concentration d'hôtels sont concernées : Punaauia, Bora Bora et Haapiti à Moorea.

Punaauia possède une station d'épuration et un émissaire qui rejette les eaux assainies à l'extérieur de la passe de Taapuna depuis 2002. Les gros consommateurs (hôtels et certains immeubles) sont reliés au réseau de collecte des eaux usées. Le raccordement des 1.550 habitations concernées de la zone (phase 2 du programme d'assainissement des eaux usées de Punaauia), financé à hauteur de 66 % par des fonds européens et pour 34 % par la Collectivité, est prévu en 2009. La connexion de Faa'a au réseau existant à Punaauia est aujourd'hui à l'étude.

Bora Bora possède aujourd'hui son réseau de tout à l'égout qui couvre l'ensemble de l'île et dispose de deux stations d'épuration. Concernant la commune de Haapiti (Moorea), la station d'épuration, l'émissaire de rejet et le réseau de collecte sont maintenant opérationnels, mais les particuliers n'y sont pas encore raccordés.

Les investissements nécessaires au traitement des eaux usées sont très importants. Pour cette raison, les sources de financement sont diverses. L'assainissement collectif des eaux usées de Bora Bora aura coûté 2,4 milliard, financé à 85% par l'Union Européenne et à 15% par la Collectivité. Le montant des équipements et travaux nécessaires à l'assainissement des eaux usées sur Haapiti, à Moorea s'élève à 920 millions de francs CFP. Ils sont financés à 92% par la Collectivité et à 8% par l'Etat. Concernant Punaauia, les investissements de la phase de raccordement des particuliers atteignent 1,8 milliard de F CFP.

3. L'ENVIRONNEMENT¹

Le nombre d'espèces végétales et animales endémiques, rapporté à la superficie exigüe du sol polynésien est remarquable. Cependant, on compte plus de 128 espèces éteintes et 260 espèces menacées. A titre d'exemple, la population de Tiare Apetahi (voir couverture de l'ouvrage), fleur endémique que l'on ne trouve que sur les hauteurs de l'île de Raiatea, a été divisée par 10 entre 1995 et 2005. Moins d'une centaine de pieds a été recensée fin 2007.

La pression démographique, la mutation des modes de consommation, ainsi que le manque de moyens ont amené une rapide dégradation du patrimoine naturel polynésien. La conférence sur le déclin de la biodiversité qui s'est tenue à Paris en janvier 2005 a révélé qu'en Polynésie française près de 260 espèces végétales ou animales étaient menacées d'extinction. La liste des espèces protégées a été revue et en comprend aujourd'hui plus de 200, dont 180 espèces de flore. Le santal, les mammifères marins et les requins ont été inscrits.

L'introduction d'espèces envahissantes comme le myconia, le recul de la forêt pour les besoins de l'urbanisation, et l'insuffisance des mesures de protection sont à déplorer sur les îles. Les espaces marins ne sont guère mieux lotis, soumis à la surexploitation dans les atolls dédiés à la perliculture, à la construction de remblais², à l'extraction de matériaux coralliens ou au rejet d'eaux usées et de boues...

¹ « Le traitement des eaux usées » figure dans le paragraphe précédent consacré à « l'eau ».

² Les autorisations de remblais se sont multipliées ces dernières années, si bien qu'aujourd'hui, par exemple, près de 50 % du littoral de Moorea ont été remblayés. La surface de remblais a été multipliée par deux en 10 ans dans les Iles de l'Archipel de la Société. La perte de récif frangeant à Bora Bora est de 10 % au cours de la même période.

La prise de conscience du caractère primordial de l'environnement par les pouvoirs publics est plutôt récente. Le Contrat de développement 2000-2003 a consacré 1,2 milliard de F CFP pour le traitement des déchets¹. Quant au gouvernement local, il a créé en 2003 une Direction de l'environnement et réuni les premiers Etats généraux de l'environnement à Afareaitu (Moorea). Rédigé à la même époque, le code de l'environnement² portant modification du code de l'aménagement de la Polynésie française, a édicté les réglementations territoriales en matière d'environnement, privilégiant la protection du patrimoine naturel et sa valorisation.

Le nouveau statut de POM de la Polynésie Française, adopté en février 2004, a renforcé la compétence en matière de traitement des eaux usées, de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, aux communes. Le traitement des déchets industriels et hospitaliers restant de la compétence du Pays. La Direction de l'environnement est devenue un service-conseil pour les communes qui peuvent faire appel au Pays, par convention, pour le financement, la réalisation, et/ou l'exploitation des ouvrages nécessaires.

3.1. Le traitement des déchets

Pour ce qui est du traitement des déchets, des programmes de gestion des déchets (PGD) ont été imposés sur chaque île à partir de 1997 pour aboutir à la création des Centres d'enfouissement techniques (CET) pour les déchets non recyclables et à la valorisation des déchets recyclables (compost et exportations). L'organisation de la filière aux îles du Vent s'est traduite par l'ouverture du CET de Paihoro (Tahiti), ainsi que du Centre de recyclage et de transfert de Motu Uta, et par l'adoption du tri sélectif des ordures par les communes rattachées³.

C'est en 2000 que le centre d'enfouissement des déchets de Paihoro a été mis en service afin de traiter les déchets ultimes de l'île de Tahiti. Les déchets de l'ensemble des communes de l'île, hormis ceux des communes de Mahina et de Faa'a, y sont traités. Ils concernent des déchets industriels et ménagers banals. La durée de vie de ce CET est estimée à 25 ans, mais elle peut être optimisée en fonction de la qualité des filières de tri sélectif. En 2006, la commune de Mahina est venue se rajouter au groupe des 11 communes de Tahiti et Moorea qui ont adopté le tri sélectif des déchets ménagers. 25 % des déchets ménagers sont actuellement triés sur la Polynésie française.

Le centre de recyclage et de transfert de Motu Uta a été créé en 2000, afin d'organiser la filière des déchets recyclés, et délester ainsi le CET de Paihoro. La collecte sélective permet d'acheminer séparément les déchets recyclables issus des bacs verts (papiers, canette, bouteilles plastiques) vers le centre de tri où les recyclages sont traités et compactés. Certaines filières de traitement ont ainsi été mises en place. Le recyclage reste encore modeste, de l'ordre de 3,5 % à l'échelle de la Polynésie française sur le volume total des déchets.

Afin de traiter les déchets industriels un CET de catégorie 1 (spécifique au traitement des déchets dangereux) a été mis en place en 2006 à Nivee (Tahiti). De même un incinérateur des déchets d'activité de soins à risque (DASR) devrait également être

¹ Au 31/12/2004, ce crédit avait été entièrement consommé.

² Arrêté n° 1843 CM du 15 décembre 2003.

³ Excepté Faa'a.

opérationnel sur le même site au cours de l'année 2008. 500 tonnes de déchets produits par les professionnels de santé pourront être ainsi traités annuellement (le Centre hospitalier de Polynésie française a rejeté en 2005 368 tonnes de déchets). L'investissement total du site de Nivee est de 1,24 milliards de F CFP (35 % de financement Etat et 65 % de financement Pays).

Pour les autres archipels, huit unités de traitement (CET pour les îles hautes et incinérateurs pour les atolls) sont envisagées. Pour 6 d'entre eux, les conventions avec les communes ont déjà été passées et les marchés préparés. Ils concernent Raiatea, Bora Bora, Nuku Hiva, Hiva Oa, Manihi et Rapa. Ils représentent respectivement des investissements de 215, 165, 115, 95, 130 et 77 millions de F CFP, soit une enveloppe globale de 800 millions de F CFP. Seul le projet de Raiatea a débuté, mais les travaux sont bloqués depuis février 2005. L'ensemble de ces projets est confronté à des problèmes fonciers ou à des réticences de la part des populations directement concernées.

3.2. Le traitement des déchets toxiques

La collecte et le traitement des déchets toxiques a démarré en juin 2003, sous l'égide de la Société environnement polynésien (SEP) et financée par la collectivité d'outre-mer. Elle est organisée à partir de Points d'apports volontaires (PAV) mis à disposition du public. En 2005, le dispositif des points d'apport de batteries, d'huiles et de bouteilles en verre, répartis à Tahiti et Moorea, a permis de recueillir 30 tonnes de piles comme en 2004, 465 tonnes de batteries (- 11 %), 128 tonnes d'huiles usagées (+ 64 %) et 873 tonnes de verre (+2 %). Six nouvelles stations ont été ouvertes en 2005 sur ces deux îles. Quant aux autres, elles sont progressivement équipées (îles Sous-le-Vent, Australes, Marquises et sept atolls des Tuamotu). En fin de parcours, les piles sont exportées vers la Métropole, les huiles et batteries vers la Nouvelle-Zélande et le verre est retraité localement.

Les Points d'Apports Volontaires (PAV) en 2005

	2005		Δ Nbre de PAV 2005/2004	Commentaires
	Nombre de PAV installés (1)	Quantités récupérées (en t.)		
Verre	70	873	2%	Stocké au CET de Paihoro avant concassage pour utilisation en sous-couches routières
Piles	170	30	0%	Stockées dans des fûts de 200 litres avant expédition en Métropole
Batteries	50	465	-11%	Stockées en palette avant expédition en Nouvelle-Zélande
Huiles usagées	50	128	64%	Stockées dans des citernes spécifiques de Total et évacuée par pétrolier vers l'Asie

(1) Chiffres de 2004

Source: Ministère de l'environnement

3.3 La protection et la préservation du patrimoine naturel et des coraux

L'Union mondiale pour la nature¹ a souligné dans une étude réalisée en 2003 la dégradation de plus en plus importante des récifs coralliens en Polynésie française, observation d'autant plus alarmante que le rapport de la surface des lagons sur celle des terres émergées est assez important. Les 48 genres et 170 espèces de coraux recensés s'avèrent être des réservoirs de biodiversité. La grande majorité des 118 îles de la Polynésie française est certes assez protégée du fait d'une pression anthropique relativement faible. Toutefois ces espaces ne sont pas à l'abri de phénomènes néfastes de grande ampleur comme le réchauffement de la mer et l'augmentation de la fréquence des événements comme El Niño. Cependant le constat est plus alarmant sur les îles les plus peuplées. La zone urbaine de Papeete est la plus touchée. A Tahiti, 20 % des récifs frangeants (bordant le rivage) ont été détruits par les extractions et les remblais. De même à Moorea, le recouvrement du fond marin a considérablement diminué dans certaines zones. A Bora Bora, près des trois quarts des récifs frangeants sont perturbés par les activités humaines. Les dragages de récifs frangeants pour la fabrication de la soupe de corail ou la réalisation d'aménagements maritimes en sont la cause. A Moorea, 51 % de la physionomie côtière n'est plus naturelle. Les espaces de sable blanc sont passés de 33 % en 1993 à 18 % en 2001.

Sur les 10 dernières années, la surface de remblais et donc de récifs détruits, a été multipliés par deux passant de 160 à 320 ha.

La Polynésie française connaît 4 causes majeures de destruction de récifs coralliens dans les zones de forte concentration démographique : l'hyper-sédimentation de matériel terrigène accélérée par la destruction du couvert végétal (construction de route et multiplication des terrassements notamment), le déversement des eaux usées, le dragage des récifs frangeants et la construction de remblais et d'enrochements.

La protection du patrimoine naturel, terrestre et corallien, passe par le traitement des eaux usées et des déchets. Mais elle passe également par des actions spécifiques conçues dans un cadre global. Ainsi, la préservation du patrimoine naturel a fait l'objet d'une délibération le 14 décembre 1995 dans laquelle ont été définis les moyens à mettre en œuvre. Il doit être procédé à l'élaboration de Plans généraux d'aménagement (PGA), de Plans de gestion des espaces maritimes (PGEM) pour les espaces lagunaires, à la création d'espaces naturels protégés, ainsi qu'à la conservation de sites et de monuments classés. En 2005, le gouvernement a affirmé sa volonté de promouvoir l'écotourisme en consacrant sur la côte est de Tahiti, 8 millions de F CFP pour aménager le « Trou du souffleur » et, plus tard 100 millions de F CFP pour réhabiliter la plage de la pointe Vénus.

¹ Fondée en 1948, l'Union mondiale pour la nature rassemble des Etats, des organismes publics et un large éventail d'organisations non-gouvernementales au sein d'une alliance mondiale réseau liant plus de 900 membres dans 138 pays. Sa mission est d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

L'UICN est également organisée autour d'un réseau de plus de 10 000 experts bénévoles rattachés à des commissions et d'un secrétariat mondial avec 42 bureaux régionaux et nationaux qui gèrent des programmes variés associant l'action locale à l'initiative au niveau mondiale.

§ 9. LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Depuis une dizaine d'années, grâce à l'extension de l'utilisation de l'informatique, la Polynésie française est entrée dans l'ère des nouvelles technologies : télécommunications, télématique et réseau Internet ont connu un essor rapide.

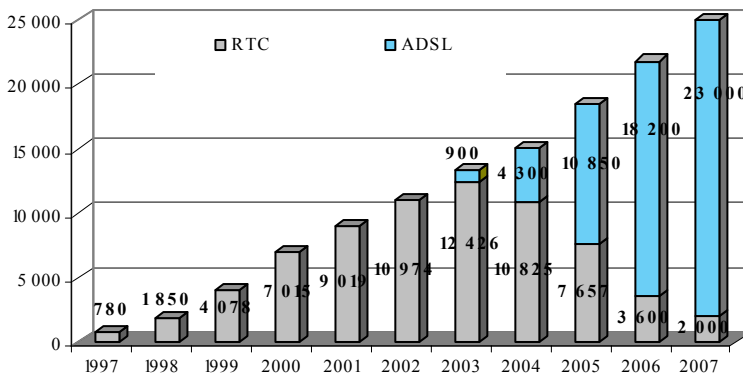
1. INTERNET

En 1997, Mana, filiale de l'Office des postes et télécommunications (OPT), a été créée pour fournir l'accès à Internet dont elle a le monopole en Polynésie française.

En 2007, le parc d'abonnés s'est accru de 14,7 % pour atteindre le nombre de 25.000. Cette forte progression est surtout due à l'essor de l'Internet à haut débit (ADSL), couvrant l'ensemble des cinq archipels de la Polynésie française et représentant 92 % du parc. Cette technologie de communication tend progressivement à se substituer à la liaison standard de réseau téléphonique commuté (RTC). En un an, l'ADSL a remporté 26,4 % de nouveaux abonnés tandis que le système RTC en a perdu 44,4 %.

Cet afflux de nouveaux utilisateurs polynésiens a rendu nécessaire l'utilisation plus massive de la bande passante afin d'accélérer le flux d'informations transitant par la liaison actuelle. Cette capacité satellitaire a progressé de 45,5 % entre 2006 et 2007.

Evolution du nombre d'abonnés à Internet depuis 1997



Source : MANA

Depuis la mise en place de l'Internet à haut débit en 2003, les tarifs ADSL ont baissé de 51 %. Toutefois, en raison de l'isolement géographique de la Polynésie française, les coûts de raccordement au réseau international sont très élevés et l'offre d'accès demeure encore onéreuse au regard des prix observés sur le marché international.

En 2007, Mana a lancé un service d'accès Internet sans fil en haut débit, Mana Spot, dans un souci d'étoffer son offre en proposant de nouvelles prestations.

En janvier 2008, l'OPT a signé un contrat avec Alcatel-Lucent pour le déploiement d'un nouveau réseau de câble sous-marin à haut débit reliant Tahiti à Hawaii. Ce projet,

baptisé « Honotua », doit renforcer considérablement la connectivité locale et internationale de la Polynésie française. Il permettra également à l'OPT de mieux répondre à la demande croissante de services haut débit avec des coûts plus abordables et de réduire la fracture numérique. Le réseau Honotua, d'un coût s'élevant à près de 9 milliards de F CFP, sera composé d'une liaison internationale entre Tahiti et Hawaii (4.650 km) et d'une liaison locale (305 km) entre certaines îles de l'archipel polynésien.

2. LA TELEVISION PAR SATELLITE

Tahiti nui satellite (TNS) a inauguré en juin 2000 son premier bouquet de chaînes de télévision en Polynésie française, proposant des forfaits cumulant cinéma et autres thèmes (sport, information...). Depuis sa commercialisation, le bouquet satellite connaît un succès grandissant dans les foyers polynésiens, à la faveur de la diversité des programmes proposés¹. Par ailleurs, l'intérêt des habitants des archipels éloignés est attisé par l'insuffisance de réception des chaînes hertziennes et le tarif préférentiel de l'antenne satellite. En 2007, TNS comptait 21.902 abonnés, un nombre en nette progression par rapport à 2006 (+ 13,5 %).

La répartition géographique des abonnés, proche de celle de la population était la suivante en 2007 : 81 % dans les Iles du Vent, 11 % dans les Iles sous le Vent, 4 % aux Tuamotu Gambier et 2 % aux Marquises et aux Australes.

3. LA TELEPHONIE PORTABLE

La téléphonie mobile est apparue en Polynésie française en 1995. Son opérateur, Tikiphone (enseigne « Vini ») reste le seul opérateur sur le marché des services de communications.

Le développement du réseau a été un véritable succès puisque le nombre d'abonnés a progressé à un rythme très soutenu : en décembre 2007, le nombre d'abonnés avoisinait 170.000 (dont 40 % de détenteurs de « vinicard », cartes prépayées), soit un taux de pénétration de 65 % de la population globale. La progression du nombre de clients en un an a été de 13 %.

La couverture du réseau s'est encore considérablement améliorée puisqu'en décembre 2007, 52 îles étaient couvertes par le réseau Vini, contre 38 en 2006. Les nouvelles implantations sont surtout localisées dans l'archipel des Tuamotu, avec 9 îles qui bénéficient désormais du service mobile, pour un effort d'investissement de 740 millions de F CFP. En 2007, le taux de couverture de la population était de 97 %. Le réseau dispose également d'une couverture internationale depuis 2003 ; ainsi, près de 60 pays sont ouverts aux usagers locaux.

En 2007, Tikiphone a procédé à l'installation de 68 relais supplémentaires, dont 33 sur Tahiti et Moorea et 9 dans les Iles Sous-le-Vent. Les 26 restants sont destinés aux îles des archipels éloignés. L'objectif est de parvenir à une couverture de 98 % de la population d'ici fin 2008.

¹ En 2007, TNS diffusait 27 chaînes de télévision et 6 radios en qualité numérique.

Récemment, Tikiphone a développé de nouveaux services liés à la téléphonie mobile. Il a lancé notamment en décembre 2006 un service de visionnage de cinq chaînes de télévision à partir d'un téléphone cellulaire relié au réseau Internet.

§ 10. LES SERVICES NON MARCHANDS

1. L'EDUCATION

En matière d'éducation, la compétence de principe est partagée entre la collectivité d'outre-mer et l'Etat. La première gère les enseignements primaire et secondaire, tandis que le second s'occupe de l'enseignement supérieur. Toutefois, pour la gestion des bourses, secours, aides scolaires, prêts d'études de l'enseignement supérieur, le ministre polynésien de l'Education chargé de l'enseignement supérieur a reçu délégation de pouvoir. Il a également la charge des relations avec les associations d'étudiants de l'enseignement supérieur et notamment les associations d'étudiants de Polynésie française en métropole.

Au cours de l'année scolaire 2007/2008, 75.375 enfants scolarisés ont été recensés, dont 55 % dans le premier cycle et 45 % dans le second.

1.1 L'enseignement primaire

41.513 enfants ont fréquenté l'école au cours de l'année scolaire 2007/2008 contre 42.188 l'année précédente, soit - 1,6 %. Le taux de scolarisation des enfants de 3 à 5 ans est de 94 %, alors qu'il est de 100 % en France métropolitaine.

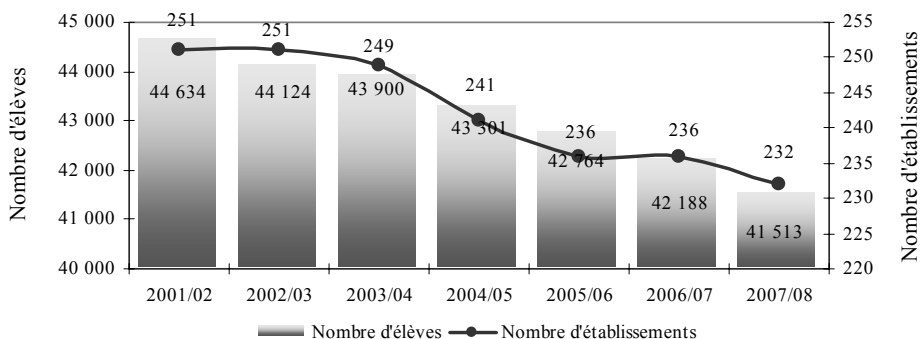
Taux de scolarisation selon l'âge des enfants nés en Polynésie Française

Année scolaire	< 3 ans	3 ans	4 ans	5 ans	Total
2007/08	21,7%	91,3%	94,6%	96,1%	94,0%
2006/07	22,7%	93,6%	94,6%	94,5%	94,3%
Evolution	-1 point	-2,3 points	-	+1,6 point	-0,3 point

L'enseignement primaire, concurremment assuré par les secteurs public et privé¹, englobe les maternelles (35 % des effectifs), les écoles primaires (61 %), les classes d'éducation spécialisées (2 %) et les Centres de jeunes adolescents (CJA, 2% des effectifs). Ces derniers, créés pour épauler les élèves en risque d'échec jusqu'au terme de la scolarité obligatoire, donnent accès à des formations dans cinq domaines (bâtiment et industrie, bois, tourisme et artisanat, activités liées à la terre, activités liées à la mer).

¹En 2007, 83 % des élèves étaient scolarisés dans le secteur public et 17 % dans le privé. En métropole, la répartition est respectivement de 87 % et 13 %.

Evolution des effectifs et du nombre d'établissements du primaire



Source : Direction de l'enseignement primaire

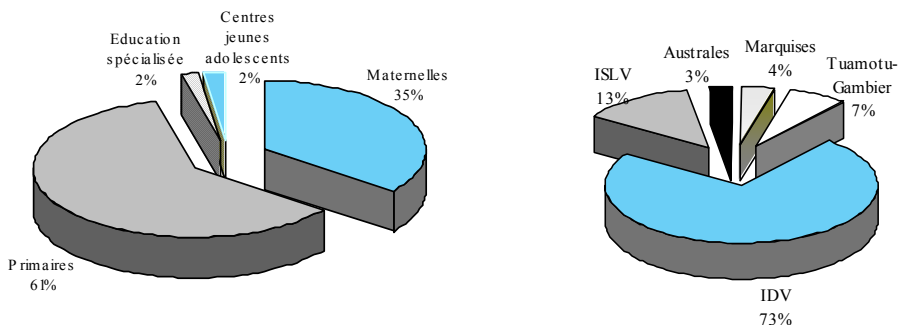
73 % des enfants scolarisés dans le primaire le sont aux Iles du Vent, 13 % aux îles sous le Vent, 7 % dans les Tuamotu-Gambier, et respectivement 4 % et 3 % aux Marquises et aux Australes.

Répartition des effectifs du primaire par archipel et par type d'enseignement en 2007/2008

	Enseignement préliminaire	Enseignement élémentaire	Education spécialisée	Centres jeunes adolescents	Total
Iles du Vent	10 808	18 345	686	608	30 447
Iles Sous-le-Vent	1 814	3 467	49	188	5 518
Australes	423	674	0	32	1 129
Marquises	577	924	17	46	1 564
Tuamotu-Gambier	974	1 881	0	0	2 855
Total	14 596	25 291	752	874	41 513
<i>Variations par rapport à 2006/2007</i>	<i>-4%</i>	<i>1%</i>	<i>-33%</i>	<i>2%</i>	<i>-2%</i>

Source : Direction de l'enseignement primaire

Répartition des effectifs par type d'enseignement et par archipel en 2007/2008



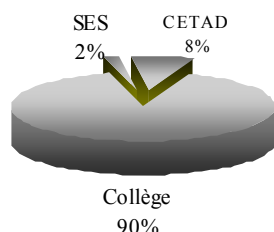
Source : Direction de l'enseignement primaire

1.2 L'enseignement secondaire

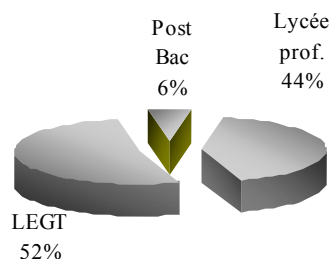
L'enseignement secondaire comprend deux cycles. Le premier (61 % des effectifs du secondaire) inclut les collèges ainsi que les Centres d'éducation aux technologies appropriées au développement (CETAD), les Groupements d'observation dispersés (GOD) et les Sections d'éducation spécialisées (SES). Au second cycle (39 % des effectifs) se rattachent les Lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), les Lycées professionnels (LP), qui mènent soit au baccalauréat, soit au CAP ou au BEP¹. Les filières après le bac, telles que les BTS ou les classes préparatoires aux Grandes Ecoles, en font également partie.

Répartition des effectifs par filière à la rentrée 2007/ 2008

Premier cycle



Second cycle



Source : Direction des enseignements secondaires

Pour l'année scolaire 2007-2008, le nombre d'élèves du secondaire a été de 33.862 contre 33.845 l'année précédente.

Répartition des effectifs du secondaire par filière et par type d'établissement

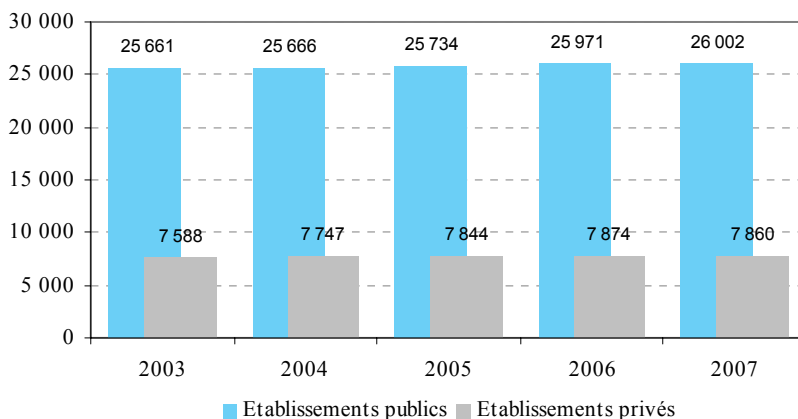
	Effectifs		Variations	Répartition Public/Privé	
	2006/07	2007/08		Public	Privé
Collège	18 812	18 590	-3%	76%	24%
SES	364	401	26%	83%	17%
CETAD	1 558	1 579	1%	68%	32%
Lycée prof.	5 576	5 582	2%	79%	21%
LEGT	6 854	6 977	11%	79%	21%
Post Bac	681	733	21%	89%	11%
TOTAL	33 845	33 862	1,3%	77%	23%

Source : Direction de l'enseignement secondaire

76 % des effectifs sont inscrits dans le public et 24 % dans le privé. Par archipel, ce sont les îles du Vent qui prédominent avec, en 2007, 80 % des élèves, suivies par les îles Sous-le-Vent (12 %), les Tuamotu (3 %), les Marquises (3 %) et enfin les Australes (2 %).

¹ Respectivement Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et Brevet d'études professionnelles (BEP).

Evolution des effectifs dans l'enseignement secondaire



Source : Direction des enseignements secondaires

En 2007, le secteur public comptait 36 établissements (11 lycées et 25 collèges) et le secteur privé, 15 établissements secondaires, soit un total de 51 établissements. Aucun établissement n'a été ouvert ou fermé en 2007.

L'an passé, les épreuves du baccalauréat ont connu des résultats décevants. Au baccalauréat général, le taux d'admission a été de 77,2 % en 2007 contre 80,6 % en 2006 et au baccalauréat technique, de 63,7 %, contre 64,1 % l'année précédente. Il s'agit des plus mauvais résultats depuis 2002, où 82,1 % des candidats avaient passé l'examen général avec succès.

Evolution du taux d'admission au baccalauréat

	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Baccalauréat général	80,0%	78,6%	80,6%	77,2%	- 3,4 points
Baccalauréat technologique	67,3%	67,3%	64,1%	63,7%	- 0,4 point

Source : Direction de l'enseignement supérieur

1.3 L'enseignement supérieur

En Polynésie française, l'enseignement supérieur est regroupé au sein des lycées¹ (BTS, classes préparatoires aux Grandes Ecoles), de l'Université de Polynésie française (DEUG, Licence, Maîtrise...) ainsi que d'établissements de formation tels que l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) ou l'Institut supérieur de l'enseignement privé de Polynésie (ISEPP). L'Ecole normale mixte de Polynésie française et l'Institut Mathilde Frébault (écoles d'infirmières et de sages-femmes) en font également partie.

Pour inciter à la poursuite d'études au-delà du baccalauréat, la collectivité d'outre-mer a instauré des mesures en faveur des étudiants. Ainsi, le montant des bourses a été révisé à la hausse dans les filières prioritaires (santé, éducation, action sociale, gestion,

¹ Les effectifs de ces formations sont comptabilisés par la Direction des enseignements secondaires (DES).

tourisme). En outre, un dispositif d'Aide au logement étudiant (ALE) doit voir le jour au cours de l'année 2008, auquel un budget de 155 millions de F CFP sera alloué.

Pour la rentrée 2007-2008, les effectifs de l'Université de Polynésie française (UPF) s'élevaient à 2.542 étudiants (soit une diminution de 0,7 % par rapport à la rentrée précédente), dont 2.283 en formation initiale. Parmi ces derniers, 1.079 étudiants étaient inscrits en « Lettres, Langues et Sciences Humaines », 705 dans la filière « Droit, Economie et Gestion » et 499 en « Sciences, Sciences médicales et Technologies ».

Le budget global de l'Université de Polynésie française pour l'année 2007, enseignement et recherche compris (hors salaires des personnels sur emplois d'Etat) s'élevait à 795,6 millions de F CFP (636 millions en 2006) dont 265,5 millions de F CFP en investissements.

2. LA SANTE

Depuis plusieurs années, la Polynésie française consacre à la santé de sa population des moyens croissants afin de proposer une offre de soins de plus en plus développée. L'instauration de la Protection sociale généralisée en 1995 a permis d'assurer à chaque habitant un accès aux soins et une couverture sociale régie par le principe de la solidarité.

Grâce à une politique d'engagement des pouvoirs publics tournée vers la prévention et l'amélioration du système de santé, l'état sanitaire de la population s'est considérablement amélioré au cours des vingt dernières années. Ainsi, le taux de mortalité infantile est passé de 18,3 ‰ en 1986 à 6,8 ‰ en 2006.

2.1 L'offre de soins

L'offre de soins se partage entre le département de la santé publique et un secteur privé conventionné qui s'est particulièrement étoffé avec l'accroissement démographique.

Le secteur public se compose du Centre hospitalier de Polynésie française (CHPF), situé à Papeete, et de la Direction de la santé publique, dont les agents sont, pour 41 % d'entre eux, répartis dans les archipels autres que les îles du Vent.

La capacité du CHPF est de 440 lits, y compris le service psychiatrique installé depuis 2003 sur le site d'un nouveau complexe en construction au Taaone (Pirae). Le CHPF est doté de nombreux services spécialisés, comme la réanimation, le centre de dialyse ou le service de néonatalogie.

La Direction de la santé publique regroupe 4 structures hospitalières périphériques¹, 13 centres médicaux, 19 dispensaires, 21 infirmeries et 49 postes de secours. En complément, existent aussi 7 services de consultations ou d'activités spécialisées, chargés à la fois des soins et de la prévention².

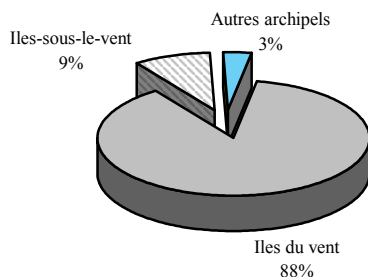
¹ Moorea (19 lits), Taravao (37 lits), Uturoa (88 lits) et Taiohae (29 lits).

² Hygiène et salubrité publique, Protection maternelle, Protection infantile, Hygiène scolaire, Hygiène dentaire, Psychiatrie infanto-juvénile et Alcoologie et toxicologie.

Le secteur privé conventionné compte 2 cliniques à Papeete (211 lits au total) et 2 centres médicaux (70 lits d'hospitalisation et 4 places d'hospitalisation de jour). En outre, 215 médecins dont 97 spécialistes, 76 chirurgiens dentistes, 111 infirmières et 94 kinésithérapeutes sont répartis sur le territoire en 5 zones¹.

La répartition des médecins en Polynésie française est très inégale avec une concentration forte sur la seule île de Tahiti. Elle a conduit les autorités publiques à geler les conventionnements sur l'archipel de la Société depuis 1998, limitant l'offre par rapport à une demande fortement croissante.

Répartition par archipel des médecins conventionnés



Source : Direction de la Santé

Dans les îles éloignées, le système public constitue la principale ressource en matière de soins avec une organisation spécifique faisant appel, entre autres, aux tournées réalisées par des médecins basés à Tahiti : déplacements de généralistes pour les Tuamotu-Gambier et de spécialistes pour l'ensemble des archipels.

La dispersion géographique du territoire rend difficile l'organisation de l'offre de soins en Polynésie française. En outre, en raison de l'hétérogénéité de la densité médicale, des évacuations sanitaires inter-îles doivent être organisées. Par ailleurs, en l'absence de compétences dans certains domaines primordiaux tels que la chirurgie cardiaque, la radiothérapie ou la greffe rénale, des évacuations sanitaires vers la Nouvelle-Zélande ou la métropole sont nécessaires.

¹ Zone 1 (Tahiti nord dont Papeete), zone 2 (Tahiti sud), zone 3 (Moorea), zone 4 (îles Sous-le-Vent, sauf Maupiti), zone 5 (Maïao, Maupiti, Tuamotu, Gambier, Australes, Marquises).

**La densité médicale en Polynésie, en France métropolitaine, dans les
DOM et dans d'autres pays du Pacifique Sud (1)**

	Nombre de médecins pour 100.000 habitants
Polynésie française	237
France métropolitaine	341
Nouvelle-Calédonie	221
Pays du Pacifique Sud	
Australie	249
Nouvelle-Zélande	223
Iles Cook	118
Fidji	34
Départements d'Outre Mer	
Guadeloupe	138
Martinique	129
Guyane	61
Réunion	157

Sources : Direction de la santé - OMS - IEDOM

(1) Chiffres 2006 pour la Polynésie, la France métropolitaine, la Nouvelle-Calédonie et les DOM, chiffres 2005 pour les pays du Pacifique Sud

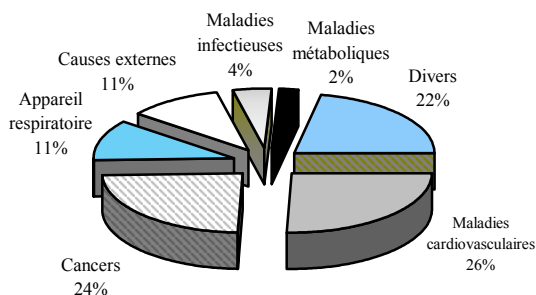
2.2 Le bilan sanitaire

Les principales causes de mortalité en Polynésie française sont les mêmes qu'en métropole. Les maladies cardio-vasculaires et les tumeurs sont responsables à elles seules de près de la moitié des décès.

Les accidents de la route sont également à l'origine d'un nombre important de décès. Première cause de mortalité des jeunes de 15 à 25 ans et deuxième des hommes de tous âges, ils ont un coût à la fois humain, économique et social très lourd. Le suicide chez les jeunes constitue également un problème de santé publique majeur. Sensibilisés sur ce phénomène croissant, les pouvoirs publics ont décidé d'intégrer la Polynésie française dans le programme de prévention SUPRE (suicide prévention) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

On observe une augmentation importante des cancers qui s'explique à la fois par le vieillissement de la population et par l'amélioration des techniques de détection. Les plus fréquents sont ceux du poumon et de la prostate chez l'homme, du sein et de la thyroïde chez la femme.

Principales causes de décès en Polynésie française



Source : Direction de la Santé

2.3 La politique de la santé

Le financement de la santé, qui nécessite environ 50 milliards de F CFP par an, est assuré par les cotisations sociales, la Collectivité d'outre-mer et par l'Etat au travers des contributions de solidarité. La politique de la santé, exprimée dans le schéma d'organisation sanitaire (SOS), vise plusieurs objectifs : la promotion de la qualité des soins, l'optimisation des ressources et la prévention.

Afin de combler le déficit de personnels de santé qualifiés, des accords de partenariat ont été conclus avec l'Assistance publique des Hôpitaux de Paris et l'université de Bordeaux afin de former des Polynésiens. En outre, les autorités locales ont signé une convention avec la société métropolitaine Atos, en charge de la mise en place d'un répertoire exhaustif des personnels de santé au niveau européen. Cet outil, bientôt disponible en Polynésie française, doit permettre de disposer d'une meilleure information sur la compétence des professionnels du secteur.

Le gouvernement polynésien a avalisé les orientations d'un projet d'établissement portant sur l'ouverture d'un nouveau pôle privé de santé. Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre du Schéma d'organisation sanitaire de la Polynésie française 2003-2007, prévoit de regrouper sur un même site les trois équipements privés existants pour toute activité de court séjour. Il conduit à un programme d'environ 300 lits de médecine, chirurgie et obstétrique, pour une surface à construire de 20.000 m² et un coût estimé à 5 milliards de F CFP.

Par ailleurs, la construction du nouvel hôpital sur le site de Taaone se poursuit. Consécutivement à des retards importants, le chantier, qui devait s'achever en 2004, devrait finalement être inauguré en 2009. Cet établissement, à la capacité d'accueil accrue, constituera un outil à la pointe de la technologie médicale dans la prise en charge des pathologies lourdes comme le cancer¹. Le coût global de l'hôpital du Taaone s'élève à 29 milliards de F CFP, auquel il faut ajouter un coût de fonctionnement annuel de l'ordre de 20 milliards de F CFP.

L'actuel Centre hospitalier de Polynésie française a ouvert en 2005 un service d'oncologie, qui doit permettre de rationaliser la prise en charge des malades par une

¹ Service de radiothérapie et de curiethérapie, médecine nucléaire.

équipe pluridisciplinaire autour du cancérologue. L'ouverture de cette unité spécifique devrait réduire sensiblement le nombre d'évacuations sanitaires pratiquées vers la métropole ou l'étranger.

Une autre des priorités dans l'organisation de la santé est de renforcer le rôle des structures de proximité afin d'améliorer l'accessibilité aux soins. Ainsi, les unités de soins telles que les hôpitaux périphériques, les dispensaires, les centres médicaux, les infirmeries, aujourd'hui rattachées à la Direction de la Santé, permettent de dispenser les soins de santé primaires et les actions de prévention, tout en assurant la permanence des soins.

Dernier volet de la politique de la santé, la prévention a été confiée à l'Etablissement public administratif pour la prévention (EPAP). Cet organisme public interministériel a pour mission de mettre en œuvre tout programme de prévention touchant à la santé, l'éducation, la jeunesse. En 2007, cet établissement a été amputé d'une grande partie de ses ressources provenant de taxes prélevées sur la production et la consommation de bières et de certains produits sucrés. En effet, la suppression de certaines de ces taxes a grandement réduit le budget qui lui était alloué (2,4 milliards de F CFP en 2006).

3. LA PROTECTION SOCIALE

3.1 La protection sociale généralisée

Le système de Protection sociale généralisée (PSG), mis en place en 1995, a pour objectif d'offrir à tous les Polynésiens une couverture sociale de base s'appuyant sur le principe de solidarité. Il s'articule autour de quatre régimes :

- le régime général des salariés (RGS) ;
- le régime des non-salariés (RNS) ;
- le régime de solidarité de la Polynésie française (RSPF) : qui permet aux plus démunis d'accéder aux structures de soins et de bénéficier de prestations familiales ainsi que d'une allocation minimale pour les personnes âgées et les personnes handicapées ;
- la Sécurité sociale, pour couvrir les fonctionnaires et les retraités de l'Etat, une convention ayant été conclue pour que la CPS en assure la gestion locale.

La PSG permet la couverture sociale d'environ 227.000 ressortissants. Si l'on rajoute ceux de la Sécurité sociale¹, la population couverte par la PSG en 2006 a été d'environ 253.000 personnes, soit près de 98 % de la population, le solde étant constitué par des personnes n'ayant pas finalisé leur dossier d'affiliation ainsi que les personnes affiliées à l'ENIM, à la CAFAT ou ayant moins de six mois de résidence en Polynésie. Parmi l'ensemble des affiliés à la PSG, 158.000² personnes relevaient du régime général des salariés, 50.000 du régime de solidarité et 17.000 du régime des non salariés.

¹ Près de 25.000 ressortissants de la Sécurité Sociale résidant en Polynésie française (fonctionnaires et retraités) possèdent les mêmes droits aux prestations que les ressortissants de la CPS. Cette dernière se fait rembourser par la Sécurité sociale les prestations avancées grâce à des accords de coordination entre les deux organismes qui évitent par ailleurs la double cotisation.

² Y compris les affiliés relevant du régime de sécurité sociale.

3.2 Le financement de la protection sociale généralisée

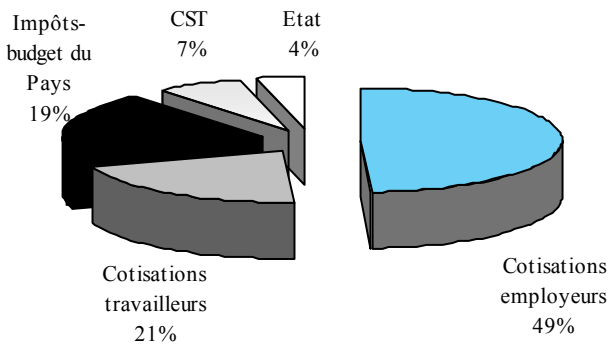
Le financement de la PSG est assuré en grande partie par les cotisations sociales, par le budget de la Collectivité d'outre-mer au travers de taxes pré-affectées ainsi que par l'Etat. En 2006, le budget social global de la PSG a atteint près de 88 milliards de F CFP, dont 64 milliards pour le RGS, 3,5 milliards pour le RNS et 20 milliards pour le RSPF¹.

Les bénéficiaires contribuent pour l'essentiel au financement de la PSG à travers les cotisations sociales et la CST (Contribution de solidarité territoriale) : les premières couvrent environ 61 milliards de F CFP (43 milliards de cotisations employeurs et 18 milliards de cotisations salariales) et la seconde fournit 7 % des ressources de la PSG (environ 6 milliards de F CFP). Les cotisations sociales sont destinées essentiellement au financement du RGS, et les recettes de la CST sont affectées en grande partie au RSPF.

Le Pays, quant à lui, participe au financement du RSPF et à celui du RNS. En 2006, la contribution directe au premier régime s'élevait à 7,6 milliards de F CFP et au second à 1,6 milliard de F CFP. Toutefois, pour la première fois, le gouvernement a dû également subventionner le RGS dont le financement avait toujours été assuré jusqu'à présent par le versement des cotisations sociales. Au total, le gouvernement polynésien a donc versé 11,3 milliards sous forme de subventions pour boucler le financement de la PSG.

La convention santé - solidarité entre la Polynésie française et l'Etat matérialise la volonté de ce dernier de poursuivre sa contribution au financement de la couverture sociale. En 2006, elle s'est présentée sous la forme d'une aide de 2,6 milliards de F CFP au titre du financement du RSPF pour l'année. La contribution relative de l'Etat au budget global de la PSG est environ de 4 %.

Les ressources de la Protection sociale généralisée



3.3 Les dépenses de la protection sociale généralisée

Les dépenses globales des trois régimes RGS, RNS et RSPF ont augmenté de 7 % en 2006, pour s'élever à 87 milliards de F CFP contre 81 milliards en 2005.

¹ Auxquels il faut rajouter environ 0,5 millions de F CFP pour le régime de protection sociale en milieu rural (RPSMR).

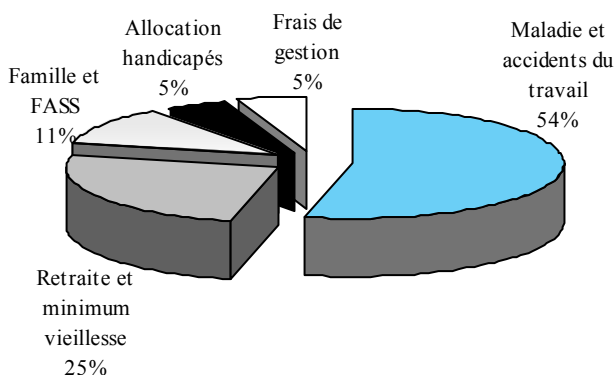
Représentant 73 % du coût total de la PSG, les dépenses du régime général des salariés sont passées de 60 milliards de F CFP en 2005 à 63 milliards en 2006. L'assurance-maladie¹ a représenté à elle seule 48 % de l'ensemble des prestations, soit un montant de 42,6 milliards de F CFP. Le montant de l'assurance vieillesse représentait quant à lui 24,2 milliards de F CFP dont 20,4 des assujettis au RGS.

Face à l'augmentation générale des dépenses, le conseil d'administration du RGS a relevé les différents taux de cotisations, notamment en matière de retraite. Depuis le 1^{er} janvier 2008, ces derniers ont été fixés à 13,56 %² pour la tranche A (contre 12,66 % en 2007) et 13,05 %³ pour la tranche B (contre 12,36 %). S'agissant de l'assurance-maladie, le taux est passé de 14,52 % à 15,06 %⁴.

Le régime des non salariés a pour sa part connu une croissance de ses dépenses de 7 %, augmentation essentiellement imputable aux dépenses maladie (+ 8 %) qui constituent 74 % des dépenses totales du régime. Le coût global du RNS s'est établi à 3,6 milliards de F CFP (contre 3,4 milliards en 2005).

Les dépenses du régime de solidarité de Polynésie française se sont élevées aux alentours de 20 milliards de F CFP, soit une progression de 6 % par rapport à 2005 consécutive à l'augmentation de 8 % du nombre d'ayants droit.

Les dépenses de la Protection sociale généralisée



¹ On considère les dépenses de « l'assurance-maladie » comme étant ici la somme des dépenses maladie en nature, plus les indemnités journalières ainsi que les dépenses liées aux accidents du travail.

² 9,04 % de cotisations patronales et 4,52 % de cotisations salariales.

³ 8,70 % de cotisations patronales et 4,35 % de cotisations salariales.

⁴ 10,04 % de cotisations patronales et 5,02 % de cotisations salariales.

Section 3

La vie économique des archipels éloignés

§ 1. PRESENTATION GENERALE

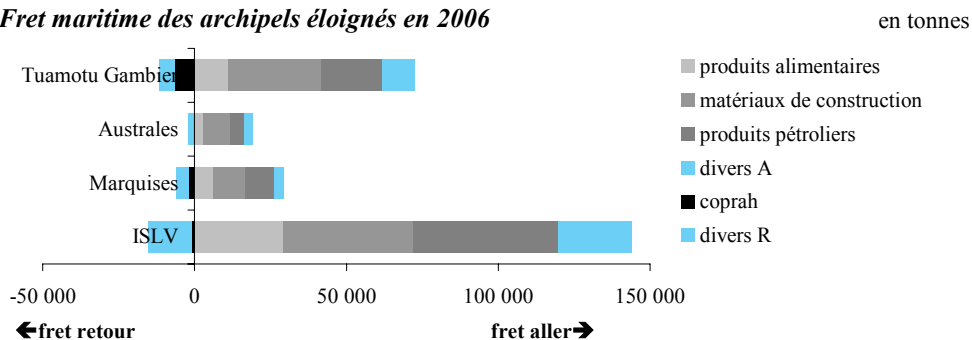
Dispersés au milieu d'un espace maritime de 5 millions de km², les archipels éloignés, îles Sous-le-Vent, Tuamotu-Gambier, Marquises et Australes, couvrent 2.456 km², soit les deux tiers des terres émergées de la Polynésie française.

64.973 habitants y ont été recensés en 2007 contre 61.026 en 2002, soit + 6,5 % sur la période. La densité démographique est globalement plus faible qu'aux îles du Vent, 26 habitants/km² contre 166. Par rapport au recensement précédent, l'accroissement de la population a été de 9,5 % aux îles Sous-le-Vent et de 6,3 % aux Tuamotu-Gambier. Aux Marquises (+ 1 %) et aux Australes (- 0,3 %), la tendance a été à la stabilisation.

La mise en valeur des archipels éloignés est limitée par leur isolement, le relatif manque de main d'œuvre et de ressources naturelles exploitables. L'existence de moyens de communication modernes et efficaces est donc un impératif.

Longtemps seul lien avec Tahiti, la voie maritime est encore prépondérante, notamment pour le transport de produits pondéreux.

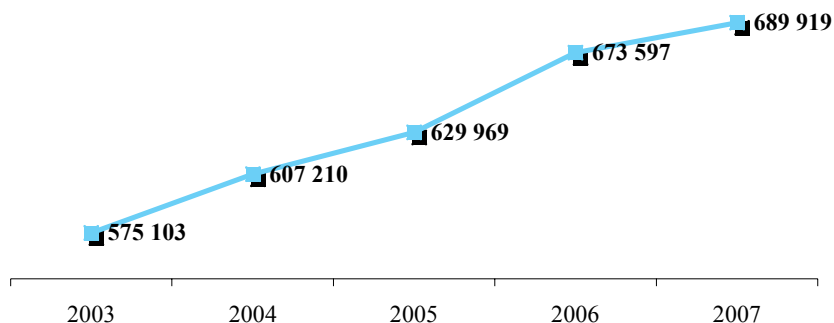
Fret maritime des archipels éloignés en 2006



Source : STMA

Quant à l'avion, dont le réseau s'est constamment densifié depuis une dizaine d'années, il est le moyen de transport préféré des passagers.

Evolution du trafic aérien de passagers hors Moorea (en nb de passagers)



Source : SEAC

Enfin, les archipels éloignés bénéficient de la modernisation des moyens de transport de l'information (Internet, télévision par satellite, téléphonie cellulaire) qui devrait connaître un saut qualitatif important avec la pose du câble sous-marin Polynésie française/Hawaii à l'horizon 2010 et un bouclage par un câble Papeete/Nouméa ultérieurement.

§ 2. LES AIDES AU DEVELOPPEMENT DES ARCHIPELS

Pour lutter contre l'exode des populations, attirées par Tahiti, les pouvoirs publics ont cherché à améliorer leur environnement social et économique en renforçant les infrastructures collectives (équipements scolaires et sanitaires, réseau de communications et de transports...) et individuelles (logement social). Leur politique est appliquée par des établissements spécialisés (FADIP, FDA) ou à caractère généraliste (FRED, FIP, FED).

1. LES AIDES DE LA COLLECTIVITE D'OUTRE-MER

Le Fonds de développement des archipels (FDA) a plusieurs missions : l'amélioration du cadre de vie (habitat, équipements à caractère social, sportif ou culturel...) et de l'activité économique (hébergement touristique, pêche lagunaire, artisanat...) ainsi que l'aide à la reconstruction en cas de catastrophe naturelle (cyclones essentiellement).

Répartition des attributions d'aides octroyées en 2006

en millions de F CFP

Archipels	Activités économiques		Accession à la propriété		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Iles Sous-Le-Vent	43	20,5	63	115,9	106	136,4
Tuamotu-Gambier	37	15,1	46	117,5	83	132,6
Marquises	31	17,2	34	84,1	65	101,3
Australes	6	11,8	13	26,1	19	37,9
Total	117	64,5	156	343,7	273	408,2

Source : FDA

Outre le FDA, les archipels éloignés bénéficient également de la prise en charge des frets vitaux (hydrocarbures, PPN et coprah) et des transports scolaires par la Collectivité d'outre-mer.

2. LES AIDES DE L'ETAT

Le Fonds d'aménagement et de développement des îles de la Polynésie française (FADIP) verse des primes à la récolte de coprah et des subventions en capital pour les investissements favorisant le maintien d'activités économiques et sociales dans les archipels.

Le Fonds d'investissement et de développement économique et social (FIDES), spécifique aux territoires outre-mer, subventionne l'activité et l'emploi dans les petites entreprises des secteurs productifs et marchands.

Enfin, le Fonds européen de développement (FED) fournit ponctuellement des aides à la Polynésie française. Ainsi, le IX^e FED contribue-t-il à hauteur de 435 millions de F CFP à un plan de relance de la perliculture sur une durée de trois ans (2007-2010).

§ 3. LES ACTIVITES ECONOMIQUES DES ARCHIPELS

La vie économique des archipels éloignés demeure encore tournée vers les activités traditionnelles (pêche, coprah...) bien que certains aient diversifié leurs centres d'intérêt. Il en est ainsi pour les îles Sous-le-Vent où le tourisme, notamment de luxe est très présent (Bora Bora, Tahaa), pour les Tuamotu-Gambier, grâce à la perliculture, pour les Australes et les Marquises, réputées pour la qualité de leur artisanat.

1. LES AUSTRALES

L'archipel des Australes, dont les cinq îles hautes¹ occupent 172 km², compte 6.310 habitants². Proche du tropique du Capricorne, calé entre les 22° et 28° parallèles, il est le plus méridional de la Polynésie française, ce qui lui confère un climat le plus tempéré avec une légère alternance de saisons.

Les principales activités des Australes sont l'agriculture et l'artisanat. Le tourisme, pour sa part, est encore confidentiel.

1.1 Les infrastructures

Les Australes sont reliées à Tahiti trois fois par mois par un cargo mixte, le Tuhaa Pae 2 et tous les jours par les rotations de Air Tahiti. Seule Rapa, qui n'a pas d'aéroport, reste encore à l'écart, avec une liaison maritime un mois sur deux.

Les infrastructures scolaires se composent de cinq écoles primaires, deux collèges (Tubuai et Rurutu), un Groupement d'observation dispersé (GOD) à Raivavae et quatre centres de formation (deux CJA, à Rurutu et à Rimatara, et deux CETAD, à Tubuai et à Rurutu).

En matière d'hygiène et santé, on recense deux cabinets dentaires, trois centres médicaux et deux infirmeries. L'eau potable n'est disponible qu'à Tubuai.

1.2 Une économie essentiellement agricole

L'agriculture des Australes, traditionnellement axée sur les productions vivrières, a pu se diversifier vers les cultures maraîchères et horticoles, grâce au climat frais et aux terres disponibles.

En 2007, la production fruitière a progressé de 33 % (201 tonnes en 2007 contre 152 en 2006), grâce à la pastèque (132 tonnes contre 90, soit + 46 %). En revanche, les produits vivriers³ et maraîchers⁴ ont reculé de respectivement 31 % et 26 %.

La floriculture, spécialisée dans le lys, a rapporté 21 millions de F CFP en 2006, en léger retrait par rapport à l'année précédente (23,8 millions de F CFP). Enfin, le pandanus, destiné à la vannerie locale, a augmenté de 25 % sur la période (13,8 millions de F CFP contre 11).

Autre source de revenus pour l'archipel, l'artisanat, réputé pour la qualité de sa vannerie, touche d'autres disciplines (sculpture sur bois, couture...) et occupe un millier d'artisans. Le plus souvent affiliés à des associations, ils commercialisent leurs produits lors d'expositions sur place ou à Tahiti (Salon annuel des Australes à l'Assemblée de Polynésie française, manifestation du Heiva Rima'i en juillet).

¹ Rapa, Raivavae, Rimatara, Rurutu et Tubuai. S'y ajoutent deux îles inhabitées, Maria et Marotiri.

² La densité démographique est de 36 habitants/km².

³ La récolte de taro a baissé de 26 % (116 tonnes en 2006 contre 158 en 2005).

⁴ La production de pommes de terre s'est contractée de 24 % (529 tonnes en 2006 contre 696 en 2005) et celle de carottes de 27 % (155 tonnes contre 212).

Le décollage du tourisme devrait peu à peu profiter de l'extension du réseau aérien¹. En 2007, on dénombrait 15 établissements de petite hôtellerie familiale contre 11 en 1996, soit 68 chambres contre 41, et, depuis 2006, un hôtel classé de 9 chambres à Rurutu.

2. LES ILES MARQUISES

Eloignées de Tahiti de 1.500 km vers le nord-est, les îles Marquises regroupent une douzaine d'îles hautes, dont seulement la moitié sont habitées. Moins anciennes que les autres îles de Polynésie française, elles sont dépourvues de lagons et de plaines côtières. Leur proximité de l'équateur ne les prémunit pas contre une pluviométrie irrégulière et des phases de sécheresse.

Autre conséquence de leur isolement, les Marquises regorgent d'espèces animales et végétales endémiques, ce qui en fait un espace à part et relativement préservé au sein de la Polynésie française.

L'archipel abritait au dernier recensement 8.632 habitants sur 1.049 km² de terres émergées, soit une densité démographique de 8 habitants au km².

2.1 Les infrastructures et les transports

Le relief très abrupt des Marquises est un frein majeur aux communications avec l'extérieur, entre les îles et même entre les vallées.

Le réseau routier, encore sommaire, est majoritairement constitué de pistes et fait l'objet d'investissements publics conséquents. Ainsi a été entreprise la réhabilitation de la route traversière entre Taiohae (Nuku Hiva), capitale administrative de l'archipel, et l'aéroport de Terre Déserte.

Pour ce qui est de la voie maritime, les Marquises disposent de trois ports (Nuku Hiva, Ua Pou, Hiva Oa) ; les autres îles sont accessibles uniquement en baleinières. Elles sont régulièrement desservies par deux cargos, le Taporo VI et l'Aranui III, cargo mixte qui permet l'organisation de croisières touristiques. Le fret aller apporte des produits de base essentiels (agroalimentaires, hydrocarbures, matériaux de construction) et le fret retour, des productions agricoles locales (coprah, noni...).

La desserte aérienne de l'archipel² est assurée par Air Tahiti, quotidiennement vers Papeete et au sein de l'archipel en Twin Otter. En outre, une compagnie privée d'hélicoptère, Héli-Inter-Marquises, opère des transferts réguliers depuis l'aéroport de Terre Déserte vers Taiohae.

En matière de télécommunications, le réseau téléphonique numérique couvre chaque île. La téléphonie cellulaire et l'Internet se banalisent (Nuku Hiva, Ua Pou, Ua Huka, et Hiva Oa).

Les infrastructures de santé sont fondées sur un hôpital (Nuku Hiva), deux centres médicaux (Hiva Oa et Ua Pou) et plusieurs infirmeries. Les évacuations sanitaires vers l'hôpital sont réalisées par Héli-Inter-Marquises.

¹ L'aéroport de Raivavae a été inauguré en 2002 et celui de Rimatara de 2006.

² L'archipel dispose de 4 aérodromes territoriaux, Hiva Oa, Nuku Hiva, Ua Pou, Ua Huka.

La scolarité des enfants est assurée au sein d'une trentaine d'écoles maternelles et primaires, réparties sur chaque île habitée, et, pour le secondaire dans trois collèges (Nuku Hiva, Ua Pou et Hiva Oa) ainsi qu'au lycée professionnel de Atuona (Hiva Oa).

2.2 Les potentialités de l'archipel

Du fait de son isolement relatif par rapport au reste de la Polynésie française, l'archipel a traditionnellement été contraint à un développement autocentré, fondé sur l'agriculture, à côté duquel se développent l'artisanat, de grande renommée, et le tourisme.

Deuxième producteur de coprah de Polynésie française derrière les Tuamotu, avec une récolte de 1.920 tonnes en 2007 contre 1.740 en 2006 et 1.097 en 2005, les Marquises fournissent la moitié de la production de noni du territoire. Au sein de leur production fruitière, on distingue les mangues, les pamplemousses et les citrons¹, dont une partie se retrouve sur les étals du marché de Papeete. Enfin, l'élevage marquisien procure de la viande bovine (12 tonnes en 2006), 90% de la viande caprine de Polynésie française (40 tonnes en 2006) et du miel (6 tonnes en 2006, soit 16 % de la production totale polynésienne), destinés principalement à la consommation locale.

Par ailleurs, l'archipel dispose d'un potentiel sylvicole de qualité. En 2006, les plantations forestières couvraient 2.500 hectares, dont 2.065 en pin des Caraïbes (Nuku Hiva et Hiva Oa) et 159 en bois précieux² (miro, tamanu, tou, santal, teck, swietenia, cedrela), utilisés pour la sculpture.

L'artisanat traditionnel marquisien est une source de revenus et d'emplois non négligeable. Il est reconnu pour sa qualité et son originalité en matière de tatouage, de sculpture sur pierre ou sur bois et de confection de tapa³, spécialité de l'île de Fatu Hiva. Les artisans commercialisent leurs produits auprès des touristes qui visitent leur archipel, et aussi à l'occasion d'événements annuels à Papeete comme le Salon de l'artisanat des îles Marquises et le Heiva Rima⁴.

Concernant le tourisme, l'attrait particulier des Marquises s'explique par la vivacité de la culture, les sites préservés et la référence à des « hôtes » célèbres, Paul Gauguin et Jacques Brel ou encore Herman Melville. Le festival des Marquises, qui a normalement lieu tous les quatre ans, contribue au rayonnement de l'archipel : différents spectacles de danse, chant, sports traditionnels, démonstrations de tatouage, tapas, sculpture et cuisine y sont présentés. Le dernier, en décembre 2007, s'est tenu à Ua Pou, tout comme le premier en 1987.

Début 2007, la capacité hôtelière de l'archipel était de 171 chambres⁵, sans oublier l'activité de croisière de l'Aranui III⁶, très prisée par les touristes, et de divers autres navires tels le M/S Paul Gauguin, qui organise une ou deux croisières vers l'archipel tous

¹ Un quart de la production totale de la Polynésie française.

² 43 % des plantations polynésiennes de bois précieux.

³ Les tapas sont des étoffes en écorce battue sur lesquelles on peint des motifs. La partie interne de l'écorce, le liber, est trempée dans de l'eau puis battue afin d'être affinée. Les étoffes blanches réalisées à partir d'écorces de mûrier (*ute - broussoneta papyrifera*) et les brunes avec des écorces de jeunes arbres à pain (*tumu mei - artocarpus altilis*).

⁴ Salon annuel consacré à l'artisanat polynésien.

⁵ Réparties en deux hôtels classés (34 unités d'hébergement) et 30 pensions de famille (137 unités).

⁶ En 2006, le navire a transporté 2.241 passagers vers les Marquises contre 2.002 l'année précédente.

les ans. Le tourisme reste néanmoins embryonnaire aux Marquises, notamment en raison de son accès difficile (éloignement, hébergement limité...).

3. LES TUAMOTU-GAMBIER

3.1 Un vaste archipel

L'archipel des Tuamotu compte 78 atolls et une île haute, Makatea, à son extrémité ouest. Il chevauche une dorsale nord-ouest sud-est de 1.700 km. Plus au sud-est, l'archipel des Gambier regroupe cinq îles hautes. Avec ses 726 km² de terres émergées, l'ensemble occupe 20 % des terres de Polynésie française, mais son espace maritime, environ 2 millions de km² est le plus vaste, pour une population de 16.847 habitants en 2007. La densité démographique y est donc relativement faible, seulement 23 habitants/ km².

Bien que la population ait augmenté de 6,5 % par rapport au recensement de 2002 (15.846 habitants), il est difficile d'éviter l'émigration vers Tahiti, plus prometteuse en termes d'emploi. Le soutien des pouvoirs publics au maintien d'une activité économique rentable est primordial pour l'archipel.

3.2 Une politique pour le retour et le maintien des populations dans les atolls

En premier lieu, l'accent a été mis sur le développement d'un réseau de transports dense. Les Contrats de développement (1994-1999 et 2000-2003), puis la Dotation globale de développement économique (DGDE) ont contribué à l'essor du transport aérien. Les Tuamotu-Gambier comptent désormais une quarantaine d'aérodromes¹, reliés par les compagnies locales, Air Tahiti et Air Archipels, qui ont des vols quotidiens vers les atolls les plus touristiques (Fakarava, Manihi, Rangiroa, Tikehau).

Néanmoins, pour le fret de produits lourds, la voie maritime reste irremplaçable. Elle permet l'approvisionnement en produits agroalimentaires, carburant et matériaux de construction à l'aller et, au retour, l'expédition des productions de l'archipel (coprah, nacres, poisson...)². Les atolls de l'ouest et du centre sont desservis chaque mois ou semaine, contrairement à ceux de l'est, plus à l'écart et moins peuplés (une fois tous les deux mois ou à la demande).

Quant aux moyens de communication plus modernes (réseau Vini, télévision par satellite, Internet...), ils progressent régulièrement, donnant aux habitants un meilleur accès à l'information.

En second lieu, les pouvoirs publics ont tenu à offrir aux habitants des Tuamotu-Gambier une meilleure qualité de vie, grâce à la présence de services essentiels.

En matière scolaire, il existe une école primaire sur chaque atoll habité de façon permanente. Au niveau secondaire, l'archipel est doté de trois collèges (Hao, Makemo, Rangiroa), un GOD³ (Manihi), deux CETAD¹ (Hao, Rangiroa) et deux lycées privés

¹ 32 territoriaux, 1 d'Etat (Rangiroa), 1 militaire (Moruroa) et 5 privés (Anuanuraro, Aratika, Marutea sud, Nengo Nengo et Nukutepipi).

² Le fret maritime retour des Tuamotu-Gambier a augmenté de 10,6 % en 2007 (12.909 tonnes contre 11.677 en 2006), à cause du coprah (- 6 %) et de la nacre (- 17 %).

³ Groupement d'observation dispersé.

(Makemo, Rikitea). En marge, à Hao est installé un détachement du Groupement du service militaire adapté de Polynésie française (GSMA)², qui offre des formations maritimes (permis côtier, mécanique sur moteurs de bateaux, réparation de coques), dans le bâtiment (maçonnerie, électricité, menuiserie, plomberie), la restauration collective et la prévention-sécurité.

Pour ce qui est de la santé, Hao possède un petit hôpital anciennement militaire ; Rangiroa et Mangareva sont équipées de centres médicaux. Sur le reste de l'archipel sont répartis des infirmeries et des postes de secours.

Pour les équipements collectifs (voirie, électricité, alimentation en eau...), les communes sont aidées par les pouvoirs publics. Ainsi, l'Etat contribue au financement des citernes d'eau potable.

3.3 Un développement économique à deux vitesses

Traditionnellement, l'économie des Tuamotu-Gambier repose sur la coprahculture et la pêche artisanale. Au XXe siècle, elle a également connu une phase industrielle avec l'exploitation des gisements de phosphate de Makatea et les essais nucléaires, puis de nouvelles activités, avec la perliculture et le tourisme.

La production phare des Tuamotu-Gambier est le coprah : en 2007, la récolte a atteint 5.535 tonnes, en repli de 11 % par rapport à l'année précédente (6.204 tonnes en 2006).

Les autres activités, cultures vivrières et pêche lagonaire, sont relativement marginales et servent à l'autoconsommation. Cependant, les atolls qui bénéficient de liaisons maritimes plus fréquentes (Rangiroa, Tikehau), envoient par fret vers Papeete une partie de leur pêche³. L'aquaculture, pour sa part, en est encore à ses débuts. A ce jour, il existe une exploitation spécialisée dans la collecte et l'élevage de larves de poissons récifaux pour l'aquariophilie.

La perliculture, dont l'essor date des années quatre-vingt, est aujourd'hui la principale activité de l'archipel, en termes de recettes et d'emplois. C'est un secteur éclaté entre un grand nombre de petites fermes disséminées sur une trentaine d'atolls (Tuamotu ouest et Gambier) qui emploie environ 7.000 personnes. La crise du secteur dès 2000-2001 a conduit les perliculteurs à diversifier leurs activités pour maintenir leurs revenus (coprah, noni, nacres...). En 2007, les exportations de perles brutes ont crû de 1 % en volume (7,8 tonnes contre 7,7 en 2006), mais perdu 3 % en valeur (10,7 milliards de F CFP contre 11,1). Celles de nacres, pour leur part, ont enregistré - 9 % en volume (2.200 tonnes contre 2.410 en 2006).

Enfin, le tourisme, dont le potentiel est immense (lagons préservés, authenticité...), s'est développé conjointement à l'extension de la couverture aérienne. En 2007, la capacité d'hébergement était de 541 unités en petite hôtellerie familiale et en hôtellerie classée⁴.

¹ Centre d'enseignement technique adapté au développement.

² Le service militaire adapté (SMA) en Polynésie française a été créé en 1989 avec le détachement des Marquises, puis étendu aux autres archipels. Sa mission est de faciliter l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle au moyen de formations dispensées dans le cadre de l'armée.

³ 257 tonnes en 2007.

⁴ 215 chambres réparties dans 6 hôtels classés et 326 dans 67 pensions de famille.

4. LES ILES SOUS-LE-VENT

Incluses dans l'archipel de la Société, au nord-ouest des îles du Vent, les îles Sous-le-Vent¹, fortes de leurs 33.184 habitants en 2007, connaissent la plus forte progression démographique de Polynésie française (+ 9,5 % par rapport au recensement de 2002).

Leur décollage économique repose principalement sur le tourisme et, dans une moindre mesure, sur le secteur primaire (agriculture, perliculture, pêche lagonaire).

4.1 Desserte et infrastructures

Hormis Tahaa, toutes les îles habitées des îles Sous-le-Vent sont équipées d'un aéroport, ce qui leur permet de nombreuses liaisons quotidiennes avec Tahiti. Il en va de même pour la desserte maritime avec Papeete et aussi inter-îles.

Dans chaque commune de l'archipel, on trouve des infrastructures scolaires, de la maternelle au primaire, jusqu'au collège². En revanche, les lycées, un d'enseignement général et un professionnel, sont basés à Raiatea.

En matière sanitaire, les services médicaux les plus importants, à savoir un hôpital, un centre dentaire, un dispensaire ainsi qu'un secteur privé conséquent (médecins généralistes, infirmiers libéraux, pharmacies, kinésithérapeutes) sont concentrés à Uturoa (Raiatea). Concernant le traitement de l'eau, Bora Bora est la commune la plus en avance de l'archipel (eau potable, assainissement collectif des eaux usées). Ailleurs, l'eau potable n'est pas accessible partout³.

L'électricité est distribuée dans quasiment toutes les zones habitées, de même que la télévision locale. Les nouvelles technologies sont de plus en plus présentes dans les foyers (télévision par satellite, téléphonie cellulaire, accès à Internet).

4.2 Principal secteur économique : le tourisme

Aux îles Sous-le-Vent, le tourisme jouit naturellement du prestige de Bora Bora. Début 2007, parmi les 23 hôtels internationaux que comptait l'archipel, 16 y étaient situés. Bora Bora regroupait 86 % de la capacité réceptive totale de l'archipel. L'ouverture du Four Seasons, prévue pour fin 2007 et reportée à juillet 2008, ajoutera 100 nouvelles unités. La récente extension des établissements de luxe sur l'île n'a pas été exempte de conséquences sur le coefficient de remplissage de l'hôtellerie classée : en moyenne sur l'année, il est passé à 57 % en 2007 contre 66 % en 2006⁴.

Le succès du Tahaa Resort sur l'île voisine du même nom, Relais & Châteaux depuis novembre 2003, commence à susciter des projets d'investissements hôteliers⁵ ailleurs qu'à Bora Bora qui connaît une certaine saturation.

¹ Aux cinq principales îles, Bora Bora, Huahine, Maupiti, Raiatea et Tahaa, où vit la quasi-totalité de la population, s'ajoutent Manuae (Scilly), Maupihaa (Mopélie), Motu One (Bellinghausen) et Tupai.

² Sauf à Maupiti où se trouve un Groupement d'observation dispersé (GOD).

³ Exclue à Maupiti.

⁴ Alors que le nombre global de chambres sur l'année a progressé de 11 %, celui de chambres vendues a reculé de 4 %.

⁵ Projets de golfs avec hébergement pour les îles de Tahaa et Huahine.

La petite hôtellerie familiale, pour sa part, est plus harmonieusement répartie (76 établissements pour 383 chambres).

La réputation des îles Sous-le-Vent tient aussi aux conditions incomparables pour les loisirs maritimes (îles relativement proches les unes des autres, lagons correctement balisés, nombreux mouillages et spots de plongée...). L'archipel dispose d'une dizaine de clubs de plongée, soit un quart de ceux de la Polynésie française. Ensuite, il est le centre névralgique du tourisme de plaisance, avec trois bases nautiques¹. Après l'apport de promotion de l'America's Cup qui s'est déroulée en Nouvelle-Zélande en 2000, les professionnels du secteur ont monté leur propre événement en 2004, la Tahiti Pearl Regatta, qui se court tous les ans entre Bora Bora, Raiatea et Tahaa, avec à chaque fois plus d'équipages engagés, notamment étrangers². La cinquième édition est prévue pour mai 2008.

Le tourisme de croisière n'est pas en reste, la ville de Uturoa (Raiatea) s'étant dotée d'un quai pour les paquebots au début de la décennie.

4.3 Agriculture

Encore traditionnelle, l'agriculture emploie environ 4.000 personnes sur de petites exploitations familiales. Incapables de combler les besoins de l'hôtellerie locale, les îles Sous-le-Vent, deuxième région agricole de Polynésie française, ont vu leur production agricole commercialisée régresser de 14 % en 2006 (1,4 milliard de F CFP contre 1,6 en 2005).

En 2006, la récolte de coprah a diminué de 22 % en 2006 (1.280 tonnes contre 1.632 en 2005)³. Celle de fruits s'est réduite de moitié (2.058 tonnes contre 4.068)⁴. A l'inverse, les légumes (403 tonnes contre 354) et vivriers (194 tonnes contre 112) ont crû respectivement de 14 % et de 74 %, grâce aux performances du concombre et du taro (144 tonnes contre 74). Enfin, le noni a continué de régresser, - 25 % en 2006, après - 8 % en 2005 (1.306 tonnes contre 1.730 en 2005 et 1.880 en 2004).

Quant à la production de vanille, spécialité des îles Sous-le-Vent, après quelques années de progression consécutives au plan de relance engagé en 2002, elle a été divisée par deux, 22 tonnes en 2006 contre 47 en 2005.

¹ La fusion de Sunsail et Moorings en 2006, a conduit au regroupement sur le site de Apooiti (Raiatea) et la base de Faaroa (ex-Sunsail) a été vendue.

² La course a réuni 9 concurrents en 2004, 19 en 2005, 26 en 2006 et 35 en 2007.

³ En 2007, elle a diminué de 8 % (1.174 tonnes).

⁴ La pastèque (920 tonnes en 2006 contre 2.006 en 2005) et le melon (430 tonnes contre 743) qui font les deux tiers de la production fruitière, ont diminué de respectivement 42 % et 54 % en glissement annuel.

CHAPITRE II

L'évolution monétaire et financière

Section 1

Le système bancaire

§ 1. L'ORGANISATION DU SYSTEME BANCAIRE

1. ORGANISATION DU SYSTEME BANCAIRE

1.1 Typologie des établissements du secteur bancaire

Au 31 décembre 2007, l'activité bancaire locale se concentrait autour de trois banques FBF (la SOCREDO, la Banque de Polynésie et la Banque de Tahiti) et de trois sociétés financières (OFINA, SOGELEASE BDP et OCEOR LEASE TAHITI). En outre, au moins sept établissements de crédit situés hors de la zone d'émission de l'IEOM interviennent également sur place, assurant essentiellement le financement des entreprises et des collectivités locales, mais proposant également des crédits à l'habitat aux particuliers. Il s'agit notamment de CASDEN BP, de la SOGEFOM, de l'Agence française de développement (AFD), de DEXIA, de NATEXIS Banques populaires, de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), ou encore de la Banque européenne d'investissement (BEI).

Nombre d'établissements de crédit

	2003	2004	2005	2006	2007
. Etablissements de crédit locaux (1)	5	6	6	6	6
- Banques FBF	3	3	3	3	3
- Sociétés financières	2	3	3	3	3
. Etablissements de crédit hors zone d'émission (2)	7	7	7	7	7
- Banques FBF	-	-	-	-	-
- Banques mutualistes ou coopératives	1	1	1	1	1
- Caisse d'épargne	-	-	-	-	-
- Sociétés financières	1	1	1	1	1
- Institutions financières spécialisées	5	5	5	5	5
Total EC (1) + (2)	12	13	13	13	13

1.2 liste des établissements de crédit

LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

Dénomination	Capital social (M F CFP)	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou organisme central	Effectifs	Total situation Bilan au 31 déc 2007 (M F CFP)
Les banques AFB						
Banque de Polynésie	1 380	Papeete	355, bd Pomare - Papeete	Société Générale	291	138 994
Banque de Tahiti	1 565	Papeete	38, rue Cardella - Papeete	CENCEP	281	161 930
Socredo	22 000	Papeete	115, rue Dumont d'Urville - Papeete	Collectivité (50%) AFD (50%)	523	237 226
Les sociétés financières						
Océor Lease Tahiti	342	Papeete	38, rue Cardella - Papeete	Banque de Tahiti	0(1)	4 471
Ofina - Océanienne de financement	507	Papeete	rue Edouard Ahnne - Papeete	Socredo	15	1 808
Sogelease BDP	340	Papeete	355, bd Pomare - Papeete	Banque de Polynésie	0(2)	933

(1) Effectifs de la Banque de Tahiti mis à disposition de Océor Lease

(2) Effectifs de la Banque de Polynésie mis à disposition de Sogelease BDP

LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT HORS ZONE D'EMISSION (non exhaustive)

Dénomination	Siège social
Les banques mutualistes ou coopératives	
Caisse d'aide sociale de l'Education nationale - Banque Populaire (CASDEN BP)	Noisiel - Marne-la-Vallée
Natexis Banques Populaires	Paris 7e
Les sociétés financières	
Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM)	Paris 12e
Les institutions financières spécialisées	
Agence française de développement (AFD)	Paris 12e
DEXIA	Paris 15e
Les établissements non soumis à la loi bancaire	
Caisse des dépôts et consignations (CDC)	Paris 7e
Les institutions financières internationales	
Banque européenne d'investissement (BEI)	Luxembourg

1.3 Eléments sur la concentration et la répartition du marché

La distribution du crédit ainsi que la collecte des ressources sont pratiquement assurées par les trois banques présentes en Polynésie française.

Evolution des parts de marché des établissements de crédit locaux par réseaux et par activités

	2003	2004	2005	2006	2007
Distribution des crédits					
Banques	99,1%	98,3%	98,7%	98,5%	98,7%
Sociétés financières	0,9%	1,7%	1,3%	1,5%	1,3%
Collecte des ressources					
Banques	98,0%	98,0%	98,0%	97,8%	98,1%
Services financiers de l'Opt	2,0%	2,0%	2,0%	2,2%	1,9%

1.4 Ventilation des crédits et des dépôts

Ventilation des crédits à fin 2007

(en millions de F CFP)	Banques	Sociétés financières	Total
Encours des crédits	422 942	5 599	428 540
dont Crédits de trésorerie (entreprises)	41 398	0	41 398
dont Crédits de trésorerie (particuliers)	85 653	497	86 150
dont Crédits à l'équipement	61 755	0	61 755
dont Crédits à l'habitat	136 065	0	136 065
dont Autres crédits	74 938	5 024	79 962
dont Créances douteuses (brutes)	23 132	78	23 210

Ventilation des dépôts à fin 2007 (1)

(en millions de F CFP)	Total
Collecte des dépôts	377 148
dont Dépôts à vue	142 932
dont Dépôts à terme et bons	152 035
dont Livrets & plans d'épargne	79 693
dont Titres & assurance-vie	2 489

(1) y.c. les services financiers de l'Opt

1.5 Les effectifs

A fin 2007, 1.156 personnes étaient employées dans le milieu bancaire en Polynésie française contre 1.113 en 2006 et 1.159 en 2005.

Effectifs des établissements de crédit locaux (1)

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
- Banques FBF	1 067	1 103	1 137	1 095	1 141
- Sociétés financières	6	6	22	18	15
Total	1 073	1 109	1 159	1 113	1 156

(1) Effectifs utilisés équivalent temps plein, non compris les services financiers de l'OPT

1.6 Les faits marquants de l'exercice 2007

Comme il était prévu dans le protocole d'accord signé en février 2006 entre les partenaires, l'AFD a cédé à la BRED (Banque régionale d'escompte et de dépôts) 15 % du capital de la SOCREDO le 19 novembre 2007.

La composition du capital social de la banque polynésienne est à présent la suivante : 50% détenue par la collectivité locale « Polynésie française », 35 % par l'AFD et 15 % par la BRED.

La SOCREDO a signé le 10 décembre 2007 une convention avec la Banque européenne d'investissement (BEI) portant sur une ligne de crédit dite « innovante » de 600 millions de F CFP (5 millions d'euros) destinée à des actions en matière de protection de l'environnement et de développement durable.

De par sa vocation affirmée de « banque partenaire de l'ensemble des agents économiques polynésiens et d'acteur majeur dans le développement durable de la Polynésie française », la SOCREDO entend utiliser cette enveloppe pour le financement de projets ayant trait aux énergies renouvelables, à l'assainissement et au traitement des eaux usées ainsi qu'au recyclage des déchets industriels et ménagers.

2. LA DENSITE DU SYSTEME BANCAIRE

2.1 Les guichets bancaires et automatiques

Depuis plusieurs années, la couverture bancaire des cinq archipels de la Polynésie française est assurée par le système des guichets périodiques, grâce notamment à la stratégie de proximité de la SOCREDO.

En 2007, il est dénombré 74 guichets bancaires. Un guichet périodique aux Tuamotu-Gambier a été supprimé, alors qu'aux Australes un guichet périodique a été réouvert. Les Iles du vent (Tahiti et Moorea), qui abritent les trois quarts de la population, regroupent 55 % des guichets permanents.

146 distributeurs ou guichets automatiques de billets ont été recensés contre 138 en 2006, soit une évolution de 5,8 %.

Nombre de guichets ouverts

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	Var 2007/2006
. Guichets bancaires (banques FBF)	78	78	78	75	74	-1,3%
- guichets permanents	58	58	58	58	58	0,0%
- guichets périodiques	20	20	20	17	16	-5,9%
. Guichets et distributeurs automatiques (DAB, GAB)	104	116	127	138	146	5,8%
- Banques FBF	93	103	112	119	124	4,2%
- Services financiers de l'OPT	11	13	15	19	22	15,8%

Répartition géographique des guichets bancaires

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Iles du Vent	41	41	41	41	41
dont Tahiti	38	38	38	38	38
dont Moorea	3	3	3	3	3
Iles Sous-le-Vent	11	11	11	11	11
dont guichets périodiques	2	2	2	2	2
Marquises	6	6	6	4	4
dont guichets périodiques	3	3	3	1	1
Australes	6	6	6	5	6
dont guichets périodiques	3	3	3	2	3
Tuamotu-Gambier	14	14	14	14	12
dont guichets périodiques	12	12	12	12	10
Total	78	78	78	75	74
dont guichets périodiques	20	20	20	17	16

2.2 Le nombre d'habitants par guichet

Le nombre d'habitants pour un guichet bancaire en 2007 était de 3.511 contre 3.373 en 2006. Quant aux guichets automatiques de billets, le nombre d'habitants pour un appareil était de 1.779 contre 1.833 en 2006.

Nombre d'habitants par guichet bancaire et par GAB-DAB

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	Var 2007/2006
Nombre d'habitants par guichet bancaire	3 146	3 154	3 195	3 373	3 511	4,1%
Nombre d'habitants par automate bancaire	2 296	2 121	1 962	1 833	1 779	-2,9%

2.3. Le nombre de comptes bancaires de la clientèle

Au 31 décembre 2007, 364 636 comptes bancaires ont été dénombrés contre 354.939 en 2006, représentant une augmentation de 2,7 % (3 % en 2006 et 1,9 % en 2005). La plus forte progression revient aux comptes à terme avec + 20,8% (+ 22,7 % en 2006). Les bons de caisse et les certificats de dépôt ont enregistré une hausse de 14,7 % et les comptes à vue 2,8 %. Après avoir connu en 2006 une baisse sensible de 8 %, une hausse de 1,6 % a été constatée au niveau des plans d'épargne logement. Le nombre de comptes sur livret a également augmenté de 1,2 %. A l'inverse, les comptes d'épargne logement accusent une chute plus sensible que l'année précédente, de 2,3 % en 2007 contre 0,3 % en 2006.

Nombre de comptes bancaires de la clientèle (1)

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	Var 2007/2006
. Comptes ordinaires créditeurs (DAV)	181 887	193 022	192 639	203 313	208 994	2,8%
. Comptes d'épargne à régime spécial	134 250	138 226	142 156	140 679	142 461	1,3%
<i>dont Livrets</i>	123 924	126 006	126 874	126 566	128 145	1,2%
<i>dont Comptes d'épargne-logement</i>	557	627	648	646	631	-2,3%
<i>dont Plans d'épargne-logement</i>	9 769	11 593	14 634	13 467	13 685	1,6%
. Comptes de dépôt à terme	4 452	5 427	8 325	10 213	12 339	20,8%
. Bons de caisse et certificats de dépôt	1 441	1 370	1 347	734	842	14,7%
Total général	322 030	338 045	344 467	354 939	364 636	2,7%

(1) Comptes ouverts dans les établissements de crédit et à l'OPT

3. LES MOYENS DE PAIEMENT

3.1. La monétique

Au cours de l'année 2007, l'activité de la monétique s'est bien maintenue : le nombre de cartes bancaires a augmenté de 7,3 % contre 2,5 % l'année précédente et a retrouvé le niveau observé en 2005 (+ 7,3 %). Le nombre de retraits est resté stable par rapport à 2006 (+ 0,2 %), soit 6,86 millions (6,85 millions en 2006). Par contre, on observe une baisse du montant global des retraits de - 2,1 % contre 8,5% en 2006 et 16,5 % en 2005 (84 millions contre 86 millions en 2006 et 79 millions en 2005).

Le parc des terminaux de paiement électronique a enregistré un ralentissement des transactions par rapport à l'année passée, soit + 11,9 % contre + 20,5 % en valeur, malgré une augmentation de 12,5 % du nombre de terminaux. Les opérations sur les machines de traitement mécanique restent très marginales.

La monétique

	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	Var 2007/2006
. Guichets et distributeurs automatiques (DAB, GAB)	116	127	138	146	5,8%
- Banques FBF	103	112	119	124	4,2%
- Services financiers de l'OPT	13	15	19	22	15,8%
. Nombre de cartes bancaires en circulation	165 120	177 113	181 507	194 735	7,3%
- Cartes internationales	38 189	42 471	40 316	46 902	16,3%
- Cartes privatives	126 931	134 642	141 194	147 833	4,7%
. Nombre de cartes bancaires par compte à vue	0,86	0,92	0,89	0,93	4,5%
. Transactions DAB/GAB (ex Automates bancaires)					
- Nombre de retraits (en milliers)	5 345	6 334	6 849	6 860	0,2%
- Montant (milliers de F CFP)	68 101 290	79 350 420	86 073 506	84 224 146	-2,1%
<i>Moyenne par retrait (milliers de F CFP)</i>	12,74	12,53	12,57	12,28	-2,3%
. Terminaux de paiement électronique	3 089	3 764	3 887	3 887	0,0%
- Nombre de transactions (en milliers)	4 553	4 268	5 131	4 372	-14,8%
- Montant (milliers de F CFP)	53 924 020	52 142 156	62 816 520	70 304 820	11,9%
<i>Moyenne par transaction milliers de F CFP</i>	11,84	12,22	12,24	16,08	31,4%
. Machines de traitement mécanique	148	153	128	152	18,8%
- Nombre de transactions (en milliers)	33	7	8	11	37,5%
- Montant (milliers de F CFP)	511 163	198 110	253 139	235 458	-7,0%
<i>Moyenne par transaction milliers de F CFP</i>	15,49	28,30	31,64	21,41	-32,3%

3.2. Traitement des valeurs en compensation

A fin 2007, les valeurs traitées en chambre de compensation se sont élevées à 1.118.812 millions de FCFP, soit une hausse de 5,3 % par rapport à 2006. Les chèques restent le support le plus utilisé malgré une baisse par rapport à 2006 de - 2,6 % (en nombre). Les virements interbancaires affichent la hausse la plus importante aussi bien en nombre (+ 8,6 %) qu'en valeur (+ 9,0 %).

Echanges de valeurs

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
<i>en nombre</i>						
Chèques	6 357 015	6 368 180	6 304 206	6 307 567	6 144 947	-2,6%
Effets et avis de prélèvements	1 448 486	1 509 244	1 631 051	1 708 692	1 829 654	7,1%
Virements	1 346 008	1 420 403	1 559 195	1 549 362	1 682 733	8,6%
Autres valeurs	175 757	181 805	167 281	200 741	199 314	-0,7%
Opérations monétaires	2 036 701	2 206 997	2 416 073	2 541 771	2 734 568	7,6%
Total	11 363 967	11 686 629	12 077 806	12 308 133	12 591 216	2,3%
<i>en milliers de FCFP</i>						
Chèques	496 216	512 491	511 040	521 326	535 250	2,7%
Effets et avis de prélèvements	42 771	48 327	50 998	55 010	58 679	6,7%
Virements	374 302	400 094	423 463	449 862	490 539	9,0%
Autres valeurs	8 468	8 948	8 375	11 189	8 518	-23,9%
Opérations monétaires	19 105	21 435	24 614	25 443	25 827	1,5%
Total	940 862	991 295	1 018 490	1 062 830	1 118 812	5,3%

§ 2. LES CONDITIONS D'EXERCICE DE L'ACTIVITE BANCAIRE

Avertissement L'analyse du bilan des établissements de crédit locaux concerne les banques FBF, à savoir la Banque Socredo, la Banque de Polynésie et la Banque de Tahiti.

1. LES TAUX D'INTERET

1.1 Les taux d'intervention de l'IEOM

Taux d'intervention de l'IEOM

	Date d'effet	Taux	Taux de sortie maximum applicables aux crédits pour accès au réescompte
Taux de la facilité de dépôt	20/11/2007	2,00%	5,75%
Taux de réescompte des crédits aux entreprises	20/11/2007	3,00%	6,70% à 7,15% (taux SFGAS depuis le 01/02/2008)
Taux de réescompte des prêts bancaires au logement	01/08/1996	3,00%	
Taux de la facilité de prêt marginal	13/06/2007	5,00%	
Taux de l'escompte de chèques	13/06/2007	5,00%	

1.2 Les taux débiteurs

Le taux de base bancaire

Sans fondement réglementaire spécifique, il est né d'un usage de la profession afin de servir de référence pour certains crédits offerts. Théoriquement fixé en toute indépendance par chaque établissement, il est en Polynésie française le même pour les trois banques polynésiennes. Depuis le 1^{er} décembre 2006, il est à 7,60 %, 100 points de base au-dessus du taux métropolitain.

Aujourd'hui, son usage est moins courant. Lors des dernières enquêtes sur le coût du crédit sur la période janvier/février 2008, il a été pris en compte pour 2 % de la valeur totale des nouveaux prêts aux particuliers et 13 % pour les entreprises.

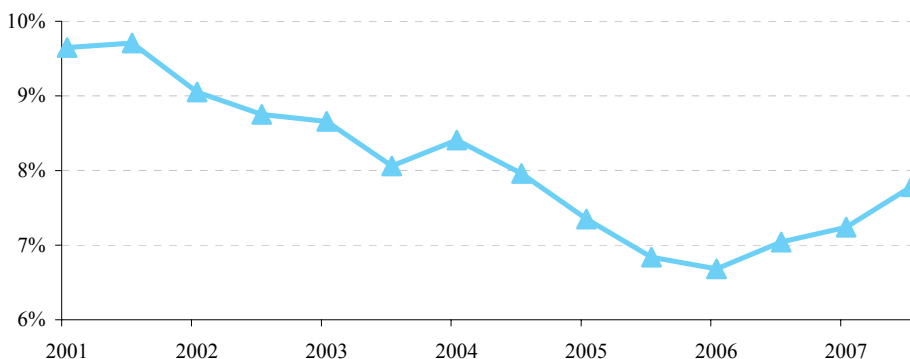
Le coût du crédit aux particuliers

Deux fois par an, en janvier/février et en juin/juillet, l'IEOM réalise une enquête sur le coût du crédit aux particuliers, auprès des banques locales qui lui déclarent l'ensemble des crédits qu'elles ont accordés¹ au cours de la période de référence.

L'enquête de janvier/février 2008 a rassemblé 4.221 dossiers d'un montant global de 10,4 milliards de F CFP contre 3.864 pour 8,4 milliards de F CFP en janvier/février 2007, soit + 9 % en volume et + 24 % en valeur.

¹ Exceptés ceux à taux bonifiés.

Evolution du coût global du crédit aux particuliers depuis 2001



Elle a mis en évidence la poursuite de la remontée des taux en Polynésie française, le taux moyen global pondéré (TMPG) ayant progressé de 74 points de base en glissement annuel (7,78 % contre 7,04 % en janvier/février 2007). La tendance haussière a surtout touché les prêts immobiliers et les prêts personnels supérieurs à 181.920 F CFP, leur TMP ayant crû de respectivement 64 et 99 points de base. Dans le même temps, le TMP des découverts n'a augmenté que de 4 points de base.

Evolution des taux moyens du crédit aux particuliers

	1er trim. 2006	3e trim. 2006	1er trim. 2007	3e trim. 2007	1er trim. 2008	▲ / an
Prêts immobiliers	5,29%	5,14%	5,34%	5,52%	5,98%	64 pb
Prêts immobiliers relais	5,33%	5,56%	-	5,23%	6,0%	-
Prêts personnels < 181 920 F CFP	13,78%	1,57%	14,58%	14,48%	11,80%	-278 pb
Découverts	9,02%	8,17%	9,30%	9,00%	9,34%	4 pb
Prêts personnels > 181 920 F CFP	7,24%	7,52%	7,46%	7,74%	8,45%	99 pb
TMPG	6,84%	6,68%	7,04%	7,24%	7,78%	74 pb

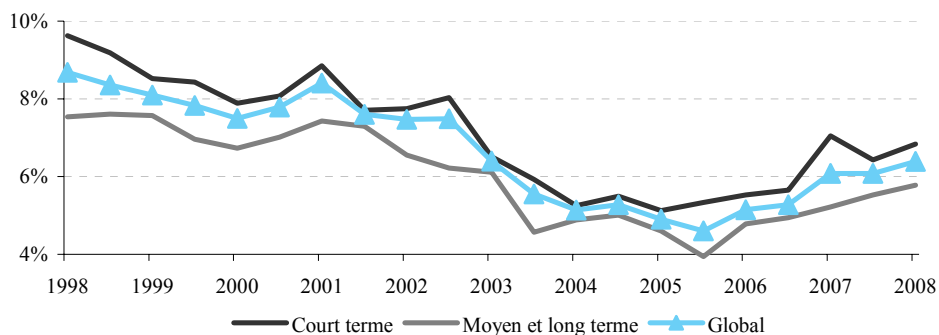
Le coût du crédit aux entreprises

De la même manière que l'enquête sur le coût du crédit aux particuliers, l'enquête sur le coût du crédit aux entreprises a lieu deux fois par an, en janvier/février et en juin/juillet.

Celle de janvier/février 2008 a permis de recenser 563 nouveaux prêts d'un montant total de 8,2 milliards de F CFP contre 524 pour 8,3 milliards de F CFP en janvier/février 2007, soit + 7 % en volume et - 1 % en valeur.

Le taux moyen pondéré global (TMPG) s'est établi à 6,39 %, en hausse de 31 points de base par rapport à l'année précédente (6,08 % en janvier/février 2007).

Evolution du coût du crédit aux entreprises depuis 1998



Alors que le coût du crédit à long terme s'est enchéri de 56 points de base (5,78 % contre 5,22 %), celui du court terme a diminué de 21 points de base (6,84 % contre 7,05 %). Cette évolution tient à l'amélioration du TMP des découverts (6,58 % contre 7,55 %, soit - 97 points de base).

Evolution des taux moyens du crédit aux entreprises

	1er trim. 2006	3e trim. 2006	1er trim. 2007	3e trim. 2007	1er trim. 2008	▲ / an
Escompte	5,31%	6,31%	6,90%	6,37%	7,28%	38 pb
Découverts	6,01%	5,34%	7,55%	6,39%	6,58%	-97 pb
Autres crédits à court terme	4,37%	5,19%	5,55%	6,94%	6,94%	139 pb
Total court terme	5,53%	5,65%	7,05%	6,43%	6,84%	-21 pb
Moyen/long terme	4,78%	4,94%	5,22%	5,53%	5,78%	56 pb
TMPG	5,15%	5,28%	6,08%	6,08%	6,39%	31 pb

1.3 Les taux d'usure

Le taux d'usure représente le taux maximum légal admis lors de la conclusion d'un prêt conventionnel ou d'un contrat similaire. Le taux effectivement appliqué, qui ne doit pas dépasser le taux usuraire, s'appelle le taux effectif global. L'usure constitue un délit pénal lorsque le taux d'intérêt dépasse un certain plafond déterminé par la loi. Le caractère excessif des intérêts stipulés au contrat varie en fonction du type de crédit consenti.

A la faveur de la loi du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique et de celle du 2 août 2005, la réglementation de l'usure a été considérablement allégée pour les entreprises ; elle ne subsiste désormais que dans le cas des découverts en compte.

En décembre 2006, un rapport de la Banque de France¹ a mesuré les effets de cette réforme et conclu à une amélioration visible des conditions de financement des PME (accroissement de l'offre de crédit et renforcement de la concurrence).

¹ Les incidences de la réforme de l'usure sur les modalités de financement des PME (http://www.banque-france.org/fr/publications/telechar/bulletin/etu157_1.pdf).

Seuils de l'usure	T1 2007	T2 2007	T3 2007	T4 2007
Prêts immobiliers				
- Prêts à taux fixe	6,39%	6,27%	6,41%	6,63%
- Prêts à taux variable	6,12%	6,24%	6,53%	6,72%
- Prêts relais	6,21%	6,35%	6,48%	6,53%
Autres prêts				
- Prêts d'un montant < ou = à 181.920 XPF	20,76%	20,33%	20,39%	20,49%
- Découverts en compte, prêts permanents et financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 181.920 XPF	19,07%	19,25%	19,85%	19,80%
- Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 181.920 XPF	8,44%	8,72%	8,93%	9,04%

Seuils de l'usure	T1 2007	T2 2007	T3 2007	T4 2007
<i>Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale</i>				
- Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	10,48%	10,76%	10,92%	11,49%
- Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux variable	6,51%	6,73%	6,95%	7,51%
- Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux fixe	6,76%	6,84%	7,09%	7,33%
- Découverts en compte (commission de plus fort découvert exclue)	14,19%	14,44%	14,48%	14,61%
- Autres prêts d'une durée initiale < ou = à 2 ans	8,83%	9,12%	9,49%	9,72%
<i>Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale</i>	T1 2007	T2 2007	T3 2007	T4 2007
Découverts en compte	14,19%	14,44%	14,48%	14,61%

2. LA SITUATION AGREGÉE DES BANQUES ET L'ANALYSE DES RISQUES

Au 31 décembre 2007, le total du bilan agrégé des trois banques de la place s'élevait à 538,2 milliards de F CFP, en hausse de 5,3 % par rapport à l'année précédente (511,2 milliards de F CFP au 31 décembre 2006).

2.1 La structure du bilan agrégé

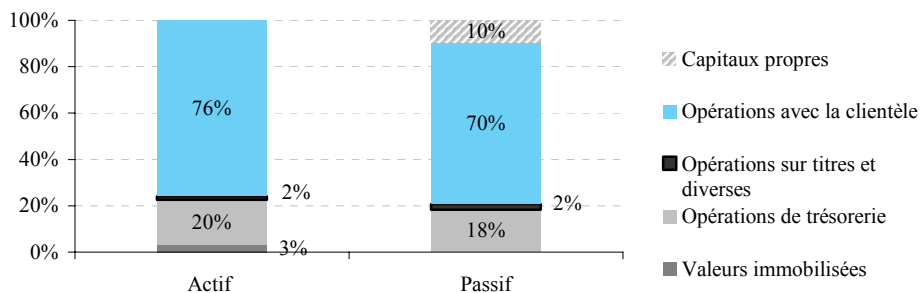
Structure du bilan agrégé des banques

en millions de F CFP

Actif			Passif	
31/12/2006	31/12/2007		31/12/2006	31/12/2007
101 617	105 442	Opérations de trésorerie	104 296	98 369
381 963	408 089	Opérations avec la clientèle	347 690	374 752
12 316	8 381	Opérations sur titres et diverses	12 569	13 264
-	-	Capitaux propres	46 649	51 765
15 309	16 237	Valeurs immobilisées	-	-
511 205	538 150	Total	511 205	538 150

Concentrant 70 % du passif et 76 % de l'actif, les opérations à la clientèle en sont demeurées la principale composante, marquant la prépondérance de l'activité d'intermédiation.

Structure du bilan au 31 décembre 2007



Les concours bancaires à la clientèle se sont accrus de 6,6 % en glissement annuel (409,5 milliards de F CFP contre 384,3 en 2006). La reprise économique initiée sur le premier semestre 2007 a dynamisé la demande de crédit sur l'année. De ce fait, les encours des crédits à l'équipement (+ 11 % en 2007 contre + 4,3 % en 2006) et à l'habitat (+ 9,7 % contre + 6,2 %) ont fortement progressé.

Sur la période, les dépôts de la clientèle se sont accrus de 7,8 % (+ 6,9 % en 2006), principalement grâce aux comptes créditeurs (+ 11,9 %) qui représentent les trois quarts du total. Leur part dans le passif est passée à 70 % contre 68 % précédemment, permettant de réduire celle des ressources interbancaires (18 % contre 20 % en 2006).

Par conséquent, le déficit du solde des opérations à la clientèle a légèrement diminué, - 33,3 milliards de F CFP en 2007 contre - 34,3 en 2006.

Solde par type d'opérations (ressources - emplois)

en millions de F CFP

	31/12/05	31/12/06	31/12/07	Variations annuelles
- Solde des opérations de trésorerie dont :	1 151	2 679	-7 073	-364%
<i>Solde avec les EC hors zone</i>	-4 967	-6 321	6 728	-206%
- Solde des opérations avec la clientèle	-30 012	-34 273	-33 337	-3%
- Solde des opérations sur titres et diverses	4 256	253	4 883	<i>ns</i>
- Excédent des capitaux permanents sur les valeurs immob.	24 605	31 340	35 527	13%
Capacité de placement (+) / besoin de financement (-)	-1 151	-2 679	7 073	-364%

ns : non significatif

La hausse de 11 % des capitaux propres a permis une légère amélioration de leur ratio sur le total du bilan, 9,7 % en 2007 contre 9,1 % l'année précédente. En outre, elle a dépassé celle des valeurs immobilisées (+ 6,1 %), ce qui a contribué au gonflement de l'excédent des capitaux permanents sur les valeurs immobilisées (+ 13 %).

A l'inverse des années précédentes, les banques polynésiennes se sont retrouvées prêteuses nettes en 2007, avec un surplus de trésorerie global de 7,1 milliards de F CFP et une position extérieure nette positive de 6,7 milliards de F CFP.

Le bilan agrégé des banques

en millions de F CFP

ACTIF	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	Variations annuelles
OPERATIONS DE TRESORERIE	93 635	101 617	105 442	3,8%
Caisse, Institut d'émission, Trésor public,				
Comptes courants postaux	15 209	18 502	16 213	-12,4%
Etablissements de crédit et institutions financières	78 426	83 115	89 229	7,4%
- Comptes ordinaires	5 765	16 283	15 146	-7,0%
- Prêts et comptes à terme	15 256	21 055	24 472	16,2%
- Opérations avec les réseaux et groupes	56 581	44 953	48 755	8,5%
- Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
- Autres opérations	823	823	855	3,9%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	355 201	381 963	408 089	6,8%
Créances commerciales	3 648	4 139	4 675	13,0%
Crédits de trésorerie	119 007	117 054	125 995	7,6%
Crédits à l'équipement	53 339	55 615	61 755	11,0%
Crédits à l'habitat	116 805	124 058	136 065	9,7%
Comptes ordinaires débiteurs	20 454	33 592	32 996	-1,8%
Autres crédits	35 525	39 738	37 788	-4,9%
Créances douteuses	6 424	7 767	8 815	13,5%
<i>Provisions sur créances douteuses (non incluses)</i>	<i>12 385</i>	<i>14 353</i>	<i>14 317</i>	<i>-0,3%</i>
OPERATIONS DIVERSES	5 846	12 316	8 381	-31,9%
Comptes de régularisation et divers	5 447	7 904	4 701	-40,5%
Opérations sur titres	399	4 413	3 681	-16,6%
VALEURS IMMOBILISEES	21 811	15 309	16 237	6,1%
Titres de participation et de filiales	11 257	6 045	6 695	10,7%
Immobilisations	7 546	7 722	7 706	-0,2%
Location avec option d'achat	82	48	17	-64,3%
Location simple	-	-	-	-
Actionnaires et associés	-	-	-	-
Divers	2 926	1 494	1 820	21,8%
TOTAL DE L'ACTIF	476 492	511 205	538 150	5,3%

Le bilan agrégé des banques

en millions de F CFP

PASSIF	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	Variations annuelles
OPERATIONS DE TRESORERIE	94 786	104 296	98 369	-5,7%
Institut d'émission, Trésor public, Comptes courants postaux	34	65	61	-5,9%
Etablissements de crédit et institutions financières	88 217	98 348	93 702	-4,7%
- Comptes ordinaires	14 197	19 832	11 672	-41,1%
- Emprunts et comptes à terme	29 766	36 195	43 460	20,1%
- Opérations avec les réseaux et groupes	43 352	41 327	37 429	-9,4%
- Autres	902	993	1 142	14,9%
Valeurs données en pension ou vendues fermes	6 535	5 884	4 605	-21,7%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	325 189	347 690	374 752	7,8%
Comptes créditeurs de la clientèle	200 757	247 704	277 293	11,9%
- Sociétés et entrepreneurs individuels résidents	93 643	102 576	110 443	7,7%
- Comptes ordinaires	60 790	68 277	67 943	-0,5%
- Comptes à terme	32 853	34 299	42 500	23,9%
- Particuliers résidents	93 332	118 463	137 838	16,4%
- Comptes ordinaires	46 743	49 491	50 733	2,5%
- Comptes à terme	46 589	68 972	87 105	26,3%
- Autres	13 782	26 664	29 012	8,8%
- Comptes ordinaires	9 927	14 820	14 654	-1,1%
- Comptes à terme	3 855	11 844	14 358	21,2%
Comptes d'épargne à régime spécial	90 775	83 759	79 693	-4,9%
Bons de caisse	13 590	8 598	8 072	-6,1%
Créances négociables sur les marchés	16 768	2 280	2 489	9,1%
Autres dépôts	3 299	5 349	7 206	34,7%
OPERATIONS DIVERSES	10 102	12 569	13 264	5,5%
Comptes de régularisation et divers	10 102	12 569	13 264	5,5%
Opérations sur titres	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES	46 416	46 649	51 765	11,0%
Dettes subordonnées, provisions et fonds pour risques bancaires généraux	4 958	4 468	7 857	75,9%
Réserves	16 075	11 201	11 971	6,9%
Capital	19 945	24 945	24 945	0,0%
Report à nouveau	551	1 137	1 657	45,7%
Excédent (+/-) & Résultat en instance d'approbation	4 887	4 897	5 334	8,9%
TOTAL DU PASSIF	476 492	511 205	538 150	5,3%
Engagements en faveur des établissements de crédit	3	0	1 755	-
Engagements reçus d'établissements de crédit	33 592	43 735	40 155	-8,2%
Engagements en faveur de la clientèle	57 947	57 370	61 080	6,5%
Engagements reçus de la clientèle	0	0	0	-

2.2 L'équilibre emplois-ressources des EC locaux

Equilibre emplois-ressources

en millions de F CFP

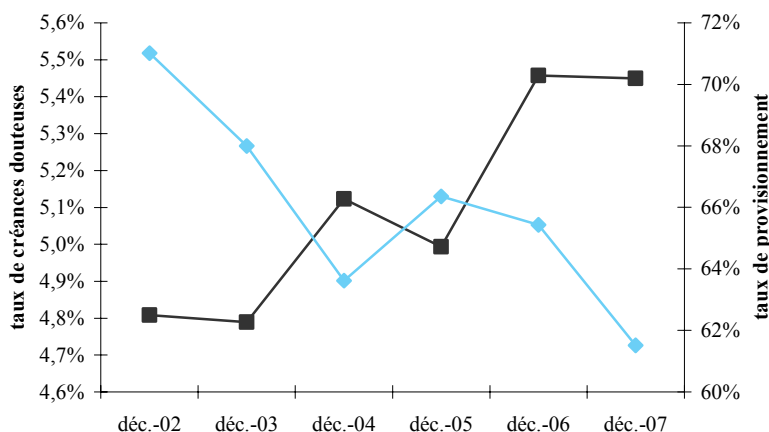
	31/12/05	31/12/06	31/12/07	Variations annuelles
Emplois	384 866	416 299	446 166	7%
- Excédent des opérations diverses des EC	0	0	0	-
- Crédits bruts	374 162	403 135	428 710	6%
- Réserves obligatoires et libres	10 704	13 164	10 728	-19%
- Position extérieure nette des EC (si positive)	0	0	6 728	-
Ressources	384 866	416 299	446 166	7%
- Dépôts collectés (- encaisses)	318 535	338 687	365 299	8%
- Ressources propres - Valeurs immobilisées	34 864	42 854	46 215	8%
- Excédent des opérations diverses des EC	19 965	23 582	30 046	27%
- Réescompte	6 535	4 855	4 605	-5%
- Position extérieure nette des EC (si négative)	4 967	6 321	0	-

2.3 L'évolution des risques de contrepartie

Avec + 6,2 % en glissement annuel (23,4 milliards de F CFP en décembre 2007 contre 22 un an plus tôt), les créances douteuses brutes ont progressé moins vite que l'encours des concours bruts octroyés par les banques de la place (+ 6,4 %). Leur poids s'est donc quelque peu atténué. Sur la période, le taux de créances douteuses brutes¹ est passé à 5,4 % contre 5,5 % en décembre 2006.

Mais on a observé une rétraction de la couverture du risque de contrepartie, le taux de provisionnement ayant reculé de 3,9 points (61,5 % en 2007 contre 65,4 % en 2006).

Evolution du risque de contrepartie et de sa couverture



¹ Créances douteuses brutes/ total des crédits bruts.

3. LA SITUATION FINANCIERE DES BANQUES LOCALES

Les trois banques polynésiennes ont dégagé un résultat net cumulé après impôts de 5,3 milliards de F CFP en 2007, en hausse de 11,2 % par rapport à l'année précédente (4,8 milliards de F CFP en 2006).

Cette situation provient de la progression sur l'année de 4,9 % du produit net bancaire (PNB) et de 8,6 % du résultat d'exploitation (RE), qui dénote un abaissement du coût du risque.

3.1 La formation du PNB

Le PNB des banques locales s'est établi à 24,7 milliards de F CFP en 2007 contre 23,5 en 2006, soit + 1,2 milliard de F CFP.

Décomposition du produit net bancaire par type d'opérations

en millions de F CFP

	2005	2006	2007	Variations annuelles
Opérations de trésorerie	-434	-553	-419	-24,2%
Opérations avec la clientèle	19 027	19 696	20 339	3,3%
Opérations sur titres	-104	-56	58	ns
Opérations de crédit-bail et de location simple	0	-5	4	ns
Opérations diverses	4 457	4 533	4 868	7,4%
Produit net bancaire	22 646	23 538	24 696	4,9%

ns : non significatif

Le solde des opérations à la clientèle, 82 % du PNB, a crû de 3,3 % en rythme annuel (20,3 milliards de F CFP en 2007 contre 19,7 en 2006).

Structure du produit net bancaire

Charges				Produits		
2005	2006	2007		2005	2006	2007
19,7%	16,3%	12,4%	Ops. de trésorerie	5,6%	6,1%	6,0%
35,6%	29,2%	26,8%	Ops. avec la clientèle	66,5%	58,8%	52,1%
2,2%	0,4%	0,4%	Ops. de crédit-bail & location simple	0,5%	0,0%	0,3%
0,0%	0,2%	0,1%	Ops. sur titres	0,0%	0,1%	0,1%
42,5%	53,8%	60,2%	Ops. diverses	27,5%	35,0%	41,6%
100%	100%	100%	Total	100%	100%	100%

Entre 2006 et 2007, les commissions nettes reçues ont crû de 15,1 % et leur part dans le PNB est passée à 27 % (25 % en 2006). Les intérêts, pour leur part, ont stagné.

Décomposition du produit net bancaire par type de produits

en millions de F CFP

	2005	2006	2007	Variations annuelles
Intérêts nets	15 699	16 433	16 403	-0,2%
Commissions nettes	5 790	5 845	6 728	15,1%
Divers net	1 156	1 260	1 566	24,3%
Produit net bancaire	22 646	23 538	24 696	4,9%

Globalement l'épargne des agents économiques a crû plus vite que leur endettement. De ce fait, la hausse des intérêts versés (+ 29,7 %) a annihilé celle des intérêts reçus (+ 10,4 %). Celle-ci tient à la forte progression de l'encours des comptes à terme (+ 25,1 % en 2007)¹, plus attractive en période de remontée des taux d'intérêt. Parallèlement, l'encours des comptes à vue, non rémunérés, a stagné (+ 0,6 %).

Décomposition de la marge entre intérêts perçus et versés

en millions de F CFP

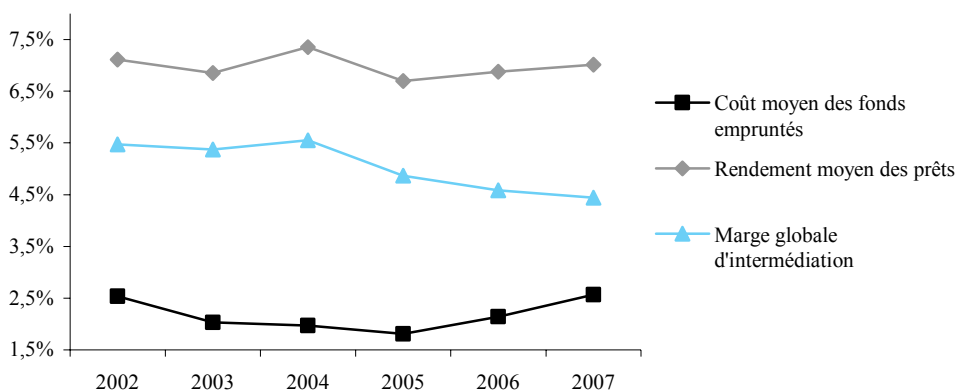
	2005	2006	2007	Variations annuelles
Intérêts reçus	22 673	25 400	28 032	10,4%
-sur crédits clientèle	20 644	22 704	24 783	9,2%
-sur prêts interbancaires	2 029	2 696	3 249	20,5%
Intérêts versés	6 974	8 967	11 629	29,7%
-sur dépôts clientèle	4 344	5 734	7 846	36,8%
-sur emprunts interbancaires	2 629	3 233	3 783	17,0%
Marge sur intérêts	15 699	16 433	16 403	-0,2%

Par conséquent, la marge sur les opérations à la clientèle s'est affaïssée, 5,75 % en 2007 contre 6,08 % en 2006.

A l'inverse, celles sur les opérations interbancaires, - 0,41 % contre - 0,55 %, s'est améliorée, en raison d'un effet volume : l'accroissement des dépôts de la clientèle à un rythme plus rapide que les crédits a réduit les besoins en ressources interbancaires.

En 2007, la marge globale d'intermédiation a continué de se détériorer. Sur les dernières années, la hausse du coût moyen des dépôts dépassant celle du rendement moyen des prêts, qui tend à plafonner.

Evolution de la marge globale d'intermédiation



¹ La part des comptes à terme dans les dépôts de la clientèle est passée à 38 % en 2007 contre 33 % l'année précédente, alors que celles des comptes à vue (36 % contre 38 %) et des comptes à régime spécial (21 % contre 24 %) ont reculé de plus de 3 points sur la période.

Evolution des coûts et des rendements

	2005	2006	2007	Variations annuelles
Opérations avec la clientèle				
Coût moyen des dépôts	1,51%	1,80%	2,26%	0,46 pt
Rendement moyen des crédits	6,90%	6,85%	7,08%	0,23 pt
Marge sur opérations avec la clientèle	6,21%	6,08%	5,75%	-0,33 pt
Opérations interbancaires				
Coût moyen des emprunts	2,91%	3,18%	3,60%	0,42 pt
Rendement moyen des prêts	2,37%	2,90%	3,30%	0,40 pt
Marge sur opérations interbancaires	-0,52%	-0,55%	-0,41%	0,14 pt
Toutes opérations				
Coût moyen des fonds empruntés	1,81%	2,14%	2,57%	0,43 pt
Rendement moyen des prêts	6,70%	6,88%	7,01%	0,13 pt
Marge globale sur capitaux moyens empruntés	4,87%	4,58%	4,44%	-0,14 pt
Rendement final des fonds empruntés	4,80%	4,53%	4,35%	-0,18 pt
Rendement global des fonds utilisés	4,04%	3,91%	3,85%	-0,05 pt

3.2 Les soldes intermédiaires de gestion

Le résultat brut d'exploitation (RBE)¹, marge dégagée sur les activités bancaires après prise en compte des frais de structure, a augmenté de 4,9 % en glissement annuel (10,4 milliards de F CFP en 2007 contre 9,9 en 2006), les embauches effectuées en 2007 n'ayant pas eu d'impact excessif sur les frais de personnel (+ 4,1 %).

Le résultat d'exploitation, qui inclut à titre principal, le provisionnement en capital des créances douteuses ainsi que les pertes sur créances irrécupérables (nettes des récupérations), mesure le coût du risque. Sa progression de 8,6 % en 2007 (- 8 % en 2006) provient de la disparition des dotations nettes aux provisions pour créances douteuses (- 54 millions de F CFP en 2007 contre 2 milliards de F CFP en 2006). Dans le même temps, les pertes nettes sur créances irrécouvrables ont crû de 1 milliard de F CFP (1,4 milliard de F CFP en 2007 contre 0,4 l'année précédente). De ce fait, l'impact des sinistres a également diminué de 1 milliard de F CFP (- 1,4 milliard de F CFP contre - 2,4).

Le résultat courant avant impôts, pour sa part, a profité de plus-values sur cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles (0,8 milliard de F CFP), affichant +23,9 % en glissement annuel (9,8 milliards de F CFP en 2007 contre 7,9 en 2006).

Enfin, le résultat net a progressé de 11,2 % en rythme annuel, 5,3 milliards de F CFP en 2007 contre 4,8 l'année précédente.

¹ RBE=PNB-frais généraux.

Soldes intermédiaires de gestion du compte de résultat agrégé des banques

<i>en millions de F CFP</i>	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	Variations annuelles
Produit net bancaire	22 646	23 538	24 696	4,9%
Résultat brut d'exploitation	9 400	9 915	10 404	4,9%
Résultat d'exploitation	9 109	8 379	9 101	8,6%
Résultat courant avant impôt	8 944	7 908	9 797	23,9%
Résultat net	4 887	4 798	5 334	11,2%

3.3 Les indicateurs de rentabilité

Le coefficient net d'exploitation s'est stabilisé à 57,87 % en 2007 (57,88 % en 2006), l'évolution de l'ensemble des frais généraux (+ 4,7 %) ayant été comparable à celle du PNB (+ 4,9 %).

Evolution des ratios de rentabilité

	2005	2006	2007	Variations annuelles
Rentabilité d'exploitation				
Coefficient brut d'exploitation (1)	69,21%	74,27%	78,00%	3,73 pts
Coefficient net d'exploitation (2)	58,49%	57,88%	57,87%	-0,01 pt
Rentabilité globale				
Coefficient de rendement (3)	1,03%	0,96%	0,99%	0,03 pt
Coefficient de rentabilité (4)	12,01%	11,97%	11,72%	-0,25 pt
Taux de marge nette (5)	21,58%	20,81%	21,60%	0,79 pt
Dotations nettes aux provisions / PNB	1,04%	8,54%	0,08%	-8,46 pts

(1) Dépenses / recettes d'exploitation

(3) RN / total situation

(5) RN / PNB

(2) Coûts de structure / PNB

(4) RN / fonds propres

Alors que le coefficient de rendement s'est stabilisé à 0,99 % en 2007 (0,96 % en 2006), le coefficient de rentabilité s'est replié de 0,25 point (11,72 % contre 11,97 %) et le taux de marge nette a enregistré + 0,79 point (21,60 % contre 20,81 %).

Evolution des ratios de productivité

en millions de F CFP

	2005	2006	2007	Variations annuelles
PNB / effectifs	20 040	21 496	21 645	0,7%
Frais généraux / effectifs	10 486	11 206	11 260	0,5%
Concours à la clientèle nets/effectifs	314 624	348 868	357 674	2,5%
Dépôts de la clientèle/effectifs	291 512	317 525	328 442	3,4%

La productivité du facteur travail, quantifiée par le ratio PNB/effectifs, a connu une évolution limitée, seulement + 0,7 % en rythme annuel. En revanche, la hausse des effectifs de 4,2 %, 1.141 employés en 2007 contre 1.095 en 2006, a peu affecté le ratio frais généraux/effectifs (+ 0,5 %).

Section 2

L'évolution de la situation monétaire

REMARQUE LIMINAIRE

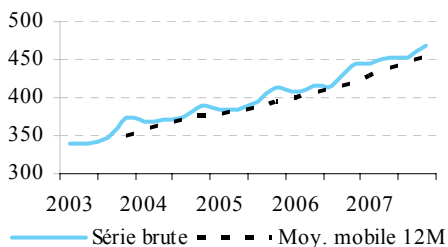
Cet examen de la situation financière est centré sur l'analyse de l'ensemble des dépôts et des crédits enregistrés par les établissements de crédit et l'OPT pour le compte des divers agents non financiers (particuliers, entrepreneurs individuels, sociétés non financières, autres agents économiques et clientèle diverse).

§ 1. LES AVOIRS FINANCIERS DES AGENTS ECONOMIQUES

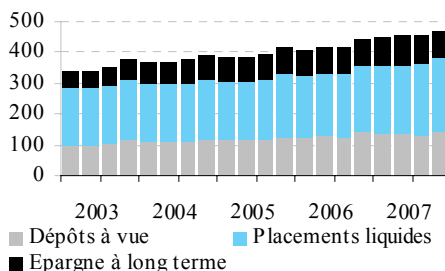
1. L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

L'ensemble des actifs financiers des agents économiques s'est accru de 6,1 % en glissement annuel, s'établissant à 467,7 milliards de F CFP en décembre 2007. L'épargne des ménages a augmenté de 6,2 % et celle des sociétés de 8,3 % en l'espace d'un an.

*Ensemble des actifs financiers
(en milliards de F CFP)*



*Répartition par type d'actif
(en milliards de F CFP)*



Actifs par nature	déc.-06	mars-07	juin-07	sept.-07	déc.-07	Variations 2007/2006
Dépôts locaux	351 675	353 313	357 821	358 624	377 148	7,2%
Dépôts à vue	141 923	133 434	137 715	132 364	142 932	0,7%
Comptes d'épargne à régime spécial	83 759	83 402	80 977	79 166	79 693	-4,9%
<i>Livrets ordinaires</i>	<i>70 320</i>	<i>69 901</i>	<i>67 674</i>	<i>66 021</i>	<i>67 226</i>	<i>-4,4%</i>
<i>Comptes d'épargne logement</i>	<i>241</i>	<i>231</i>	<i>215</i>	<i>207</i>	<i>202</i>	<i>-16,3%</i>
<i>Plans d'épargne logement</i>	<i>11 985</i>	<i>12 088</i>	<i>11 848</i>	<i>11 720</i>	<i>11 888</i>	<i>-0,8%</i>
Dépôts à terme	115 116	124 529	128 250	136 752	143 963	25,1%
Bons de caisse	8 598	8 367	8 217	7 720	8 072	-6,1%
Titres de créances négociables	2 280	3 581	2 662	2 623	2 489	9,1%
Epargne hors zone d'émission	89 143	92 574	93 522	93 928	90 520	1,5%
<i>Actions</i>	<i>3 059</i>	<i>3 220</i>	<i>3 212</i>	<i>3 021</i>	<i>2 855</i>	<i>-6,7%</i>
<i>Obligations</i>	<i>1 332</i>	<i>955</i>	<i>605</i>	<i>576</i>	<i>481</i>	<i>-63,9%</i>
<i>OPCVM monétaires</i>	<i>14 424</i>	<i>14 866</i>	<i>13 911</i>	<i>14 908</i>	<i>14 947</i>	<i>3,6%</i>
<i>OPCVM non monétaires</i>	<i>29 556</i>	<i>30 608</i>	<i>31 753</i>	<i>31 118</i>	<i>27 078</i>	<i>-8,4%</i>
<i>Contrats d'assurance-vie</i>	<i>40 772</i>	<i>42 925</i>	<i>44 040</i>	<i>44 305</i>	<i>45 158</i>	<i>10,8%</i>
TOTAL	440 819	445 887	451 343	452 552	467 668	6,1%

2. LES DEPOTS COLLECTES PAR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

Au 31 décembre 2007, l'ensemble des dépôts collectés par les établissements de crédit locaux et institutions financières s'élevait à 377,1 milliards de F CFP contre 351,7 milliards de F CFP à fin décembre 2006, soit une croissance de 6,8 % en un an.

2.1 Les dépôts à vue

Avec un encours de 142,9 milliards de F CFP (141,9 milliards au dernier trimestre 2006), le rythme de progression annuel des dépôts à vue a été relativement lent, s'affichant à + 0,7 % en décembre 2007, contre + 13,6 % en décembre 2006.

2.2 Les placements liquides ou à court terme

Les placements liquides (comptes sur livret, comptes d'épargne-logement et autres placements liquides et à court terme) ont enregistré une augmentation de 12,8 % en glissement annuel, à 221,8 milliards de F CFP (196,6 milliards à fin décembre 2006).

En raison de la faiblesse de leur rémunération, les comptes sur livret ont connu un nouveau repli de leur encours, de 4,4 % en l'espace d'un an, à 67,2 milliards de F CFP.

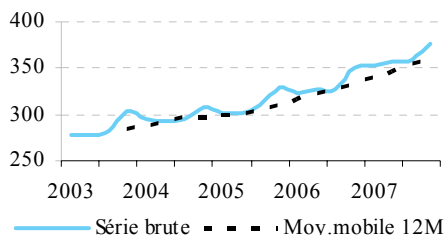
A l'inverse, les dépôts à terme ont enregistré une hausse sensible de leur encours, passant de 115,1 milliards de F CFP à 144 milliards en un an, soit une progression de 25,1 %.

2.3 Les placements d'épargne à long terme

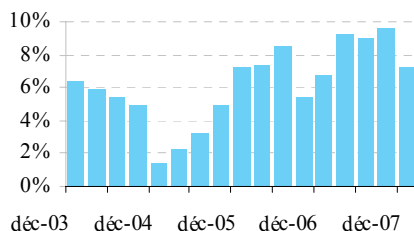
Les plans d'épargne-logement ont confirmé leur déclin en 2007, après une faible croissance enregistrée en 2006 (+ 0,5 %). Un an plus tard, leur encours s'est replié de 0,8 %, à 11,9 milliards de F CFP.

En revanche, les produits d'assurance-vie, en hausse de 10,8 %, suscitent toujours l'intérêt des épargnants polynésiens.

Dépôts collectés par les EC locaux (en milliards de F CFP)

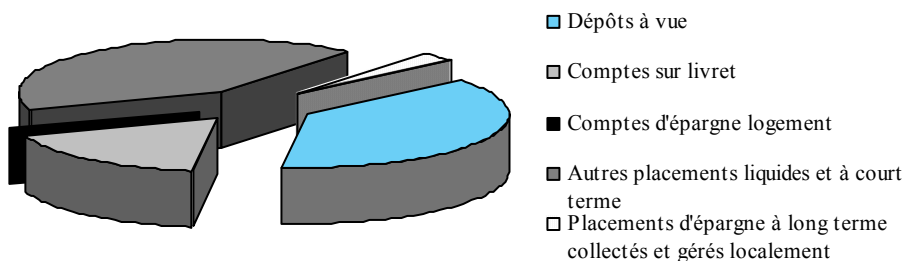


Variations trimestrielles en glissement annuel



Actifs par agent	déc.-06	mars-07	juin-07	sept.-07	déc.-07	Variations 2007/2006
Sociétés	95 590	90 156	90 624	93 078	103 520	8,3%
Dépôts à vue	56 486	46 197	48 664	48 942	57 675	2,1%
Placements liquides ou à court terme	38 138	42 926	40 530	42 929	44 727	17,3%
Comptes d'épargne à régime spécial	2	2	2	2	2	17,2%
Placements indexés sur les taux du marché	38 136	42 924	40 528	42 926	44 724	17,3%
<i>dont comptes à terme</i>	<i>27 301</i>	<i>30 208</i>	<i>29 262</i>	<i>31 562</i>	<i>33 147</i>	<i>21,4%</i>
<i>dont OPCVM monétaires</i>	<i>4 965</i>	<i>5 357</i>	<i>4 825</i>	<i>5 515</i>	<i>5 393</i>	<i>8,6%</i>
<i>dont certificats de dépôts</i>	<i>2 280</i>	<i>3 581</i>	<i>2 662</i>	<i>2 623</i>	<i>2 489</i>	<i>9,1%</i>
Epargne à long terme	967	1 033	1 431	1 207	1 118	15,7%
<i>dont OPCVM non monétaires</i>	<i>841</i>	<i>900</i>	<i>1 300</i>	<i>1 076</i>	<i>983</i>	<i>16,8%</i>
Ménages	296 867	303 049	308 054	309 515	315 364	6,2%
Dépôts à vue	70 252	70 476	72 148	71 379	69 902	-0,5%
Placements liquides ou à court terme	154 748	158 202	160 619	163 407	171 888	11,1%
Comptes d'épargne à régime spécial	69 254	68 783	66 626	64 971	65 983	-4,7%
<i>Livrets ordinaires</i>	<i>69 012</i>	<i>68 552</i>	<i>66 411</i>	<i>64 765</i>	<i>65 781</i>	<i>-4,7%</i>
<i>Comptes d'épargne logement</i>	<i>241</i>	<i>231</i>	<i>215</i>	<i>207</i>	<i>202</i>	<i>-16,3%</i>
Placements indexés sur les taux du marché	85 495	89 419	93 993	98 436	105 906	23,9%
<i>dont comptes à terme</i>	<i>75 971</i>	<i>80 718</i>	<i>85 253</i>	<i>89 332</i>	<i>96 622</i>	<i>27,2%</i>
<i>dont bons de caisse</i>	<i>4 812</i>	<i>4 396</i>	<i>4 247</i>	<i>4 316</i>	<i>4 182</i>	<i>-13,1%</i>
<i>dont OPCVM monétaires</i>	<i>4 518</i>	<i>4 114</i>	<i>4 305</i>	<i>4 614</i>	<i>4 910</i>	<i>8,7%</i>
Epargne à long terme	71 867	74 371	75 287	74 729	73 573	2,4%
<i>Plans d'épargne logement</i>	<i>11 985</i>	<i>12 088</i>	<i>11 848</i>	<i>11 720</i>	<i>11 888</i>	<i>-0,8%</i>
<i>Plans d'épargne populaire</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
<i>Autres comptes d'épargne</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
<i>Portefeuille-titres</i>	<i>4 170</i>	<i>3 935</i>	<i>3 566</i>	<i>3 346</i>	<i>3 111</i>	<i>-25,4%</i>
<i>OPCVM non monétaires</i>	<i>14 940</i>	<i>15 424</i>	<i>15 833</i>	<i>15 358</i>	<i>13 417</i>	<i>-10,2%</i>
<i>Contrats d'assurance-vie</i>	<i>40 772</i>	<i>42 925</i>	<i>44 040</i>	<i>44 305</i>	<i>45 158</i>	<i>10,8%</i>
Autres agents	48 361	52 683	52 664	49 959	48 784	0,9%
Dépôts à vue	15 185	16 762	16 903	12 042	15 354	1,1%
Placements liquides ou à court terme	19 306	21 530	21 020	23 113	20 660	7,0%
Comptes d'épargne à régime spécial	2 518	2 529	2 500	2 473	1 820	-27,7%
Placements indexés sur les taux du marché	16 788	19 001	18 520	20 640	18 840	12,2%
<i>dont comptes à terme</i>	<i>11 844</i>	<i>13 603</i>	<i>13 735</i>	<i>15 857</i>	<i>14 194</i>	
Epargne à long terme	13 870	14 391	14 740	14 804	12 770	-7,9%
TOTAL	440 819	445 887	451 343	452 552	467 668	6,1%
Dépôts à vue	141 923	133 434	137 715	132 364	142 932	0,7%
Placements liquides ou à court terme	212 192	222 658	222 169	229 449	237 275	11,8%
Comptes d'épargne à régime spécial	71 774	71 314	69 128	67 447	67 805	-5,5%
Placements indexés sur les taux du marché	140 418	151 344	153 041	162 002	169 470	20,7%
Epargne à long terme	86 704	89 795	91 459	90 739	87 461	0,9%

Répartition des actifs financiers par nature au 31 décembre 2007



§ 2. LES CREDITS A LA CLIENTELE

1. L'ENSEMBLE DES CONCOURS DE CARACTERE BANCAIRE ACCORDES SUR LA PLACE

Le montant total brut des concours bancaires octroyés sur la place s'élevait à 511,2 milliards de F CFP au 31 décembre 2007. En l'espace d'un an, l'encours global s'est inscrit en hausse de 4,1 % (+ 6,5 % entre 2005 et 2006). Les principaux types de concours bancaires sollicités par les agents économiques sont des crédits à l'habitat (32 %), de trésorerie (25 %) et à l'équipement (22 %).

Les crédits à l'habitat se sont établis à 162 milliards de F CFP, en augmentation de 10 % par rapport à 2006. Afin de stimuler la demande des ménages et de relancer l'activité des entreprises du bâtiment, les pouvoirs publics ont décidé la restauration du prêt à l'habitat bonifié (PHB) et du prêt à l'aménagement bonifié (PAB) pour l'année 2007. Ce dispositif consiste en la bonification des intérêts par le Pays à hauteur de 2,5 %, dans le cadre de l'acquisition d'une première habitation. De plus, contrairement à l'ancienne mesure, mise en place en 2005, cette nouvelle forme de PHB s'applique également aux achats de logements anciens et est cumulable avec l'aide à la construction. Une enveloppe de 5 milliards de F CFP a été allouée pour financer cette aide à l'accession à la propriété.

D'un montant de 109,6 milliards de F CFP au 31 décembre 2007, les crédits à l'équipement ont baissé de 0,3 % par rapport à 2006, la demande des entreprises (+ 14 %) n'ayant pas compensé le recul de la demande émanant des administrations publiques locales (- 13,8 %).

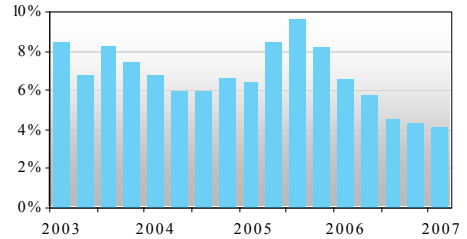
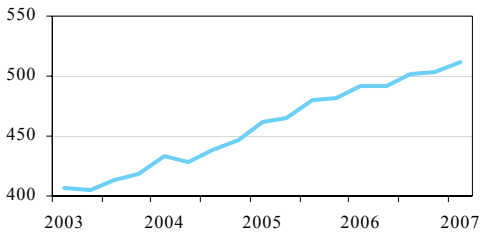
Avec un encours de 129,7 milliards de F CFP, les crédits de trésorerie ont enregistré une augmentation de 7,1 % sur l'année.

Les créances douteuses brutes ont été en hausse de 4,9 % entre 2006 et 2007 pour atteindre 24 milliards de F CFP. Sur la même période, le taux de créances douteuses brutes s'est maintenu au même niveau, à 4,9 %

Ensemble des crédits accordés sur la place

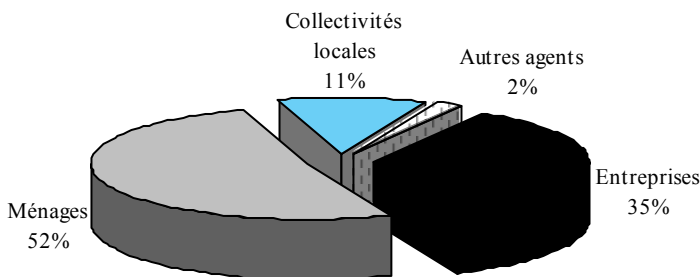
Variations trimestrielles en glissement annuel

Encours en milliards de F CFP



Les concours de tous les établissements	déc.-06	mars-07	juin-07	sept.-07	déc.-07	Variations 2007/2006
Entreprises	162 748	164 015	163 260	166 548	172 122	5,8%
Crédits d'exploitation	67 990	68 526	69 446	74 107	68 588	0,9%
<i>Créances commerciales</i>	4 132	4 066	4 083	4 615	4 669	13,0%
<i>Crédits de trésorerie</i>	36 698	37 479	37 753	36 707	36 928	0,6%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	8 125	5 296	5 427	5 321	4 863	-40,2%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	27 160	26 981	27 611	32 785	26 990	-0,6%
<i>Affacturage</i>	0	0	0	0	0	
Crédits d'investissement	55 267	55 815	55 977	56 945	62 341	12,8%
<i>Crédits à l'équipement</i>	53 136	53 756	53 831	54 954	60 591	14,0%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	4 931	5 360	5 414	5 652	5 940	20,5%
<i>Crédit-bail</i>	2 131	2 059	2 146	1 991	1 750	-17,9%
Crédits à l'habitat	14 151	13 790	14 151	14 539	16 198	14,5%
Autres crédits	25 340	25 883	23 686	20 957	24 996	-1,4%
Ménages	229 773	233 683	237 825	242 093	251 311	9,4%
Crédits à la consommation	90 705	91 600	93 261	94 802	98 906	9,0%
<i>Crédits de trésorerie</i>	81 929	82 789	84 526	85 916	90 511	10,5%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	5 962	5 975	5 763	5 821	5 128	-14,0%
<i>Crédit-bail</i>	2 814	2 836	2 972	3 066	3 056	8,6%
Crédits à l'habitat	130 911	133 625	136 276	139 300	143 799	9,8%
Autres crédits	8 158	8 458	8 288	7 991	8 606	5,5%
Collectivités locales	62 619	59 486	62 716	57 301	54 424	-13,1%
Crédits d'exploitation	2 587	2 672	3 009	2 901	2 454	-5,1%
<i>Crédits de trésorerie</i>	2 469	2 547	2 834	2 757	2 232	-9,6%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	118	125	175	143	222	88,3%
Crédits d'investissement	56 893	53 656	56 619	51 358	49 045	-13,8%
<i>Crédits à l'équipement</i>	56 893	53 656	56 619	51 358	49 045	-13,8%
<i>Crédit-bail</i>	0	0	0	0	0	
Crédits à l'habitat	1 778	1 852	1 834	1 833	1 815	2,1%
Autres crédits	1 362	1 307	1 254	1 209	1 110	-18,5%
Autres agents de CCB non ventilés	13 271	11 942	13 049	12 429	9 362	-29,5%
Total encours sain	468 413	469 125	476 850	478 371	487 220	4,0%
Créances douteuses brutes	22 842	22 831	24 330	24 668	23 968	4,9%
<i>Créances douteuses nettes</i>	7 978	7 926	9 198	8 691	9 481	18,8%
<i>dont entreprises</i>	3 545	3 785	4 067	3 519	4 636	30,7%
<i>dont ménages</i>	4 432	4 527	5 123	5 168	4 839	9,2%
<i>Provisions</i>	14 864	14 905	15 132	15 977	14 488	-2,5%
Total encours brut	491 255	491 956	501 180	503 039	511 189	4,1%
Taux de créances douteuses	4,9%	4,9%	5,1%	5,2%	4,9%	0 pt
Taux de provisionnement	65,1%	65,3%	62,2%	64,8%	60,4%	-4,6 pt

**Ventilation par agent économique de l'ensemble des concours
bancaires accordés sur la place au 31 décembre 2007**



2. LES CONCOURS ACCORDES PAR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT SITUES DANS LA ZONE D'EMISSION

L'encours global des concours de caractère bancaire accordés par les banques de la place s'élevait à 428,9 milliards de F CFP au 31 décembre 2007, contre 403,2 fin 2006. Son taux de croissance annuel a été de 6,4 %, contre 7,8 % un an auparavant.

2.1 Répartition et évolution des concours par catégorie

Les crédits à l'habitat se sont établis à 135,8 milliards de F CFP, en augmentation de 9,9 % par rapport à 2006, stimulés par la demande des ménages, qui en ont été les principaux bénéficiaires (88 % du volume octroyé).

Avec un encours de 125,3 milliards de F CFP, les crédits de trésorerie ont enregistré une hausse de 7 % sur l'année, sous l'impulsion des ménages qui ont fortement sollicité ce moyen de financement de leur consommation (+ 10,5 %).

D'un montant de 60,6 milliards de F CFP à décembre 2007, les crédits à l'équipement ont crû de 17,2 % par rapport à 2006, en raison des efforts d'investissement des entreprises (+ 17,1 %).

Les créances douteuses brutes, qui ont atteint 23,4 milliards de F CFP en décembre 2007, ont augmenté de 6,2 %, soit à un rythme annuel comparable à celui de l'ensemble des concours bancaires (+ 6,4 %). Le taux de créances douteuses brutes est passé de 5,5 % à 5,4 %.

2.2 Répartition et évolution des concours par agent économique

Au 31 décembre 2007, plus de la moitié des crédits octroyés par les banques locales était destinée aux ménages (54,9 %), dont l'encours bancaire a progressé de 9 % sur l'année, pour s'établir à 222,7 milliards de F CFP. Les préoccupations financières majeures des ménages polynésiens sont tournées vers l'habitat (54 % du total des crédits consentis) devant la consommation (42 %). En 2007, l'encours de leurs prêts immobiliers a augmenté de 9,3 % et celui de leurs crédits à la consommation de 9 %.

Les concours bancaires accordés aux entreprises se sont établis à 168,9 milliards de F CFP à fin décembre 2007, en progression de 6,6 % en glissement annuel. L'accroissement de leur endettement a grandement servi à renouveler leur appareil productif, comme en témoigne la hausse de 15,6 % de leurs crédits d'investissement. Grâce à une gestion plus rigoureuse de leur trésorerie, les entreprises ont eu un recours modéré aux crédits d'exploitation (+ 0,9 %).

Concours bancaires des établissements de crédit situés dans la zone d'émission

Les concours des établissements locaux	déc.-06	mars-07	juin-07	sept.-07	déc.-07	Variations 2007/2006
Entreprises	158 348	159 760	159 153	162 631	168 851	6,6%
Crédits d'exploitation	67 990	68 510	69 409	74 070	68 588	0,9%
<i>Créances commerciales</i>	4 132	4 066	4 083	4 615	4 669	13,0%
<i>Crédits de trésorerie</i>	36 698	37 463	37 716	36 670	36 928	0,6%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	8 125	5 296	5 427	5 321	4 863	-40,2%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	27 160	26 981	27 611	32 785	26 990	-0,6%
<i>Affacturage</i>	0	0	0	0	0	
Crédits d'investissement	51 578	52 251	52 544	53 664	59 631	15,6%
<i>Crédits à l'équipement</i>	49 447	50 192	50 398	51 673	57 881	17,1%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	4 931	5 360	5 414	5 652	5 940	20,5%
<i>Crédit-bail</i>	2 131	2 059	2 146	1 991	1 750	-17,9%
Crédits à l'habitat	14 151	13 790	14 151	14 539	16 198	14,5%
Autres crédits	24 629	25 209	23 049	20 358	24 435	-0,8%
Ménages	204 319	207 582	210 933	214 392	222 743	9,0%
Crédits à la consommation	86 758	87 630	89 165	90 556	94 569	9,0%
<i>Crédits de trésorerie</i>	77 982	78 820	80 430	81 670	86 174	10,5%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	5 962	5 975	5 763	5 821	5 128	-14,0%
<i>Crédit-bail</i>	2 814	2 836	2 972	3 066	3 056	8,6%
Crédits à l'habitat	109 403	111 493	113 480	115 844	119 568	9,3%
Autres crédits	8 158	8 458	8 288	7 991	8 606	5,5%
Collectivités locales	5 211	5 925	6 218	6 008	5 590	7,3%
Crédits d'exploitation	2 587	2 672	3 009	2 901	2 454	-5,1%
<i>Crédits de trésorerie</i>	2 469	2 547	2 834	2 757	2 232	-9,6%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	118	125	175	143	222	88,3%
Crédits d'investissement	2 270	2 837	2 798	2 701	2 734	20,4%
<i>Crédits à l'équipement</i>	2 270	2 837	2 798	2 701	2 734	20,4%
<i>Crédit-bail</i>	0	0	0	0	0	
Crédits à l'habitat	0	75	74	73	74	
Autres crédits	354	341	336	334	329	-7,1%
Autres agents de CCB non ventilés	13 271	11 942	12 883	12 429	8 362	-37,0%
Total encours sain	381 149	385 209	389 188	395 460	405 545	6,4%
Créances douteuses brutes	22 003	22 483	23 204	23 956	23 375	6,2%
<i>Créances douteuses nettes</i>	7 606	7 578	8 490	8 398	8 997	18,3%
<i>dont entreprises</i>	3 543	3 783	3 648	3 516	4 375	23,5%
<i>dont ménages</i>	4 063	3 786	4 835	4 879	4 616	13,6%
<i>Provisions</i>	14 397	14 905	14 714	15 558	14 378	-0,1%
Total encours brut	403 151	407 692	412 391	419 417	428 920	6,4%
Taux de créances douteuses	5,5%	5,5%	5,6%	5,7%	5,4%	0 pt
Taux de provisionnement	65,4%	66,3%	63,4%	64,9%	61,5%	-3,9 pt

§ 3. LA MASSE MONETAIRE ET SES CONTREPARTIES

1. LES COMPOSANTES DE LA MASSE MONETAIRE

Au 31 décembre 2007, la masse monétaire M3 s'élevait à 379,2 milliards de F CFP, contre 352,5 milliards un an auparavant, soit + 7,6 % en un an, grâce à la vigueur affichée par les dépôts à terme en 2007 (+ 25,1 %). La circulation fiduciaire a augmenté de 8,3 % sur l'année.

En revanche, les comptes sur livret se sont contractés de 5,5 % sur la période (67,6 milliards de F CFP contre 71,56).

Composantes de la masse monétaire	déc.-06	mars-07	juin-07	sept.-07	déc.-07	Variations 2007/2006
Circulation fiduciaire	12 831	12 063	13 124	12 788	13 899	8,3%
<i>Billets</i>	11 035	10 264	11 299	10 940	12 003	8,8%
<i>Pièces</i>	1 795	1 799	1 825	1 848	1 896	5,6%
Dépôts à vue	141 923	133 434	137 715	132 364	142 932	0,7%
TOTAL M1	154 753	145 497	150 839	145 152	156 831	1,3%
M2-M1	71 774	71 314	69 128	67 447	67 805	-5,5%
Comptes sur livrets	71 533	71 083	68 913	67 240	67 603	-5,5%
Comptes épargne logement	241	231	215	207	202	-16,3%
TOTAL M2	226 527	216 811	219 967	212 599	224 636	-0,8%
M3-M2	125 994	136 478	139 129	147 094	154 523	22,6%
Dépôts à terme	115 116	124 529	128 250	136 752	143 963	25,1%
Titres de créance négociables	2 280	3 581	2 662	2 623	2 489	9,1%
Bons de caisse	8 598	8 367	8 217	7 720	8 072	-6,1%
Total M3	352 521	353 289	359 097	359 693	379 159	7,6%
P1	11 985	12 088	11 848	11 720	11 888	-0,8%
Plans d'épargne logement	11 985	12 088	11 848	11 720	11 888	-0,8%
Autres compte d'épargne à régime spéc	0	0	0	0	0	
M3+P1	364 506	365 376	370 945	371 413	391 047	7,3%

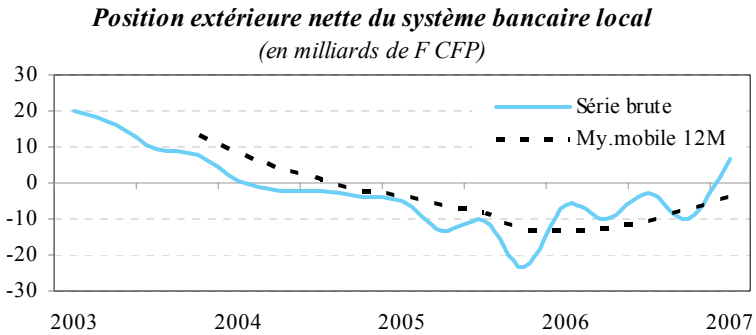
2. LES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE

L'accroissement de la masse monétaire de 7,6 % en rythme annuel s'explique essentiellement par la croissance conjointe des concours au secteur privé de 6,3 % et des avoirs hors zone d'émission de 8,1 %.

Contreparties de la masse monétaire	déc.-06	mars-07	juin-07	sept.-07	déc.-07	Variations 2007/2006
Avoirs hors zone d'émission	109 092	106 879	105 784	100 910	117 888	8,1%
Institut d'émission	28 623	26 911	25 797	28 202	30 437	6,3%
Etablissements de crédit	80 469	79 968	79 988	72 708	87 452	8,7%
Créances du Trésor public	7 270	9 178	9 031	7 001	6 019	-17,2%
Concours sur ressources monétaires	236 159	237 232	244 288	251 782	255 252	8,1%
Concours de caractère bancaire des EC locaux	403 135	407 670	412 327	419 349	428 710	6,3%
Ressources non monétaires des EC locaux (à déduire)	166 975	170 438	168 039	167 567	173 458	3,9%
<i>Excédent des capitaux propres sur les valeurs immobilisées</i>	28 457	29 045	32 422	33 133	31 838	11,9%
<i>Provisions sur créances douteuses</i>	14 397	14 905	14 714	15 558	14 378	-0,1%
<i>Engagements hors zone d'émission</i>	86 790	89 712	82 554	82 744	80 723	-7,0%
<i>Epargne contractuelle</i>	11 985	12 088	11 848	11 720	11 888	-0,8%
<i>Divers</i>	25 347	24 688	26 501	24 413	34 631	36,6%
Total M3	352 521	353 289	359 103	359 693	379 159	7,6%
Position extérieure nette	-6 321	-9 744	-2 566	-10 036	6 728	-206,4%

3. LA POSITION EXTERIEURE NETTE

Le différentiel de croissance entre l'épargne et le crédit s'est traduit par un moindre besoin de financements extérieurs des banques polynésiennes, les engagements hors zone du système bancaire passant de 87 à 81 milliards de F CFP entre décembre 2006 et décembre 2007. Conjuguée à une augmentation des avoirs hors zone (+ 8,7 %), la baisse des engagements a ainsi permis à la position extérieure nette du système bancaire polynésien de redevenir positive, passant de - 6,3 milliards de F CFP en décembre 2006 à + 6,7 milliards un an plus tard.



Section 3

Les finances publiques

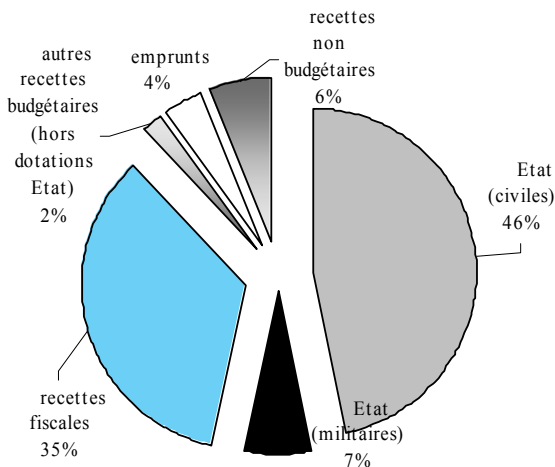
§ 1. VISION D'ENSEMBLE DES FINANCES PUBLIQUES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Les ressources publiques globales de la Polynésie Française se sont élevées à 298,3 milliards de francs CFP en 2006. 54 % ont été apportés par l'Etat, 42 % étaient des ressources propres prélevées sur l'économie locale et 4 % des emprunts auprès du système bancaire. Cette structure des ressources publiques varie peu d'une année sur l'autre, mais on note cependant une tendance à l'accroissement du poids des ressources fiscales (29 % en 1996 et 35 % en 2005) et des recettes non budgétaires¹ qui sont passées de 5 milliards à 18 milliards de F CFP en l'espace de 11 ans.

En 2006, les dépenses directes de l'Etat ont représenté 128 milliards de F CFP. Elles concernent les dépenses de l'Education nationale, de la Défense nationale, des pensions et retraites et des moyens dévolus aux missions de compétence de l'Etat (RFO, Service d'Etat de l'Aviation Civile, Justice, Police Nationale, Gendarmerie,...). L'autre partie, soit 31 milliards, est affectée au budget de la Polynésie Française, au financement des communes (12.1 milliards en 2006) et à la Caisse de Prévoyance Sociale (2,4 milliards en 2006 au profit du régime de solidarité de la Polynésie française).

Les ressources propres de la Polynésie Française (hors emprunts et dotations de l'Etat) sont composées essentiellement de recettes budgétaires fiscales (81 %) et non fiscales (5 %). Les 14 % restants (18,4 milliards de F CFP) sont des recettes affectées au financement d'organismes territoriaux comme l'Etablissement des Grands Travaux et la CPS.

L'origine des ressources financières publiques en Polynésie Française (en 2006)



¹ Contribution de solidarité territoriale et taxes au profit des établissements publics et des organismes parapublics.

§ 2. LE BUDGET DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

1. LES PRELEVEMENTS FISCAUX

1.1 Prélèvements au profit du budget de la Collectivité d'outre-mer

Recettes fiscales de la Polynésie française

en millions de F CFP

	2003	2004	2 005	2 006	2007 (1)		Variations 2007/2006
					Valeur	%	
1. Fiscalité indirecte, dont	71 626	73 024	77 389	78 869	78 990	76%	0%
- Taxes à l'importation	16 432	16 519	18 356	23 855	26 806	26%	12%
- Taxes sur consommations spécifiques	8 098	8 729	9 298	4 439	3 922	4%	-12%
- Taxes sur la valeur ajoutée	38 262	38 940	41 154	41 825	43 340	42%	4%
- Autres droits indirects	7 459	7 722	7 428	7 746	3 980	4%	-49%
- Taxes à l'exportation	1 375	1 114	1 153	1 004	942	1%	-6%
2. Fiscalité directe, dont	31 933	20 075	21 607	23 046	24 865	24%	8%
- Impôt sur les bénéfices des sociétés(2)	20 052	8 621	7 700	9 131	9 483	9%	4%
- Impôt sur les transactions(3)	3 918	3 141	2 859	3 240	3 299	3%	2%
- Patentes et licences	44	42	39	39	-	-	-
- Divers	7 919	8 271	11 009	10 636	12 083	12%	14%
Total	103 559	93 099	98 996	101 915	103 855	100%	2%

Source : Service des finances et de la comptabilité

(1) Chiffres provisoires.

(2) A partir de 2004, hors créd. d'impôts accordés dans le cadre de la défiscalisation (8.543 M F CFP en 2005, 7.235 M F CFP en 2006 et 7.446 en 2007)

(3) A partir de 2004, hors créd. d'impôts (1.030 M FCFP en 2005, 841 M FCFP en 2006 et 770 M FCFP en 2007)

Comme l'an passé, en raison de l'atonie de l'économie polynésienne, les recettes fiscales n'ont que faiblement progressé en 2007, de l'ordre de 2 %, après 3 % en 2006, pour atteindre 103,9 milliards de F CFP en fin 2007 (mandatement)¹, ce qui, compte tenu de l'inflation, équivaut à une croissance réelle nulle.

Reflète d'une progression limitée du pouvoir d'achat des ménages sur l'année, les recettes fiscales indirectes sont demeurées à leur niveau de 2006, 79 milliards de F CFP. Cette stabilité recouvre toutefois une progression de 4 % des recettes de TVA et une diminution des autres droits indirects (- 6 %), notamment des droits de timbre et d'enregistrement qui sont passés de 4,4 à 3,9 milliards de F CFP.

En revanche, les impôts directs ont augmenté de 8 % sur l'année, à 24,9 milliards de F CFP. Cette progression de 1,8 milliard provient cependant en grande partie de l'inscription en 2007 des « droits intérieurs de consommation sur véhicules » en recettes

¹ Jusqu'en 2003, les crédits d'impôts sur l'impôt sur les sociétés (IS) et sur l'impôt sur les transactions (IT) étaient comptabilisés dans les recettes effectives. Depuis 2004, ces opérations n'apparaissent plus qu'en écritures d'ordre et n'influent donc plus sur les opérations réelles.

fiscales directes alors qu'ils figuraient auparavant en recettes fiscales indirectes (sous l'intitulé de taxe de mise en circulation de véhicules neufs¹).

Les crédits d'impôts, quant à eux, sont demeurés à peu près au même niveau que l'an passé : 7,4 milliards pour l'impôt sur les sociétés et 770 millions de F CFP pour l'impôt sur les transactions.

1.2 Prélèvements au profit d'organismes publics ou parapublics

Impôts et taxes non versés au budget du Territoire

en millions de F CFP

	Bénéficiaire	2004	2005	2006	2007	Δ 2007/2006
1. CST (2)	C.P.S.	5 873	6 278	7 965	8 363	5%
2. Taxes prélevées par le Service des douanes		8 824	9 333	9 356	9 671	3%
Taxe de péage sur les marchandises	Port de Papeete	1 362	1 504	1 514	1 578	4%
Redevance d'usage de l'aéroport de Faaa	Aéroport de Tahiti	26	28	30	30	0%
Taxe pour le développement du sport	OTESSE (1)	434	448	439	449	2%
Taxe de péréquation des hydrocarbures	Fonds de péréquation des hydrocarbures	1 241	1 277	1 266	1 320	4%
Taxe sur le monoï	GIE Monoï de Tahiti	48	45	48	67	40%
Taxe spécifique de consommation	Aide aux vict. des calamités	1 431	1 502	1 436	1 524	6%
Droits spécifiques sur les perles exportées	GIE Perles de Tahiti	768	621	541	628	16%
Taxe de consommation sur les autres boissons alcool.	EPA grands travaux	52	60	46	0	-
Taxe spécifique grands travaux et routes	EPA grands travaux	1 822	2 024	1 184	944	-20%
Taxe spécifique sur la conso. de boissons viniques	EPA grands travaux	326	376	281	0	-
Taxe de consommation tabacs et alcools importés	EPA grands travaux	401	465	389	0	-
Droit spécifique spécial consommation bière	EPA prévention et IJSPF	174	179	175	180	3%
Taxe de consommation pour la prévention	EPA prévention	302	331	227	393	73%
Taxe de solidarité aux personnes âgées et handicapées	CPS	437	473	486	512	5%
Taxe de solidarité sur les alcools et tabacs	CPS	0	0	1 294	2 046	58%
3. Redevance de promotion touristique (2)	GIE Tahiti Tourisme	707	722	1 039	1 024	-2%

Sources : Ministère de l'économie et Service des douanes

(1) Office territorial d'équipements sportifs et socio-éducatifs.

(2) Chiffres estimés pour 2007

Principal impôt sur les revenus des personnes physiques, la Contribution de solidarité territoriale (CST) est versée directement à la Caisse de prévoyance sociale pour le financement du Régime de solidarité de la Polynésie française (RSPF). En 2007, nous avons estimé l'augmentation de ses recettes à + 5 %, à 8,4 milliards de F CFP.

Le Service des douanes perçoit des taxes ainsi que des redevances au profit d'établissements publics et d'organismes parapublics ; elles ont atteint 9,7 milliards de F CFP en 2007, en légère augmentation par rapport à 2006. Le rendement de la « taxe spécifique grands travaux et routes » a diminué en raison d'une modification de son affectation au cours de l'année 2006. En effet, depuis le 14 avril 2006, une part des recettes de cette taxe est reversée au budget de la Collectivité d'outre-mer.

Autre modification, la totalité du montant du « droit spécifique spécial consommation bière » est affectée depuis le 13 avril 2006 à l'Institut de la Jeunesse et des Sports de Polynésie française et non plus à l'EPAP.

¹ Les taux de cette taxe varient de 4 % à 11 % selon le nombre de CV et sont appliqués sur la valeur CAF majorée des taxes et droits à l'importation.

Enfin, en avril 2006 une nouvelle taxe à été créée, la « taxe de solidarité sur les alcools et tabacs » qui est intégralement reversée à la CPS. Elle a permis une recette de plus de 2 milliards en 2007.

Les recettes de la « taxe de consommation sur les autres boissons alcoolisées », de la « taxe spécifique sur la consommation de boissons viniques » et celle de « consommation de tabacs et boissons importés » ont été affectées au budget de la Polynésie française pendant toute l'année 2007.

On peut noter que la « taxe de péréquation des hydrocarbures » ainsi que la « taxe spéciale spécifique de consommation » ne sont pas perçues au profit d'établissements publics mais alimentent des comptes spéciaux de la collectivité. La première alimente un fonds de régulation des prix des hydrocarbures et la seconde sur un compte d'affectation spécial, « le compte d'aide aux victimes des calamités ».

Le montant de la redevance de promotion touristique, taxe parafiscale qui approvisionne le budget du GIE Tahiti Tourisme, a été estimé à 1 milliard de F CFP pour l'exercice 2007, stable par rapport à 2006 du fait de la stagnation du nombre de touristes sur l'année.

2. LE BUDGET GLOBAL DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Les recettes fiscales constituent 77 % de l'ensemble des recettes de la Collectivité d'outre-mer. Elles ont augmenté de 2 % en 2007 (*cf.* paragraphe 1.1. supra).

Les dotations, subventions et participations de l'Etat sont apparues en diminution de 5 % ; elles sont passées globalement de 23,5 à 22,3 milliards de F CFP. L'Etat a autorisé en 2007, comme en 2006, qu'une partie importante de la DGDE, normalement destinée à 80 % à des dépenses d'investissement, soit utilisée pour des dépenses de fonctionnement dans le cadre d'actions spécifiques en faveur de l'emploi. Cette part a cependant été revue à la baisse en 2007, à 30 %, et ne devra pas dépasser 20 % pour l'exercice 2008. Cela explique pourquoi le poste « subventions et participations reçues » dans les recettes de fonctionnement est en diminution de 13 % par rapport à 2006 et devrait à nouveau diminuer en 2008. Malgré cela, le poste « Dotations de l'Etat » dans les recettes d'investissement a également diminué de 10 %. Cette évolution s'explique par de moindres reliquats du 2^e Contrat de développement et par la diminution des ressources découlant des diverses Conventions Etat-Pays (« Santé et protection sociale », « Insertion sociale », Culture, protection judiciaire, etc.).

Evolution des comptes de la Polynésie française

en millions de F CFP

	2005	2006	2007		% CA	2008
	C.A.	C.A.	Budget	CA(1)	2006	Budget
Recettes de fonctionnement	116 549	117 418	121 537	117 866	0%	117 012
Recettes fiscales	98 998	101 914	104 905	103 855	2%	105 146
Subventions et participations reçues	11 037	10 117	9 724	8 805	-13%	7 730
Autres recettes	6 514	5 387	6 908	5 206	-3%	4 136
Dépenses de fonctionnement	93 450	96 343	103 386	103 380	7%	105 371
Dépenses de gestion	40 882	42 376	45 272	40 502	-4%	44 061
Versement au FIP	13 356	15 218	16 787	16 300	7%	17 132
Allocations, subventions et prestatio	38 136	29 615	23 426	25 401	-14%	23 864
Autres dépenses	1 075	9 133	17 902	21 177	132%	20 314
Epargne brute	23 099	21 075	18 151	14 487	-31%	11 641
Frais financiers	1 796	1 888	3 251	2 502	33%	2 501
Remboursements d'emprunts	7 911	7 754	7 900	6 811	-12%	7 900
Crédits vendeurs	0	0	0	0		0
Epargne nette	13 392	11 433	7 000	5 174	-55%	1 240
Autres dépenses d'investissement	31 993	25 794	40 204	31 799	23%	21 217
Immobilisations	22 834	17 613	27 630	23 266	32%	17 273
Subventions d'investissement accord	8 485	7 098	11 542	6 410	-10%	3 894
Autres dépenses	675	1 084	1 032	2 123	96%	49
Recettes d'investissement	18 478	23 511	33 204	25 247	7%	19 977
Dotations de l'Etat	11 143	13 394	9 347	13 445	0%	11 691
Emprunts	7 200	10 000	23 857	11 153	12%	8 286
Autres recettes	135	117		649	455%	0
Résultat de l'exercice	-123	9 150	0	-1 379		0
+ Report de l'exercice (n-1)	10 525	10 402		19 552		
+ intégration écritures non budgétaires	0	0		0		
= Résultat Cumulé Clôture	10 402	19 552	0	18 173	-7%	0

Source : Service des Finances et de la comptabilité.

C.A. : comptes administratifs - (1) Compte administratif provisoire

Evolution des comptes agrégés de la Polynésie française

en millions de F CFP

	2005	2006	2007	2008	Variations	Variations
	CA	CA	C.A. prov.	Budget	2007/2006	2008/2007
Recettes	135 027	140 929	143 113	136 989	2%	-4%
Recettes propres	105 647	107 418	109 710	109 282	2%	0%
<i>Recettes fiscales</i>	<i>98 998</i>	<i>101 914</i>	<i>103 855</i>	<i>105 146</i>	<i>2%</i>	<i>1%</i>
<i>Autres recettes</i>	<i>6 649</i>	<i>5 504</i>	<i>5 855</i>	<i>4 136</i>	<i>6%</i>	<i>-29%</i>
Dotations Etat	22 180	23 511	22 250	19 421	-5%	-13%
Emprunt	7 200	10 000	11 153	8 286	12%	-26%
Dépenses	135 150	131 779	144 492	136 988	10%	-5%
Fonctionnement	93 449	96 342	103 380	105 371	7%	2%
Investissement	31 994	25 795	31 799	21 216	23%	-33%
Service de la dette	9 707	9 642	9 313	10 401	-3%	12%

Source : Service des Finances et de la comptabilité.

C.A. : comptes administratifs - (1) Compte administratif provisoire

Les autres recettes de fonctionnement, produits d'exploitation, produits domaniaux, produits financiers, recouvrement, autres participations et produits exceptionnels, ont, quant à elles, diminué de 3 %, après - 17 % en 2006.

Enfin, malgré une épargne nette de 5,2 milliards le gouvernement polynésien a fortement augmenté le niveau de ses emprunts en 2007, 11,1 milliards après 10 milliards en 2006, mais moins que ce qui avait été inscrit dans le budget (23,9 milliards de F CFP). Néanmoins, cette augmentation progressive des emprunts devrait se répercuter sur le service de la dette des prochaines années.

Globalement les recettes du gouvernement n'ont crû que de 2 % en valeur nominale¹. Cette variation de près de 2,2 milliards de F CFP est ventilée de la sorte : + 2,2 milliards de recettes propres, - 1,2 milliard de subventions provenant de l'Etat et + 1,2 milliard d'emprunts.

Les dépenses totales du gouvernement ont, quant à elles, augmenté de 10 % en valeur nominale pour atteindre 144,5 milliards en 2007, en raison d'un effet de rattrapage des dépenses d'investissement (+ 6 milliards) et notamment des nouvelles immobilisations qui retrouvent le niveau de celle de 2005. Les dépenses de fonctionnement se sont également accrues de 6 milliards.

Le gouvernement a réduit ses subventions d'investissement de 10 %. Ce recul du soutien financier au secteur privé et aux établissements publics se reflète dans la diminution de 14 % du poste « allocations, subventions, et prestations » figurant dans les dépenses de fonctionnement (poste qui avait augmenté de 27 % en 2005).

3. LES REGIMES D'EXONERATION FISCALE LOCALE²

Le Gouvernement de la Polynésie française a institué, par la création en juin 1983³ du « Code des investissements », complété par la « délibération Flosse » de mars 1995, un dispositif d'exonérations fiscales destiné à stimuler l'activité économique, à encourager les initiatives privées et l'investissement en Polynésie française. La délibération n° 2004-33 APF du 12 février 2004 a porté refonte des dispositifs d'incitations fiscales à l'investissement et a également modifié le Code des impôts.

¹ Corrigée d'une inflation relativement élevée en 2006, la valeur réelle des recettes totales du gouvernement n'a augmenté que de 1,5 %.

² Le régime de défiscalisation appelé « Loi Pons », transformé en « Loi Girardin », est présenté dans le paragraphe relatif aux interventions de l'Etat.

³ Délibération n° 83-95 du 2 juin 1983, abrogée par la délibération n° 91-98 APF du 29 août 1991.

3.1 Les aides fiscales à l'exploitation

Début 2004, un nouveau régime d'aide fiscale à l'exploitation¹ (AFE) a été mis en place au profit de toute entreprise réalisant en Polynésie française un investissement productif nouveau dans les secteurs définis à l'article 931-1 du Code des impôts. Ce régime fait suite au « Code des investissements » qui proposait des aides sous forme d'exonérations fiscales, de remboursements de charges sociales patronales et d'aides à la formation professionnelle.

Projets agréés en 2005 et 2006 au titre de l'aide fiscale à l'exploitation

en millions de F CFP

Secteurs	Taux de l'AFE	Nbre de projets		2005		2006	
		2005	2006	Base défiscalisable	Aide fiscale	Base défiscalisable	Aide fiscale
Transport interinsulaire et international	30%	4	1	3 225	781	27	8
Construction, agrandissement et rénovation d'hôtel	30%	4	1	18 560	5 568	212	64
Industrie agro-alimentaire	30%	4	-	1 164	348	-	-
Activités de production et de transformation	30%	3	2	829	249	111	33
Pêche industrielle	30%	1	-	1 412	424	-	-
Activité portuaire et aéroportuaire	30%	1	-	301	90	-	-
Élevage et Agriculture	30%	-	-	-	-	-	-
Total		17	4	25 492	7 460	350	105

Source : Service des contributions

En 2006, la commission consultative des agréments fiscaux a validé seulement 4 projets (17 projets en 2005) pour un volume d'investissements de 350 millions de F CFP et un taux d'aide fiscale de 30 %. Par rapport à 2005, l'aide fiscale a diminué de 99 % puisqu'elle est passée de 7.460 millions de F CFP en 2005 à 105 millions en 2006.

Le secteur de l'hôtellerie a concentré 61 % de la base « défiscalisable » globale et les activités de production et de transformation, 32 %.

3.2 La défiscalisation dite loi « FLOSSE »

En mars 1995², le Gouvernement de la Polynésie française a instauré un dispositif d'incitation fiscale, essentiellement pour la réalisation de projets de construction immobilière et à vocation hôtelière³.

La délibération n° 2004/033 APF du 12 février 2004 en a porté refonte et a également modifié le Code des impôts. De nouveaux secteurs peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt pour le financement de tout projet d'investissement réalisé en Polynésie française (construction de logements et de résidences pour les personnes âgées,

¹ L'aide fiscale à l'exploitation consiste en i) une exonération des droits d'enregistrement, de transcription et des taxes sur les formalités hypothécaires, ii) des contributions directes (exonération de l'impôt foncier sur les propriétés bâties dû pour une durée maximale de cinq ans au-delà de la période d'exemption temporaire, exonération de l'impôt sur les transactions ou sur les sociétés sur 7 ans maximum pour les sociétés exploitantes ou celles ayant participé au programme d'investissement), et des aides à l'emploi et à la formation professionnelle selon les conditions et modalités définies par les dispositifs existants mis en œuvre par le SEFI.

² Délibération N° 95-55 APF du 24 mars 1995 (JOPF du 6 avril 1995).

³ Une présentation simplifiée de la délibération « FLOSSE » a été faite dans le rapport IEOM 2002.

construction de cliniques privées, industrie extractive, industrie agroalimentaire, aquaculture et pisciculture, construction de navires de pêche).

De 1996 à 2006, plus de 169 milliards de F CFP de projets ont pu bénéficier de la « délibération Flosse » pour un montant global de crédits d'impôts de 84 milliards de F CFP.

Projet agréés en 2005 et 2006 au titre des crédits d'impôts pour investissement

en millions de F CFP

Secteurs	Taux du CI	Nbre de projets		2005		2006	
		2005	2006	Base défiscalisable	Crédit d'impôt	Base défiscalisable	Crédit d'impôt
Construction de logements et de résidences pour personnes âgées	30%	-	-	-	-	-	-
Construction, agrandissement et rénovation d'hôtel	60%	6	7	14 244	8 546	8 816	5 159
Industrie agro-alimentaire	40%	2	-	1 250	500	-	-
Construction de navires de pêche	50%	2	-	280	140	-	-
Autres constructions immobilières	30%	3	2	1 884	565	2 225	668
Investissement dans l'aquaculture et la pisciculture	40%	1	-	1 472	589	-	-
Construction de golf international*	50%	1	-	2 297	1 149	-	-
Logement intermédiaire destiné à l'accès direct à la propriété	45%	-	2	-	-	970	436
Logement intermédiaire destiné à la location	45%	10	2	12 617	5 678	739	333
Construction de parking	40%	1	3	103	62	456	240
Construction de navire de croisière	40%	-	1	-	-	409	164
Investissement dans le charter nautique	50%	-	2	-	-	327	164
Total		26	19	34 146	17 228	13 942	7 163

Source : Service des contributions

Sur l'année 2006, 19 projets ont reçu l'agrément de la commission consultative des aides fiscales pour une base d'investissement défiscalisable d'environ 14 milliards de F CFP et des crédits d'impôts de 7,2 milliards, soit une nette diminution par rapport à 2005 (26 projets pour un montant d'investissement défiscalisable total de 34 milliards de F CFP et des crédits d'impôts s'élevant à 17 milliards de F CFP).

La construction, l'agrandissement et la rénovation d'hôtels ont concentré 72 % des crédits d'impôts accordés. Deux nouveaux secteurs ont bénéficié en 2006 de la « Loi Flosse » : l'investissement dans les charters nautiques (deux projets pour un montant global de 327 millions de F CFP) et la construction de navires de croisière (un projet pour un investissement de 409 millions de F CFP).

§ 3. LES INTERVENTIONS DE L'ETAT EN POLYNESIE FRANCAISE

Le Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) a constitué pendant une longue période un élément essentiel de l'activité économique polynésienne, directement ou indirectement. Après la Charte de développement lancée en 1991 par le Gouvernement de la Polynésie française, l'annonce d'un moratoire des essais nucléaires en 1992 a donné lieu à une réflexion des polynésiens sur les perspectives de développement de leur territoire. A la suite du Pacte de progrès, dont une des déclinaisons est la loi d'orientation du 5 février 1994, l'Etat s'est engagé dans l'article 1 à aider, pour une durée de dix ans, « *le territoire de la Polynésie française à réaliser une mutation profonde de son économie, dans le sens d'un meilleur équilibre, d'une moindre dépendance à l'égard des transferts publics, d'un plus grand dynamisme local et du progrès social* ».

Cette solidarité, qui s'est exprimée par la signature de deux Contrats de développement et par la Convention pour le renforcement de l'autonomie économique et financière de la Polynésie française, avait pour objectifs de :

- créer un environnement macroéconomique favorable au développement des secteurs productifs ;
- développer les infrastructures de base ;
- maintenir une cohésion sociale en répondant au défi du chômage et de la pénurie d'habitat social ;
- garantir les conditions d'un développement géographique harmonieux dans l'ensemble des archipels.

Aujourd'hui, au-delà des missions régaliennes qui lui incombent, des dépenses en matière d'éducation et d'enseignement supérieur, du versement des pensions et des dépenses nécessaires au fonctionnement de ses services en Polynésie française, l'Etat a maintenu cet engagement à travers la Dotation globale de développement économique (DGDE) et l'élaboration d'un Contrat de projets qui doit prendre le relais des Contrats de développement.

1. LES DEPENSES GLOBALES DE L'ETAT EN 2006

En 2006¹, les dépenses de l'Etat et des établissements publics nationaux se sont établies à 159,1 milliards de F CFP, en augmentation de 7,1 % rapport à 2005 (148,6 milliards de F CFP). Elles ont représenté 520.525 F CFP par habitant après 595.000 F CFP en 2005.

Les interventions de l'Etat et des établissements publics nationaux

en milliards de F CFP

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Dépenses ordonnancées à caractère civil	71,43	87,58	96,11	95,85	105,58	+10,1%
Dépenses ordonnancées à caractère militaire	33,93	29,13	25,06	22,32	20,86	-6,5%
Total des dépenses ordonnancées	105,36	116,71	121,16	118,17	126,44	+7,0%
Dépenses sans ordonnancement préalable (1)	17,75	19,31	21,04	22,41	24,05	+7,3%
Total des dépenses de l'Etat	123,11	136,02	142,20	140,57	150,49	+7,1%
Dépenses des établissements publics nationaux (2)	8,52	8,79	8,25	8,04	8,60	+6,9%
Total des opérations à caractère définitif	131,63	144,81	150,45	148,62	159,09	+7,0%
Prêts (décaissements) (3)	16,66	11,43	8,81	8,17	9,86	+20,6%
Reversement des frais d'ass. maladie à la CPS	2,76	4,56	3,19	4,14	3,82	-7,6%

Source : Haut-Commissariat de la République en Polynésie française

(1) Principalement pensions et retraites.

(2) Meteo France, RFO, SEAC, IEOM, IRD, IFREMER, AFD

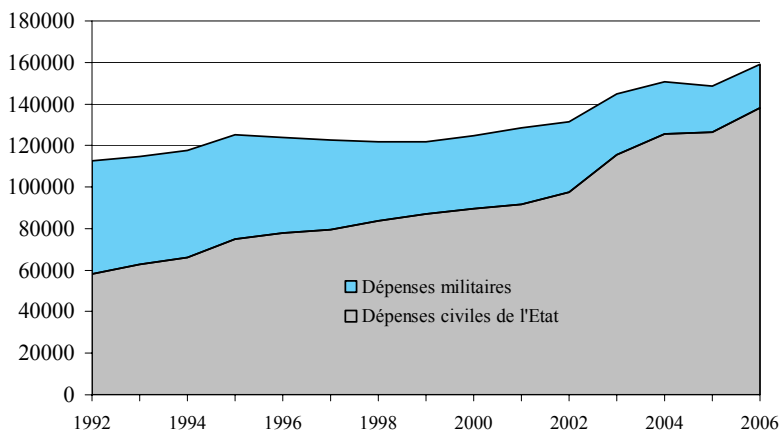
(3) Prêts de l'AFD, de Dexia et de la CDC.

Ces chiffres comprennent tous les transferts financiers émanant de la métropole, qu'il s'agisse des sommes mandatées dans la Collectivité d'outre-mer, de celles ordonnancées directement de métropole, de celles payées en métropole, avec ou sans

¹ Données 2007 non disponibles à la rédaction de cet ouvrage.

ordonnancement préalable, ainsi que des montants nécessaires au fonctionnement des établissements publics et organismes nationaux présents en Polynésie française.

Dépenses de l'Etat en Polynésie française (millions de F CFP)



L'Education nationale, l'enseignement supérieur, la formation, la recherche et la culture représentent la première dépense de l'Etat en Polynésie française avec 63,04 milliards de F CFP.

31,2 milliards de F CFP ont été consacrés à l'exercice des missions régaliennes de l'Etat, c'est-à-dire Défense nationale, justice, police et gendarmerie, sécurité et circulation aérienne, sécurité routière et affaires maritimes.

Le montant des pensions civiles et militaires, constituant l'essentiel des dépenses sans ordonnancement préalable, a représenté 24 milliards de F CFP, en progression annuelle de 7 %.

Les dépenses de fonctionnement des services du Haut-Commissariat, du service des douanes, du trésor et des impôts ont représenté 5,8 milliards de F CFP.

5,5 milliards de F CFP sont venus financer les dépenses de cohésion sociale et de santé (soutien des actions de solidarité et du secteur de la santé, financement du service militaire adapté, dotation de continuité territoriale, les bourses et le passeport mobilité).

17,4 milliards de F CFP ont été consacrés au développement économique de la Polynésie française (en diminution de 25 % par rapport à 2005), à travers notamment de la Convention pour le renforcement de l'autonomie économique de la Polynésie française incluant principalement la DGDE, à hauteur de 16,57 milliards de F CFP, et plus marginalement, les contributions du FIDES (Fonds d'investissement pour le développement économique et social).

Enfin 12,1 milliards ont été dévolus au financement des communes avec principalement la Dotation globale de fonctionnement (DGF) et le Fonds intercommunal de péréquation (FIP).

A ces dépenses doivent s'ajouter :

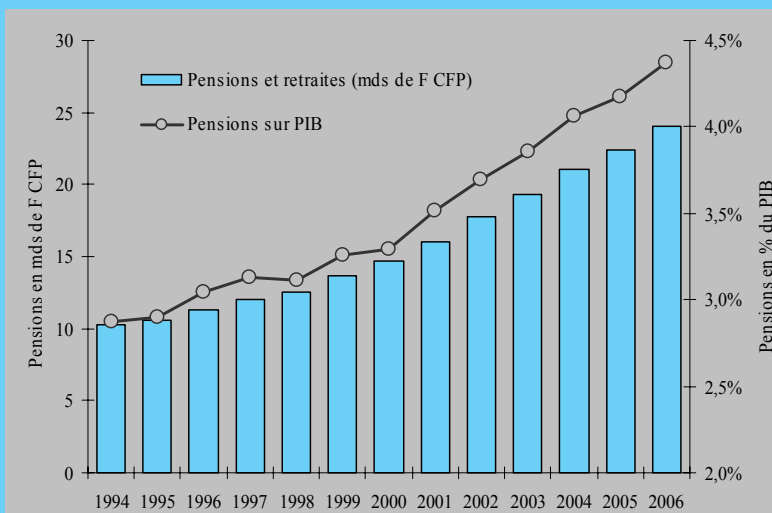
- le dispositif de reversement des frais d'assurance maladie par la Caisse nationale de sécurité sociale à la Caisse de prévoyance sociale de Polynésie française. Mis en place depuis le 1er janvier 1995, ce dispositif a porté en 2006 sur 3,8 milliards de F CFP (4,1 milliards en 2005) ; il correspond à la couverture sociale des fonctionnaires et pensionnés de l'Etat à la Polynésie française ;

- des mesures de défiscalisation : 66,1 milliards de F CFP d'investissements en Polynésie française ont fait l'objet d'une mesure de défiscalisation en 2006. La réduction d'impôt sur le revenu accordée aux investisseurs représente environ 50 % de cette somme.

Le poids des pensions et retraites des fonctionnaires dans l'économie polynésienne

Les pensions et retraites versées par l'Etat en Polynésie française ont augmenté en moyenne de 8 % par an entre 1989 et 2006. Elles s'élevaient à un peu plus de 10 milliards de F CFP en 1994 et représentent aujourd'hui une enveloppe de 24 milliards (chiffre de 2006), ce qui correspond à 15 % de l'ensemble des versements publics de l'Etat en 2006, soit près de 4,5 % du PIB.

La majoration de ces pensions et retraites (75 % des retraites de base) représente 10,3 milliards de F CFP (75% de 13,7 milliards de masse salariale de base). Au niveau macro-économique, ce supplément correspond à 1,8 % du Produit intérieur brut.



2. LES DEPENSES CIVILES DE L'ETAT

2.1 Le Contrat de développement 2000-2005

Pour faire suite au premier Contrat de développement, portant sur la période 1994-1999, l'Etat et les autorités locales ont signé, le 31 octobre 2000, le deuxième Contrat de développement de la Polynésie française, par lequel les deux parties signataires se sont engagées à investir 40,75 milliards de F CFP¹ entre 2000 et 2003. Compte tenu du fait que l'ensemble des fonds prévus n'a pas été totalement engagé au 31 décembre 2003, il a été prorogé jusqu'en juin 2005.

2ème Contrat de développement : 2000 à mi 2005 / Résultats au 31 mars 2008

en millions de F CFP

	Total des dépenses contractualisées			Participation Etat		
	Territ.	Etat	Total	Taux d'engagt.	Liquidations.	Taux de liquid. (/ dép. engagées)
1 - Développement économique	6 700	10 834	17 534	93%	8 581	85%
Agriculture	269	896	1 165	59%	462	87%
Ressources marines	971	109	1 080	63%	69	101%
Tourisme	1 678	60	1 738	-	-	-
Appui aux entreprises	855	658	1 513	58%	349	91%
Formation professionnelle	2 832	8 858	11 690	100%	7 524	85%
- dont constructions scolaires et univ.	-	7 575	7 575	104%	6 612	84%
Recherche appliquée	95	253	348	70%	176	99%
2 - Aménagement du territoire	7 300	1 542	8 842	103%	1 224	77%
Plans généraux d'aménagement	139	-	139	-	-	-
Equipements routiers	1 243	636	1 879	100%	637	100%
Equipements aéroportuaires	790	640	1 430	128%	522	64%
Equipements portuaires	2 510	-	2 510	-	-	-
Prévention des risques naturels	146	246	392	54%	60	45%
Assainissement	1 282	20	1 302	21%	4	97%
Traitement des déchets	1 190	-	1 190	-	-	-
3 - Couv. sanitaire et cohés. sociale	5 975	7 847	13 822	97%	4 268	56%
Adduction d'eau potable	-	1 453	1 453	118%	1 238	72%
Equipements sanitaires	1 092	728	1 820	91%	358	54%
Logement social	3 874	3 875	7 749	96%	1 309	35%
Solidarité et insertion jeunesse	500	-	500	-	-	-
Culture	509	337	846	40%	72	53%
Politique de la ville	-	1 454	1 454	92%	1 292	97%
4 - Déconcentration administrative	400	-	400	-	-	-
5 - Dispositions générales	-	152	152	2%	2	97%
Evaluation et communication	-	152	152	2%	2	97%
Total général	20 375	20 375	40 750	94%	14 074	73%

Source : Haut-Commissariat / DAE / BASID

Remarque : le montant des engagements réalisés sont supérieurs à ceux prévus dans le contrat en raison du redéploiement de crédits entre actions

Ce deuxième Contrat s'articulait autour de quatre axes prioritaires :

- favoriser le développement économique de la Polynésie par la promotion de l'emploi et l'amélioration de la formation professionnelle ;
- aménager le territoire en préservant l'environnement et en mettant en valeur les ressources naturelles ;

¹ Les participations financières de l'Etat et de la Polynésie française sont paritaires, s'élevant donc chacune à 20,375 milliards de F CFP.

- renforcer la couverture sanitaire, la cohésion sociale et le développement culturel ;
- poursuivre la déconcentration administrative et le développement des archipels.

Il liait l'Etat et le gouvernement polynésien sur des objectifs communs avec des moyens financiers de même montant, 20,4 milliards pour chacune des deux parties. Au 31 mars 2007, l'Etat avait engagé 94 % de sa quote-part et le taux de liquidation s'élevait à 73 % (dépenses liquidées sur dépenses engagées).

2.2 Le Contrat de projet mi 2008-2013

En 2008, le gouvernement polynésien devrait signer avec l'Etat un Contrat de projets qui prendrait le relais du Contrat de développement. Les modalités de financement et de mise en œuvre restent quasiment inchangées. Il porterait sur une somme globale de 52,5 milliards de F CFP avec une contribution paritaire de la Collectivité et de l'Etat, soit 26 milliards chacun.

5 axes principaux ont jusqu'à présent été retenus : le logement social (24,2 milliards de F CFP) avec une participation supplémentaire de l'Agence française de développement, les grands équipements (assainissement, déchets, adduction d'eau potable, abris de survie dans les atolls, pour une enveloppe globale de 19,7 milliards de F CFP), la santé (8,1 milliards), la recherche et l'éducation (0,5 milliard).

2.3 Les aides fiscales à l'investissement

En plus des transferts financiers, l'Etat apporte son soutien à l'investissement en Polynésie française par l'entremise d'un mécanisme de défiscalisation qui permet à des investisseurs de bénéficier de réductions d'impôts dans les départements, collectivités territoriales et en Nouvelle-Calédonie.

Ce régime d'aide fiscale est issu de la loi de finances rectificative du 11 juillet 1986, dite « loi Pons » ; il a été modifié par plusieurs lois de finances successives et par la loi de programme pour l'outre-mer du 21 juillet 2003 (« loi Girardin »).

Il s'applique aux investissements productifs neufs, réalisés dans le cadre d'une entreprise exerçant une activité agricole, industrielle, commerciale ou artisanale.

En sont exclus les investissements réalisés dans les secteurs suivants : commerce, restauration, cafés, débits de tabac et débits de boissons, conseil ou expertise, recherche et développement, éducation, santé et action sociale, banque, finance et assurances, activités immobilières, navigation de croisière et locations sans opérateur, réparation automobile, services fournis aux entreprises, activités de loisirs, sportives et culturelles, activités associatives et activités postales.

L'agrément par la Direction générale des impôts (DGI) est obligatoire pour les investissements réalisés dans les secteurs éligibles d'un montant supérieur à 119,33 millions de F CFP (1 million d'euros) par programme et par exercice.

Au cours de l'année 2007, 24 demandes d'agrément ont été traitées (45 en 2006), représentant un montant total d'investissement de 27,3 milliards de F CFP, en diminution de 47 % par rapport à 2006 (66,1 milliards en 2006). Les principaux secteurs d'activité concernés ont été le logement intermédiaire pour 37,4 % des investissements soumis à

agrément (4 dossiers pour un total de 389 logements), l'hôtellerie avec 26,6 % (extension de l'hôtel Beachcomber Tahiti et Bora Bora), l'industrie (7,6 %) et le secteur du transport (6,3 %).

Evolution du nombre de dossiers en défiscalisation sur la période 2003-2006 et répartition par secteur éligible

	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre de dossiers déposés	60	52	36	45	24
Montant total d'investissement (Mds FCFP)	40,54	49,96	26,45	66,12	27,28

Source : Haut-Commissariat - DAE

Secteurs	2005	2006	2007	%
Hôtellerie	9 030	40 686	7 251	62%
Transport		10 755	1 718	16%
Energie	0	6 176	1 684	9%
Logement	7 870	2 196	10 161	3%
Industrie	3 659	3 077	2 079	5%
Télécommunications	3 360	0	3 070	0%
Pêche / aquaculture	1 104	2 062	674	3%
Tourisme	582	830	535	1%
Autres	848	339	112	1%
TOTAL	26 454	66 121	27 289	100%

Source : Haut-Commissariat - DAE

2.4 La Dotation globale de développement économique

En juillet 1996, l'Etat et les autorités locales ont signé la « Convention pour le renforcement de l'autonomie économique et financière de la Polynésie française », dans laquelle l'Etat s'engageait, pendant une période de dix ans, à maintenir un flux financier de 18 milliards de F CFP par an, destiné à pallier la diminution des transferts liée à l'arrêt du CEP. Sur ce total, 4 milliards de F CFP avaient pour objet de compenser, dans le budget de la Collectivité d'outre-mer, la perte de recettes fiscales et douanières autrefois liées à l'activité du CEP, 14 milliards de F CFP étant versés, au titre de la compensation des dépenses directes effectuées en Polynésie, à un Fonds pour la reconversion économique de la Polynésie française (FREPF), dont la gestion était confiée à un comité coprésidé par le Haut-Commissaire et le Président de la Polynésie française.

La convention pour le renforcement de l'autonomie économique de la Polynésie française, signée le 4 octobre 2002 par le Premier ministre et le Président de la Polynésie française, a remplacé celle du 8 août 1996 dont la durée d'exécution était limitée à 10 ans. L'Etat a ainsi confirmé sa volonté de poursuivre la stratégie de reconversion de la Polynésie française en participant à son développement économique et social. Donc, les flux financiers qui résultaient de l'activité du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP)

seront maintenus de manière permanente et à un niveau de référence d'environ 18 milliards de F CFP). Cette nouvelle convention correspond à deux versements complémentaires :

- l'un, équivalent à la perte fiscale liée à la fin de l'activité du CEP, réévalué chaque année en fonction de l'indice général des prix à la consommation en Métropole. En 2006, il a été de 4,6 milliards de F CFP ;

- et l'autre, destiné à financer des dépenses ayant un impact économique, versé au budget d'équipement de la Polynésie Française sous la forme d'une dotation globale de développement économique (DGDE). Elle s'élevait en 2007 à 8 milliards de F CFP (13,4 milliards en 2006).

La DGDE intervient pour le financement des investissements relevant des domaines suivants :

- aide aux entreprises, et en particulier à la reconversion des entreprises et des emplois affectés par l'arrêt du centre d'expérimentations du Pacifique,
- contribution à la réalisation de grands projets d'équipements publics nécessaires au développement économique et social,
- programmes d'aide à la création d'emplois, en particulier pour les jeunes,
- aide aux programmes de logements sociaux et prioritairement ceux qui favorisent l'emploi de la main d'œuvre locale,
- aide aux investissements des communes et de leurs groupements (aide au démarrage de services publics locaux notamment),
- prise de participations au capital de sociétés et subventions à la Société de financement et de développement de la Polynésie française (SOFIDEP).

Par ailleurs, la Polynésie française peut utiliser la dotation globale de développement économique pour financer des dépenses de fonctionnement relatives aux programmes d'aide en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle. La part de ces dépenses a été limitée à un maximum de 30 % du montant global de la dotation pour 2007 et à 20 % à partir de 2008.

Un avenant à cette même convention, signé le 16 décembre 2003 entre le Premier ministre et le Président de la Polynésie française, a fixé les sommes dues au titre du FREPF qui sont venues compléter la dotation DGDE. Ainsi, les projets approuvés par le comité de gestion au titre de la convention antérieure et dont le bénéficiaire est la Polynésie française, ont été intégrés dans le nouveau dispositif. Ces masses ont été arrêtées à 22,6 milliards de F CFP en crédits de paiement.

Elles sont versées sous forme de 7 annuités. Deux d'entre elles ont été payées en 2004 et 2005 à hauteur de 2 milliards de F CFP. Les 5 autres, à hauteur de 3,7 milliards de F CFP sont liquidées depuis 2006.

§ 4. LE FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT

Relevant constitutionnellement de la République française, la Polynésie française est associée à l'Union en application de la quatrième partie du Traité instituant la Communauté et d'une décision d'association du Conseil renouvelable périodiquement.

Depuis 1958, l'aide communautaire en faveur des pays et territoires d'outre-mer se fait essentiellement à travers le Fonds Européen de Développement (FED) et la Banque européenne d'investissement (BEI). Le FED finance des actions de développement dans les pays Afrique-Caraïbe-Pacifique (ACP) et en faveur des pays et territoires d'outre-mer. Il est alimenté par les contributions volontaires de tous les États membres selon l'intérêt de ces derniers pour le développement des pays tiers.

La Polynésie française bénéficie de l'aide de la Communauté européenne dans le cadre du FED depuis sa mise en place en 1985. A partir du 7^{ème} FED (couvrant la période 1992-1996), le principe de concentration des fonds sur deux secteurs a été adopté : le développement des ressources marines (perliculture et flottille de pêche) et la protection de l'environnement (assainissement des eaux usées de Punaauia et de Bora-Bora). Le 8^{ème} FED a poursuivi dans la même voie et les ressources du 9^{ème} (période 2003-2007) ont été orientées vers le financement de l'assainissement de Punaauia, située dans une zone touristique et menacée par l'essor démographique, mais aussi vers la résorption de l'habitat insalubre dans l'archipel des Tuamotu.

Le projet d'assainissement de Punaauia II est en cours et une mise en service totale des ouvrages est espérée fin 2008. La mise en service des installations se fera progressivement au fur et à mesure de l'achèvement des différents tronçons prévus et de leur raccordement aux ouvrages communs déjà fonctionnels depuis 2002 grâce au 7^e FED.

L'attribution de fonds supplémentaires au titre de la révision à mi-parcours à hauteur de 406 millions de F CFP bénéficiera au projet d'assainissement de Moorea (phase II).

Les fonds FED mis en œuvre se présentent comme suit :

Ressources (millions de F CFP)	2 059,4
Allocations 9e FED	1 581,1
Report des reliquats du 6e, 7e et 8e FED	478,3
Emplois	2 059,4
2e phase Assainissement de Punaauia	1 239,2
Logement sociaux Tuamotu (à réaffecter à Punaauia 2)	385,1
Professionalisation et pérennisation perliculture	435,1

La révision à mi-parcours, intervenue, en septembre 2007, s'est traduite par une réorientation des ressources :

Révision à mi-parcours (septembre 2007)	2 044,3
2e phase Assainissement de Punaauia	988,5
3e phase Assainissement de Punaauia *	670,0
2e phase Assainissement de Moorea	340,0
Assistance, audit et divers	45,8

* Le financement de Punaauia III provient de la réduction du coût de la phase 2 et de l'annulation du projet de logements sociaux dans les Tuamotu

A la mi-2007, 81 % des ressources initialement disponibles du 9^e FED avaient été engagées, correspondant aux 2 conventions de financement signées pour la perliculture (juillet 2005) et pour l'assainissement (octobre 2005).

Les projets Punaauia III et Moorea II sont en cours d'engagement, ce qui devrait solder les reliquats du 9^e FED ainsi que les fonds supplémentaires attribués durant l'année.

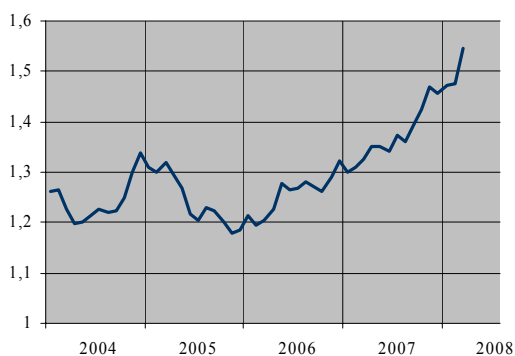
PERSPECTIVES 2008

Les perspectives économiques pour l'année 2008 sont très défavorables. Tout d'abord, l'environnement international est peu porteur. Plusieurs éléments vont peser sur la conjoncture économique polynésienne, notamment sur les exportations et la consommation des ménages :

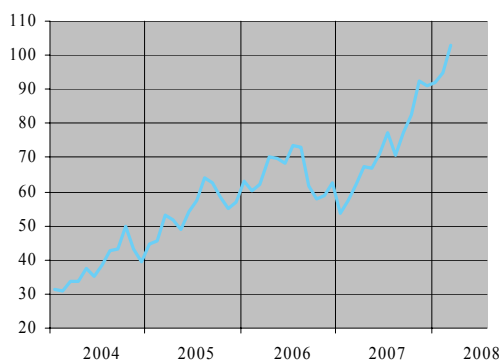
- la diminution de la demande mondiale en raison de la crise économique aux Etats-Unis avec des effets d'entraînement sur le reste du monde ;
- la dépréciation du dollar US (+ 6 % par rapport au F CFP entre décembre 2007 et mars 2008), susceptible de réduire la compétitivité des exportations de biens et d'entraîner une forte diminution des recettes touristiques ;
- l'augmentation du prix du baril de pétrole : + 13% entre décembre 2007 et mars 2008.

Par ailleurs, en raison des tensions sur le marché du pétrole¹ mais également sur le prix des produits agricoles, l'inflation devrait se maintenir à un niveau relativement élevé en 2008, notamment si on considère incontournable l'ajustement du prix des produits de première nécessité (PPN) et de l'essence à la pompe. Dans la mesure où l'économie polynésienne importe son inflation avec un décalage de quelques mois, le pouvoir d'achat des ménages devrait à nouveau pâtir de cette évolution et ce, malgré l'augmentation de 2,2 % du SMIG intervenue début 2008 qui ne touche en réalité qu'une partie du salariat polynésien. Moteur essentiel de l'activité économique polynésienne avec 70 % du PIB, la consommation des ménages pourrait connaître une panne en 2008, à moins que le collectif budgétaire prévu en mai ne comporte des mesures destinées à la relancer.

Evolution du dollar US (USD pour 1 euro)



Evolution du prix du baril de pétrole en dollar US (Brent)



L'économie pourrait toutefois continuer à bénéficier de la « dynamique immobilière » émanant des ménages polynésiens si les taux devaient diminuer, voire demeurer stables, en raison notamment de la concurrence entre les banques sur le marché des particuliers. De même, la reconduction des dispositifs d'aide à la construction (PHB) ou

¹ Les prix des carburants, réglementés en Polynésie française, n'ont pas été ajustés à la hausse mondiale observée en 2007, ni au cours du premier trimestre 2008.

à l'aménagement (PAB) des maisons individuelles pourrait également constituer des incitations décisives.

En revanche, l'investissement des entreprises n'apparaît pas bien orienté en ce début d'année 2008, marqué par des incertitudes sociales, politiques et économiques. Le budget 2008 de la Polynésie française n'a été voté que le 19 mars sans modifications par rapport au projet initial de fin 2007, d'où la nécessité d'un collectif budgétaire.

Le gouvernement pourrait utiliser le levier budgétaire pour dynamiser l'économie, mais on peut douter de ses marges de manœuvre financières, notamment dans un contexte de relations difficiles avec l'Etat. En outre, si l'objectif d'accroissement du pouvoir d'achat demeure effectivement prioritaire, il ne pourra pas compter sur l'outil fiscal.



Les perspectives sectorielles ne sont guère plus encourageantes.

Tout d'abord, les principaux secteurs exportateurs, tourisme et perliculture, ont terminé l'année 2007 et débuté l'année 2008 avec des résultats en baisse. Si la tendance se prolongeait, cela viendrait réduire d'autant la croissance économique en 2008.

Le nombre de touristes sur le premier trimestre 2008 a diminué de 9,4 % en glissement annuel. Les estimations fondées sur les réservations prises en compte par les tours opérateurs confirment une tendance fortement déclinante de la fréquentation touristique sur l'année, de l'ordre de - 8 %. Alors que la diminution en 2007 avait essentiellement touché le marché nord-américain hors croisiéristes, elle affecte cette année l'ensemble des marchés. La baisse du dollar réduit non seulement la compétitivité du tourisme polynésien vis-à-vis des ressortissants américains, mais elle se répercute indirectement sur le choix des touristes européens qui sont plutôt incités aujourd'hui à voyager aux Etats-Unis ou dans les pays dont la monnaie suit l'évolution du billet vert.

Les compagnies aériennes internationales, soucieuses de leur équilibre financier, ont ajusté à la baisse leur offre de sièges, - 7 % après - 13 % en 2007.

Affectée également par l'environnement international, la perliculture pourrait subir un nouveau repli de ses exportations, après - 3 % en 2007. En effet, la dernière vente aux enchères organisée à Tahiti en mars 2008 n'a pas révélé de redressement quelconque du marché de la perle noire.

La pêche hauturière bénéficie depuis quelques mois d'une conjoncture climatique favorable qui se traduit par le rapprochement de la ressource halieutique des côtes tahitiennes. Ceci a permis un net redressement en 2007 des exportations en volume de poisson (+ 35 %). Néanmoins, les problèmes de fond² qui touchent la filière pourraient l'empêcher de profiter pleinement de cette amélioration climatique.

Les effets sur le commerce d'une croissance économique faible, voire nulle, ne seront pas les mêmes selon le type de produits vendus : les ventes de produits de première nécessité, les produits alimentaires et d'hygiène sont moins sujettes aux variations conjoncturelles que celles de biens durables, comme les véhicules ou les biens

² Nombre insuffisant de capitaines et de techniciens, manque d'attractivité de la profession, absence de statut social du marin pêcheur, commercialisation, endettement.

d'équipement ménager. Il est donc probable qu'au-delà d'un effet dépressif global, l'évolution redoutée ait des effets différents selon les circuits commerciaux (commerce général, commerce spécialisé, gros, demi-gros ou détail).

L'absence de visibilité sur les priorités du budget 2008 de la COM et les lourdeurs administratives incitent les entreprises de travaux publics à rester sur leur réserve, alors que des projets d'infrastructures restent en attente de réalisation. Pour le bâtiment, dont l'activité dépend des travaux publics réalisés (voirie, viabilisation...), l'année s'annonce également incertaine. En outre, la réorientation probable de la défiscalisation métropolitaine vers le logement social pourrait induire une baisse de la rentabilité des projets immobiliers privés.



LES MISSIONS DE L'INSTITUT D'EMISSION D'OUTRE-MER

L'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) dont le siège est à Paris a été créé par loi n° 66-948 du 22 décembre 1966. Il s'agit d'un établissement public national dont la dotation s'élève à 10 millions d'euros. Ses statuts ont été fixés par le décret n°67-267 du 30 mars 1967, modifié par les décrets n° 85-403 du 3 avril 1985, n° 86-892 du 28 juillet 1986, n° 92-760 du 31 juillet 1992 et n° 98-1244 du 29 décembre 1998. Banque centrale de Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et de Polynésie française, l'Institut d'émission d'outre-mer est un acteur essentiel de leur développement et remplit un certain nombre de missions fondamentales :

- l'Institut d'émission met en circulation des billets de valeur faciale de 10.000, 5.000, 1.000 et 500 F CFP et des pièces des valeurs suivantes : 100, 50, 20, 10, 5, 2, 1 F CFP. Il veille scrupuleusement au contrôle du volume et de la qualité des signes monétaires;

- il procède au refinancement des établissements de crédit au moyen du réescompte des crédits bancaires consentis aux entreprises des secteurs considérés comme prioritaires et qui présentent une situation financière équilibrée. L'IEOM intervient de façon sélective sur la redistribution des crédits à court terme et à moyen terme en accordant son réescompte à des conditions préférentielles ou par des exonérations de réserves obligatoires.

- la nécessité d'une connaissance approfondie de la situation économique et financière des Collectivités d'outre-mer lui confère un rôle d'observatoire économique permanent réalisant enquêtes et études périodiques et publiant une lettre mensuelle et un bulletin trimestriel de conjoncture. L'IEOM réalise également tous les ans, un rapport annuel dressant le bilan économique, monétaire et financier et établit en collaboration avec la Banque de France, la balance des paiements des territoires relevant de sa zone d'émission.

- il a également en charge la surveillance du bon fonctionnement du système bancaire qui s'effectue en collaboration étroite avec les organismes nationaux chargés de la réglementation de la profession ;

- l'Institut d'émission veille par ailleurs à élargir et à améliorer la qualité des services rendus à la communauté bancaire, aux entreprises et aux particuliers : cotation, centrale de bilans, gestion des systèmes d'échanges interbancaires, recensement des risques, fichier central des impayés etc... Il assure dans ce cadre l'exécution des transferts de fonds publics et privés entre sa zone d'émission et le reste de la zone euro. Ces mouvements transitent par le compte d'opérations ouvert au nom de l'IEOM dans les livres du Trésor public, le compte d'opérations garantissant de manière illimitée la convertibilité du F CFP en euro.

La connaissance des réalités humaines et économiques des différentes entités de sa zone d'émission doit permettre à l'Institut d'émission d'outre-mer d'éclairer l'ensemble des opérateurs économiques et financiers dans leurs décisions et d'être pour les pouvoirs publics une force de propositions et de conseil au service du développement économique et social des Collectivités d'outre-mer.

ANNEXE 1

LEXIQUE DES PRINCIPAUX SIGLES MENTIONNES DANS CE FASCICULE

ACDE.....	Aide à la création ou au développement d'entreprises
ADEME.....	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AFOMETH.....	Association de formation aux métiers de l'hôtellerie
ANFA.....	Agents non fonctionnaires de l'administration
AOC.....	Appellation d'origine contrôlée du monoï polynésien
BEI.....	Banque européenne d'investissement
BIT.....	Bureau international du travail
CAF.....	Coût - assurance - fret
CCISM.....	Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers
CDC.....	Caisse des dépôts et consignations
CEA.....	Commissariat à l'énergie atomique
CEP.....	Centre d'expérimentation du Pacifique
CETAD.....	Centre d'éducation aux technologies appropriées au développement
CHSP.....	Centre de l'hygiène et de salubrité publique
CIRAD.....	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CJA.....	Centre pour jeunes adolescents
CMNP.....	Centre des métiers de la nacre et de la perle
CMR.....	Coefficient moyen de remplissage
CPH.....	Conseil des professionnels de l'hôtellerie
CPS.....	Caisse de prévoyance sociale
CSPC.....	Caisse de soutien des prix du coprah
CST.....	Contribution de solidarité territoriale
DCP.....	Dispositif de concentration de poissons
DFE.....	Droit fiscal d'entrée
DGDE.....	Dotation globale de développement économique
DSPE.....	Droit spécifique sur les perles exportées
DIJ.....	Dispositif d'insertion des jeunes
EDT.....	Electricité de Tahiti
EGT.....	Etablissement des grands travaux
ELECTRA.....	Société de gestion des distributions publiques d'énergie électrique dans les archipels
EPIC.....	Etablissement public à caractère industriel et commercial
EPT.....	Ecloserie polyvalente de Taravao
FED.....	Fonds européen de développement
FDA.....	Fonds de développement des archipels
FHP.....	Financière hôtelière polynésienne
FIM.....	Fonds d'investissement à la mer
FRED.....	Fonds pour les restructurations de défense
FREPF.....	Fonds pour la reconversion économique de la Polynésie française
GIE.....	Groupement d'intérêt économique
GIMT.....	Groupement interprofessionnel Monoï de Tahiti
GOD.....	Groupement d'observation dispersé
ICRA.....	Insertion pour la création ou la reprise d'activité

IFREMER...	Institut de recherche pour l'exploitation de la mer
ISPF.....	Institut de la statistique de la Polynésie française
IRD.....	Institut de recherche sur le développement
MIT.....	Marché d'intérêt territorial
OMT.....	Organisation mondiale du tourisme
OPH.....	Office polynésien de l'habitat
PAP.....	Port autonome de Papeete
PAB.....	Prêt à l'aménagement bonifié
PBL.....	Prêt bancaire au logement
PGRN.....	Programme général de recherche sur la nacre
PHB.....	Prêt à l'habitat bonifié
PIB.....	Produit intérieur brut
PPN.....	Produit de première nécessité
PSG.....	Protection sociale généralisée
RGS.....	Régime général des salariés
RNS.....	Régime des non-salariés
RPT.....	Redevance de promotion touristique
RSPF.....	Régime de solidarité de la Polynésie française
RTE.....	Répertoire territorial des entreprises
SAU.....	Surface agricole utile
SDIM.....	Service de développement de l'industrie et des métiers
SDR.....	Service du développement rural
SETIL.....	Société d'équipement de Tahiti et des îles
SEFI.....	Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles
SEM3P.....	Société d'économie mixte du Port de pêche de Papeete
SIPOF.....	Syndicat des industriels de la Polynésie française
SOFIDEP...	Société de financement et de développement économique de la Polynésie française
SOCREDO..	Société de crédit et de développement de l'océanie (Banque)
SMA.....	Service militaire adapté
SMIG.....	Salaire minimum interprofessionnel garanti
TDL.....	Taxe de développement local
TNPS.....	Taxe nouvelle de protection sociale
TSGTR.....	Taxe spéciale pour grands travaux et routes
TVA.....	Taxe sur la valeur ajoutée
ZEE.....	Zone économique exclusive

ANNEXE 2

LISTE DES PUBLICATIONS DISPONIBLES REALISEES PAR L'IEOM

A. Le rapport annuel (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna)

- Le fascicule 20,95 € 2 500 F CFP
(16,76 € ou 2 000 F CFP pour le rapport de Wallis et Futuna)
- 10 fascicules 167,60 € 20 000 F CFP

B. Le bulletin trimestriel de conjoncture économique

- Le fascicule 5,03 € 600 F CFP
gratuit sur www.ieom.fr

C. Le bulletin trimestriel de conjoncture monétaire et financière

- Le fascicule gratuit sur www.ieom.fr
5,03 € 600 F CFP

D. Les dernières études sectorielles

- gratuit sur www.ieom.fr
2,51 € 300 F CFP l'unité papier
- Le commerce de détail de biens d'équipement
du foyer en Polynésie française (février 2006)
- Le commerce de détail de l'habillement
en Polynésie française (janvier 2006)
- Les concessionnaires automobiles en Polynésie française
(janvier 2006)

E. Les notes expresses

- gratuit sur www.ieom.fr
2,51 € 300 F CFP l'unité papier
- L'économie polynésienne en 2007 (mai 2008)
- L'industrie du monoï en Polynésie française
(février 2008)
- L'évolution de la compétitivité-prix de la Polynésie française
de 1995 à 2007 (février 2008)
- Le financement bancaire des entreprises
en Polynésie française (janvier 2008)

E. Les récentes Notes de l'Institut d'émission

gratuite sur www.ieom.fr
2,51 € 300 F CFP l'unité papier

- Les déterminants économiques du tourisme en Polynésie française (mars 2008)
- Les industries agroalimentaires en Polynésie française (février 2007)
- Le Bâtiment et les travaux publics en Polynésie française (janvier 2007)
- Les ressources publiques en Polynésie française – La transition des années 1990 (décembre 2006)
- Les Balances des paiements des C.O.M. du Pacifique au 1^{er} semestre 2006 (décembre 2006)
- L'évolution de la masse monétaire et des ses contreparties en Polynésie française de 2001 à 2005 (septembre 2006)
- La Perle de Tahiti (janvier 2006)
- L'économie polynésienne en 2005 (janvier 2006)

F. Rapport annuel - La Balance des paiements de Polynésie française

- Le fascicule 10,06 € 1.200 F CFP l'unité

G. La lettre mensuelle

gratuite sur www.ieom.fr



Ces études sont disponibles :

à l'agence IEOM de Papeete

21, rue du Docteur-Cassiau
BP N° 583 – 98713 PAPEETE
Tél. : (00.689) 50.65.00
Télécopie (00.689) 50.65.03
e-mail : direction@ieom.pf

au siège de l'IEOM

5, rue Roland Barthes
75598 PARIS Cedex 12
Tél. : 01.53.44.41.41
Télécopie : 01.43.47.51.34
Site internet : www.ieom.fr

Ont participé à cet ouvrage :

J.P. DERANCOURT
B. MASSUYEAU
S. MICHEL
E. LINE
N. DUPONT-TEAHA
C. TEHEIPUARII

Directeur de la publication : Y. BARROUX
Responsable de la rédaction : JP. DERANCOURT
Flashage et impression : STP-multipress
Achevé d'imprimer : Juin 2008 – Dépôt légal : Juin 2008
PRIX : 2 500 F CFP (20,95 €) - ISSN 1635-2262

Le rapport annuel de l'Institut d'Emission d'Outre-Mer (IEOM) comprend une analyse de l'évolution économique de la Polynésie française au cours de l'année écoulée, notamment une présentation des principaux indicateurs, des secteurs d'activité, des échanges et également une analyse complète de l'évolution monétaire et financière, en particulier du système bancaire, de la situation monétaire et des finances publiques.

L'Institut d'Émission d'Outre-Mer, établissement public national, est la banque centrale des collectivités françaises du Pacifique. À ce titre, l'IEOM en exerce toutes les missions fondamentales à l'exception de la gestion des réserves de change.

∞ La Polynésie française

INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER

INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER



La Polynésie française en 2007